
EVALUATION *IN ITINERE*
DU VOLET EPIDEMIOSURVEILLANCE (AXE 5)
DU PLAN ECOPHYTO 2018

SYNTHESE



REFERENCE: 11AS-0042-E

POUR

L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA)

Cette étude a été réalisée par le consortium composé d'ARCADIA International, Agra CEAS et Van Dijk Management Consultants en application du contrat 11AS-0042-E.

Les auteurs du rapport prennent l'entière responsabilité du contenu de ce rapport. Les conclusions, opinions et recommandations présentées dans ce rapport sont celles du consortium et ne reflètent pas nécessairement les points de vue des commanditaires.

Remerciements:

L'équipe d'évaluation exprime sa gratitude envers les nombreuses personnes qui ont contribué à cette étude.

Les auteurs :

Laurence Amat (Arcadia International)

Jean Didier Clément (Institut Polytechnique LaSalle Beauvais)

Maria Christodoulou (Agra CEAS)

Anne Maréchal (Agra CEAS)

Stéphanie Matte (Van Dijk Management Consultants)

Daniel Traon (Arcadia International)

Direction de l'étude:

Daniel Traon

Arcadia International

Tél : + 32 56 48 50 18

Daniel.traon@arcadia-international.net

TABLE DES MATIERES

Avant-propos

Résumé.....	i
1 Introduction.....	i
2 Rappel des principes méthodologiques de l'étude.....	4
2.1 Outils méthodologiques et techniques de collecte de données.....	4
2.2 Typologie des situations observées.....	5
2.3 Limites de l'analyse évaluative	7
3 Le contexte législatif et la logique d'intervention.....	8
3.1 La convention internationale sur la protection des végétaux.....	8
3.2 La réglementation Communautaire	9
3.2.1 La Directive 2000/29/CE sur la santé des végétaux.....	10
3.2.2 Le « paquet pesticides »	10
3.3 L'épidémiosurveillance dans le contexte réglementaire national	11
3.3.1 Définition de la Surveillance biologique du territoire (SBT)	11
3.3.2 Références réglementaire propres à la SBT	13
3.3.3 Note de cadrage du 4 mars 2009 relative à la mise en place d'un réseau d'épidémiosurveillance.....	14
3.3.4 La SBT : un outil en support aux objectifs du plan Ecophyto 2018.....	16
3.4 La reconstruction de la logique d'intervention	16
4 Les réponses aux questions évaluatives.....	18
4.1 Volet 1: (cohérence et efficacité du dispositif) Quelle est la qualité du dispositif de surveillance biologique mis en place aux niveaux national et régional au regard des actions définies dans l'axe 5 du plan Ecophyto 2018, quelle est la typologie des acteurs au sein des réseaux et quels en sont les jeux ?	20
4.1.1 La mise en place des réseaux régionaux de SBT.....	20
4.1.2 L'efficacité de la mise en place des réseaux.....	39
4.1.3 Le partenariat régional et le jeu des acteurs.....	44
4.1.4 L'efficacité des réseaux.....	47
4.2 Volet 2: Quel est le niveau de pertinence des productions du dispositif (Bulletin de Santé du Végétal, données collectées, bilans sanitaires régionaux et national annuel, formations) au regard des attentes des destinataires et des objectifs du plan Ecophyto 2018?.....	49

4.2.1 Le Bulletin de santé du végétal (BSV)	49
4.2.2 Les autres productions du réseau	55
4.3 Volet 3: Comment se fait la diffusion et la transmission de l'information contenue dans les Bulletins de Santé du Végétal et en quoi cela a un impact sur les comportements vis-à-vis de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques?	56
4.3.1 La diffusion et la consultation du BSV	56
4.3.2 Typologie, rôle et positionnement du conseiller	58
4.3.3 Disparité de l'accès au conseil	61
4.3.4 La relation entre agriculteurs et conseillers	62
4.3.5 De quel risque parle-t-on?	62
4.3.6 Impacts de la mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance et de la certification du conseil sur la structure de la « chaîne d'information » du conseil agricole en matière de protection des cultures	64
4.3.7 Impacts du BSV sur le comportement des agriculteurs	69
4.4 Volet 4: Comment l'Axe 5 (réseau d'épidémiosurveillance) interagit-il ou pourrait contribuer aux autres actions d'Ecophyto2018 (cohérence)?	71
4.4.1 Cohérence interne	71
4.4.2 Cohérence externe: les objectifs de l'Axe 5 (réseau d'épidémiosurveillance) sont-ils cohérents avec les programmes d'actions visant à réduire l'impact de l'utilisation des pesticides au niveau national?	82
4.5 Conclusions générales aux questions évaluatives	84
5 Les recommandations	91
Annexe 1: Typologie des acteurs	98
Annexe 2: Le contexte technico-économique	105
Annexe 3: Sélection argumentée des régions à visiter et des filières à étudier	115
Annexe 4: Guides d'entretiens	118
Annexe 5: Résultats de l'enquête téléphoniques	126
Annexe 6: Analyse des enquêtes réalisées par les régions	148
Annexe 7: Liste des actions du plan Ecophyto 2018	153
Annexe 8: liste détaillée des filières suivies	155
Annexe 9: liste des personnes rencontrées (niveau national)	159

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Matrice (régions/filières) étudiée.....	5
Tableau 2: Plan de financement.....	26
Tableau 3: Répartition budgétaire régionale (2010-2012).....	27
Tableau 4: Répartition budgétaire et évolution des dépenses	29
Tableau 5: Forfait régional pour la gestion des conventions tripartites (2011).....	29
Tableau 6: L'animation inter filière (nombre d'agents et ETP)	30
Tableau 7: L'animation filière (nombre d'agents et ETP)	31
Tableau 8: Évolution du nombre d'observateurs et des structures partenaires (2010-2012).....	34
Tableau 9: Outils de saisie dans chacune des régions.....	36
Tableau 10: Estimation des volumes de formations et des acteurs (2010)	38
Tableau 11: Analyse technique du contenu d'un jeu de BSV sur une année pour la septoriose sur céréales	53
Tableau 12: Typologie du conseil technique appliqué à la protection des cultures	59
Tableau 13: Comparaison du contenu des BSV et des AA pour la région Centre	66
Tableau 14: Critères d'analyse de transfert de l'information BSV vers les BT	68
Tableau 15: Proposition d' indicateurs à considérer tout au long du programme d'évaluation du plan Ecophyto 2018.....	96

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Logique d'action du réseau d'épidémiosurveillance végétal	17
Figure 2: Logique d'action du réseau d'épidémiosurveillance végétal et liens avec réglementations communautaires et internationales.....	17
Figure 3: Évolution du nombre de BSV.....	21
Figure 4: Évolution du nombre de parcelles observées (2010 – 2012*).....	21
Figure 5: Évolution du nombre de filières faisant l'objet d'une publication de BSV par type de culture	21
Figure 6: Évolution et segmentation du groupe de filières « autres ».....	22
Figure 7: Segmentation du groupe « autres » par région	23
Figure 8: Contractualisation des différents partenaires	28
Figure 9: Répartition de l'animation filière par type d'acteurs (en % du nombre d'agents)	32
Figure 10: Répartition de l'animation filière par type d'acteurs (en % d'ETP).....	32
Figure 11: Répartition régionale de l'animation filière par type d'acteurs (en % d'ETP).....	33
Figure 12: Évolution régionale du nombre d'observateurs et des parcelles observées 2011 vs 2010.	35
Figure 13: Ratio régional nombre de parcelles observées par observateur	35
Figure 14: Impact de la SBT sur la structuration de l'observation en régions	41
Figure 15: Niveau de satisfaction des protocoles harmonisés.....	42
Figure 16: Niveau de satisfaction des protocoles harmonisés par type d'acteurs	42
Figure 17: Qu'apporte le BSV aux agriculteurs?.....	52
Figure 18: Positionnement du BSV par rapport aux autres sources d'information ?	52
Figure 19: le BSV: niveau de satisfaction des agriculteurs ?	53
Figure 20: Qu'apporte le BSV aux techniciens ?.....	54
Figure 21: Comment les agriculteurs ont ils eu connaissance du BSV ?	57
Figure 22: Source de consultation du BSV par les agriculteurs?	57
Figure 23: Fréquence de consultation du BSV par les agriculteurs?	58
Figure 24: Schéma de diffusion du BSV auprès des agriculteurs?	58
Figure 25: Publication de bulletins techniques par le conseil (en %).....	60
Figure 26: Références au BSV dans les bulletins techniques (en %)	61
Figure 27: Relation entre les notions de « dégât », « dommage » et « perte économique »	63
Figure 28: Le conseil phytosanitaire : une chaîne d'information à recréer	65
Figure 29: La diffusion des informations du BSV : un système d'information	65
Figure 30: Impact des BSV quant au comportement des agriculteurs.....	70
Figure 31: Articulation des différentes actions de l'Axe 5 du plan Ecophyto 2018	72
Figure 32: La gestion de données entre épidémiosurveillance et ENI.....	74

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AA	Avertissement agricole
ACTA	Le réseau des instituts des filières animales et végétales
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
BSV	Bulletin de santé du végétal
VDMC	Van Dijk Management Consultants
CCP	Cahier des clauses particulières
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CGAAER	Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
CNE	Comité national d'épidémiosurveillance
CNOS	Comité national d'orientation et de suivi du plan Ecophyto 2018
COMOP	Comité opérationnel
COPIL	Comité de pilotage
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRE	Comité régional d'épidémiosurveillance
CSBT	Comité de surveillance biologique du territoire
CRSBT	Comités régionaux de surveillance biologique du territoire
CTIFL	Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes
CV	Curriculum Vitae
DG AGRI	Commission européenne - Direction Générale de l'Agriculture
DG ENTR	Commission européenne - Direction Générale de l'Entreprise
DGAL	Direction générale de l'alimentation – Ministère chargé de l'Agriculture
DOM	Département d'outre-mer
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EDP	Équivalent doses pleines
EM	État membre
ENI	Effets non-intentionnels
FCEC	Food chain evaluation consortium
FDGDON	Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles
FNA	Fédération du négoce agricole
FNLON	Fédération nationale de lutte contre les organismes nuisibles
FNAMS	Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FREDON	Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
GER	Groupe d'experts recherche
Ha	Hectare
HCB	Haut conseil des biotechnologies
HVE	Haute valeur environnementale
IFT	Indicateur de fréquence de traitements
IFV	Institut français du vin

INRA	Institut national de recherche agronomique
IPPC	International plant Protection Convention
ISO	Normes internationales
ITAB	Institut technique de l'agriculture biologique
ITB	Institut technique de la betterave
JORF	Journal Officiel de la République Française
LMR	Limite maximale de résidus
MAAPRAT	Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
MEDDTL	Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.
NODU	Nombre de doses utilisées
NIMP	Norme internationale de mesures phytosanitaires
NPDC	Nord pas de calais
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ON	Organisme nuisible
ONPV	Organisation nationale de protection des végétaux
ONQ	Organisme nuisible de quarantaine
ONR	Organisme nuisible réglementé
OP	Organisation de producteurs
ORNQ	Organisme réglementé non de quarantaine
PAC	Politique agricole commune
PPAM	Plantes à parfum aromatique et médicinales
PPP	Produits phytopharmaceutiques
QSA	Quantité de substances actives
QE	Question évaluative
RICA	Réseau d'information comptable agricole
DG SANCO	Commission européenne - Direction Générale de la santé et des consommateurs
SAU	Surface agricole utile
SDQPV	Sous-Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux
SRAL	Service Régional de l'Alimentation
SRPV	Service Régional de la Protection des Végétaux
UIPP	Union des industries de la protection des plantes
ZNA	Zones non-agricoles

Avant-propos

L'évaluation des politiques publiques est avant tout un mode de questionnement, une démarche d'analyse critique de l'intervention qui s'attache à expliciter la mise en œuvre de cette action, sous ses différentes formes, et les relations entre les objectifs, les moyens et les résultats de cette même action. **C'est un outil de connaissance au service de l'action.**

Le décret du 18 novembre 1998 définit l'évaluation des politiques publiques comme suit:

L'évaluation d'une politique publique consiste à comparer ses résultats aux moyens qu'elle met en œuvre, qu'ils soient juridiques, administratifs ou financiers, et aux objectifs initialement fixés.

L'évaluation se distingue du contrôle et du travail d'inspection en ce **qu'elle doit aboutir à un jugement sur l'efficacité de cette intervention** et non à la simple vérification du respect de normes administratives ou techniques. **Le contrôle et l'audit s'attachent à vérifier la régularité et la conformité** à la norme qui peuvent déboucher sur une sanction.

Cependant, **ces notions peuvent s'associer** car le contrôle contribue de son côté à améliorer la performance et l'évaluation a aussi pour finalité d'attester la validité des dispositifs mis en place. **L'évaluation est aussi complémentaire du contrôle interne et du contrôle externe** car tous deux s'attachent à mesurer l'économie, l'efficacité et l'efficacité de la politique menée. L'évaluation vient compléter leurs analyses en explicitant les raisons du succès ou de l'échec, en identifiant les effets, en mettant à jour les mécanismes de l'action publique.

L'évaluation doit permettre d'apprécier si une politique est:

- **Efficace**: elle **mesure les résultats obtenus au regard des objectifs de l'intervention** et met en évidence les rapports de causalité entre les objectifs et les effets réels des actions publiques ;
- **Efficiente**: elle **évalue le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats de l'intervention publique** ;
- **Cohérente** dans sa conception et dans son déploiement. La cohérence interne vise à l'adéquation entre les objectifs assignés à une politique et les moyens qui lui sont alloués. La cohérence externe désigne l'adéquation entre l'action évaluée et d'autres politiques ;
- **Pertinente**: adéquation entre les objectifs explicites d'une politique et les besoins ou les problèmes qu'elle est supposée résoudre.

Une évaluation peut-être soit prospective, c'est-à-dire *ex ante* à l'élaboration du programme ; soit concomitante (*in itinere*) c'est-à-dire en marchant, en parallèle à l'action ; ou soit rétrospective, c'est-à-dire *ex post*, récapitulative ou finale.

L'évaluation *in itinere* apporte un diagnostic d'étape et formule un jugement global sur les premières phases de réalisation d'un programme/d'une intervention. Elle est en liaison étroite avec le dispositif de pilotage de l'action et permet de définir les réorientations nécessaires pour une réussite optimale.

Résumé

Le contexte

Le plan Ecophyto 2018 a été élaboré à la suite du Grenelle de l'environnement et constitue l'engagement des autorités, des professionnels et des représentants de la société civile – qui l'ont élaboré ensemble – à réduire de 50% l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles au niveau national dans un délai de dix ans, si possible. Au-delà de cet engagement, le plan Ecophyto 2018 est la transposition des obligations réglementaires européennes en matière d'utilisation durable des produits phytosanitaires.

Le ministère chargé de l'agriculture (MAAPRAT - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire) pilote le plan, en lien étroit avec les autres ministères concernés, en particulier celui de l'environnement (MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement). Le plan bénéficie, suite à la loi de finance de 2009, de l'appui financier de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) via des crédits spécifiques issus de la redevance pour pollutions diffuses perçue par les agences de l'eau.

Dans un objectif de saine gestion des deniers publics, et afin de répondre aux différentes obligations réglementaires, il a été décidé de mener un plan d'évaluation du programme Ecophyto 2018, qui sera réalisé sur l'ensemble du territoire français, et partiellement sur les DOM. Il est prévu une évaluation à mi-parcours, soit en 2013, de l'ensemble du plan ainsi que des évaluations thématiques *in itinere* sur des actions particulières du plan en fonction des avancées et des priorités.

La première évaluation thématique *in itinere* porte sur les actions déjà opérationnelles de l'Axe 5, celles dédiées à l'épidémiosurveillance.

Rappel historique du rôle de l'État dans la surveillance biologique du territoire

L'État occupe, historiquement, une place importante dans le dispositif de surveillance des bio-agresseurs et d'information aux agriculteurs et conseillers agricoles par la publication des avertissements agricoles. Après-guerre les groupements de vulgarisation agricole, les instituts techniques, les Chambres d'agriculture, les coopératives et les négoce ont également investi ce domaine, sans qu'une réflexion globale ne soit systématiquement conduite.

Les lois de modernisation agricole lancées par Edgar Pisani (ministre de l'agriculture de 1961 à 1966) proposent aux paysans des réformes ambitieuses, dont le désengagement de l'État de toute action de vulgarisation, de développement agricole. La surveillance biologique du territoire gérée par la Protection des Végétaux et plus connue sous la terminologie Avertissements Agricoles (AA) restait la seule activité de développement agricole encore gérée par l'État.

La nécessité du renforcement de la surveillance des bio-agresseurs: des AA au BSV

Les réductions budgétaires, une nouvelle réforme de l'État et la nécessité de renforcer la surveillance des bio-agresseurs en zones agricoles et non-agricoles ont été des éléments clés qui ont amené la suppression des avertissements agricoles. Pour autant, la connaissance de la situation phytosanitaire sur le terrain, en continu, constitue un élément clé dans la mise en œuvre de la lutte intégrée, et à ce titre constitue un enjeu fort dans les politiques publiques. En 2009, les avertissements agricoles sont remplacés par un bulletin de santé du végétal (BSV) produit au travers d'un réseau de surveillance biologique du territoire (RSBT) animé par la majorité des acteurs

économiques du monde agricole sous le contrôle de l'État qui participe à son financement. La préconisation en matière de protection des cultures devient de la seule responsabilité des acteurs privés.

La surveillance biologique du territoire a pour objet de « *s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux, et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement* ». Elle englobe l'épidémiosurveillance et le suivi des effets non intentionnels.

Objectifs de l'évaluation

La finalité de l'évaluation *in itinere* est d'établir un bilan du processus déployé, des réalisations en cours et, dans la mesure du possible, de leurs premiers effets. Elle est aussi d'identifier les ajustements nécessaires: activer les actions dont la mise en place serait en retard, réorienter afin de s'assurer de l'atteinte aux objectifs et mobiliser des partenaires que les courts délais de mise en place du RSBT n'avaient pas permis d'impliquer adéquatement. L'évaluation consiste notamment à apporter une réponse argumentée à chacune des questions évaluatives (QE) qui figurent dans le cahier des clauses particulières (CCP) rédigé par le comité de pilotage de l'évaluation (COPIL). Ces QE sont regroupées en quatre thèmes.

- **Volet 1** : Quelle est la qualité du dispositif de surveillance biologique mis en place aux niveaux national et régional au regard des actions définies dans l'Axe 5 du plan Ecophyto 2018, quelle est la typologie des acteurs au sein des réseaux et quels en sont les jeux ?
- **Volet 2** : Quel est le niveau de pertinence des productions du dispositif (Bulletin de Santé du Végétal, données collectées, bilans sanitaires régionaux et bilan national annuel, formations) au regard des attentes des destinataires et des objectifs du plan Ecophyto 2018 ?
- **Volet 3** : Comment se fait la diffusion et la transmission de l'information contenue dans les Bulletins de Santé du Végétal et en quoi cela a-t-il un impact sur les comportements vis-à-vis de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ?
- **Volet 4** : Comment l'Axe 5 (volet réseau d'épidémiosurveillance) interagit-il ou pourrait-il contribuer aux autres actions d'Ecophyto 2018 (cohérence)?

La méthodologie déployée

Les principes méthodologiques choisis ont consisté à couvrir les différentes dimensions de l'étude, à savoir une analyse de l'état des lieux, une mesure de la satisfaction de chacune des parties prenantes, ainsi qu'une identification et une analyse des impacts de tout ordre résultant de la mise en œuvre du réseau d'épidémiosurveillance.

Après une première revue documentaire, l'évaluation, dans sa phase de cadrage, s'est appuyée sur une série d'entretiens (plus de 20 au total) menée auprès des acteurs de la gouvernance nationale à savoir les membres du Comité National de l'Epidémiosurveillance (CNE).

La nécessité d'enquêter le plus largement possible au niveau des parties prenantes, c'est-à-dire des principaux acteurs de mise en place des réseaux, a conduit à retenir huit régions pour les études de cas (visites en région). Dans chacune des régions visitées, l'équipe d'évaluation a mené :

- Trois à cinq entretiens en face-à-face avec les acteurs de mise en place du réseau régional ;
- 40 à 60 entretiens téléphoniques avec les utilisateurs des BSV (agriculteurs, acteurs du conseil et de la prescription) ;
- Une réunion de débriefing avec les acteurs clés du réseau, principalement l'animateur inter-filières de la CRA et le SRAL.

Au total, ce sont plus de 200 personnes qui ont été rencontrées physiquement et qui ont pu s'exprimer sur le dispositif mis en place. De plus, près de 400 agriculteurs et conseillers ont été questionnés par téléphone et ont pu donner leur ressenti quant à la qualité et la pertinence du BSV.

Limites de l'analyse évaluative

L'équipe d'évaluation n'a pas rencontré de difficultés majeures concernant la disponibilité des acteurs, et leur motivation à participer à l'étude a été relativement forte. Le déploiement de la méthodologie proposée s'est faite de façon efficace et sans écueil. Les coordinateurs régionaux (les animateurs inter-filières) ont été réceptifs à la démarche et fortement coopératifs dans l'organisation des visites en région.

La disponibilité et la fiabilité des données est dans l'ensemble bonne. Les entretiens face-à-face ont été réalisés avec les acteurs de mise en place des réseaux ; c'est à dire l'animateur inter-filières, le SRAL, les animateurs filières, et une partie des observateurs.

Le choix des agriculteurs et prescripteurs contactés pour les entretiens téléphoniques s'est fait sur la base d'un listing de près de 2 000 contacts. Les coordonnées de l'ensemble de ces contacts viennent de plusieurs sources dont les CRA, les SRAL, et les structures privées (organisation de producteurs – OP). Nous n'avons pas sollicité de contacts d'agriculteurs de la part des distributeurs. Il peut être observé cependant que cette approche ne biaise que faiblement les résultats de l'enquête téléphonique auprès des agriculteurs dans la mesure où, tout d'abord, les listings téléphoniques ont été collectés le plus possible auprès d'acteurs institutionnels et non pas auprès des parties prenantes intéressées ; et, de plus, les résultats de l'enquête téléphonique ne servent à répondre qu'aux questions évaluatives du Volet 3 et non à l'ensemble de ces questions. Cependant comme certains listings proviennent des acteurs du RSBT, un nombre d'agriculteurs consultés sont en lien direct avec ces acteurs et, donc, sont déjà sensibilisés au BSV. De plus, les résultats obtenus sont très comparables à ceux des enquêtes régionales réalisées par les CRA. Celles-ci ont été réalisées sur la base de méthodologies différentes (enquêtes sur le site de la DRAAF et/ou CRA, enquêtes par mailing, et enquêtes téléphoniques par sondage) et ont abouti à des conclusions générales similaires. Cela permet une généralisation un peu plus importante des résultats obtenus.

La collecte de données est considérée comme très satisfaisante ; ainsi, cette évaluation ne s'est pas heurtée à des difficultés qui remettraient en cause les jugements émis.

Les réponses aux questions évaluatives

Questions évaluatives relatives à la mise en place des réseaux et la dynamique des acteurs (Volet 1)

Les réseaux se sont rapidement mis en place dans chacune des régions administratives métropolitaines. En 2011, le nombre de cultures couvertes par un réseau d'épidémiosurveillance est largement représentatif de la variabilité des espèces cultivées. Les réseaux en ZNA sont, maintenant, également en place. Le modèle RSBT convient moins aux productions en serre et abri-froid car ce sont des cultures confinées où chaque serre peut être considérée comme un environnement spécifique. La mutualisation de l'information a dans ce cas moins de valeur ajoutée.

Les observations sont principalement réalisées sur les bio-agresseurs de végétation. Les adventices et les organismes nuisibles (ON) telluriques sont peu observés dans la mesure où le coût de l'observation est plus élevé. De plus, pour une majorité des personnes rencontrées, l'évolution de ces ON doit se raisonner à la parcelle et au rythme de la rotation. Les résultats d'observation sur ces ON seraient d'autant plus difficiles à valoriser dans les BSV.

La gouvernance nationale à deux niveaux (national et régional) est considérée comme un facteur clé dans la mise en place rapide des réseaux. Elle est largement appréciée par l'ensemble des acteurs. La gouvernance nationale apparaît lourde mais indispensable. Elle permet de séparer efficacement les considérations politiques (du niveau national) des considérations techniques (du niveau régional). Le pragmatisme de la maîtrise d'ouvrage est souligné en région. Cette gouvernance apporte une flexibilité au dispositif qui peut s'adapter aux caractéristiques agronomiques régionales, ainsi qu'à la dynamique de ses acteurs.

Cependant, la coordination nationale doit être renforcée afin de pallier les problèmes actuels comme le déficit de communication entre gouvernance nationale et gouvernance régionale. A ce stade, le système de collecte de données visant à établir le bilan financier annuel n'est pas satisfaisant. Il n'est pas possible de connaître avec précision qui sont les observateurs. Les acteurs régionaux ne connaissent pas suffisamment tôt les décisions prises au niveau national. Certaines décisions (stratégie modèles et données météorologiques, harmonisation du format du BSV) doivent se raisonner au niveau national plutôt qu'au niveau régional.

La grande majorité des acteurs s'est mobilisée et s'est montrée volontaire pour intégrer les réseaux. Ils se sont construits de façon très satisfaisante sur la base des compétences des acteurs, mais, également, sur la relation privilégiée entre acteurs au niveau régional. Les principaux acteurs sont représentés dans les réseaux. Certaines corrections ont été apportées depuis 2009 (inclusion des sociétés phytosanitaires en tant qu'observateur dans certaines régions). Les agriculteurs ne sont que très faiblement représentés dans les réseaux d'observation. C'est une véritable rupture avec les réseaux AA qui s'appuyaient très largement sur eux. A ce stade, on n'observe pas de désistements majeurs.

Les réseaux se sont mis en place par une approche par le haut où la répartition des budgets a commencé par l'animation inter-filières, pour se poursuivre au niveau de l'animation et des outils nécessaires à la mise en place des réseaux. Les budgets restants ont alors été alloués au financement des surcoûts de l'observation. Il y a là un véritable risque de perte de motivation de la part des observateurs si les financements vont plutôt à l'animation qu'à l'observation. Certaines inquiétudes existent également quant au temps nécessaire à la saisie des données quand les bases de données seront mises en place. Si cette saisie est trop contraignante, le nombre d'observateurs pourrait diminuer.

Souvent, le maillage des parcelles d'observation n'est pas satisfaisant pour une observation fine. Cette notion est peu claire. Le nombre de parcelles à mettre en place pour réaliser une observation fine est du dire d'experts. Il n'existe pas de mécanismes pour déterminer le maillage nécessaire à l'atteinte de cet objectif. La majorité des animateurs filière prévoit une révision du maillage par filière pour une optimisation mais dans la limite des budgets et des compétences disponibles. L'équipe d'évaluation considère que le maillage d'observation ne sera jamais aussi précis que celui des réseaux privés (CA, distribution) dans la mesure où certains observateurs voient un risque potentiel pour leur activité s'ils transmettent toutes les informations dont ils disposent dans le cadre d'un BSV qui devient public. Ils ne disposeraient plus de valeur ajoutée à « vendre » à leurs producteurs.

La mise en place des réseaux entraîne une forte mutualisation de l'information et renforce les réseaux des acteurs qui, très largement, apprécient ce nouveau mode de fonctionnement. Le travail en commun d'une grande majorité des parties prenantes dans toutes régions et sur la plupart des cultures entraîne une fierté des acteurs. Tous les acteurs et tous les réseaux (RSBT et privés) ont largement profité de l'utilisation des protocoles harmonisés. L'observation est affinée et harmonisée, donc de meilleure qualité. Au-delà de l'observation au sein des RSBT, les réseaux d'observation

privés ont largement profité des protocoles harmonisés pour améliorer la qualité de ces observations.

La participation aux réseaux se fait sur la base du volontariat. Seuls les acteurs qui le souhaitent participent à la SBT. Toutefois, une partie significative des acteurs, sans pouvoir être quantifiée, a intégré les réseaux pour d'autres raisons que l'objectif propre du dispositif. Tout d'abord, certains observateurs sont présents pour faire partie du « club » régional. Dans de nombreuses régions, il suffit d'observer une parcelle pour être accepté dans les RSBT. Le ratio coût/bénéfice est faible et a entraîné un ralliement pour, d'abord, observer ce qui se passait dans ce club. Le prix du ticket d'entrée est faible. En outre, deux sentiments de crainte ont favorisé l'adhésion aux réseaux. Certains considéraient que leur non-participation à la RSBT pouvait entraîner des difficultés pour leur agrément à la certification du conseil. En cultures spécialisées (F&L), certains observateurs ont préféré intégrer les réseaux pour ne pas prendre le risque de se voir refuser une dérogation nationale dans le cas d'usage orphelin. Enfin, le jeu de la concurrence entre acteurs économiques a eu des effets indéniables d'entraînement et de ralliement aux réseaux. Au niveau d'un bassin de production, un acteur économique ne pouvait pas rester en dehors du RSBT si la majorité de ses concurrents l'avait intégré.

De nombreux acteurs régionaux déplorent la rupture trop marquée entre AA et RSBT et le non-accompagnement du transfert d'expertise entre SRAL et RSBT. Cette rupture a entraîné soit une forte démotivation des experts SRAL/SRPV, soit une critique systématique du nouveau système. De plus, il est à craindre une perte significative de compétences techniques des SRAL et une baisse en qualité du contrôle technique de second niveau, voire l'incapacité de mener à bien cette mission.

En conclusion, l'essor des réseaux a été rapide. Ils s'appuient sur des acteurs fortement motivés et fiers des résultats obtenus. Le dispositif reste cependant fragile et dépendant du financement du dispositif.

Questions évaluatives relatives au contenu des productions du RSBT : BSV et bilans sanitaires (Volet 2)

La pierre angulaire du processus de préparation du BSV est le comité de rédaction et/ou de relecture. C'est à ce niveau que la pression sanitaire est analysée. Son fonctionnement est jugé très satisfaisant par la majorité des acteurs. Il permet également à chaque participant de mutualiser ses connaissances cognitives acquises hors du réseau. Plus la dynamique d'échange est importante, plus l'analyse s'affine. Par la présence de plus d'acteurs en son sein, la cellule d'analyse du risque est renforcée par rapport au schéma AA. Il n'est pas rapporté de différence d'appréciation et d'analyse du risque entre observateurs au sein de ces comités.

Dans de nombreuses filières, il reste à compléter le BSV par une analyse de risque aboutie. Si de nombreux efforts ont été réalisés pour ajouter des informations sur la reconnaissance des bio-agresseurs, les BSV font encore trop peu mention des auxiliaires des cultures.

La mise en place des modèles SRAL/SRPV par les structures économiques (IT, INVIVO, Etc..) reste à finaliser. À ce jour, trop de SRAL font encore fonctionner les modèles informatiques pour les réseaux. Certains de ces SRAL ont indiqué que 2012 serait la dernière année où ils apporteront ce support. Les questions de maintenance à moyen et long terme des modèles transférés et du développement de nouveaux modèles se posent. Il conviendrait de se pencher sur les recommandations 2010 du CGAAER pour s'assurer du transfert et de la continuité du service en préservant les compétences.

La gestion des données et des stations météorologiques pose également un problème important aux régions. Les coûts sont importants. Les faire supporter par le budget RSBT grèverait les budgets

actuels alloués à l'observation. Les entretiens montrent qu'une réflexion nationale, au-delà de l'action actuelle des IT, s'impose. Faut-il entretenir les stations météorologiques actuelles ou faut-il acheter les données nécessaires à Météo France ? D'autres alternatives existent-elles ?

De nombreuses confusions existent sur ce que l'on peut écrire dans les BSV. Des précisions s'imposent. Les contours du BSV ne sont pas suffisamment définis. Les rédacteurs ne savent pas vraiment où est la limite de l'analyse du risque. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas parler de mesures prophylactiques, de solutions alternatives à la chimie. Pourquoi n'est-il pas possible d'écrire « ne pas traiter » ? Il est important de rapidement clarifier la situation en ce qui concerne ce qui est autorisé et ce qui est interdit d'écrire dans les BSV. Le BSV devrait, aussi, pouvoir être plus contraignant dans la préconisation pour un meilleur alignement des bulletins privés.

Les BSV se construisent sur les données d'observation complétées par la connaissance individuelle de chaque participant au comité de rédaction. La construction des bilans régionaux suit la même logique. L'analyse de la pression sanitaire au niveau national doit s'apprécier à l'analyse des données brutes extraite de la base Epiphyt, mais il convient de confronter cette première analyse à une validation par les experts nationaux et régionaux. Les données brutes ne donnent qu'une image partielle de la situation sanitaire étant donné le maillage statistiquement insuffisant.

Questions évaluatives relatives à la diffusion et à la transmission de l'information du BSV (Volet 3)

Les BSV sont destinés à tous (agriculteurs et conseillers) mais en pratique ils sont plutôt utiles à l'heure actuelle aux techniciens. Le BSV n'inclut pas de préconisations et par conséquent, son intérêt pour les agriculteurs est plus faible que les AA et que les bulletins techniques des conseillers et des prescripteurs. De plus, le maillage de l'observation ne permet que trop peu souvent de présenter une analyse de risque à la parcelle. Elle se limite trop souvent à la région. Idéalement, le bon niveau se situerait entre le niveau régional et la parcelle : la « petite région agricole ». De plus, le BSV est un outil qui est soumis à l'influence des conseillers, qui le structurent selon leurs propres besoins.

La diffusion du BSV se fait largement au-delà de la demande initiale qui était de publier les BSV sur le site de la DRAAF. Chacune des régions a souhaité une diffusion bien plus large par l'intermédiaire des sites des CRA et CA, de mailings directs aux producteurs, de publication dans la presse agricole régionale, et par affichage dans les dépôts des prescripteurs.

Les agriculteurs disent connaître le BSV mais le taux d'une réelle utilisation reste inconnu. Les entretiens téléphoniques laissent apparaître que les agriculteurs connaissent majoritairement le BSV. Ce résultat est conforme aux résultats des nombreuses enquêtes menées au niveau régional depuis près de deux ans. Cependant, l'utilisation réelle du BSV par le producteur reste inconnue. Ils reconnaissent que le BSV est une source d'information supplémentaire sur laquelle ils disent s'appuyer. Aucune garantie n'existe sur ce point.

Les conseillers disent également utiliser le BSV pour la rédaction de leurs bulletins techniques, mais le taux de pénétration du BSV dans ces mêmes bulletins techniques n'est qu'insuffisamment connu. Certaines régions qui ont bien compris l'importance de l'appropriation des résultats du BSV par les conseillers et leur restitution au travers des bulletins techniques ont initié des études afin d'analyser les taux d'utilisation de l'information BSV dans les BT. Ce type d'approche (voir Midi-Pyrénées) est à répéter dans chacune des régions administratives.

Les conclusions de cette évaluation ne permettent pas de juger de l'impact du BSV sur les comportements vis-à-vis de l'utilisation des PPP. Cependant, on peut formuler l'hypothèse que le

RSBT apporte un changement dans le secteur du conseil agricole dans la mesure où les acteurs du conseil sont aussi les acteurs du RSBT. La mutualisation de l'action, l'harmonisation de l'observation sur la base de protocoles plus précis amènent à une vision partagée de la pression sanitaire à l'échelle d'une région. Par effet d'entraînement, on peut considérer que les BT vont également avoir tendance à s'uniformiser. Ceci sera d'autant plus vrai que les informations du BSV seront reprises dans les BT. Toutefois, cette hypothèse reste à démontrer.

Le BSV ne contribue pas à des questionnements de moyen et long terme sur le choix des variétés, de la rotation, de la date et de la densité de semis dans la mesure où le BSV n'en parle que trop rarement.

Questions évaluatives relatives à la cohérence du dispositif (Volet 4)

La cohérence interne et externe du dispositif est bonne à ce jour. Cependant, les acteurs régionaux ont tenu à souligner que l'observation des effets non intentionnels pouvait être coordonnée par l'animateur inter filières, mais devait être réalisée dans un réseau spécifique par des observateurs autres que ceux qui sont actuellement présents dans le RSBT pour le suivi des indicateurs de biodiversité. En effet, il s'agit d'une observation mobilisant une expertise technique spécifique à laquelle les observateurs traditionnels ne sont pas formés.

L'évaluation montre que le RSBT répond pleinement aux objectifs du réseau d'épidémiosurveillance tels que définis dans la note de cadrage du 4 mars 2009. Il n'y a que très peu d'écart par rapport aux objectifs. Cependant, il est important de préciser que l'observation doit continuer à couvrir l'ensemble des ON, incluant les émergents, les ONR et les organismes de qualité. Il convient de rester vigilant aux écarts possibles par rapport à ces objectifs.

La recherche de cohérence entre les actions de l'Axe 5 et les autres axes du plan Ecophyto 2018 reste à réaliser mais il n'y a pas d'obstacle majeur à ces rapprochements. De plus, il n'y a pas de contradiction entre les objectifs des différents axes, à la recherche de synergies et à la complémentarité entre les actions des autres axes du plan. Par exemple, le réseau DEPHY Ecophyto doit permettre d'augmenter le nombre de parcelles observées. Il convient maintenant d'identifier ces complémentarités et de les mettre en œuvre. Une réflexion nationale doit amener à la mise en place d'un plan d'action au niveau régional.

Le RSBT est un outil visant à la maîtrise de l'utilisation de PPP. Il n'entraîne pas systématiquement de réduction d'usage. Le suivi des émergents et des ONR entraîne forcément une augmentation (très faible) des volumes utilisés à court terme, mais participe très largement à une économie de volumes importants sur le moyen et long terme. La mise en place d'un RSBT permet un meilleur suivi sur les cultures extensives mais peut, également, aboutir à une augmentation de volumes (exemple du blé dur en LR et PACA). La réduction des volumes passe, d'abord, par la maîtrise des volumes. Le RSBT est donc déjà un fort contributeur à l'atteinte des objectifs du plan.

Enfin, le RSBT est un dispositif intelligent qui anticipe les possibles évolutions réglementaires européennes en matière de santé des végétaux. Par exemple, la Commission européenne souhaite porter ses efforts sur la surveillance générale des ONR par une approche de co-financement de l'observation. Cette possible modification de réglementation s'intégrerait parfaitement dans le RSBT.

Les recommandations

Le système actuel est nouveau et fragile, les recommandations présentées ci-dessous visent à le consolider. Toutes concourent à faire de ce dispositif un instrument de politique publique pérenne.

L'application de ces recommandations exige que soit menée une réflexion et prise une décision quant au niveau des moyens humains et logistiques nécessaires à leur mise en œuvre.

Ces recommandations sont regroupées en quatre axes veillant à optimiser la gouvernance, l'efficacité des réseaux, le contenu des BSV et leur valorisation auprès des utilisateurs.

AXE 1: Optimiser la gouvernance de l'Axe 5

Recommandation 1: Optimiser la gouvernance nationale en installant une plateforme technique visant à optimiser les flux d'information et la coordination entre acteurs nationaux.

Recommandation 2: S'assurer de la présence suffisante de tous les acteurs clés dans les réseaux. Veiller à utiliser toutes les compétences indispensables et disponibles.

Recommandation 3: Veiller à préserver la cohérence de l'ensemble des actions engagées (cohérence interne et externe) et développer les synergies entre actions du plan par un suivi régulier.

AXE 2: Améliorer l'efficacité des réseaux d'observation

Recommandation 4: Développer l'observation par les agriculteurs en les associant davantage aux actions de piégeages et d'observation sur parcelles flottantes.

Recommandation 5: Développer un guide permettant de définir les priorités concernant les filières à installer et à optimiser en lien aux attentes des objectifs de l'Axe 5 et du plan Ecophyto 2018.

Recommandation 6: Revoir le maillage de l'observation afin de s'assurer de l'utilisation optimale des ressources disponibles.

Recommandation 7: Réfléchir à la mise en place d'outils de saisie des données au champ.

Recommandation 8: Réfléchir à la mise en place d'une observation sur adventices.

Recommandation 9: Veiller à la diffusion entre observateurs des informations brutes saisies.

Recommandation 10: Intégrer systématiquement un volet d'animation des observateurs par un lancement et un bilan de campagne et des journées de formation.

AXE 3 : Améliorer le contenu du BSV

Recommandation 11: Préciser les limites de rédaction du BSV.

Recommandation 12: Veiller à la bonne mise en place de l'analyse de risque sur le plus grand nombre de cultures possibles.

AXE 4 : S'assurer d'une valorisation optimale du BSV

Recommandation 13: Développer l'envoi systématique des BSV par un abonnement de type lettre d'information sur les sites internet qui hébergent le BSV.

Recommandation 14: Rédiger une note nationale présentant les principaux résultats des enquêtes de satisfaction régionales réalisées à ce jour.

Recommandation 15: Veiller à la valorisation du BSV dans les BT du conseil

Recommandation 16: Utiliser les réseaux DEPHY Ecophyto comme outils d'apprentissage à la meilleure utilisation des BSV.

Recommandation 17: Développer la communication BSV entre agriculteurs.

1 Introduction

Le présent document constitue la synthèse finale de l'étude d'évaluation *in itinere* du volet épidémiosurveillance (Axe 5) du plan Ecophyto 2018.

Il résulte d'un travail effectué entre le 1^{er} septembre 2011, date contractuelle de démarrage de l'étude, et la fin mars 2012.

Le plan Ecophyto 2018 a été élaboré à la suite du Grenelle de l'environnement et constitue l'engagement des autorités, des professionnels et des représentants de la société civile – qui l'ont élaboré ensemble – à réduire de 50% l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles au niveau national dans un délai de dix ans, si possible. Il vise notamment à réduire la dépendance des exploitations agricoles aux produits phytopharmaceutiques (PPP) tout en maintenant un niveau élevé de production agricole tant en quantité qu'en qualité (« *produire plus et produire mieux* »).

Au-delà du propre engagement français dans la réduction d'usage des produits phytosanitaires, le plan Ecophyto 2018 est la transposition des obligations réglementaires européennes en matière d'utilisation durable des pesticides¹.

Les deux ministères chargés de l'agriculture (MAAPRAT - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire) et de l'environnement (MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) jouent un rôle essentiel dans le pilotage de ce plan qui bénéficie, suite à la loi de finance de 2009, de l'appui financier de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) avec des crédits spécifiques issus de la redevance pour pollution diffuses perçues par les agences de l'eau. De plus, le plan s'appuie sur un ensemble de modalités de gouvernance en associant largement l'ensemble des parties prenantes dans la logique et la transparence du Grenelle de l'environnement.

Dans un objectif de saine gestion des deniers publics, et afin de répondre aux différentes obligations réglementaires², il a été décidé de mener un plan d'évaluation du plan Ecophyto 2018, qui sera réalisée sur l'ensemble du territoire français, et partiellement sur les DOM. Il est prévu une évaluation à mi-parcours, soit en 2013, de l'ensemble du plan ainsi que des évaluations thématiques *in itinere* sur des actions particulières du plan en fonction des avancées et des priorités.

La première évaluation thématique *in itinere* porte sur les actions déjà opérationnelles de l'Axe 5, celles dédiées à l'épidémiosurveillance.

¹ Directive-Cadre 2009/128/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable qui dans son Article 4 prévoit l'adoption par les États Membre de plans d'action nationaux : « *Les États membres adoptent des plans d'action nationaux pour fixer leurs objectifs quantitatifs, leurs cibles, leurs mesures et leurs calendriers en vue de réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et d'encourager l'élaboration et l'introduction de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et de méthodes ou de techniques de substitution en vue de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides. Ces objectifs peuvent relever de différents sujets de préoccupation, par exemple la protection des travailleurs, la protection de l'environnement, les résidus, le recours à des techniques particulières ou l'utilisation sur certaines cultures* ».

² La Directive-Cadre 2009/128/CE impose une obligation européenne de mener une évaluation à mi-parcours de l'ensemble des actions implémentées au niveau des États membre.

L'État occupe, historiquement, une place importante dans le dispositif de surveillance des bio-agresseurs et d'information aux agriculteurs et conseillers agricoles par la publication des avertissements agricoles. Après-guerre les groupements de vulgarisation agricole, les instituts techniques, les Chambres d'agriculture, les coopératives et les négoce ont également investi ce domaine, sans qu'une réflexion globale ne soit systématiquement conduite³.

La circulaire du 4 mars 2009⁴ prévoit les éléments de mise en œuvre du nouveau réseau d'épidémiosurveillance. Elle renouvelle les méthodes de travail et cherche à capitaliser sur l'expérience antérieure, les outils et les réseaux existants issus des Avertissements Agricoles. Le dispositif doit permettre la mise à disposition pour les acteurs des filières agricoles et non-agricoles d'une information fiable et pertinente sur la présence de bio-agresseurs et la pression parasitaire par la diffusion des Bulletins de Santé du Végétal (BSV), condition-clé pour la mise en œuvre de la lutte intégrée.

Le réseau doit se baser sur une organisation harmonisée et fiable, par un contenu appréciant en temps réel les risques pour les récoltes et autres végétaux (espaces non agricoles) et indiquant la présence éventuelle d'auxiliaires utiles.

Il doit être adapté à l'ensemble des approches de protection des cultures et non pas à l'usage instantané des produits phytopharmaceutiques ou aux stratégies de traitements préventifs systématiques tout en couvrant progressivement l'ensemble des cultures et l'ensemble des situations.

Enfin, il doit rendre l'information collectée disponible pour les agriculteurs et leurs conseillers. Cette action doit s'inscrire dans le temps pour accompagner l'adoption de nouvelles stratégies et de nouveaux comportements en matière d'utilisation de PPP.

Les avertissements agricoles sont supprimés et la préconisation en matière de protection des cultures devient de la seule responsabilité des acteurs privés.

L'objectif de cette étude est avant tout d'évaluer la mise en œuvre des actions du plan Ecophyto 2018 dédiées à l'épidémiosurveillance et de caractériser, d'abord, leurs contributions aux objectifs tels que décrits dans la circulaire du 4 mars 2009 ; et, ensuite, aux objectifs du plan de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans son contexte d'ensemble (efficacité et efficience). Il conviendra également d'évaluer la cohérence et la pertinence du dispositif d'épidémiosurveillance dans le contexte de refonte des textes européens en particulier en matière de santé des végétaux et commercialisation des semences⁵. L'évaluation a, enfin, pour objectif de proposer des recommandations pour l'amélioration.

L'évaluation, objet du présent rapport, analyse la hiérarchie de ces objectifs au regard des politiques menées et des résultats constatés. Plus précisément de nombreuses questions correspondant à la diversité des objectifs mis en avant doivent être abordées dans le champ de cette évaluation.

³ Rapport final du Président du Comité Opérationnel « Ecophyto 2018 » Guy Pallotin. 17 juin 2008

⁴ Note d'orientation et de cadrage pour la mise en œuvre d'un réseau d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal.

⁵ Réflexions européennes actuelles sur la refonte de la Directive 2000/29/EC (santé des plantes) et sur la refonte des *acquis* communautaire en matière de commercialisation des semences (12 Directives de base).

Ces questions ont été construites par le comité de pilotage (COPIL) de l'étude avant le lancement du projet. Elles sont regroupées en 4 thèmes, à savoir :

- Volet 1 : Quelle est la qualité du dispositif de surveillance biologique mis en place aux niveaux national et régional au regard des actions définies dans l'Axe 5 du plan Ecophyto 2018, quelle est la typologie des acteurs au sein des réseaux et quels en sont les jeux ?
- Volet 2 : Quel est le niveau de pertinence des productions du dispositif (Bulletin de Santé du Végétal, données collectées, bilans sanitaires régionaux et bilan national annuel, formations) au regard des attentes des destinataires et des objectifs du plan Ecophyto 2018 ?
- Volet 3 : Comment se fait la diffusion et la transmission de l'information contenue dans les Bulletins de Santé du Végétal et en quoi cela a-t-il un impact sur les comportements vis-à-vis de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ?
- Volet 4 : Comment l'axe 5 (volet réseau d'épidémiosurveillance) interagit-il ou pourrait-il contribuer aux autres actions d'Ecophyto 2018 (cohérence)?

Le présent projet de rapport fournit, tout d'abord, un rappel de la méthodologie utilisée et présente les limites de l'analyse. Ensuite, le contexte législatif et réglementaire du réseau d'épidémiosurveillance est décrit. De plus, la présentation de considérations générales sur la présence des bio-agresseurs par type de cultures et sur la consommation de PPP en France permet le positionnement de l'intervention dans son environnement technico-économique.

Le rapport présente, également, un état des lieux factuel, chiffré et argumenté, aussi objectif que possible des réseaux régionaux, avant d'exposer les positions, stratégies et intérêts, voire les perceptions de différentes parties prenantes en réponse aux questions évaluatives (QE).

C'est sur ces bases que l'équipe d'évaluation a ensuite fondé son jugement en termes d'efficacité, d'efficience, de pertinence et de cohérence. Enfin, elle a émis et proposé des recommandations.

La volonté des rédacteurs est d'apporter à ce rapport une vue contextuelle d'ensemble sur la dimension réglementaire et sur les outils opérationnels afin d'en permettre la compréhension la plus large possible par le plus grand nombre et de ne pas restreindre la compréhension de ce rapport aux seuls initiés.

2 Rappel des principes méthodologiques de l'étude

2.1 Outils méthodologiques et techniques de collecte de données

Les principes méthodologiques choisis ont consisté à couvrir les différentes dimensions de l'étude, à savoir une analyse de l'état des lieux, une mesure de la satisfaction de chacune des parties prenantes, ainsi qu'une identification et une analyse des impacts de tout ordre résultant de la mise en œuvre du réseau d'épidémiosurveillance.

Après une première revue documentaire portant sur les principaux rapports publics⁶, l'évaluation, dans sa phase de cadrage, s'est appuyée sur une série d'entretiens, dits exploratoires, menés auprès des acteurs de la gouvernance nationale à savoir les membres du Comité National de l'Epidémiosurveillance (CNE).

La nécessité d'enquêter le plus largement possible au niveau des parties prenantes, c'est-à-dire des principaux acteurs de mise en place des réseaux, a conduit, tout d'abord, à procéder à une sélection des filières à étudier et des régions à visiter étant donné l'impossibilité de visiter toutes les régions administratives.

Huit régions ont été retenues pour les études de cas (visites en région), à savoir :

- La Bourgogne ;
- La Champagne-Ardenne ;
- le Languedoc-Roussillon ;
- Midi-Pyrénées
- le Nord – Pas de Calais ;
- la Normandie (Haute et Basse) ;
- Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Les Pays de Loire.

Lors de la réunion d'étape, le comité de pilotage de l'évaluation (COPIL) a également validé la liste des filières à étudier, comme présentée dans le tableau ci-dessous.

⁶ Textes légaux, rapports CGAAER relatifs à la surveillance biologique du territoire, aux modèles épidémiologiques pour la santé des végétaux, à la mission de suivi et l'évaluation de la mise œuvre territoriale du plan ECOPHYTO 2018, synthèse SDQPV au niveau national (hors DOM) des visites régionales d'appui au contrôle technique de second niveau de l'épidémiosurveillance dans le domaine végétal, rapports annuels des DRAAF/SRAL délivrés à la DGAL pour les questions organisationnelles et à l'ONEMA pour les questions financières.

Tableau 1: Matrice (régions/filières) étudiée

Régions	Blé tendre d'hiver	Colza d'hiver	Pomme de terre de conservation	Légumes de plein champ	Pomme	Vigne
Champagne Ardenne	X	X	X			X
Normandie	X	X		X	X	
Midi Pyrénées	X	X			X	
Nord-Pas de Calais (NPDC)	X	X	X	X	X (Principalement tavelure)	
Pays de Loire	X	X		X	X	X
Bourgogne	X	X		X (en cours de mise en place)	X	X
Languedoc-Roussillon	X	X		X (maraîchage)	X	X
Provence-ACA	X (blé dur)	X		X (maraîchage)+ Tomate industrie	X	X

Dans chacune des régions visitées, l'équipe d'évaluation a mené :

- Trois à cinq entretiens en face-à-face avec les acteurs de mise en place du réseau régional ;
- 40 à 60 entretiens téléphoniques avec les utilisateurs des BSV (agriculteurs, acteurs du conseil et de la prescription) ;
- Une réunion de débriefing avec les acteurs clés du réseau, principalement l'animateur inter-filières de la CRA et le SRAL. Il était prévu de réaliser des entretiens dits « focus » dans le cas de fortes divergences entre acteurs inter-régionaux. Étant donné la consistance des positions d'une filière à une autre, une réunion de débriefing a été préférée.

2.2 Typologie des situations observées

La typologie des situations observées se comprend par l'analyse combinée de deux types de critères:

- Les critères caractérisant la production agricole, dont les principaux sont :
 - o le type de filières et leur importance économique,
 - o le type de production,
 - o le niveau de pression des bio-agresseurs,
 - o les volumes de PPP utilisés par filière.
- Les critères décrivant la diversité du monde agricole (producteurs, OP, structures de conseil) et la dynamique des acteurs, à savoir :
 - o La typologie agricole (densité agricole, taille des exploitations),
 - o La structure des acteurs de la vulgarisation et du conseil agricole,
 - o La structure et l'importance de la distribution agricole,
 - o L'équilibre conseil avec préconisation/conseil sans préconisation.

La majorité de ces critères sont repris dans la présentation des réseaux et du jeu des acteurs (voir chapitre 4 et annexe 1).

Cependant un critère reste à étudier concernant l'historique de l'action de l'État en matière de santé et de protection des végétaux.

Jusqu'en 2009, le SRPV avait pour mission la mise en œuvre locale de la politique nationale de protection des végétaux, pour toutes les productions végétales, sur toute la région administrative couverte. Ses missions étaient multiples, et en particulier, il publiait les bulletins d'Avertissements Agricoles (AA).

Pour l'élaboration de ces Avertissements Agricoles, les techniciens des SRPV utilisaient les résultats des réseaux de piégeage, les sorties des modèles, des suivis de parcelles de référence par les agriculteurs, les informations émanant des différents réseaux de techniciens. Les abonnements à ces bulletins étaient généralement payants. Ainsi le prix moyen d'un abonnement annuel se situait entre 20 et 80 € en fonction du mode de diffusion. En 2004, la diffusion se faisait par courrier à 54%, par fax à 38% ou par internet à 8%. Ils concernaient principalement les organismes nuisibles économiquement importants (dits de qualité) même si certaines informations concernant l'actualité des foyers des organismes réglementés pouvaient y être présentées.

Les éditions étaient régionales et spécialisées par type de cultures. Chaque région éditait entre 1 à 7 éditions en général, avec au minimum la filière « grandes cultures ». Depuis près de 20 ans, on observait une diminution progressive du nombre d'éditions et du nombre de lecteurs.

Il n'existe pas de statistiques précises sur le taux de diffusion de ces Avertissements Agricoles au niveau national mais une grande disparité entre cultures et régions existait. Trois types de situations liées à l'historique SRPV/Avertissements Agricoles pouvaient être observés :

- Les régions et filières où les AA étaient toujours largement utilisés et où le réseau d'observateurs était en place. Dans certaines régions, la migration vers le système des BSV a entraîné quelques transferts de responsabilités mais la structure du réseau d'épidémiosurveillance s'est bâti sur le réseau existant. Dans d'autres régions, le fonctionnement des AA était basé sur un réseau d'agriculteurs observateurs hors de tout partenariat explicite entre les acteurs régionaux, et, dans ce cas, il n'y a pas eu de transfert direct de la structure du réseau lors de la mise en place du nouveau système ;
- Les régions et filières où les AA avaient pratiquement disparu au profit d'autres systèmes d'observations émanant soit des instituts techniques, soit des Chambres d'Agriculture, ou soit des acteurs privés de la distribution. Dans ces régions et pour ces filières, le réseau est, donc, à repenser intégralement ;
- Les régions et filières où les AA avaient disparu et n'avaient pas été remplacés. Le réseau est à (re-)créer.

Le nombre de critères à considérer ne permet pas de conclure à une matrice présentant de façon claire et schématique la typologie des situations observées en support à cette évaluation. La complexité du monde agricole français en fait sa richesse, mais c'est également une limite à l'évaluation des politiques publiques: à chaque illustration d'un résultat obtenu s'oppose un, voire plusieurs, contre-exemples. Les résultats présentés ici s'applique à une majorité des cas, mais en aucune façon à l'ensemble de ceux-ci. Nous le soulignerons tout au long de ce rapport.

2.3 Limites de l'analyse évaluative

L'équipe d'évaluation n'a pas rencontré de difficultés majeures concernant la disponibilité des acteurs, et leur motivation à participer à l'étude a été relativement forte. Le déploiement de la méthodologie proposée s'est faite de façon efficace et sans écueil. Les coordinateurs régionaux (les animateurs inter-filières) ont été réceptifs à la démarche et fortement coopératifs pour l'organisation des visites en région.

La disponibilité et la fiabilité des données est dans l'ensemble bonne. Les acteurs des régions non visitées ont été invités à se positionner par écrit sur le guide d'entretien en face-à-face, mais n'ont que très faiblement répondu à cette invitation (une seule réponse: Rhône-Alpes). Les entretiens face-à-face ont été réalisés avec les acteurs de mise en place des réseaux; c'est à dire l'animateur inter-filières, le SRAL, les animateurs filières, et une partie des observateurs. Le nombre de personnes rencontrées par région est élevé (plus de 25 personnes en moyenne et par région, soit au total plus de 200 personnes rencontrées).

Le choix des agriculteurs et prescripteurs contactés pour les entretiens téléphoniques s'est fait sur la base d'un listing de près de 2000 contacts. Les coordonnées de l'ensemble de ces contacts viennent de plusieurs sources dont les CRA, les SRAL⁷, et les structures privées (organisation de producteurs – OP). Il n'a pas été demandé de contacts d'agriculteurs auprès des distributeurs. Il est également à noter que dans le cas de la région NPDC, les contacts d'agriculteurs ont été extraits de l'annuaire téléphonique. Un total de 1032 personnes (agriculteurs et conseillers) a été contacté et 357 entretiens complets ont été menés.

Nous considérons que cette approche ne biaise que faiblement les résultats de l'enquête téléphonique auprès des agriculteurs dans la mesure où, tout d'abord, les listes de contacts téléphoniques ont été collectés le plus possible auprès d'acteurs institutionnels et non auprès des parties prenantes intéressées; de plus, les résultats de l'enquête téléphonique ne servent à répondre qu'aux questions évaluatives du Volet 3 et non à l'ensemble de celles-ci. Cependant comme certains listings proviennent des acteurs du RSBT, un nombre d'agriculteurs consultés sont en lien direct avec ces acteurs et sont donc déjà sensibilisés au BSV.

De plus, les résultats obtenus sont très comparables à ceux des enquêtes régionales réalisées par les CRA. Celles-ci ont été réalisées sur la base de méthodologies différentes (enquêtes sur le site de la DRAAF et/ou CRA, enquêtes par mailing, et enquêtes téléphoniques par sondage) et ont abouti à des conclusions générales similaires. Cela permet une généralisation un peu plus importante des résultats obtenus.

Cependant, il est important de rappeler que les résultats de l'enquête téléphonique est à comprendre comme étant le discours des personnes enquêtées. Lors de l'analyse entraînant nos réponses aux questions évaluatives, ils ont été pris en considération au même titre que les autres informations collectées lors des visites en région.

L'enquête téléphonique auprès des conseillers n'entraîne aucun biais quant à la représentativité de l'échantillonnage dans la mesure où le questionnaire s'adressait aux conseillers utilisateurs des BSV, donc très largement ceux qui sont présents dans les réseaux d'observation.

⁷ Listing abonnés aux AA

3 Le contexte législatif et la logique d'intervention

Ce chapitre résume la logique de l'intervention publique (quels sont les textes réglementaires/projets fondateurs de l'action ? qui en sont les acteurs ? quelles sont les obligations à mettre en œuvre ? quels sont les effets attendus ? etc...).

Il s'agit, *in fine*, de l'ensemble des activités mises en œuvre, des effets attendus (réalisations, résultats et impacts) ainsi que des hypothèses qui expliquent comment les activités vont conduire aux effets dans le contexte de l'intervention. De plus, la logique d'intervention est toujours une simplification de la réalité. Il est donc utile d'identifier les principaux facteurs externes qui conditionnent ou qui contraignent la mise en œuvre et les effets.

L'intervention évaluée est plutôt d'ordre organisationnel. L'Axe 5 est d'abord un axe de moyens et l'évaluation est principalement d'ordre organisationnelle et non pas stratégique. De plus, il ne s'agit pas de repenser les objectifs et les outils d'atteinte à cet objectif. Nous nous sommes limités à ne considérer que les dimensions principalement techniques de cette intervention sans considérer les spécifications politiques et sociologiques de l'action qui sont à réserver pour des évaluations plus stratégiques.

Les fondements réglementaires de la surveillance générale (réseau d'épidémiosurveillance) sont d'origine internationale, ils se situent au niveau de la Convention internationale sur la protection des végétaux (CIPV), reprise au niveau Communautaire par la Directive 2000/29/CE sur la santé des végétaux transposée en droit national (Code rural et de la pêche maritime).

En complément, le réseau d'épidémiosurveillance trouve ses fondements dans le plan Ecophyto 2018 et le Code rural et de la pêche maritime. Dès la fin des travaux du Grenelle de l'environnement, le Ministre de l'agriculture avait décidé d'inclure dans le plan Ecophyto le renforcement des réseaux de surveillance des bio-agresseurs et sur les effets des effets non-intentionnels des pratiques agricoles. Cette décision se matérialise par la circulaire du 4 mars 2009.

Nous proposons donc de décrire dans un premier temps le contexte réglementaire international, suivi du contexte réglementaire Communautaire avant de s'intéresser à la réglementation française, à ses acteurs et à ses outils (plan Ecophyto 2018).

3.1 La convention internationale sur la protection des végétaux

La maîtrise des risques en protection des végétaux est un système qui est fortement encadré réglementairement, et en particulier par des obligations de mise en œuvre d'accords internationaux.

La convention internationale sur la protection des végétaux (CIPV)⁸ (Rome, 1951, révisée en 1997) est l'instrument international qui permet la coopération entre les pays signataires afin de contrôler les organismes nuisibles (ON) et de prévenir leur dissémination, et que ces mêmes mesures phytosanitaires ne soient pas des obstacles au commerce international. La CIPV fournit un cadre pour la coopération entre les pays. De plus, cette convention facilite la mise au point de normes

⁸ Il s'agit d'un traité multilatéral, qui a été déposé auprès du directeur général de l'organisation agricole et alimentaire (FAO) des Nations Unies.

applicables⁹ au commerce international afin de limiter l'introduction et la dissémination d'ON en se fondant sur les principes adoptés au niveau international.

Les parties contractantes à la CIPV s'engagent à prendre les mesures législatives, techniques et réglementaires spécifiées dans la convention et dans les accords complémentaires (Article I.1) et à les faire appliquer (Article I.2). Les pays signataires doivent notamment mettre en place une organisation nationale officielle pour la protection des végétaux (ONPV) (Article IV).

L'ONPV aura, entre autres, la responsabilité de :

- « (b) la surveillance des végétaux sur pied, y compris les terres cultivées (notamment les champs, les plantations, les pépinières, les jardins, les serres et les laboratoires) et la flore sauvage, et des végétaux et produits végétaux entreposés ou en cours de transport, en vue particulièrement de signaler la présence, l'apparition et la dissémination des organismes nuisibles, et de lutter contre ces organismes nuisibles, y compris l'établissement de rapports mentionnés à l'Article VIII [...],
- (e) la protection des zones menacées et la désignation, le maintien et la surveillance de zones indemnes et de zones à faible prévalence d'ON. (Article IV).»

Il s'agit, donc, plus particulièrement de dispositifs visant à la détection d'un nouvel organisme nuisible et à la prévention de la dissémination d'organismes nuisibles déjà précédemment détectés mais peu disséminés.

L'engagement de surveillance se traduit notamment par un engagement de recherche et d'enquête (Article IV.3) ainsi que par la tenue et la mise à jour d'informations sur la situation phytosanitaire du pays (Article. VII - §2).

Il est à noter que tous ces engagements sont soumis aux conditions de moyens (ex. « dans la mesure de ses possibilités », Article IV). Nous pouvons donc dire que les obligations de résultats de la CIPV sont conditionnées aux ressources de la partie contractante, mais sans doute pas aux ressources réellement affectées à ces problématiques du fait de choix nationaux. Autrement dit, un pays « pauvre » qui, ayant « négligé » par manque de ressources financières cette surveillance phytosanitaire, aurait permis la dispersion d'organismes nuisibles vers d'autres pays jusqu'alors indemnes, ne pourrait pas se le voir reprocher au niveau international.

Conformément à l'objectif premier de la CIPV relatif à la non-entrave des échanges internationaux, aucune obligation ou même recommandation concrète n'est donnée dans cette convention concernant l'organisation nationale de la surveillance du territoire. Les principales obligations portent sur la garantie des exportations et la non-entrave des importations. Les parties prenantes sont également tenues de diffuser l'information sur la situation sanitaire des végétaux, ainsi que les moyens de prévention et de contrôle.

3.2 La réglementation Communautaire

La réglementation Communautaire en la matière est double. Il faut dissocier celle dite de la « santé des végétaux » qui découle directement de la CIPV et qui est régit par la Directive 2000/29/CE et

⁹ Les normes applicables, appelées NIMP (normes internationales de mesures phytosanitaires), peuvent s'assimiler à des décrets d'applications de la CIPV. Elles ne doivent pas être comparées, par exemple, aux normes ISO qui sont d'application volontaire.

celle liée à la mise en marché et l'utilisation des produits phytosanitaires (le « paquet pesticides »). Celui-ci comprend un règlement concernant l'autorisation et la mise en marché des PPP ainsi qu'une directive cadre sur « l'utilisation durable » des pesticides.

3.2.1 La Directive 2000/29/CE sur la santé des végétaux

La base réglementaire actuelle du dispositif phytosanitaire Communautaire¹⁰ est la Directive 2000/29/CE du 8 mars 2000 du Conseil concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté.

Dans la Directive 2000/29/CE, un certain nombre d'obligations, pesant sur chaque État membre, implique la mise en place d'une surveillance générale. Elles peuvent être résumées comme suit:

- l'interdiction d'introduire sur le territoire les organismes nuisibles listés dans l'annexe I, partie A de la directive;
- l'interdiction d'introduire les végétaux ou produits végétaux contaminés par les organismes listés dans l'annexe II de la directive ;
- l'obligation de notification à la Commission et aux autres États membres de toute présence sur son territoire d'organismes nuisibles énumérés à l'annexe 1, partie A, chapitre I, ou à l'annexe II, partie A, chapitre I, ou toute apparition, dans une partie de son territoire dans laquelle leur présence n'était pas connue jusqu'alors, d'organismes nuisibles énumérés à l'annexe I, partie A, chapitre II, ou partie B ou à l'annexe II, partie A, chapitre II, ou partie B. de la directive 2000/29/CE.

Comme toute directive européenne, la Directive 2000/29/CE ne s'applique pas directement aux États membres (contrairement aux règlements) mais nécessite une transposition dans le droit national.

L'organisation nationale pour la protection des végétaux (à savoir le Ministère de l'agriculture) est le service officiel institué par le gouvernement pour mettre en œuvre les obligations spécifiées par la CIPV et la Directive européenne 2000/29/CE.

3.2.2 Le « paquet pesticides »

Le «paquet pesticides», adopté en octobre 2009, contient, d'une part, un règlement (Règlement (CE) No 1107/2009) concernant la mise sur le marché et l'évaluation des produits phytopharmaceutiques; et d'autre part, le législateur européen a adopté une directive sur « l'utilisation durable » des pesticides (Directive-Cadre 2009/128/CE).

Cette directive cadre impose notamment aux États membres d'adopter des plans nationaux. Ils doivent comporter des objectifs quantitatifs, des mesures et des calendriers en vue de réduire les risques et les conséquences de l'utilisation des pesticides. La directive impose également aux 27

¹⁰ Appelé « Community Plant Health Regime » (CPHR) et dont une refonte est en cours en vue de sa mise à jour face à l'élargissement de l'Union Européenne, aux nouveaux traités internationaux, aux attentes sociales, à la diminution des ressources publiques, à l'érosion de l'expertise scientifique, à l'établissement de l'agence européenne pour la sécurité des aliments et aux évolutions des autres dispositifs communautaires. cf.

http://ec.europa.eu/food/plant/strategy/index_en.htm. Le plan d'action de la nouvelle réglementation est prévu pour 2012.

États membres de veiller à ce que les utilisateurs de pesticides soient correctement formés aux impacts des produits phytosanitaires sur la santé.

En lien avec les réseaux d'épidémiosurveillance, l'article 14(2) de cette directive-cadre spécifie que « [...] Les États membres établissent ou soutiennent la création des conditions nécessaires à la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils s'assurent en particulier que les utilisateurs professionnels aient à leur disposition l'information et les outils de surveillance des ennemis des cultures et de prise de décision, ainsi que des services de conseil sur la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. »

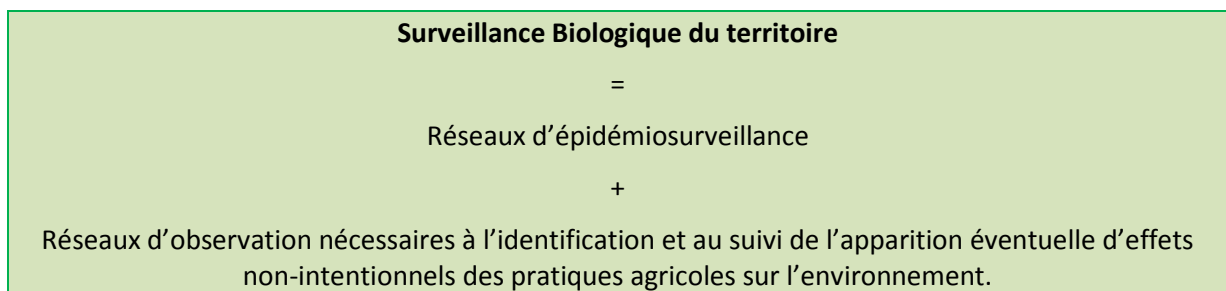
Le plan Ecophyto 2018 décline les objectifs européens de la Directive-Cadre 2009/128/CE. Il convient toutefois de préciser que l'objectif du plan Ecophyto est un objectif de diminution de l'utilisation des pesticides, ce qui constitue une réduction à la source des risques ciblés dans la Directive-Cadre 2009/128/EC.

3.3 L'épidémiosurveillance dans le contexte réglementaire national

Les exigences internationales et communautaires ont été codifiées dans le code rural au Livre II « Santé publique vétérinaire et protection des végétaux », Titre V « La protection des végétaux », Chapitre I « La surveillance biologique du territoire ».

3.3.1 Définition de la surveillance biologique du territoire (SBT)

L'article L 251-1 du code rural et de la pêche maritime, modifié par l'article 9 de la loi du 25 Juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés, définit la surveillance biologique du territoire : la SBT a pour objet de « s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux, et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non-intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement ».



Le CCP de l'étude précise que la traduction administrative des dispositions de l'Axe 5 s'est effectuée par :

- Des articles réglementaires (Articles L.201-1 et L.251-1 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Et des circulaires et des notes de services (Circulaire ministérielle du 4 mars 2009, note de service du 29 Juillet 2009, du 7 décembre 2009, du 23 décembre 2009, du 3 mai 2010, du 20 juillet 2010, du 10 novembre 2010, toutes relatives à l'épidémiosurveillance dans le domaine végétal et note de service du 14 janvier 2010 relative aux objectifs régionaux Ecophyto.

En application de ces textes, le dispositif d'épidémiosurveillance s'est organisé avec la constitution d'un comité national d'épidémiosurveillance, des comités régionaux d'épidémiosurveillance et de

l'organisation régionale par filière pour réaliser les observations et produire les bulletins de santé du végétal (BSV).

Dans chaque région des comités de rédaction du BSV s'organisent autour des animateurs filières régionaux, de référents et du Service Régional de l'Alimentation (DRAAF).

Pour chaque filière, un animateur filière régional supervise un groupe d'observateurs qui réalisent les observations sur un ensemble de parcelles et propose une évaluation du risque à partir du traitement des données et des informations produites par les modèles épidémiologiques. Les données et les droits d'accès sont gérés par un administrateur réseau.

Enfin, les animateurs régionaux sont coordonnés par un animateur régional inter-filière.

Cette épidémiosurveillance fiable permet l'évaluation des risques sanitaires, en temps réel pour les agriculteurs et les conseillers, grâce notamment à la publication du BSV. Elle accompagne leur décision de traiter ou non, et leurs options de méthodes alternatives. Cette sécurisation pour le producteur des approches préventives est une condition de transition vers une agriculture plus durable.

De plus, en consolidant aux niveaux régional et national les observations réalisées au plus près du terrain, l'Axe 5 contribue aux références techniques solides nécessaires à Ecophyto 2018.

Cette action majeure de la politique publique du plan Ecophyto 2018 bénéficie, pour les surcoûts engendrés par l'action, de l'appui financier de la fraction de la redevance pour pollutions diffuses affectée à l'ONEMA, en complément de l'autofinancement des acteurs du plan et des crédits de l'État.

Au-delà des éléments de mise en œuvre de l'épidémiosurveillance prévus par la circulaire du 4 mars 2009, on soulignera que l'organisation nouvelle passe par la mutualisation la plus opérationnelle des informations, observations et expertise des acteurs de terrain. Il ne s'agit pas uniquement d'une motivation d'économie de moyens, mais également de la nécessité d'une information co-construite pour sa meilleure crédibilité et fiabilité.

Ainsi l'épidémiosurveillance renouvelle les méthodes de travail. Elle gagne à capitaliser sur l'expérience antérieure, les outils développés et les réseaux existants de tous les acteurs tant de la profession agricole que de l'État autrefois impliqué par le système des Avertissements Agricoles.

La réunion de l'ensemble des parties prenantes dans toutes les régions et sur la plupart des productions, par une incitation forte de l'État, accompagnée d'une contribution financière, est un des éléments novateurs dont est attendue la rupture en comparaison avec les démarches antérieures.

Le CCP de l'étude conclut que les deux dimensions – sociologique et technique – de l'Axe 5 doivent apporter leur contribution à l'atteinte de l'objectif d'Ecophyto 2018.

3.3.2 Références réglementaires propres à la SBT

Les obligations réglementaires encadrant la mise en place de la SBT et des réseaux d'épidémiosurveillance sont principalement définies dans deux articles du code rural et de la pêche maritime, à savoir:

- l'article L 251-1 du code rural et de la pêche maritime qui précise que la surveillance biologique du territoire relève de la compétence des agents chargés de la protection des végétaux ou s'effectue sous leur contrôle. Les résultats de cette surveillance font l'objet d'un rapport annuel du Gouvernement à l'Assemblée nationale et au Sénat. Il est créé un Comité de surveillance biologique du territoire (CSBT)¹¹ qui remplace l'ancien comité de biovigilance dont le périmètre était restreint aux OGM. Ce comité est consulté sur les protocoles et méthodologies d'observation nécessaires à la mise en œuvre de la surveillance biologique du territoire¹² et sur les résultats de cette surveillance. Il formule des recommandations sur les orientations à donner à la surveillance biologique du territoire et alerte l'autorité administrative lorsqu'il considère que certains effets non intentionnels nécessitent des mesures de gestion particulières ; et
- l'article L 201 du code rural et de la pêche maritime, remplacé en 2011^{13,14}, qui définit les dispositions générales relatives à la prévention, à la surveillance et à la lutte contre les dangers sanitaires concernant les animaux et les végétaux (Section 1), indique les responsabilités de l'État (Section 2) et des personnes autres que l'État (Section 3) dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires. Il est à noter que cette ordonnance concerne les dangers sanitaires à la fois végétaux et animaux. Le terme « épidémiosurveillance » étant traditionnellement un terme lié à la santé animale, on peut observer une transposition du modèle animal au règne végétal.

Les dangers sanitaires sont classés en trois catégories spécifiques en fonction de leur impact sur la santé publique, l'environnement et l'économie des filières¹⁵, à savoir:

- o Les dangers sanitaires de première catégorie qui *« sont ceux qui étant par nature, par leur nouveauté, leur apparition ou leur persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou*

¹¹ Décret n° 2008-1282 du 8 décembre 2008 portant création du Comité de surveillance biologique du territoire mentionné à l'article L. 251-1 du code rural et de la pêche maritime.

¹² **Biovigilance versus vigilance:** Le terme biovigilance est traditionnellement compris comme l'ensemble des actions veillant à surveiller les effets non-intentionnels des OGM sur la santé et sur l'environnement. Suite aux impacts liés aux changements de pratiques agricoles, les pouvoirs publics ont mis en place des programmes de surveillance spécifiques et de suivi systématique des bio-agresseurs, de la qualité et de la contamination de l'eau, etc. La vigilance doit, donc, être comprise comme le suivi de ces programmes et ne pas être confondu à la biovigilance qui est restrictive.

¹³ Ordonnance n° 2011-862 du 22 juillet 2011 relative à l'organisation de l'épidémiosurveillance, de la prévention et de la lutte contre les maladies animales et végétales et aux conditions de délégation de certaines tâches liées aux contrôles sanitaires et phytosanitaires.

¹⁴ Contexte réglementaire modifié suite aux travaux des États Généraux du Sanitaire (EGS) et en particulier les réflexions sur la gouvernance sanitaire : Action 5 : Encourager les acteurs agricoles et forestiers à développer des autocontrôles et les plans de maîtrise phytosanitaire, Action 29 : Répondre aux nouveaux besoins des acteurs publics et privé de disposer de compétences suffisantes en matière végétale, Action 30 : classer les dangers sanitaires en fonction de leur impact sur la santé publique et l'économie, Action 31 : Créer des comités consultatifs de la politique sanitaire agricole au niveau départemental, régional, et national se substituant aux structures existantes, Action 32 : mettre en place des organismes sanitaires professionnels régionaux, Action 33 : mieux encadrer la délégation aux tiers de certaines tâches liées aux inspections sanitaires et phytosanitaires, Action 35 : prendre en charge les coûts en fonction des enjeux sanitaires et économiques.

¹⁵ Ce dispositif est très récent et il ne rentrera en vigueur qu'à partir de l'instant où tous les textes d'application : décrets, arrêtés seront publiés.

domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative » ;

- O Les dangers sanitaires de deuxième catégorie sont « *les dangers sanitaires autres que ceux mentionnés au 1^{er} pour lesquels il peut être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte définies par l'autorité administrative ou approuvées dans les conditions prévues à l'article L. 201-12 de la même ordonnance* » ;
- O Les dangers sanitaires de troisième catégorie sont « *les dangers sanitaires autres que ceux mentionnés aux 1^o et 2^o pour lesquels les mesures de prévention, de surveillance et de lutte relèvent de l'initiative privée* ».

La classification individuelle et la hiérarchisation des bio-agresseurs par catégorie est en cours, sur la base de travaux réalisés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), mais dans les grandes lignes il peut être considéré que :

- O Les dangers de première catégorie sont les organismes nuisibles réglementés de quarantaine avec ou sans une tolérance de présence, soit des organismes réglementés par d'autres réglementations telles que la réglementation des semences (obtention végétale) ;
- O Les dangers de seconde catégorie sont les organismes nuisibles non-réglementés mais à importance économique forte ;
- O Les dangers de troisième catégorie sont les bio-agresseurs à importance économique faible et qui ne sont pas réglementés.

Sur la base de cette catégorisation, les articles L. 201-3 et L. 201-7 précisent les obligations des parties prenantes quant à l'observation des bio-agresseurs, à savoir :

1. « *L'autorité administrative prend toutes les mesures destinées à collecter, traiter et diffuser les données et informations d'ordre épidémiologique concernant les dangers sanitaires de première catégorie ainsi, que dans la mesure où cela s'avère nécessaire, les dangers sanitaires de deuxième catégorie* » (article L. 201-3) ;
2. « *Tout propriétaire ou détenteurs d'animaux ou de végétaux, ou tout professionnel exerçant ses activités en relation avec des animaux ou végétaux, [...] qui détecte ou suspecte l'apparition d'un danger sanitaire en informe immédiatement l'autorité administrative* » (article L. 201-7).

3.3.3 Note de cadrage du 4 mars 2009 relative à la mise en place d'un réseau d'épidémiosurveillance

En complément à ce cadrage réglementaire, la circulaire du 4 mars 2009 « Note d'orientation et de cadrage pour la mise en œuvre d'un réseau d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal » précise aux DRAAF et à leurs interlocuteurs régionaux les objectifs et les conditions de la consolidation et de la structuration des réseaux d'épidémiosurveillance dans le domaine du végétal.

Les objectifs des réseaux d'épidémiosurveillance

« L'épidémiosurveillance vise à la détection des organismes nuisibles des végétaux, quel que soit leur statut, et au suivi de leur extension. Elle est indispensable à la mise en œuvre de programmes cordonnés afin de maîtriser la dissémination des organismes nuisibles réglementés sur le territoire national. Elle doit fournir une connaissance fine de la situation phytosanitaire nationale et régionale, permettre l'élaboration des bilans phytosanitaires périodiques et le suivi des données nécessaires au raisonnement des pratiques agricoles. Elle participe à la maîtrise des risques liés aux bio-agresseurs et à l'utilisation des PPP, ainsi que des autres moyens de protection et de lutte contre les organismes nuisibles ».

[...]

« L'ensemble des opérateurs directement ou indirectement concernés par les enjeux a vocation à participer aux réseaux d'observations, a fortiori lorsqu'ils recueillent déjà des données de surveillance l'objectif de la surveillance biologique du territoire est la vigilance et le suivi de l'état sanitaire du territoire et la maîtrise environnementale des conditions de production des végétaux ».

« Elle doit permettre ainsi :

- La détection précoce de l'entrée sur le territoire national des organismes nuisibles de quarantaine au sens de la convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), afin d'éviter leur dissémination, et, si besoin, d'appliquer les mesures d'éradication appropriées ;
- Le suivi des organismes nuisibles réglementés définis à l'article L. 251-3 du code rural comme ceux «dont la pullulation peut présenter à certains moments un danger rendant nécessaire dans un périmètre déterminé, des mesures particulières de défense» ;
- Le suivi des autres organismes nuisibles non réglementés plus ou moins présents sur le territoire national :
 - o susceptibles d'avoir une incidence inacceptable sur le rendement et la qualité des productions végétales, ou de menacer la survie des peuplements végétaux,
 - o Éventuellement classés par la partie contractante importatrice comme organismes nuisibles de quarantaine (ONQ) ou organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ) au sens de la CIPV.
- La connaissance de l'état phytosanitaire du territoire indispensable pour le raisonnement des itinéraires techniques de protection des végétaux dans le but de réduire l'utilisation globale des produits phytopharmaceutiques ;
- La veille sur les risques sanitaires émergents consécutifs à l'accroissement des échanges internationaux ;

[...]

La surveillance biologique se conçoit sur un territoire, dans ses différentes dimensions géographique, économique et sociale. Il en résulte notamment qu'elle concerne les zones agricoles et les zones non agricoles (ZNA) et que ses priorités sont définies en fonction d'enjeux spécifiques, nationaux, régionaux et le cas échéant intra régionaux.

Dans l'ensemble de ses dimensions, la surveillance biologique du territoire constitue un outil de gestion du risque pour les autorités sanitaires publiques, pour les agriculteurs et pour les gestionnaires d'espaces agricoles ou non agricoles».

3.3.4 La SBT : un outil de support aux objectifs du plan Ecophyto 2018

Le réseau d'épidémiosurveillance s'inscrit dans le cadre plus large du plan Ecophyto 2018.

En effet, la note de cadrage du 4 mars 2009 précise que « [...], le Ministre de l'agriculture a souhaité que le renforcement des réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non-intentionnels des pratiques agricoles soit l'un des axes de réflexion pour l'élaboration du plan de réduction de l'utilisation des pesticides sur dix ans si possible. La surveillance biologique du territoire apparaît en effet indispensable à une « agriculture écologique et productive » et sa place a été reconnue au cœur du dispositif du plan Ecophyto 2018 présentée au conseil des ministres du 10 septembre 2008 ».

Il est donc nécessaire de positionner cette action au regard des objectifs du plan Ecophyto 2018 dans son ensemble.

Les engagements du Grenelle sont de réduire de 50% l'usage des pesticides en 10 ans, si possible, et de retirer du marché certaines préparations contenant les 53 substances actives les plus préoccupantes, dont 30 avant la fin de l'année 2008.

Il vise, donc, à réduire la dépendance des exploitations agricoles aux produits phytosanitaires, tout en maintenant un niveau élevé de production agricole, en quantité et en qualité, « produire plus et produire mieux », dans un objectif général de réduire les volumes et donc les impacts des PPP sur la santé humaine et l'environnement comme demandé par la Directive-Cadre 2009/128/CE sur l'utilisation durable des pesticides.

Ce plan est composé de 8 axes à l'origine, eux-mêmes déclinés en 105 actions. Un nouvel axe (l'Axe 9) concernant la santé et la protection des utilisateurs a été rajouté lors de la réunion du CNOS ECOPHYTO 2018 qui s'est tenue en novembre 2010. Les travaux de cet axe vont être organisés autour de 4 chapitres et huit actions supplémentaires portant sur les équipements de protection, la veille sanitaire, la conception et la maintenance du matériel de pulvérisation et les zones d'incorporation.

3.4 La reconstruction de la logique d'intervention

Sur la base des descriptions précédentes, la reconstruction de la logique d'intervention peut se résumer par les schémas présentés ci-dessous.

Le positionnement de l'action 48 au sein de l'Axe 5 et, plus généralement, au sein du plan Ecophyto 2018 est présenté et analysé au chapitre 4 concernant les réponses aux questions évaluatives : Volet 4 : Comment l'Axe 5 (réseau d'épidémiosurveillance) interagit-il ou pourrait-il contribuer aux autres actions d'ECOPHYTO 2018 (cohérence) ?

Figure 1: Logique d'action du réseau d'épidémiosurveillance végétal

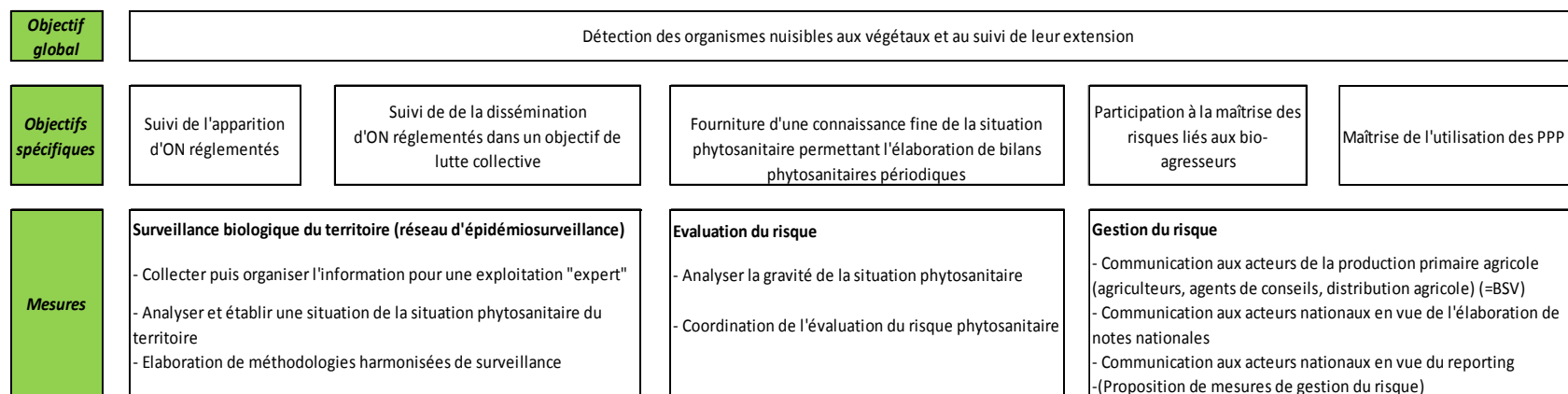
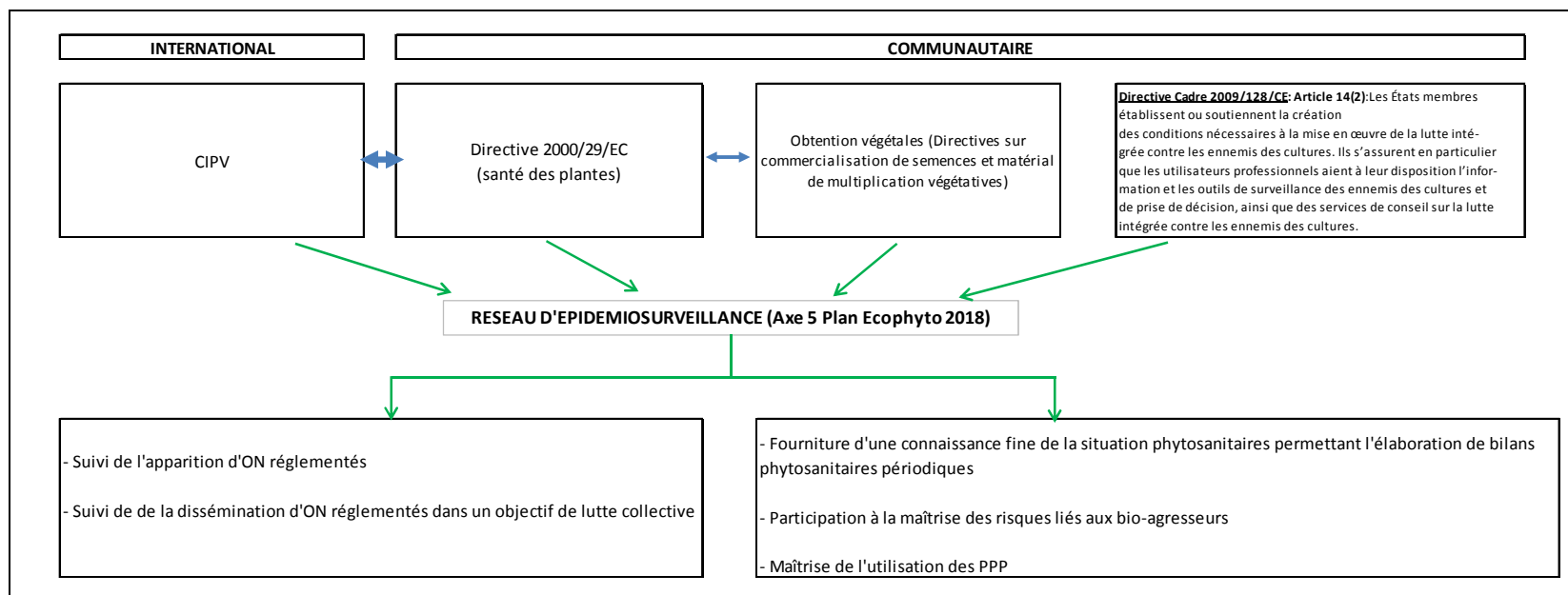


Figure 2: Logique d'action du réseau d'épidémiosurveillance végétal et liens avec réglementations communautaires et internationales



4 Les réponses aux questions évaluatives

Ce chapitre du rapport a pour objectif de répondre aux questions évaluatives telles quelles sont formulées dans le cahier des clauses particulières (CCP). Il s'agit d'une part de déterminer si le dispositif de SBT mis en place à ce jour est efficace. D'autre part, il s'agit d'évaluer la pertinence des productions du réseau d'épidémiosurveillance. Enfin, l'étude doit analyser la cohérence de l'action de la mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance en analysant l'interaction et la contribution de cette action aux autres actions du plan Ecophyto 2018.

En conclusion, l'étude évalue la contribution des actions de l'Axe 5 mises en place par rapport aux objectifs décrits dans la circulaire du 4 mars 2009 et à l'objectif global du plan Ecophyto 2018.

Ainsi, les questions évaluatives sont regroupées en 4 thèmes principaux, à savoir :

- Volet 1 : (cohérence et efficacité du dispositif) Quelle est la qualité du dispositif de surveillance biologique mis en place aux niveaux national et régional au regard des actions définies dans l'axe 5 du plan Ecophyto 2018, quelle est la typologie des acteurs au sein des réseaux et quels en sont les jeux ?
 - o Combien d'acteurs (organismes et personnes) sont investis dans le dispositif d'épidémiosurveillance au niveau national et régional ?
 - o Est-il représentatif de la diversité des acteurs locaux ?
 - o Comment s'est mis en place le partenariat (jeu d'acteurs) ?
 - o Quels sont les freins et les leviers à l'engagement des acteurs locaux dans le dispositif de surveillance biologique du territoire ?
 - o Quels avantages et inconvénients les acteurs régionaux retiennent-ils de la nouvelle organisation régionale ?
 - o Quelle contribution l'axe 5 apporte-t-il à l'évolution des approches collectives à la dynamique de la protection phytosanitaire ?
- Volet 2 : Quel est le niveau de pertinence des productions du dispositif (Bulletin de Santé du Végétal, données collectées, bilans sanitaires régionaux et bilan national annuel, formations) au regard des attentes des destinataires et des objectifs du plan Ecophyto 2018 ?
 - o Les BSV couvrent-ils de manière pertinente l'ensemble des filières agricoles et les usages non agricoles ?
 - o Le contenu des BSV est-il pertinent et répond-t-il aux attentes de ses destinataires (agriculteurs et conseillers) ?
 - o Comment l'épidémiosurveillance et les BSV intègrent-ils les priorités nationales ou régionales relatives aux usages et impacts des PPP : matières actives et pratiques agricoles prioritaires, impacts régionaux sur l'eau et les spécificités régionales, ... ?
 - o Quelle utilisation et quels bilans régionaux et nationaux sont faits de l'épidémiosurveillance et des BSV ?

- Volet 3 : Comment se fait la diffusion et la transmission de l'information contenue dans les Bulletins de Santé du Végétal et en quoi cela a-t-il un impact sur les comportements vis-à-vis de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ?
 - o Comment les agriculteurs et les conseillers établissent-ils leurs schémas de traitement phytosanitaire et quelle est la place du BSV dans ces schémas ?
 - o Dans quelle mesure les BSV sont-ils consultés par les conseillers et les agriculteurs ?
 - o Dans quelle mesure les BSV facilitent-ils la gestion du risque pour les agriculteurs et les conseillers ? Y a-t-il des manques ou des informations inutiles ?
 - o Dans quelle mesure les BSV contribuent-ils à des questionnements de moyen et long termes (choix des variétés, de la rotation, infrastructure agro écologique, date de semis, densité de semis...) et à l'évolution des pratiques agronomiques en général vers une agriculture moins dépendante des pesticides?
- Volet 4 : Comment l'axe 5 (réseau d'épidémiosurveillance) interagit-il ou pourrait-il contribuer aux autres actions d'ECOPHYTO 2018 (cohérence interne)?

S'agissant d'un axe mis en œuvre soit de façon plus avancée que les autres (fermes de référence, certification du conseil, recherche....) ou parallèlement (indicateurs, méthodes alternatives ...), la cohérence d'ensemble du dispositif a été recherchée.

Dans un premier temps la cohérence entre les différentes actions de l'Axe 5 est discutée, et en particulier les relations entre épidémiosurveillance et suivi des effets non-intentionnels, ensuite la cohérence entre le RSBT avec les autres actions du plan Ecophyto 2018 est présentée pour les actions du plan ayant un lien avec l'épidémiosurveillance.

Enfin, dans un souci de compréhension générale du dispositif RSBT, la cohérence externe avec les réglementations européennes et internationales en matière d'observation des ON de santé des plantes et protection des cultures est également présentée.

Dans un souci de lisibilité, les conclusions de chacun des quatre volets sont regroupées dans une conclusion générale qui clôt ce chapitre.

4.1 Volet 1 : (cohérence et efficacité du dispositif) Quelle est la qualité du dispositif de surveillance biologique mis en place aux niveaux national et régional au regard des actions définies dans l'axe 5 du plan Ecophyto 2018, quelle est la typologie des acteurs au sein des réseaux et quels en sont les jeux ?

Dans un premier temps, nous nous attachons à décrire la mise en place des réseaux (volumes et typologie des acteurs) et leurs financements sur la période 2009-2012.

Il convient de noter que les données présentées sont comprises de la façon suivante:

- Les données 2009 correspondent à la période mars 2009 à février 2010 ;
- Les données 2010 correspondent à la période mars 2010 à février 2011, et
- Les données 2011 correspondent à la période mars 2011 à décembre 2011.

Les rapports d'activités de l'année 2011 doivent être remis à l'ONEMA pour la fin mars 2012, et, donc, une partie des données 2011 renvoient au prévisionnel et non pas au réalisé.

L'analyse des réseaux permet d'estimer l'efficacité et les liens avec les objectifs affichés. Cet examen soulignera l'organisation régionale, le jeu des acteurs et les avantages et inconvénients des réseaux. Enfin, notre étude portera sur les avantages et limites du volontariat.

L'analyse porte ensuite sur l'efficacité du système, c'est-à-dire les résultats explicites et mesurables au regard des budgets reçus par les acteurs.

4.1.1 La mise en place des réseaux régionaux de SBT

4.1.1.1 ETAT D'AVANCEMENT

Le suivi de la mise en place du réseau d'épidémiosurveillance fait l'objet d'un suivi annuel. Les données 2009 et 2010 ont été publiées précédemment (voir rapports et fiches de suivi sur <http://agriculture.gouv.fr/documents>). Nous nous attachons à les compléter en y ajoutant les statistiques 2011 et en présentant l'évolution des réseaux depuis la mise en œuvre en 2009.

Nous présentons les principaux indicateurs liés à la mise en place opérationnelle des réseaux, à savoir l'évolution du nombre de BSV publiés, l'évolution du nombre de filières mises en place, le nombre de parcelles observées, etc. A ces indicateurs quantitatifs, nous complétons l'analyse par la présentation des modèles épidémiologiques et des systèmes informatiques de saisie des données utilisés en région.

Nous tenons à souligner que l'analyse met en évidence certaines contradictions dans les statistiques publiées par les différents intervenants (fiabilité des données) même si ces différences ne sont pas suffisamment significatives pour entraîner une mauvaise compréhension de celles-ci. Afin d'éviter tout problème de compréhension, nous indiquons de façon précise la source utilisée.

4.1.1.1.1 Évolution du nombre de BSV publiés et du nombre de parcelles observées

Les avancées de l'Axe 5 se traduisent par la montée en puissance du dispositif et l'augmentation du nombre de BSV publiés et de parcelles observées depuis la mise en œuvre du plan, augmentations associées à une évolution du nombre de filières et de cultures suivies.

Figure 3: Évolution du nombre de BSV (2010 – 2012*)

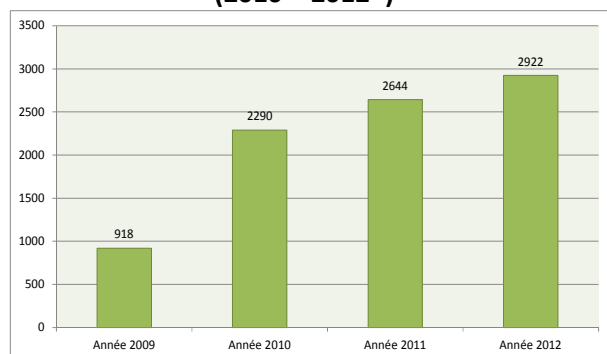
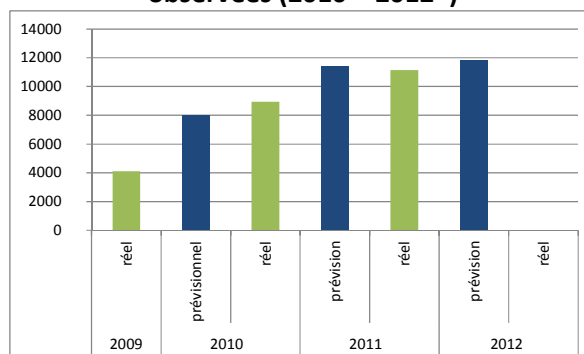


Figure 4: Évolution du nombre de parcelles observées (2010 – 2012*)



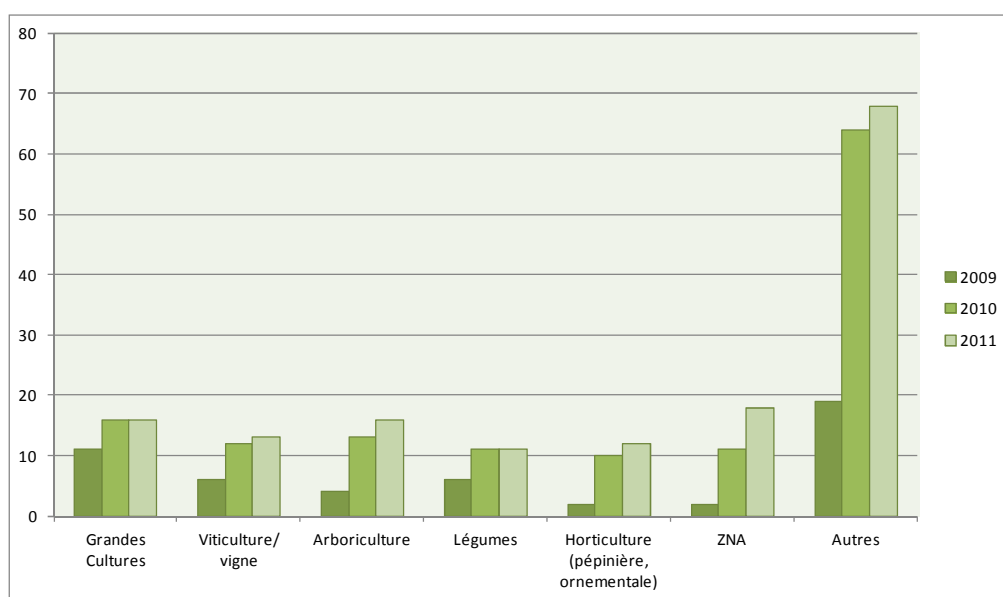
2012* données prévisionnelles,

Source : DGAL/SPRSPP/SDQPV (enquêtes annuelles de 2010 à 2012)

Entre 2010 et 2011, le nombre de BSV publiés progresse. Cette progression correspond au déploiement du réseau d'observation qui, lui-même, s'appuie sur un maillage régional plus précis et une segmentation des messages dans plusieurs documents (cf. Figure 4 – nombre de parcelles observées).

La mise en place des réseaux est structurée par grand type/groupe de filières, à savoir les grandes cultures, la viticulture, l'arboriculture, les productions légumières, l'horticulture et les plantes ornementales ; et, enfin, les zones non agricoles (ZNA).

Figure 5: Évolution du nombre de filières faisant l'objet d'une publication de BSV par type de culture



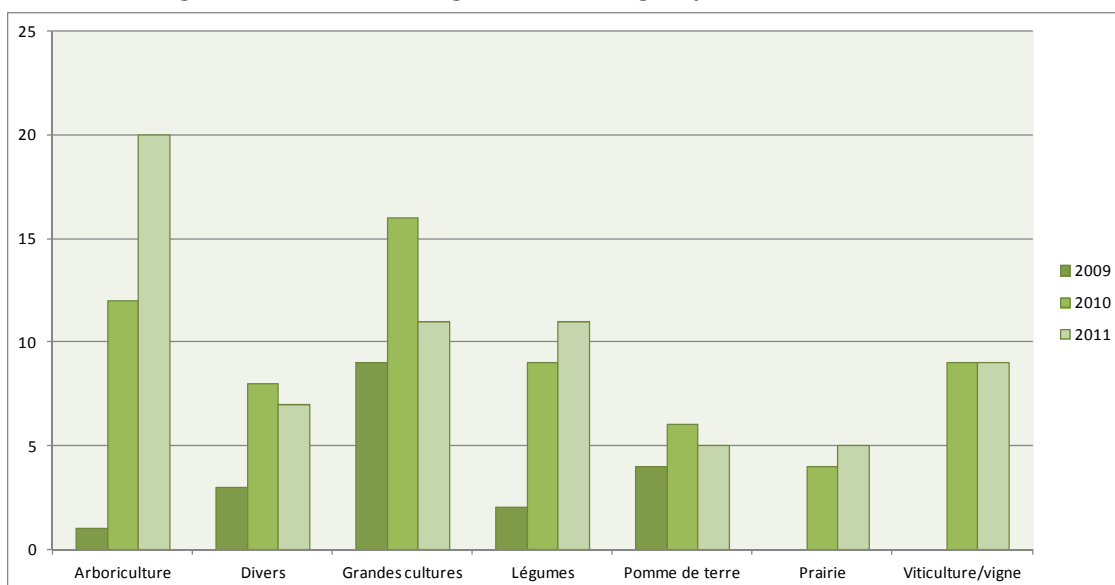
Source: Données collectées à partir du site <http://agriculture.gouv.fr/consultez-les-bulletins-de-sante>

Un nombre important de filières (près de 70 en 2011) ne rentrent pas dans cette catégorisation¹⁶ et est placé dans une catégorie « autres » qui a vu son périmètre s'étendre.

Cette évolution reflète la prise en compte de particularités régionales voire locales et la volonté d'une structuration adaptée à ces spécificités. Le graphique suivant montre qu'une grande partie de ces filières classifiées « autres » ne sont que des aménagements spécifiques aux conditions locales de cultures traditionnelles mais qui ne sont pas reprises par les régions dans la classification telle que présentée figure 5. Seules 7 filières en 2011 sont apparentées à de véritables autres cultures (cultures spécialisées).

La seule évolution significative à noter est le nombre de filières consacrées aux ZNA qui est passé de 11 en 2010 à 19 en 2011.

Figure 6: Évolution et segmentation du groupe de filières « autres »



Source : Données collectées à partir du site <http://agriculture.gouv.fr/consultez-les-bulletins-de-sante>

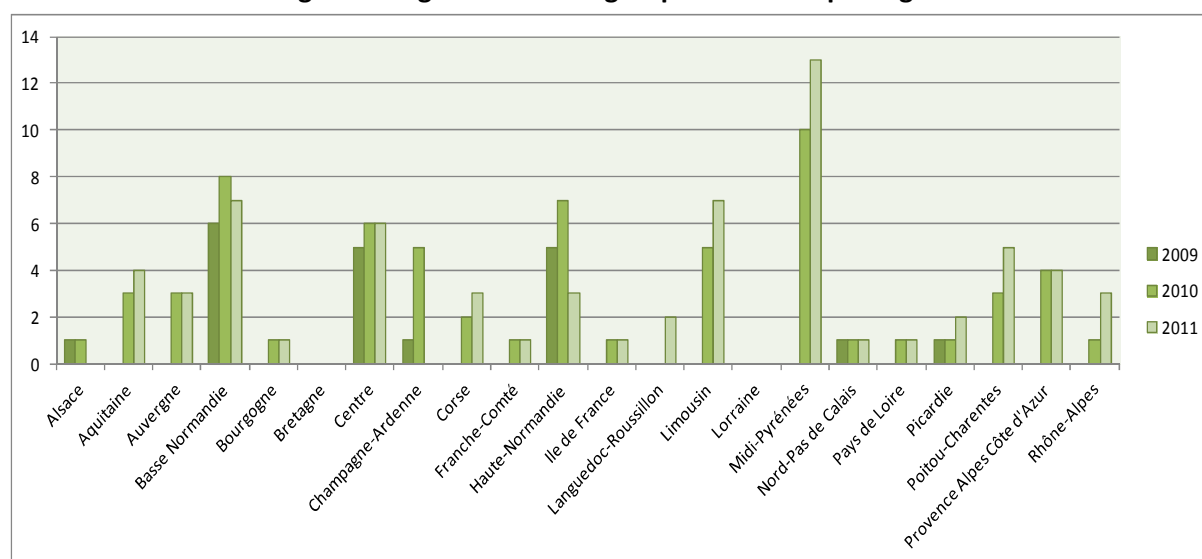
La catégorie « autres » étudiée par région met en avant une grande diversité (cf. figure 6), comme en Midi-Pyrénées dont la surveillance porte sur 8 différentes appellations de vigne.

En fait, il peut-être conclut que l'année 2010 a été l'année de référence et 2011 une année de réorganisation des filières afin de coller au plus juste aux réalités régionales.

Certaines filières ont été regroupées, soit en mutualisant le réseau entre 2 régions (regroupant des observations entre la Haute et Basse Normandie en production légumière et diminution du nombre de cultures suivies passant de 5 à 3 pour la Haute Normandie), soit en regroupant certaines filières (grandes cultures en Champagne-Ardenne).

¹⁶ Catégorisation arbitraire sur la base des réflexions régionales

Figure 7: Segmentation du groupe « autres » par région



Source : Données collectées à partir du site <http://agriculture.gouv.fr/consultez-les-bulletins-de-sante>

La diminution du nombre de filières (2011 vs. 2010) qui peut s'observer dans certaines régions ne doit donc pas être considérée comme un abandon de certaines cultures mais comme une réorganisation (optimisation) des réseaux.

Les prévisions 2012 (source : programme rectificatif 2011- ONEMA) du 2 nov. 2011) montrent que le nombre de filières est anticipé comme stable entre 2011 (réalisé) et 2012 (prévisionnel). La maturité en nombre de filières est atteinte.

L'analyse détaillée des cultures couvertes (voir annexe 9) par un réseau d'observation montrent que l'ensemble des cultures économiquement importantes régionalement sont présentes dans les réseaux. Le choix des cultures à couvrir s'est largement fait sur la base de l'importance économique au sein de chaque région et, très largement, sur la volonté des acteurs à mettre en réseau. Il n'y a pas de cultures importantes qui aient été oubliées à part, partiellement, les prairies et les cultures légumières sous abris et sous serres chauffées.

En effet, le nombre de réseaux concernant les prairies est relativement faible. En 2009, une approche inter régionale a amené cinq régions à fédérer leurs approches pour le suivi des prairies en particulier pour la lutte contre les campagnols. Au-delà de cette initiative, les prairies ne sont pas suivies. Cela peut s'expliquer par la faible pression parasitaire en cours de végétation autres que les problèmes de campagnols ou insectes telluriques et, par le fait qu'historiquement peu d'acteurs se sont intéressés (disponibles) à la surveillance des prairies. Les prairies sont généralement gérées en mode semi extensif par des éleveurs, moins sensible à l'observation que, par exemple, les céréaliers.

L'observation collective et mutualisée est un système qui ne semble pas convenir parfaitement aux cultures confinées sous abris froid ou serres chaudes. Pour de nombreux acteurs, l'observation des cultures en serres est à considérer à l'unité de production et la mutualisation des résultats d'observation est moins utile qu'en plein champ. L'approche collective n'apporterait que peu de valeur ajoutée à ces filières. Par conséquent, il n'y a que peu de réseaux d'observations sur ces cultures qui peuvent être forte consommatrice de PPP, mais où aussi l'utilisation de solutions alternatives au PPP de synthèse est en avance.

Enfin, la SBT ne concerne pas les productions forestières. La note du 4 mars 2009 précise que « *la surveillance des organismes nuisibles aux forêts est en effet assurée par un réseau particulier intitulé : Défense et santé des forêts (DSF), dont les données ont vocation à terme à s'agréger aux données issues des réseaux de la SBT* ».

Les cultures sélectionnées pour la mise en place des réseaux sont choisies sur la base très simple du volontariat. De manière générale, dans la mesure où il y avait des volontaires pour observer et animer, il a été décidé de créer un réseau. Cette approche amène à une couverture la plus large possible des cultures observées aux seules limites présentées plus haut.

En conclusion, la mise en place des réseaux est très largement représentative de la diversité des cultures au niveau régional et national.

4.1.1.1.2 Les approches inter-régionales

Les réseaux évoluent, après une approche principalement dédiée à l'organisation des réseaux dans chaque région administrative, on voit émerger la mise en place de réseaux inter-régionaux dont voici quelques exemples :

- Le BSV fraise-framboise se fait en inter-région entre le Limousin et l'Aquitaine
- Pour la région Midi-Pyrénées il y a 3 filières en inter-régions, la filière melon pilotée avec la région Aquitaine, la filière noix animée avec l'Aquitaine et le Limousin et enfin la filière châtaigne commune avec l'Aquitaine et le Limousin.
- Regroupement de la région Basse et Haute Normandie (Calvados et Haute-Normandie) pour la filière légumes car le bassin de production se trouve à cheval sur les 2 régions.
- Les fruits transformés entre Pays de Loire, Bretagne et basse Normandie où les PDL et la Bretagne participent au financement de l'animatrice basée en Basse Normandie.

Cette collaboration inter-régionale ne s'accompagne pas de compensation financière calculée selon la participation effective de chacune des régions au dispositif. Elle repose sur un échange de bons procédés entre acteurs régionaux.

Pour chaque filière, l'animateur est choisi pour sa compétence et il prend en charge l'ensemble du dispositif. En ce qui concerne l'approche inter-régionale qui touche plusieurs filières, le choix de l'animateur filière est organisé de telle sorte que les régions se partagent équitablement les tâches¹⁷.

De nombreux acteurs régionaux soulignent la nécessité de développer les approches inter-régionales et déplorent le manque de motivations financières à le faire. En effet, ceux-ci considèrent que la gouvernance actuelle est un frein au développement des actions inter-régionales. Les approches existantes se sont créées sur l'historique et l'existant et sur la bonne volonté individuelle. C'est parce que les relations personnelles entre acteurs de différentes régions sont bonnes, que ces approches inter-régionales ont pu voir le jour. Elles se basent sur les relations privilégiées entre individus qui se connaissent et qui travaillaient déjà ensemble.

¹⁷ Propos recueillis dans les rapports « Compte-rendu de la visite d'appui au Contrôle Technique du 2^{ème} niveau des dispositifs d'épidémiosurveillance, région Midi-Pyrénées – Octobre 2010

Dans les cas où, historiquement, peu d'affinités entre régions et acteurs existaient, il y a peu de motivation à développer une approche inter-régionale même si celle-ci se justifie agronomiquement. Le regroupement inter-régional de certaines filières entraînerait un basculement des financements d'une région à une autre ; ce que certains acteurs ne sont pas, actuellement, prêts à accepter. C'est une des limites du volontariat.

Nous pouvons prendre comme exemple le cas de la région du Lauragais (Languedoc-Roussillon) qui est une région de grandes cultures et principalement céréalière. Le Lauragais aurait vocation à faire partie du réseau grandes cultures Midi-Pyrénées. Ce rapprochement ne se fera pas sans élément déclencheur dans la mesure où la Chambre d'agriculture craint qu'un financement lui échappe sans aucune contrepartie.

Des leviers sont à rechercher pour étendre la collaboration inter régionale afin de caler au mieux les réseaux aux bassins de production plutôt qu'aux limites des régions administratives.

4.1.1.2 LES BUDGETS ET L'ANALYSE FINANCIÈRE

Le plan Ecophyto 2018 est financé par une mobilisation des crédits du budget de l'État, des fonds de formation et autres crédits des partenaires, et par une fraction de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) prélevée par les agences de l'eau et versée à l'ONEMA en appui spécifiquement dédié. Le financement par l'ONEMA est un système à gouvernance complexe.

Premièrement, un cadre de programmation annuelle (établi chaque année avant le 31 décembre) du Ministre chargé de l'agriculture fixe les montants minimum et maximum de financement pour chaque action du plan. Ce programme est établi en lien avec les capacités d'engagements établies sur la base de l'estimation du montant de la fraction de la redevance.

En cours d'année, des propositions d'attribution d'aides à chacune des actions ciblées sont présentées pour avis au comité consultatif de gouvernance (CCG), avant d'être soumises pour décision au vote du conseil d'administration de l'ONEMA.

Il est à noter que le dispositif de versement de la fraction de redevance versée à l'ONEMA a été modifié pour une mise en œuvre, à partir de l'année 2012, attribuant, jusqu'en 2018, un montant maximum de 41 M€ annuel à l'ONEMA par les agences. Ce versement, désormais déconnecté de la valeur de la RPD perçue au titre de l'année antérieure, permettra de donner plus de lisibilité pour programmer les actions et de sécuriser les ressources.

En application des textes réglementaires et des instructions du Ministère, le dispositif d'épidémiosurveillance s'est organisé autour d'un comité national, de comités régionaux et enfin par filières. Les données essentielles des plans de financement sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Comme nous pouvons le constater, l'année 2009 correspond à la mise en place du plan et les données ne correspondent pas à une année budgétaire complète, comme l'année 2011 (mars à décembre).

Tableau 2: plan de financement

	2009	2010	2011	2012*
Montant total des dépenses	nc	14.403.738,00 €	17.811.185,00 €	19.934.518,00 €
Montant total des dépenses éligibles	5.279.793,31 €	11.140.135,00 €	12.601.483,00 €	13.534.070,00 €
Montant proposé pour attribution de la redevance	4.266.049,66 €	9.000.000,00 €	10.281.187,00 €	10.027.254,00 €
Autofinancement	nc	2.140.135,00 €	2.520.297,00 €	2.666.816,00 €

source: Conseil d'administration de l'ONEMA du 29 mars 2011 – Réseau d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal

source: Conseil d'administration de l'ONEMA juin 2010 – Réseau d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal

(*): prévisionnel

Ces données doivent être interprétées en tenant compte des points suivants :

- pour 2012, les montants à conventionner pour l'épidémiosurveillance et pour le suivi des effets non intentionnels sont de 9,3 M€ et de 1,3 M€, respectivement ;
- à périmètre constant, le budget à conventionner est réduit d'environ 1 M€. Cette réduction doit être comprise comme un gain de productivité sur l'animation et la gestion des réseaux d'épidémiosurveillance et en aucun cas comme une réduction budgétaire. En effet, l'estimation du budget 2012 s'est faite sur la base de la remontée d'information des dépenses régionales 2011 par les DRAAF. C'est sur ces bases que le budget épidémiosurveillance 2012 a été construit.
- Quelques ajustements avec le budget 2011 faussent la comparaison directe présentée ci-dessus (0,81 M€ sont retirés du budget 2012 car ce montant avait déjà été attribué lors du CA de l'ONEMA de mars 2011).

Il sera important de bien expliquer ces chiffres aux acteurs régionaux afin de ne pas laisser croire que le budget 2012 a été raboté d'environ 1 M€ mais qu'il s'agit d'une optimisation des coûts au niveau régional.

La répartition financière entre régions est basée sur l'application de la règle du forfait décidée par le Comité national d'épidémiosurveillance. Il est calculé de la façon suivante :

- 30% de l'enveloppe budgétaire annuelle est répartie équitablement entre les régions ;
- 20% de la subvention est répartie au prorata du nombre de départements par région ; et enfin
- 50 % de la subvention tient compte de la surface agricole utile (SAU) régionale pondérée par un indice variable suivant les espèces végétales. Cet indice permet d'intégrer la diversité et la complexité des filières dans chaque région.

Le tableau suivant montre l'évolution de la répartition des subventions entre 2010 et 2012.

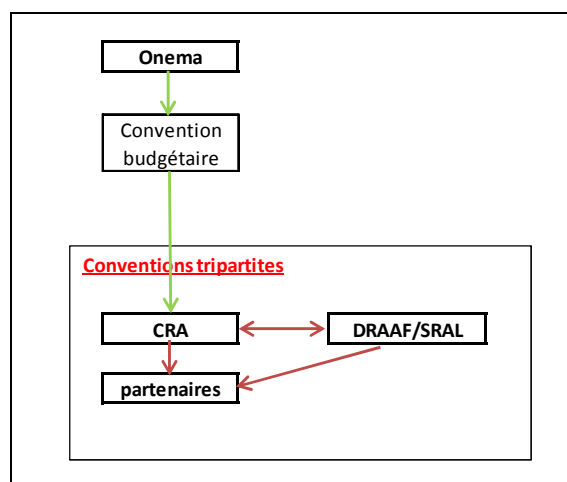
Tableau 3: Répartition budgétaire régionale (2010-2012)

	Montant de Redevance engagé		Montant à conventionner			
	2010	2011	2012			
			Epidémiosurveillance	Suivi ENI	Gestion convention	Total
Alsace	178.906 €	224.350 €	219.482 €	52.945 €	5.896 €	278.324 €
Aquitaine	437.161 €	545.309 €	516.796 €	84.945 €	8.726 €	610.468 €
Auvergne	238.057 €	322.705 €	303.078 €	40.145 €	11.322 €	354.546 €
Bourgogne	381.855 €	476.842 €	423.106 €	72.145 €	8.726 €	503.978 €
Bretagne	423.837 €	528.557 €	500.333 €	59.345 €	8.726 €	568.405 €
Centre	637.129 €	794.869 €	686.319 €	84.945 €	8.726 €	779.991 €
Champagne-A	439.589 €	548.991 €	479.447 €	65.745 €	8.726 €	553.919 €
Corse	141.149 €	177.609 €	184.270 €	33.745 €	5.896 €	223.912 €
Franche-Comté	219.481 €	275.348 €	263.707 €	40.145 €	8.726 €	312.579 €
Ile-de-France	306.883 €	385.768 €	357.010 €	52.945 €	11.322 €	421.278 €
Languedoc-R	391.389 €	488.568 €	449.982 €	52.945 €	8.726 €	511.654 €
Limousin	176.054 €	235.678 €	231.286 €	33.745 €	8.726 €	273.758 €
Lorraine	308.598 €	385.768 €	350.788 €	46.545 €	5.896 €	403.230 €
Midi-Pyrénées	497.593 €	638.713 €	572.883 €	104.145 €	5.896 €	682.925 €
Nord-Pas-de-Calais	292.496 €	365.537 €	343.501 €	46.545 €	8.726 €	398.773 €
Normandie	514.233 €	644.546 €	597.004 €	93.090 €	8.726 €	698.821 €
Pays-de-la-Loire	440.547 €	550.080 €	496.961 €	91.345 €	11.322 €	599.629 €
Picardie	427.963 €	535.987 €	473.840 €	72.145 €	8.726 €	554.712 €
Poitou-Charentes	455.491 €	568.148 €	496.715 €	78.545 €	8.726 €	583.897 €
Provence-ACA	330.131 €	413.123 €	412.942 €	46.545 €	8.726 €	468.214 €
Rhône-Alpes	393.459 €	511.475 €	482.334 €	84.945 €	11.322 €	578.602 €
Martinique	122.798 €	154.517 €	164.233 €	- €	5.896 €	170.129 €
Guadeloupe	122.058 €	153.601 €	161.833 €	- €	5.896 €	167.729 €
Réunion	123.143 €	154.941 €	161.808 €	- €	5.896 €	167.704 €
Total	8.000.000 €	10.081.030 €	9.329.658 €	1.337.590 €	199.998 €	10.867.177 €

* données 2012 : CCG du 2 nov. 2011 Source : DGAL : SPRSPP/SDQPV

Les bénéficiaires de la convention avec l'ONEMA sont les Chambres régionales d'agriculture (CRA). Sur la base du schéma régional d'épidémiosurveillance, préparé en région et validé par le CNE, chaque CRA redistribue l'enveloppe budgétaire à chacun des membres du réseau sur la base de modes de fonctionnement et de répartition spécifiques à chaque région : des conventions régionales tripartites sont ainsi signées entre CRA, DRAAF, et chaque bénéficiaire final. Les principaux bénéficiaires sont les Chambres départementales d'agriculture, les coopératives, les négoce, les fédérations régionales d'études et de défense contre les organismes nuisibles et les instituts techniques. Un nombre limité d'agriculteurs bénéficie d'une subvention pour la réalisation d'observations.

Figure 8: Contractualisation des différents partenaires



Le pilotage de l'ensemble du dispositif est assuré dans les régions par le Comité Régional d'Epidémiosurveillance, présidé par la CRA et réunissant les principaux acteurs, en charge de l'élaboration du réseau régional, de l'animation des réseaux et du choix des animateurs, de la mise en place des conventions avec les acteurs, et de la répartition du financement. Les services de l'Etat interviennent en qualité de commissaire du gouvernement.

La participation de l'ONEMA correspond à un maximum de 80% du montant des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond régional découlant de la décision annuelle d'appui financier à l'axe 5 réseau d'épidémiosurveillance. Seuls les surcoûts engendrés par le réseau sont éligibles, les actions existantes étant mobilisées sans subvention. La liste des dépenses éligibles se décline autour des actions suivantes :

- Les missions des animateurs inter filières et filières ;
- Les missions des administrateurs régionaux de base de données ;
- L'équipement en petit matériel, les analyses, l'acquisition de données météo ;
- La formation des animateurs et des observateurs ;
- Le temps supplémentaire des missions d'observation du fait de la mise en œuvre des protocoles harmonisés. Seuls les surcoûts sont financés.

Les dépenses éligibles sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Nous observons que, globalement, les dépenses ont augmenté de 19% entre 2010 et 2011 et, dans un même temps, les dépenses éligibles ont progressé de 16%. Les postes les plus importants sont le coût de l'observation (46% des dépenses) et de l'animation des filières (19,7% des dépenses). Les dépenses d'observation se sont accrues de 10% entre l'exercice 2010 et celui de 2011, correspondant à la volonté de veiller au respect des conventions de la charte de l'observation biologique et d'accroître la qualité de ces observations.

Tableau 4: Répartition budgétaire et évolution des dépenses

	2009	2010	2011	Evolution 2010 2011
Animation inter filière	796.474,00 €	1.001.799,00 €	1.033.920,00 €	0,16%
Animation filières	1.960.566,00 €	3.963.140,00 €	4.632.800,00 €	3,39%
Administrateur base de données	111.000,00 €	376.932,00 €	446.800,00 €	0,35%
Cout global des observations	2.698.282,00 €	8.878.601,00 €	10.875.425,00 €	10,10%
Surcoûts des observations	1.230.840,00 €	4.349.509,00 €	4.929.460,00 €	2,93%
Coût des formation	114.741,00 €	360.089,00 €	452.604,00 €	0,47%
Acquisition données météo	251.372,00 €	182.445,00 €	271.600,00 €	0,45%
Petit matériel et analyse	371.521,00 €	653.711,00 €	815.499,00 €	0,82%
Autres	51.050,00 €	- €	12.000,00 €	
Total	7.585.846,00 €	19.766.226,00 €	23.470.108,00 €	19%
Cout total des dépenses éligibles		10.884.624,00 €	12.601.483,00 €	

Source: Conseil d'administration de l'ONEMA de juin 2010 et du 29 mars 2011

La signature et la gestion de plusieurs dizaines de conventions tripartites par chacune des Chambres régionales d'agriculture induisent un travail administratif spécifique (ils ne sont pas comptabilisés dans le coût des postes d'animateurs inter filières ou filière). Il a été décidé de mettre en place un forfait en support à la gestion des conventions tripartites, en tenant compte du nombre de conventions signées par région (cf. tableau suivant).

Tableau 5: Forfait régional pour la gestion des conventions tripartites (2011)

	Forfait
moins de 34 conventions tripartites	6.250 €
De 35 à 69 conventions tripartites	9.250 €
Plus de 70 conventions	12.000 €

Source : Conseil d'administration de l'ONEMA du 29 mars 2011

Le coût total de gestion des conventions tripartites est de 200 000 Euros en 2011¹⁸. Le même budget global est prévu pour 2012.

4.1.1.3 L'IMPLICATION DES ACTEURS DANS LES RÉSEAUX

Dans ce chapitre nous présentons l'implication des acteurs dans la mise en œuvre et dans le suivi des réseaux régionaux d'épidémiosurveillance. La présentation détaillée de chacun de ces acteurs est présentée en annexe 1.

4.1.1.3.1 La gouvernance nationale

La gouvernance nationale est présentée dans la note de cadrage du 4 mars 2009. Elle s'appuie sur un comité national de l'épidémiosurveillance (CNE) qui est placé sous la présidence du Directeur Général de l'Alimentation. Il est constitué des représentants de l'État, des organisations professionnelles et de développement agricole, des représentants nationaux des opérateurs parties prenantes et des responsables de l'évaluation du risque.

¹⁸ Source : Conseil d'administration de l'ONEMA du 29 mars 2011

Le CNE s'appuie au niveau scientifique et technique sur le comité de surveillance biologique du territoire (CSBT) prévu à l'article L. 251-1 II du Code rural et de la pêche maritime.

La gouvernance nationale est limitée à ces organes de gouvernance ; elle n'est pas financée par le plan et, donc, elle n'entraîne pas une analyse quantitative de son fonctionnement. L'efficacité de la gouvernance nationale et sa relation à la gouvernance régionale sont étudiées au chapitre suivant.

4.1.1.3.2 La gouvernance régionale

Nous présentons ici la situation des réseaux et l'implication des acteurs dans les réseaux régionaux depuis la création des réseaux.

L'animation inter-filières

L'animation inter-filière est une activité affectée aux CRA. Dans une grande partie des régions, la coordination est réalisée par un chargé de mission. Il existe quelques cas où un membre de CDA est désigné comme animateur inter-filières comme présenté dans le tableau ci-dessous. Dans certaines régions, un suppléant est nommé.

Tableau 6: L'animation inter filière (nombre d'agents et ETP)

	2010			2011		2012*		Evolution	
	Acteurs	Nb agents	Nb ETP	Nb agents	Nb ETP	Nb agents	Nb ETP	2011 vs 2010	2012 vs 2011
Alsace	CRA	1	0,45	1	0,4	1	0,40	-0,05	-
Aquitaine	CRA	1	0,47	1	0,42	1	0,50	-0,05	0,08
Auvergne	CA 03	1	0,32	1	0,35	1	0,35	0,03	-
Bourgogne	CRA + CDA	3	0,36	2	0,40	2	0,50	0,04	0,10
Bretagne	CRAB + CA 22	2	0,50	1	0,6	1	0,60	0,10	-
Centre	CRA	2	0,76	2	0,754	2	0,75	-0,01	-
Champagne-A	CRA	2	0,76	2	0,55	2	0,55	-0,21	-
Corse		1	0,50	1	0,50	1	0,50	-	-
Franche-Comté	CRA	1	0,21	1	0,20	1	0,20	-0,01	-
Ile-de-France		2	0,50	2	0,50	2	0,50	-	-
Languedoc-R	CRA	3	0,54	3	0,51	3	0,51	-0,03	-
Limousin		1	0,73	7	0,63	6	0,65	-0,10	0,02
Lorraine	CRA	1	0,20	1	0,3	1	0,30	0,10	-
Midi-Pyrénées	CRA	3	0,53	3	0,50	3	0,55	-0,03	0,05
Nord-Pas-de-Calais	CA 62	1	0,62	1	0,7	1	0,70	0,08	-
Normandie		1	0,50	1	0,50	1	0,50	-	-
Pays-de-la-Loire	CRA	2	0,50	1	0,50	1	0,50	-	-
Picardie	CRA	3	0,90	1	0,98	1	1,00	0,08	0,03
Poitou-Charentes		1	0,35	1	0,25	1	0,30	-0,10	0,05
Provence-ACA	CRA	1	0,63	1	0,64	1	0,65	0,01	0,01
Rhône-Alpes		1	0,50	1	0,4	1	0,40	-0,10	-
Martinique		1	0,80	1	0,8	1	0,80	-	-
Guadeloupe		1	0,80	1	0,8	1	0,80	-	-
Réunion		0	0,00	0	0	0	0,00	-	-
Total		36	12,425	37	12,179	36	12,514	-0,25	0,34

Source : compilée par Arcadia International sur la base des synthèses annuelles

Le nombre d'ETP est stable depuis la création des réseaux. Environ 12,5 ETP sont consacrés à l'animation inter-filières pour un budget global de 950 K€ en prévision 2012. On observe une légère réduction des budgets en 2011 à savoir une réduction de 35 K€ sur l'ensemble du plan et une réduction de près de 70 K€ en métropole hormis DOM. Le budget 2012 prévoit une réduction de 16 K€. L'enveloppe budgétaire concernant l'animation inter-filières aura été réduite de près de 5% depuis 2009.

La coordination inter-filières est considérée comme efficace à très efficace. Les relations avec les agents du SRAL sont bonnes dans les régions qui ont été visitées. Dans son rôle de commissaire au gouvernement, le support du SRAL est considéré comme indispensable par les animateurs inter-filières. Ceci est d'autant plus vrai que les agents du SRAL étaient précédemment fortement impliqués dans les avertissements agricoles. Les animateurs inter-filières souhaitent une continuité dans le rôle des SRAL afin de s'assurer d'un transfert d'expertise le plus large possible et afin de profiter de l'expertise existante.

L'animation filière

L'animation filière est réalisée par près de 350 agents pour un total de 60 ETP en 2011. Les animateurs filières ne consacrent qu'une partie de leur temps à l'animation des filières. Ce nombre est en constante évolution depuis la mise en place des réseaux et ceci dans la plupart des régions administratives. Sur la période 2010/2011, la réduction la plus importante est en Auvergne (-0,60 ETP) alors que l'on observe une augmentation très significative en Languedoc-Roussillon où l'animation filière représente près de 4 ETP en 2011. Cette augmentation s'explique par le déploiement du réseau et le nombre de filières mises en place.

Dans l'ensemble des régions, la fourchette moyenne est de 2,8 à 3,0 ETP par région, avec une pointe à près de 5 ETP en Aquitaine et en Poitou-Charentes.

Tableau 7: L'animation filière (nombre d'agents et ETP)

	2010		2011		2012*		Evolution - quotité ETP	
	Nb agents	Nb ETP	Nb agents	Nb ETP	Nb agents	Nb ETP	2011 vs 2010	2012 vs 2011
Alsace	13	2,45	17	2,80	18	3,20	0,35	0,40
Aquitaine	10	3,80	11	4,79	11	5,30	0,99	0,51
Auvergne	12	2,20	12	1,60	13	1,70	-0,60	0,10
Bourgogne	22	2,10	32	3,00	33	3,30	0,90	0,30
Bretagne	6	3,10	6	3,10	6	3,10	-	-
Centre	28	3,39	26	3,60	27	3,70	0,21	0,10
Champagne-A	6	1,70	8	1,42	8	1,42	-0,28	-
Corse	8	0,70	6	0,90	7	1,05	0,20	0,15
Franche-Comté	3	2,00	7	2,00	7	2,00	-	-
Ile-de-France	9	2,60	13	2,50	13	2,80	-0,10	0,30
Languedoc-R	5	0,80	18	3,76	18	3,76	2,96	-
Limousin	11	1,30	11	1,34	10	1,35	0,04	0,01
Lorraine	10	1,50	10	1,70	11	1,90	0,20	0,20
Midi-Pyrénées	15	2,60	22	3,30	24	3,50	0,70	0,20
Nord-Pas-de-Calais	17	2,47	18	2,58	18	2,58	0,11	-
Normandie	10	3,00	10	3,00	10	3,30	-	0,30
Pays-de-la-Loire	6	3,00	7	3,42	8	3,62	0,42	0,20
Picardie	19	2,00	20	2,46	20	2,77	0,46	0,31
Poitou-Charentes	13	5,10	17	5,00	19	6,43	-0,10	1,43
Provence-ACA	17	2,40	19	2,72	21	3,10	0,32	0,38
Rhône-Alpes	11	1,55	25	2,00	25	2,00	0,45	-
Martinique	3	1,00	3	1,00	3	2,30	-	1,30
Guadeloupe	4	0,40	10	0,97	11	1,17	0,57	0,20
Réunion			4	1,00	4	1,00	1,00	-
Total	258	51,16	332	59,96	345	66,35	8,8	6,39

Source : compilée par Arcadia International sur la base des synthèses annuelles

Il est prévu en 2012 une augmentation de près de 10%, qui portera le nombre d'animateurs filière à 66 ETP au total.

En conséquence, le budget global de l'animation filière est en forte évolution. Il était de 3,9 M€ en 2010, il est prévu à plus de 5,0 M€ en 2012.

L'animation est répartie à hauteur de 80 % des agents entre trois acteurs: les CRA + CDA (35%), les instituts techniques (28%) et les FREDON (23%).

La distribution en nombre d'ETP montre la forte présence des FREDON et des CRA+CA dans l'animation et une moindre présence des instituts techniques.

Le tableau précédent fait ressortir qu'en moyenne sur 2011, le temps consacré pour l'animation filière est inférieur à 0,2 ETP c'est donc pour ces personnels une activité très secondaire et marginale. Cela signifie qu'il pourrait y avoir un manque de professionnalisation de la fonction d'animateur entraînant une fragilité du système Une analyse approfondie devrait être menée pour caractériser les missions sur le reste du poste, et ses complémentarités avec la mission d'animation filière.

Figure 9: Répartition de l'animation filière par type d'acteurs (en % du nombre d'agents)

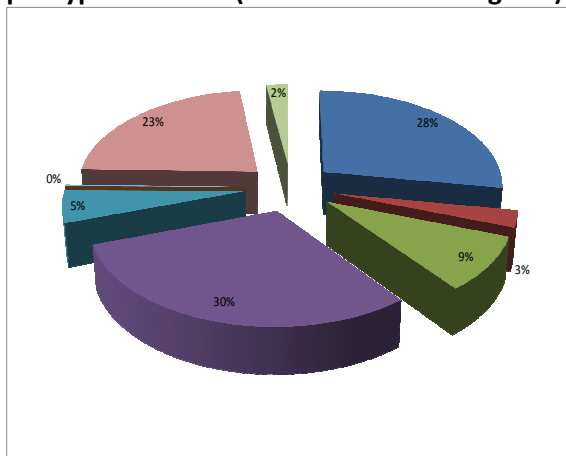
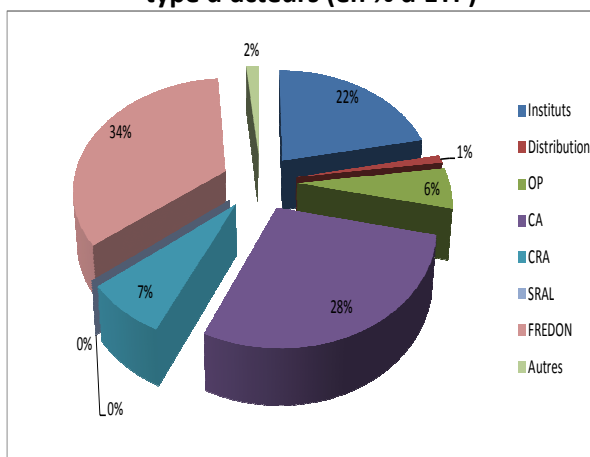


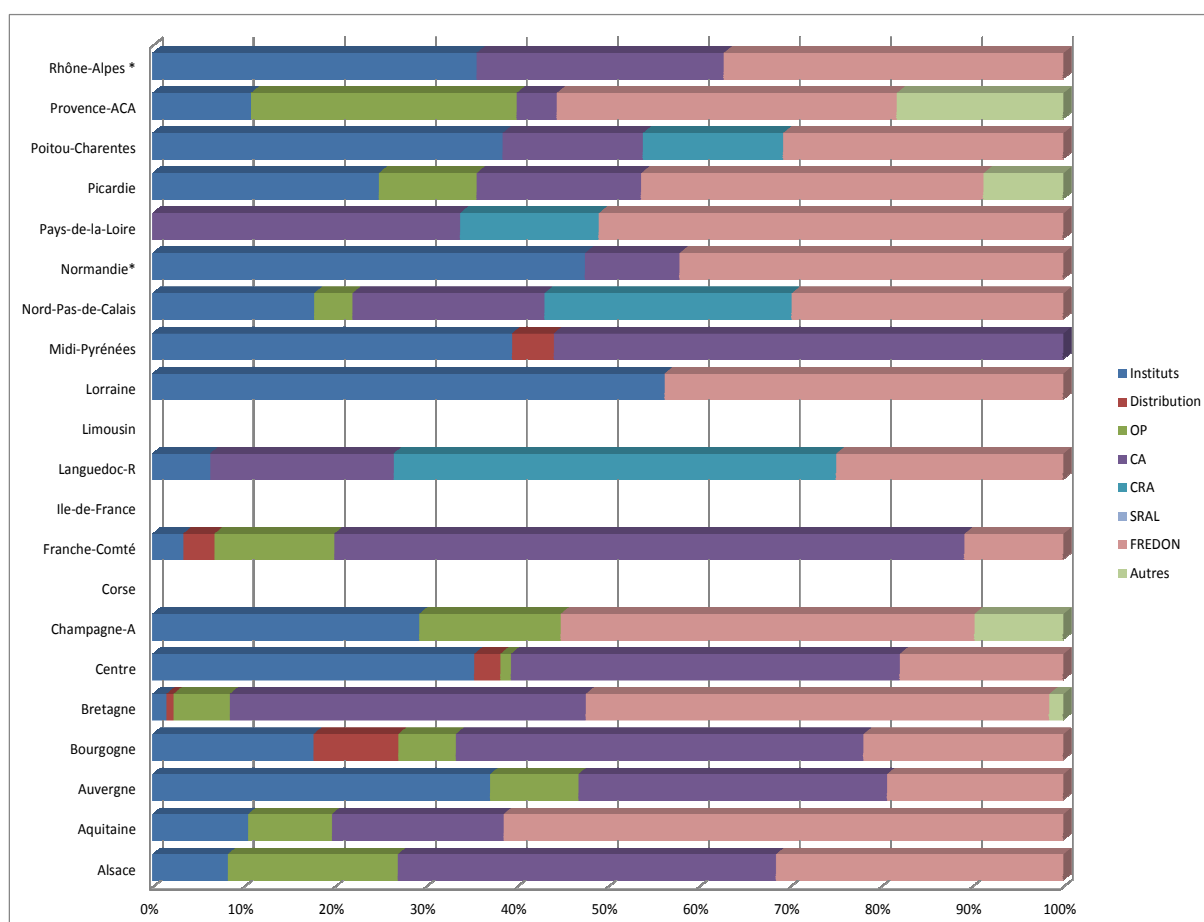
Figure 10: Répartition de l'animation filière par type d'acteurs (en % d'ETP)



Source : compilée par Arcadia International sur la base des synthèses annuelles

Cette statistique agrégée au niveau national cache une forte disparité au niveau régional comme le montre la figure suivante.

Figure 11: Répartition régionale de l'animation filière par type d'acteurs (en % d'ETP)



Source : compilée par Arcadia International sur la base des synthèses annuelles

Chacune des régions a une organisation bien spécifique qui est en grande partie liée à l'histoire des AA. Les visites en région ont également confirmé que la distribution des rôles s'était réalisée sur la compétence de chacun des acteurs, mais aussi, sur les affinités personnelles et individuelles de ceux-ci. Pour chaque type d'acteurs, on peut observer des présences fortes dans certaines régions et faible, voire inexistantes dans d'autres (par exemple, les instituts techniques ne sont pas animateurs en PDL).

Cependant il convient de noter la variabilité des acteurs ; on n'observe pas de monopoles de l'animation filière. Par région, il y a au minimum 3 différents types d'acteurs (excepté en Lorraine) aux commandes de l'animation filière.

L'observation

Au début 2011, le nombre total d'observateurs est estimé à 3 408 (+ 23% par rapport au prévisionnel), le nombre de conventions signées et le nombre de structures partenaires sont supérieurs de 24% et 15% par rapport aux attentes, respectivement. Dans le même temps, le nombre de parcelles observées a augmenté de 11%.

En fin de campagne, ce chiffre a été revu à la hausse (3 549 observateurs). Pour 2012, il est prévu une augmentation de près de 300 nouveaux observateurs, ce qui nous amènerait à un total de 3 826 observateurs.

Tableau 8: Évolution du nombre d'observateurs et des structures partenaires¹⁹ (2010-2012)

	2010	2011	2012
Nb observateurs	3408	3549	3826
Nb conventions signées	858	922	1034
Nb structures partenaires	1071	1353	1435
Nb parcelles	8941	11135	11805

Source : DGAL/SPRSPP/SDQPV.

Il est à noter la forte augmentation de structures partenaires (+30% entre 2010 et 2011). Ce chiffre s'explique, principalement, par la réorganisation dans la gestion des conventions tripartites, c'est-à-dire par la signature d'une convention par structure juridique plutôt que par les groupements économiques régionaux ; mais aussi par un déploiement du réseau.

Le budget (surcoût de l'observation) du réseau d'observation est estimé à 4,8 M€ en 2011. Il était de 4,3 M€ en 2010.

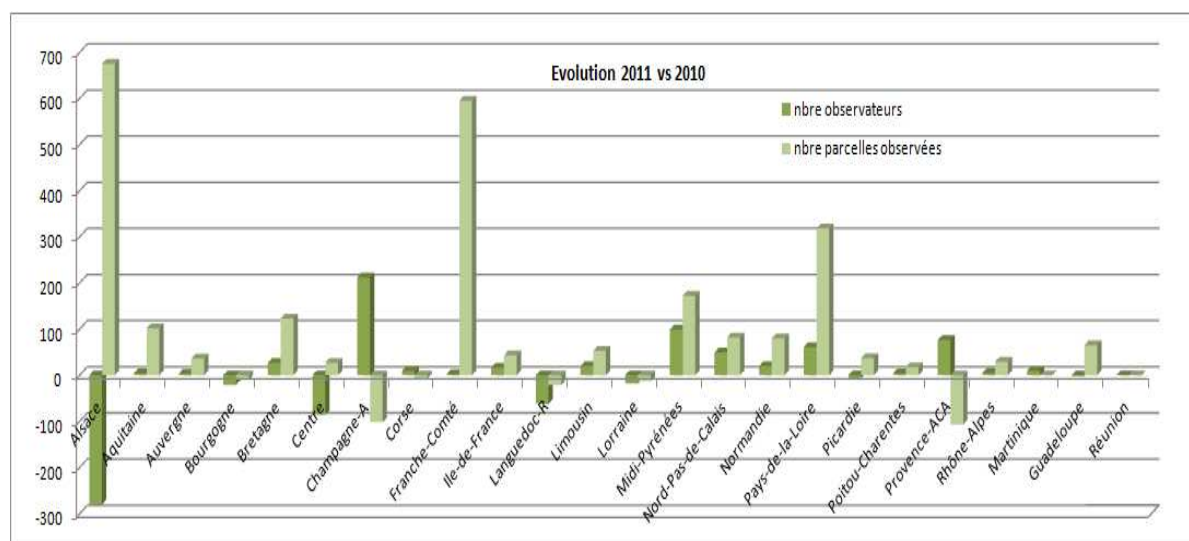
L'analyse des comptes rendus annuels des régions et autres rapports ne permettent pas une estimation fine du nombre d'ETP consacré à l'observation et de sa distribution entre type d'acteurs. Cependant, on peut considérer qu'environ 70 ETP sont consacrés aux observations. Les agriculteurs sont peu impliqués dans l'observation. Il y a là une rupture avec le système AA.

Il est à déplorer que les informations fournies par les régions ne permettent pas cette analyse fine de la distribution des rôles et des budgets entre type d'acteurs. Ce sont des informations qui sont recueillies par les animateurs inter-filières SBT, mais de façon différente en fonction des régions. Une action d'harmonisation et de standardisation s'impose.

L'évolution régionale du nombre d'observateurs et du nombre de parcelles observées entre 2010 et 2011 est la suivante.

¹⁹ Le nombre de conventions est différent du nombre de partenaires dans la mesure où certains partenaires sont juridiquement liés et donc que dans ce cas une seule convention peut-être signée pour plusieurs partenaires.

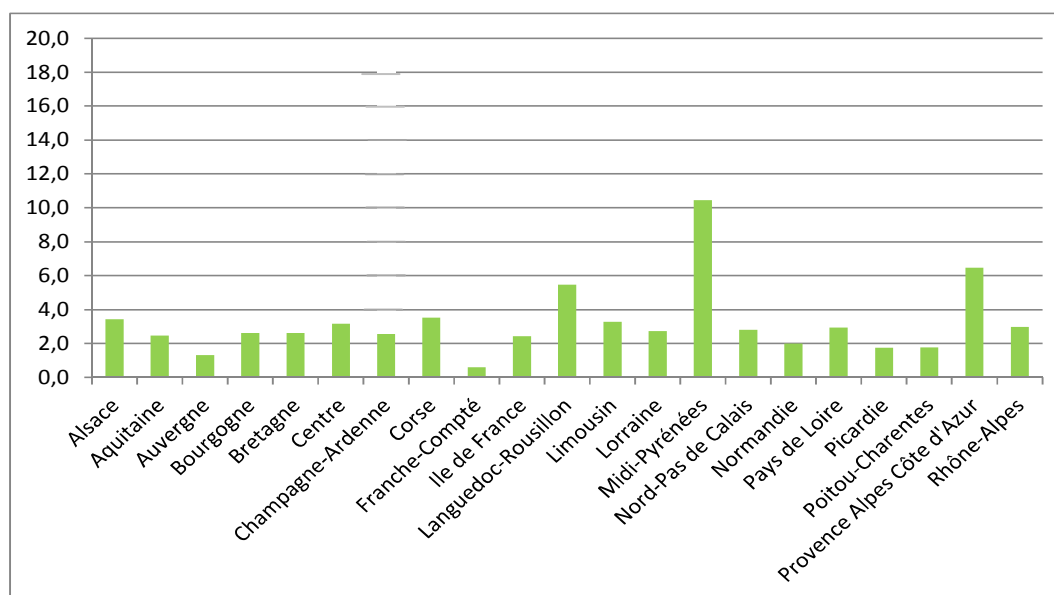
Figure 12: Évolution régionale du nombre d'observateurs et des parcelles observées 2011 vs 2010



Source: DGAL/SPRSP/SDQP (sondage annuel des régions de 2010 à 2012)

Le ratio nombre de parcelles observées par observateur montre une très grande variabilité d'une région à une autre. Cette variabilité s'explique par la différence entre les filières observées, le nombre de bio-agresseurs suivis par parcelle et le temps nécessaire à une observation qui varie en fonction de chaque bio-agresseurs. En aucun cas, ce ratio n'indique une quelconque efficacité de l'observation. Une analyse plus fine consisterait à se poser la question par culture. Malheureusement les jeux de données d'observation par culture ne sont pas suffisamment complets pour réaliser cette analyse.

Figure 13: Ratio régional nombre de parcelles observées par observateur



Source : Arcadia International

4.1.1.4 LES OUTILS DU RÉSEAU

4.1.1.4.1 La saisie des données

Pour chacune des filières, l'animateur filière supervise un groupe d'observateurs qui eux-mêmes réalisent les observations sur un ensemble de parcelles et proposent, alors, une évaluation du risque à partir du traitement des données et des informations produites par les modèles épidémiologiques.

La saisie des données d'observation se fait au travers de différentes applications (cf. tableau 9). Excel, Vigiculture (Arvalis, CETIOM, ITB) et VGObs (APCA-FNLON) sont les principales applications pour la saisie des observations.

Tableau 9: Outils de saisie dans chacune des régions

Région	Nom des applications utilisées				
Alsace	Excel				
Aquitaine	Vigiculture	Excel	Gaïa	Epicure	
Auvergne	Vigicultures	Excel			
Haute et Basse Normandie	Vigiculture	Excel			
Bourgogne	Vigiculture	Excel	Gaïa		
Bretagne	Vgobs				
Champagne-Ardenne	Vigiculture	Excel	VGObs	Epiphyt	
Centre	Vigiculture	Vgobs	Gaïa		
Corse	Phytozéro				
Franche-Comté	Excel	Gaïa	VGObs		
Ile de France	Vigiculture	VGObs	Excel		
Languedoc-Roussillon	Vigiculture	Excel	Latitude		
Limousin	VGObs	Excel			
Lorraine	Vigiculture	VGObs	Excel		
Nord-Pas de Calais	Vigiculture	VGObs			
Midi-Pyrénées	Vigiculture	VGObs	Epicure		
Provence Alpes Côte d'Azur	Latitude	AFIDOL	Vigicultur	Excel	
Pays de Loire	Gaïa	VGObs	Excel		
Picardie	Vigiculture	VGObs			
Poitou-Charentes	VGObs	Excel			
Rhône-Alpes	Vigiculture	VGObs	Latitude	traceTabac	

Source: rapports « Compte-rendu de la visite d'appui au Contrôle Technique du 2^{ème} niveau des dispositifs d'épidémiosurveillance ». Note : liste évolutive

Le budget annuel consacré à la gestion des applications de saisies et aux bases de données régionales est de 454 K€ en 2011 pour un nombre d'ETP égal à 5,68. Le budget 2010 était de 373 K€ et est estimé à 533 K€ pour 2012. Cette augmentation budgétaire est logique dans la mesure où beaucoup d'observateurs qui utilisaient Excel²⁰ ont migré vers des outils de saisie intégrés qui entraînent des coûts de mise en place. Les bases de données de saisie se mettent progressivement en place. La sélection des outils est une décision régionale et souvent au niveau de la filière observée, ce qui

²⁰ Excel est utilisé dans 14 régions en 2011.

explique que plusieurs outils sont utilisés dans une région donnée. L'année 2012 sera une année de test de certains outils dans la plupart des régions.

4.1.1.4.2 Les modèles épidémiologiques et les données météorologiques

L'inventaire des outils de la surveillance biologique du territoire piloté par la FNLR en collaboration avec l'ACTA et l'APCA, a permis de recenser 127 modèles pour 72 bio-agresseurs²¹. Sur ces 127 modèles, 28 sont considérés comme « modèles PV », c'est-à-dire conçus et mis au point par des agents de la protection des végétaux. On remarque au travers de ce récapitulatif une carence pour les zones non agricoles.

Une convention de transfert a été mise en place entre les SRAL et les instituts techniques pour 26 modèles. Celle-ci formalise le transfert en pleine propriété du fichier source et des documents de base. Les modèles sont cédés à titre gracieux ; en contrepartie, les instituts techniques s'engagent à :

- Permettre l'utilisation du modèle pour la rédaction du BSV, dans les conditions définies par le CRE : soit par la mise à disposition des données de modélisation, soit par la mise à disposition du modèle auprès de l'animateur filière ;
- Permettre un accès informatique aux résultats de la modélisation à des agents SRAL désignés ;
- Rendre compte chaque année de l'évolution apportée aux modèles ;
- Assurer un accès à l'outil informatique au Ministère de l'agriculture pour les usages qu'il souhaite en faire pour les politiques publiques, sans que cet usage conduise à une concurrence vers l'offre commerciale ;
- mettre en place un comité de suivi des modèles (DGAL, instituts techniques).

Nous renvoyons le lecteur au rapport de P. Blanchet et G. Bédès de 2010 sur les modèles épidémiologiques pour la santé des végétaux pour plus d'information sur les modèles utilisés dans les régions et sur les enjeux actuels quant à la maintenance et l'utilisation des modèles existants, et au possible développement de nouveaux modèles pour les cultures/parasites non-couverts.

L'équipe d'évaluation souhaite insister sur le fait que le choix du CNE de transférer les modèles pose de nombreuses interrogations. Les structures qui ont hérité de modèles ont de mai 2011 à mai 2012 pour intégrer les modèles existants et proposer ou non une alternative. Début 2012, il n'y a pas de réponse définitive et complète sur les modèles accessibles aux BSV dans la mesure où le transfert du code-source des modèles ne s'est pas fait au moment de la signature des conventions entraînant un retard dans le travail de transcription et de validation.

De plus, les agents du SRAL font toujours tourner les modèles (33 recensés en 2010 dont 26 d'origine SPV) dans de nombreuses régions, et certaines DRAAF ont indiqué que 2012 serait la dernière année d'accompagnement. En 2010, ce sont principalement les SRAL (40%), les FREDON (26%) et SRAL+FREDON (15%) qui faisaient tourner les modèles pour seulement 10% par les CA et seulement 9% par les IT. Ces mêmes modèles sont principalement hébergés par les SRAL et FREDON à hauteur de 82% (présentation au CNE, 3 nov. 2010)

En lien avec les modèles, se pose la question des données/prévisions météorologiques et des stations météorologiques. Les instituts techniques négocient, actuellement, au niveau national avec

²¹ Rapport sur les modèles épidémiologiques pour la santé des végétaux ; G. Bédès et P. Blanchet – Février 2010

Météo France l'accès aux données météorologiques et aux prévisions à court et moyen termes. Ceci peut compliquer la gestion des stations entre les instituts fournisseurs des modèles et les acteurs régionaux des réseaux SBT qui ont engagé, individuellement, une réflexion sur le sujet.

L'étude spécifique menée actuellement par le CGAAER, en complément à l'étude sur les modèles épidémiologiques, devrait proposer des recommandations dans ce domaine. A ce stade, on observe une approche régionale, là où une approche nationale pourrait se révéler plus efficiente.

Il n'y a pas de budgets spécifiques quant à l'utilisation et la gestion des modèles. Par contre, il est à noter l'augmentation très significative des budgets liés aux données météorologiques qui est indispensable pour faire tourner les modèles. D'un budget de 182 K€ en 2010, nous observons des dépenses à hauteur de 333 K€ en 2011 et un budget prévisionnel de 421 K€ en 2012. Cette augmentation s'explique simplement par le déploiement des modèles au niveau des régions et, donc, du besoin en données météorologiques.

4.1.1.4.3 Les formations

Le rapport Monnet sur le contrôle technique de second niveau des dispositifs d'épidémiosurveillance recense les formations réalisées en 2010. Cette analyse ne se veut pas exhaustive mais elle permet de dresser un panorama général de la situation. Les auteurs se sont, en effet, basés sur le nombre de citations inventoriées dans les rapports régionaux (recherche par mot clés dans chacun de ceux-ci).

Les principales structures de formation sont les acteurs publics (CRA, FREDON et DRAAF) : 74% du total des formations. Les instituts techniques ont réalisé 10 formations (26%). Près de 40% de celles-ci étaient consacrées aux grandes cultures. Seulement 2 formations sur un total de 57 étaient consacrées aux organismes nuisibles réglementés.

Tableau 10: Estimation des volumes de formations et des acteurs (2010)

	Nombre de formations	Nombre de sessions individuelles	%
CRA	11	61	29%
FREDON	11		29%
SRAL	6		16%
ARVALIS	3		26%
CETIOM	3		
UNILET	2		
Bretagne Plants	2		
Total	38		
Thèmes			
Vigne	6		11%
Grandes Cultures	23		40%
Pomme de terre	6		11%
Lin	3		5%
ZNA	6		11%
Légumes	3		5%
Arboriculture	2		4%
Auxiliaires	1		2%
Saisie des données	5		9%
Organismes nuisibles réglementés	2		4%

Source : compilée par Arcadia International

Le budget formation est stable depuis 2010 à environ 320 K€. A ces efforts de formation, on pourrait également prendre en compte les réunions de lancement et de fin de campagne qui peuvent être considérées comme des outils de formation.

4.1.2 L'efficacité de la mise en place des réseaux

De façon générale, la grande majorité des acteurs s'accordent à dire que la mise en place des réseaux s'est réalisée rapidement sur la base d'une forte motivation de l'ensemble des acteurs.

La gouvernance à deux niveaux (national et régional) est largement considérée comme étant l'un des éléments clés dans la mise en place du système. La gouvernance nationale regroupe l'ensemble des parties prenantes. Un grand nombre des membres du CNE considère que cette gouvernance est relativement lourde mais que dans la phase de mise en place, il ne pouvait pas en être autrement.

Les acteurs régionaux apprécient la flexibilité de cette gouvernance qui permet une mise en place de la SBT adaptée aux spécificités régionales. De plus, ils se félicitent de ne pas être mêlés aux discussions polémiques et politiques qui se traitent au niveau de la gouvernance nationale. Enfin, ils soulignent le pragmatisme de la maîtrise d'ouvrage (DGAL) qui sait répondre aux besoins au cas par cas.

L'équipe d'évaluation note que certaines décisions nationales ne sont pas connues au niveau de la gouvernance régionale. Par exemple, les décisions concernant la mise en place d'un réseau d'observation sur les ENI sont méconnues en région alors que les objectifs et décisions quant à la mise en place de ces réseaux sont documentés et disponibles. Il peut être observé un déficit de gestion claire et simple de l'information descendante (de la maîtrise d'ouvrage aux réseaux régionaux) que ce soit via l'APCA ou directement aux SRAL. De nombreux agents des SRAL ont souligné que les CRA étaient leur principale source d'information. Ce manquement pourrait rapidement entraîner une baisse de motivation au niveau régional.

Nous avons pu observer certains jeux de pouvoirs qui ont amené à écarter quelques acteurs des réseaux. Par exemple, le CNE avait discuté de la possible participation aux réseaux des sociétés phytosanitaires, et avait conclu qu'il n'y avait pas matière à les exclure des réseaux. Les positions régionales furent largement différentes dans la mesure où la majorité des sociétés phytosanitaires n'ont pas été acceptées dans les RSBT en 2009. Cette situation a fortement évolué; à ce jour, seul un nombre très limité de régions continue de refuser leur intégration aux réseaux d'observation.

La mise en place des réseaux s'est faite sur la base des réseaux en place grâce à une organisation de partenariat déjà existante et opérationnelle (réseaux AA et autres réseaux privés). Lors des visites, nous avons pu constater la présence de nombreux autres réseaux d'observations gérés par un, voire plusieurs acteurs économiques.

L'exemple le plus symbolique est certainement celui du réseau Magister en Champagne-Ardenne. Magister Champagne est une structure autonome (GIE) qui permet de réunir les différents partenaires de la filière viticole soucieux de mettre en œuvre une protection raisonnée au sein du vignoble champenois. Un réseau de parcelles choisies par les viticulteurs est visité chaque semaine par les techniciens de début avril à fin août afin d'apprécier leur situation sanitaire. La restitution du bilan sanitaire se fait oralement ou par courrier électronique aux adhérents. De nombreux autres exemples pourraient être repris ici. Il est, cependant, impossible de quantifier le nombre de réseaux existants ni leur importance.

La mise en place des réseaux s'est réalisée d'autant plus facilement que ces réseaux existaient au préalable. Régionalement, ce sont les filières déjà structurées qui se sont mises en place le plus rapidement et qui, d'une certaine manière, ont le plus profité des financements existants. Les autres réseaux se sont développés plus lentement dans la mesure où la structure restait à créer. Les réseaux SBT s'imposent sur le territoire régional d'autant plus qu'ils sont issus de réseaux d'avertissements agricole et autres déjà bien structurés. Ce phénomène n'entraîne pas de déséquilibre plus profond entre cultures déjà surveillées et cultures non surveillées, le financement tire toutes les filières vers le haut en matière de suivi sanitaire. De façon toute à fait logique les filières les plus structurées bénéficient de soutiens financiers plus importants, mais cette situation est le reflet de la dimension économique des cultures et de l'implication de leurs acteurs.

Pour la grande majorité des filières, de nouveaux acteurs ont intégré ces réseaux, comme les négociants. Contrairement au système des AA, le nombre d'agriculteurs observateurs est, actuellement, très faible, et ceci quel que soit la région. C'est une véritable rupture avec le système précédent.

Les réseaux SBT sont très largement représentatifs des cultures cultivées. Seules les cultures sous abris et les prairies ne sont que peu observées.

Les acteurs de la gouvernance régionale insistent sur le fait que la mise en place des réseaux s'est réalisée de façon rapide (voire précipitée) et, donc, tout naturellement ces réseaux se sont déployés de façon plutôt administrative, budgétaire et pyramidale (approche top-down) sur la base de relations privilégiées entre acteurs. Les acteurs régionaux précisent que la structuration des réseaux s'est faite plutôt en fonction des acteurs et de leur volonté à participer aux réseaux plutôt que sur le besoin de définir un réseau de parcelles d'observation significatif des zones de production. Ils s'accordent à dire que c'était la seule approche qui permettait une montée en puissance rapide. Après deux ans d'existence, ceux-ci reconnaissent la nécessité de réfléchir à la structuration et à l'optimisation des parcelles d'observations (élimination des doublons, ajouter des parcelles dans les zones non-couvertes, équilibre parcelles de références/parcelles flottantes, parcelles non-traitées, etc.). Ce travail d'optimisation est à promouvoir et à poursuivre pour toutes les filières.

La note de cadrage du 4 mars 2009 précise que le maillage des parcelles doit permettre une observation fine de la situation et de la pression phytosanitaire. La définition du maillage et du nombre de parcelles nécessaires est difficile à appréhender et est du dire d'experts. Il n'existe pas, actuellement, de mécanisme permettant de calculer le nombre de parcelles représentatives de l'observation fine. Il convient toutefois de noter que les IT travaillent dans ce sens. En mars 2011, ceux-ci ont proposé, lors du colloque AFPP à Lille, une méthode statistique de calibration des réseaux et quelques abaques par bio-agresseur et par culture ont déjà été mis à disposition.

Les réseaux se sont aussi bâtis sur la base des budgets disponibles et le budget alloué aux observations est la variable d'ajustement budgétaire du système. La réflexion de l'organisation des réseaux s'est tout d'abord portée sur la mise en place et sur le financement de la coordination inter-filières et de l'animation filière. Le reliquat budgétaire a permis le financement partiel des surcoûts de l'observation. Le maillage est défini en fonction des budgets alloués et des priorités régionales.

À quelques exceptions près, comme par exemple le réseau d'observation mildiou sur pomme de terre dans le Nord ou le réseau vigne en Bourgogne (1 parcelle observées pour 100 ha), le maillage n'est pas suffisant pour une observation dite fine. Les acteurs régionaux considèrent, en moyenne, qu'il faudrait, *a minima*, doubler la taille du réseau de parcelles. Il faut, cependant, distinguer 2 types de filières, les filières régionalement importantes avec beaucoup d'acteurs sur le terrain (céréales, oléagineux) et celles plus spécialisées avec peu d'observateurs potentiels (légumes, petits fruits, culture mineures). Dans le premier cas, ce sont déjà les réseaux où le maillage est le plus fin que le

réservoir d'observateur reste le plus important. Dans le second cas, le faible nombre d'observateurs potentiels ne permet pas de mettre en place un maillage suffisamment fin sur la base de l'approche actuelle (observations réalisées par des techniciens et non par des producteurs).

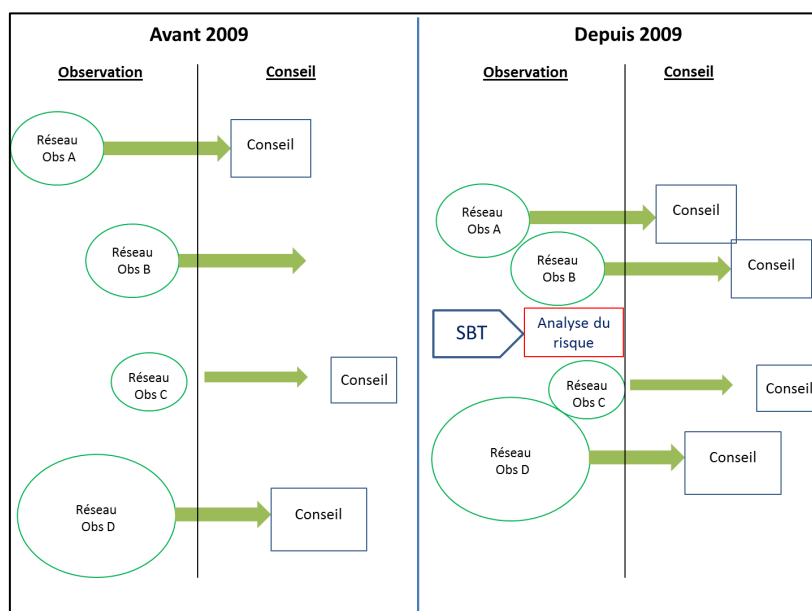
La création du réseau a entraîné une formalisation et une consolidation des liens entre acteurs et réseaux, qui existaient parfois déjà à titre informel entre personnes et structures mais en dehors de toute structure officielle. Le travail en commun a permis un contact formel, plus régulier, entre acteurs techniques dans un cadre bien défini. Les réseaux « privés » viennent, donc, tout naturellement en complément. La majorité des partenaires régionaux considèrent que ces différents réseaux privés ont vocation à coexister avec le réseau SBT qui, progressivement, devient le réseau de référence. Il n'y a pas de véritable sentiment de concurrence entre les réseaux, la complémentarité est recherchée.

Les réseaux SBT permettent de rapprocher tous les acteurs du développement agricole sur une thématique technique. Les expertises de chacun sont reconnues, et pour certains valorisées par une participation à la cellule d'analyse de risque et à la rédaction du BSV.

Les animateurs filière déplorent un manque de temps (de budget) pour développer l'aspect relationnel avec et entre observateurs du réseau, leur capacité d'assistance aux observateurs, accroître la fidélisation au réseau ainsi que, pour certains, leur expertise.

Les protocoles harmonisés ont permis d'améliorer la qualité des observations dans les réseaux privés. En participant aux réseaux SBT, les techniciens observateurs se sont remis en question et ont adapté leurs propres protocoles d'observation. Le déploiement des réseaux SBT réduit les écarts sur les méthodes d'observation, le protocole harmonisé est largement utilisé dans l'ensemble des réseaux et, donc, les différences entre les différentes analyses de risque ont tendance à diminuer.

Figure 14: Impact de la SBT sur la structuration de l'observation en régions



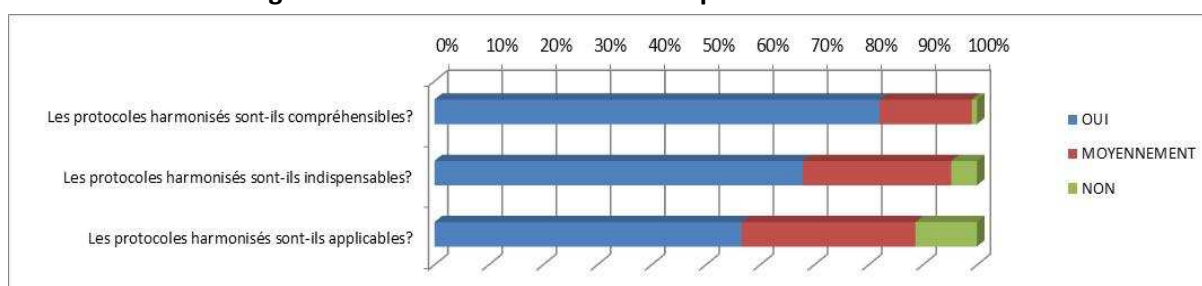
Source : Arcadia International

Un nombre significatif de filières considèrent que les protocoles harmonisés nationaux rendent les observations contraignantes, surtout en maraîchage et en arboriculture.

Certains acteurs n'hésitent pas à considérer les protocoles comme étant proches des exigences de l'expérimentation. Les agents des CA considèrent que les protocoles sont non applicables à hauteur de 65% des personnes interrogées lors des entretiens téléphoniques. Lors de cette même enquête, la distribution considère majoritairement (environ 60%) les protocoles harmonisés comme des outils intéressants qui entraînent une amélioration de la qualité des observations dans les réseaux d'observation privés.

Pour les petites filières, il y a une demande pour produire des protocoles plus allégés/simplifiés sur la base de parcelles flottantes. L'équipe d'évaluation estime qu'au-delà d'une période d'adaptation aux nouveaux protocoles (2 ans de plus), il y aura nécessité de modifier les protocoles afin d'éviter tout risque de perte de motivation des observateurs, mais qu'une modification profonde des protocoles ne se justifie pas à ce stade.

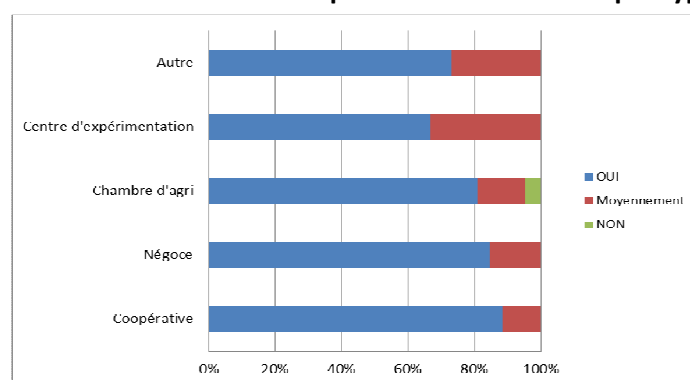
Figure 15: Niveau de satisfaction des protocoles harmonisés



Source : résultats de l'enquête téléphonique

Il est intéressant de noter qu'à la lecture des résultats de notre enquête, l'indice de satisfaction de la compréhension et de l'utilisation des protocoles harmonisés est plus élevé chez les acteurs de la distribution que chez les OP, CA et autres acteurs de conseils sans prescription (Cf. Figure suivante). Ce point s'explique principalement par le fait que les observateurs des structures de distribution profitent de ses protocoles pour mieux se former à l'observation. Les protocoles apportent un plus de connaissances et plus particulièrement aux structures de distribution.

Figure 16: Niveau de satisfaction des protocoles harmonisés par type d'acteurs



Source : résultats de l'enquête téléphonique

Toutefois, la simplification des protocoles permettrait de faire participer plus d'agriculteurs à l'observation et, donc, de densifier les réseaux pour les petites filières. La présence de plus d'agriculteurs dans les réseaux enrichirait les échanges à l'intérieur du réseau avec un point de vue d'agriculteurs et pas simplement de techniciens. Le réseau de ferme DEPHY pourrait permettre d'avoir plus d'agriculteurs observateurs pour le BSV.

Le nombre d'organismes nuisibles suivi est considéré comme satisfaisant pour toutes les filières. Les observateurs s'intéressent en priorité aux organismes les plus fréquents et/ou à fort impact économique. Les observateurs déclarent qu'en théorie aucun organisme nuisible n'est écarté.

Cependant, il n'y a que rarement une observation des adventices et des principaux ON telluriques ou de conservation. Les ON surveillés sont ceux qui sont présents durant la phase végétative de la culture. Pour une grande partie des personnes interviewées, l'observation de ces bio-agresseurs est plus contraignante et leur gestion doit s'appréhender au niveau de la parcelle et de la rotation.

L'équipe d'évaluation considère que le suivi concerne davantage les organismes de qualité au détriment des émergents et des ONR. Cela s'explique par l'historique de construction du réseau et ses fondements dans le plan Ecophyto 2018, dont les enjeux concernent principalement les organismes de qualité. Ceci n'est pas le cas en arboriculture dans la mesure où de nombreux ONR et émergents ont un fort impact économique et sont donc surveillés de façon très précise (*D.Suzukii*, feu bactérien).

Par contre, on note un certain désintérêt pour le suivi des émergents en grandes cultures dans la mesure où la motivation de certains observateurs à surveiller un émergent ou un ONR est faible. La surveillance de ces catégories de parasites augmente les chances d'en détecter ; dès lors, la déclaration est obligatoire et peut entraîner de très lourdes conséquences économiques (lutte obligatoire, destruction, etc...) au niveau d'un bassin de production.

Le suivi des émergents est d'autant plus difficile que les observateurs considèrent qu'ils ne sont qu'insuffisamment formés à leur reconnaissance. De plus, les animateurs ne disposaient pas, jusqu'à très récemment, d'une liste de laboratoires d'identification de ce type d'organismes nuisibles.

Il s'agit ici d'un véritable enjeu dans la mesure où il est important d'éviter l'introduction de nouveaux ravageurs dans la logique de réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. J-L. Bernard de l'Académie d'Agriculture de France dans une présentation lors des rencontres APRIFEL du 24 novembre 2011 indique que dans le cas de la culture du pêcher que les ON introduits en France représentent à eux seuls près de 40% des traitements insecticides et 15% des interventions fongiques sur pêcher.

Cet exemple montre bien que surveiller l'introduction de nouveaux ravageurs permet *in fine* de limiter l'utilisation de PPP. En effet, une intervention précoce sur un périmètre limité pour contrôler l'extension d'un nouveau ravageur permet une utilisation moindre de produits phytopharmaceutiques. Cette approche « *prévenir plutôt que guérir* » est au cœur des réflexions européennes actuelles menées dans la cadre de la refonte de la politique européenne en matière de santé des plantes.

Il est important de noter, également, que les observateurs (tout comme les animateurs) ne sont jamais à temps plein sur la mission SBT. Au cours de leur activité principale, il leur arrive d'observer des organismes nuisibles dans des parcelles qui ne font pas partie du réseau SBT. Cette information qualitative profite au réseau seulement s'ils mutualisent cette information par un échange avec l'animateur filière où lors des discussions du comité de rédaction du BSV, s'ils en font partie. Dans ce cas, ces observations ponctuelles peuvent être utilement incluses dans le BSV à la discrétion de l'animateur filière. C'est le cas dans certaines régions (parcelles flottantes) mais pas de façon automatique.

Un grand nombre des personnes interviewées considèrent que les réseaux actuels sont globalement suffisants. Il n'y a pas de volonté importante de développer de nouveaux réseaux. Les partenaires sont déjà fortement sollicités et leur investissement supplémentaire pour la mise en place d'une nouvelle filière sera fortement corrélé à un intérêt économique. Par exemple, le réseau tournesol en Bourgogne est difficile à faire vivre car il y a peu de bio-agresseurs et les observateurs sont sollicités

pour des notations au stade plantules, ce qui n'apporte rien. Lors de la mise en place d'une nouvelle filière, il est important de se poser la question du coût/bénéfice pour les observateurs.

4.1.3 Le partenariat régional et le jeu des acteurs

Les partenariats régionaux se sont, a priori, mis en place avec une volonté d'y associer le plus de partenaires possibles. D'une manière générale, les principaux acteurs régionaux participent aux réseaux. Quelques problèmes ont, toutefois, été recensés, comme par exemple :

- le refus quasi systématique d'intégrer l'industrie phytosanitaire dans les réseaux en 2009. L'impression des acteurs était que cette présence pouvait donner une image négative à l'action. Depuis 2009, la situation s'est améliorée et, actuellement, seules deux régions refusent toujours de l'inclure en tant qu'observatrice ou en support aux analyses ;
- les instituts techniques, qui doivent jouer un rôle important au niveau de l'analyse du risque par la mise à disposition de modèles et de l'expertise nécessaire pour faire fonctionner les modèles, ne sont pas toujours représentés dans chacun des réseaux. Par exemple, en Pays de Loire, les instituts techniques ont revendiqué l'animation des filières, qui a finalement été confiée aux CA et à la FREDON, ce qui a entraîné le fait que les modèles ne sont pas utilisés dans cette région en grandes cultures.

Dès 2009, le CTIFL a clairement indiqué qu'il n'avait pas vocation à faire partie des réseaux. En effet, étant donné la faible présence régionale des agents du CTIFL, celui-ci ne voyait pas comment il pouvait efficacement participer aux RSBT. Depuis, le CTIFL est fortement impliqué dans la réécriture des modèles pour F&L, mais ce positionnement a entraîné des retards en matière d'analyse du risque et souvent l'absence de modélisation de la pression phytosanitaire.

- Il semble également que le partenariat en Languedoc-Roussillon et en PACA n'englobe que partiellement les acteurs de la distribution. Lors des visites en région LR et PACA, la participation des distributeurs aux débats était quasi inexistante.

Les Chambres régionales d'agriculture jouent un rôle privilégié dans la mesure où elles ont été choisies pour la gestion et la coordination de l'Axe 5 en région. Elles président le comité régional d'épidémiosurveillance (CRE) qui associe les partenaires du réseau à savoir principalement les Chambres départementales, instituts techniques, la distribution agricole – coopérative et négoce, le(s) groupements de défense contre les organismes nuisibles (ex. FREDON,...).

Dès la mise en place des réseaux, l'APCA et les CRA ont vu l'intérêt stratégique d'être le principal interlocuteur des pouvoirs publics. En effet, les missions des CA ont fortement évolué depuis près de 30 ans. Dans les années 1950-1980, les CA avaient une fonction de vulgarisation agricole et la majorité de leurs activités se concentraient sur le conseil technique gratuit aux producteurs. Depuis les années 1980, celles-ci se sont orientées vers des activités complémentaires comme l'accompagnement des agriculteurs pour la mise en conformité de leurs exploitations au regard des diverses et multiples réglementations, l'implication dans la gestion du territoire dont les espaces ruraux dans son ensemble, les réponses aux demandes croissantes des agriculteurs en matière de conseil stratégique.

La SBT offre aux CA l'opportunité de se recentrer sur les questions agronomiques, et d'utiliser ce tremplin pour développer d'autres activités et plus particulièrement une offre de services de conseil payante. L'APCA se positionne en défenseur de la valeur ajoutée du système et de son positionnement politique. La gouvernance à deux niveaux (national et régional) protège les CRA des conflits politiques qui sont traités en grande partie au niveau national.

Les acteurs régionaux souhaiteraient que l'APCA s'implique plus au niveau de la coordination technique nationale. Par exemple, le développement des outils de reconnaissance des bio-agresseurs pourrait être coordonné au niveau national au lieu d'avoir les mêmes fiches de reconnaissance développées plusieurs fois au niveau des régions. Une coordination sur, par exemple, les questions des modèles, des données météorologiques, des seuils de nuisibilité permettrait également de gagner en efficacité et en communication.

Les relations CRA et SRAL sont, dans l'ensemble, bonnes. Dans aucune des régions visitées, nous n'avons pu observer d'opinions foncièrement différentes entre ces deux acteurs. Le rôle de commissaire au gouvernement est bien compris et bien accepté. Pour l'ensemble des régions, il doit se poursuivre. Le contrôle de second niveau exercé par les SRAL suppose de réelles compétences techniques dans l'ensemble des services. Ces compétences indispensables doivent être entretenues et développées, par exemple par l'implication dans certaines actions du réseau. Il convient de rappeler que les SRAL font toujours tourner les modèles épidémiologiques de façon transitoire.

Un nombre significatif d'agents du SRAL tient à souligner deux points : d'une part l'importance de leur rôle de contrôle du réseau, en tant que représentant de l'État, qui est garant de la crédibilité du système (suivi du respect des protocoles, fiabilité des observations, validation des BSV, allocation budgétaire) ; d'autre part, le regret de certains agents de ne pas pouvoir s'impliquer également dans l'observation, ce qui leur permettrait de se former et de mieux comprendre les problématiques. Ceux-ci ont aussi rapporté le risque, déjà avéré, d'un progressif glissement des SRAL hors des circuits d'information des signalements de parasites émergents. Le SRAL tendant à ne plus être un interlocuteur techniquement reconnu, il n'est pas inclus dans les circuits de discussions techniques suite aux observations de bio-agresseurs. Pour illustration, c'est ainsi que le SRAL Lorraine a « découvert » cette année en lisant Phytoma qu'une détection de *Drosophila suzukii* avait été opérée en Lorraine. L'information était passée directement de l'organisme technique jusqu'à l'expert national en court-circuitant l'échelon régional (dans les deux sens d'ailleurs, étant donné qu'il n'y a pas non plus eu de retour de l'expert vers la région). Un nombre limité de ces mêmes agents considèrent que la rupture a été trop forte ce qui a occasionné une perte de repères entraînant dans le meilleur des cas un désengagement, et dans le pire des cas une critique systématique du système mis en place par le CRA, ce qui pourrait entraîner des complications.

Un CRA a tenu à préciser que les SRAL sont juges et partie. Dans cette région, l'animateur d'un IT supporte mal l'action du SRAL, vécue comme une ingérence. L'opposition porte sur la manière d'analyser le risque. Pour l'un le BSV doit s'appuyer en priorité sur les seules observations des parcelles alors que pour l'autre, l'expertise des participants à la cellule d'analyse du risque doit, également, être prise en compte.

De même, la mise en place des réseaux profite aux structures économiques (OP, distributeurs) de taille modeste qui ne pouvaient pas financer des réseaux d'observation propres. La SBT leur permet de faire partie du club de techniciens pour un meilleur positionnement de leurs activités commerciales. Elles peuvent rattraper leur retard sur les questions techniques à moindre coût.

Les FREDON (FNLON) sont plus au moins impliquées à l'animation des filières en fonction de relations privilégiées avec les CRA. Au niveau national, les FREDON réalisent près du tiers de l'animation (en ETP). Cette statistique agrégée cache, en fait, des différences régionales importantes. Leur implication est d'autant plus forte que les questions d'organismes nuisibles émergents et réglementés sont prédominantes. Dans certaines régions leur rôle se limite à l'observation et à la gestion des réseaux en ZNA. Dans ces régions, l'impression générale qui se dégage est que les agents des FREDON ne sont pas véritablement intégrés aux réseaux même s'ils font partie de la liste des

observateurs. Cependant leur participation active est indispensable pour garder l'équilibre entre émergents, ONR et ON de qualité.

Il convient de différencier les instituts techniques en deux catégories distinctes. Les IT à vocation nationale (CTIFL, ASTREDHOR) à fort financement public qui sont actuellement peu intégrés aux réseaux mais qui travaillent sur les outils de l'analyse du risque ; et les IT à présence régionale forte (ARVALIS, CETIOM, IFV) et à fort financement privé qui ont souhaité s'engager dans l'animation de filières. Cette seconde catégorie a une expertise technique et une présence nationale qui leur permet d'interférer avec la gouvernance nationale. On pouvait craindre qu'ils aient certaines difficultés à se plier aux exigences des CRA mais dans l'ensemble des régions visitées, à l'exception des Pays de Loire, la relation CRA/IT est bonne et ne pose pas de problèmes particuliers.

Les conséquences de l'absence d'investissement de la part de certains IT ont des conséquences importantes sur la qualité du BSV et sur le réseau SBT, étant donné l'absence d'accès aux prévisions de risques par la modélisation. C'est ici une limite à l'approche basée sur le volontariat. La majorité des acteurs pensent que seule une initiative nationale pourrait faire évoluer la situation en instaurant un système de « service minimum » pour les structures financées, même partiellement, par les pouvoirs publics. Le ratio coût/bénéfice pour les IT est plutôt élevé, et limite pour certains leur engagement.

Les réseaux régionaux sont largement représentatifs de l'ensemble des acteurs. On peut, donc, considérer que tous les observateurs qui se sont associés au système y voyaient un intérêt en lien aux questions sanitaires. Cette hypothèse cache en définitive le fait qu'un nombre significatif d'acteurs, sans pouvoir le quantifier, participe à l'observation pour d'autres raisons que pour analyser la situation phytosanitaire propre.

Tout d'abord, lors de la mise en place du dispositif, il était largement convenu qu'un lien entre SBT et conseil existerait. Il était prévu que le conseil écrit devrait se baser sur l'analyse du risque du BSV ou sur tout autre système équivalent. Certains opérateurs économiques de la distribution ont considéré que leur présence dans les réseaux était indispensable pour s'assurer de leur certification en tant que conseil. Ne pas faire partie des réseaux, c'était prendre le risque de ne pas être certifié pour le conseil.

Pour les cultures spécialisées et mineures, certains acteurs considéraient que leur absence en tant qu'observateur allait entraîner un refus systématique de l'administration lors d'une demande de dérogation dans le cas d'usage orphelin. Afin de ne pas courir le risque de se faire refuser une dérogation, ces acteurs participent au réseau d'observation.

Le jeu des acteurs économiques régionaux et leur positionnement concurrentiel a, également, entraîné des ralliements aux réseaux. Afin de ne pas être montré du doigt, certains observateurs ont rejoint la SBT afin de faire partie du club. Dans la plupart des régions, le droit d'entrée est relativement faible : L'observation de seulement 1 ou 2 parcelles, permet de faire partie du réseau d'acteurs. Le ratio coût/bénéfice est très faible et, donc, les acteurs ont cherché à faire partie du dispositif. Un nombre très limité de régions a demandé aux observateurs de s'investir davantage et d'observer plus de parcelles (par exemple, un engagement à une observation de 6 parcelles minimum mais également un nombre minimum de parcelles à observer en fonction du nombre de techniciens présents dans la structure (2 parcelles*nombre de techniciens de la structure) en Champagne-Ardenne) afin d'éviter la présence d'acteurs passifs. Ce type de position a eu comme conséquence d'écarter les petites structures qui n'ont pas la capacité de suivre six parcelles et ceci quelle que soit leur motivation. Enfin, pour les grosses structures de distribution champenoises, l'observation de 6 parcelles supplémentaires n'a entraîné que des surcoûts marginaux dans la

mesure où ces structures observent déjà un nombre important de parcelles. Il leur suffisait, alors, de partager des données qu'ils collectaient déjà dans leurs propres réseaux. Le jeu concurrentiel en région amène également les acteurs économiques à ne partager qu'une partie de l'information disponible. Une structure forte qui avait déjà un réseau d'observations ne mutualisera qu'une partie de ces observations. Le pourcentage de mutualisation dépendra des équilibres concurrentiels.

En cultures spécialisées et dans le cas particulier où le nombre d'observateurs est faible (1 ou 2 structures), il est à noter que l'observateur payé par sa structure et qui rend public via le BSV des informations sur les bio-agresseurs verra l'utilisation de ses données par des producteurs du même département ou de la même région qui ne participent pas au financement.

Il est précisé précédemment que le maillage d'observation est souvent trop faible pour amener à une observation suffisamment fine permettant une analyse suffisamment précise de la situation et de la pression sanitaire dans chacune des microrégions. Se pose, alors, la question de l'intensification du maillage et de sa faisabilité.

La faisabilité est premièrement dépendante des ressources disponibles en matière d'observation. Pour certaines cultures, le réservoir d'observateurs n'est pas suffisamment important pour atteindre cet objectif de maillage fin. La seule possibilité est d'associer les agriculteurs à l'observation sur la base de protocoles allégés.

Ensuite, si l'on peut s'accorder à dire qu'il n'y a pas de concurrence directe entre le BSV et les prescriptions écrites, la participation aux réseaux d'observation prépare à la mise en place du conseil certifié. Les observateurs peuvent donc voir un risque potentiel pour leur activité de conseil s'ils transmettent toutes les informations dont ils disposent dans le cadre d'un BSV qui devient public et gratuit. Ils ne disposeraient alors plus de valeur ajoutée à « vendre » à leurs agriculteurs. Cette remarque s'applique aussi bien aux acteurs économiques de la distribution agricoles qu'aux autres acteurs non prescripteurs (CA, OP, ...).

On peut donc logiquement penser que les acteurs actuels ne sont pas forcément favorables au développement des réseaux et à un maillage plus serré. Le réseau est un référent qui donne le « la » et qui permet d'adapter les réseaux plus spécifiques à un bassin de production à l'échelle de la microrégion qui continueront d'exister mais qui déjà bénéficient de la structuration du RSBT perçu comme étant le réseau « officiel » et de référence (mutualisation, protocoles harmonisés, observations systématiques).

Près de trois ans après l'initiation du système, le nombre et la variabilité des acteurs présents dans le réseau n'a que très faiblement évolué, et dans un sens de ralliement toujours plus important au système. La présence des structures d'enseignement agricole n'est que très partielle. Elles pourraient être judicieusement rattachées aux réseaux et participeraient utilement à la formation et la vulgarisation de la SBT.

4.1.4 L'efficience des réseaux

L'efficience de la mise en place des réseaux est difficile à appréhender dans la mesure où il n'existe ni de référentiel ni de comparateurs (benchmark) afin d'analyser si les moyens alloués à l'action sont trop ou pas assez importants.

L'analyse financière des réseaux présentée au chapitre précédent montre une optimisation des ressources en 2011, ce qui permet de réduire le financement sans toucher aux réseaux et à son efficacité.

Certains acteurs nationaux ont souligné que les budgets régionaux alloués depuis 2010 n'étaient que très rarement consommés, ce qui tendrait selon eux à démontrer que les budgets sont trop importants et peuvent être réduits. L'équipe d'évaluation considère que cette constatation reflète plutôt la mise en place des réseaux, non pas en fonction des besoins pour atteindre l'objectif (observation fine), mais en fonction des budgets disponibles. Ce point renvoie à la conclusion faite récemment que les réseaux se sont d'abord déployés en fonction des ressources disponibles. Il est d'ailleurs intéressant de noter que lors des augmentations des enveloppes budgétaires, les actions se sont également développées à proportion égale.

La question de l'efficacité peut également se juger en fonction de l'évolution budgétaire et, plus précisément, si les budgets venaient à diminuer. Dans cette hypothèse, comment évolueraient les réseaux ?

L'ensemble des acteurs considère que les réseaux se sont bien établis, mais que le dispositif est encore très fragile. Ils sont seulement en phase de stabilisation et d'équilibre. Son appropriation par les acteurs n'en est qu'à son début, elle reste à démontrer.

En cas de baisse de financements, deux écueils sont envisageables :

- Soit le financement de l'animation est réduit, voire supprimé, aucune structure ne supportera ces coûts et le réseau se délitera ;
- Soit le financement est exclusivement affecté à l'animation, entraînant un retrait de l'observation, par principe, des structures partenaires.

Une autre approche serait de sélectionner les réseaux à conserver. Les CA se désengageraient de certaines filières non prioritaires. Il y aurait alors une stratégie régionale qui s'affirmerait au détriment de la volonté nationale.

Les acteurs rencontrés en région ont souligné la lourdeur économique du suivi des activités pour les remboursements. Certains observateurs considèrent que le budget (temps) nécessaire à la fourniture des justificatifs est plus important que le montant du remboursement lui-même. Il est indispensable de développer un système de reporting pour tous les acteurs de l'observation au financeur.

Il est également difficile de définir des critères d'efficacité quantitatifs comme par exemple le nombre d'observation par ETP, le ratio ETP/BSV ou le coût par observation étant donné la variabilité de chacun de ces critères entre filières et entre région. De plus, ces indicateurs ne seraient efficaces que si la qualité de l'observation était homogène entre filière et région.

4.2 Volet 2 : Quel est le niveau de pertinence des productions du dispositif (Bulletin de Santé du Végétal, données collectées, bilans sanitaires régionaux et national annuel, formations) au regard des attentes des destinataires et des objectifs du plan Ecophyto 2018 ?

La question vise à évaluer les différentes productions du dispositif à savoir, d'abord le BSV, mais aussi les bilans sanitaires régionaux et nationaux, les données collectées et les formations, et ceci au regard des destinataires, d'une part ; et des objectifs du plan Ecophyto 2018, d'autre part.

En préambule à l'analyse de la pertinence de chaque production, nous présentons les différents processus d'élaboration de ces productions, et en particulier celui du BSV, et analysons leur efficacité et leur efficience.

L'analyse présentée ci-dessous est basée sur la collecte d'informations lors des visites en région, ainsi que sur l'analyse des résultats des entretiens téléphoniques menés de décembre 2011 à février 2012 sur l'ensemble des régions visitées.

4.2.1 Le Bulletin de santé du végétal (BSV)

4.2.1.1 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU BSV : SON EFFICACITÉ ET SON EFFICIENCE

Au volet 1, nous nous sommes attachés à analyser le processus général de mise en place des réseaux, de l'observation et de collecte de données. Nous reprenons cette analyse à partir de la mutualisation de l'information brute (l'observation) jusqu'à la publication des BSV.

La note de cadrage du 4 mars 2009 précise les mécanismes de traitement et de diffusion des données d'observation. Le BSV est rédigé avec l'appui des agents compétents au sein d'un comité de rédaction et/ou comité de relecture qui, de façon générale, ont également participé à l'analyse du risque sous la responsabilité d'un directeur de la publication clairement identifié en la personne du Président de la CRA.

Ces comités se réunissent peu mais échangent hebdomadairement par téléphone en période végétative. L'animateur coordonne l'action de ce comité de rédaction et procède à l'évaluation du risque à partir du traitement collégial des données et des informations produites par les modèles épidémiologiques (quand ils sont disponibles) et des connaissances individuelles (cognitives).

La rédaction du BSV est soumise à la validation du comité de relecture ou de rédaction dont fait partie la DRAAF, commissaire du gouvernement et responsable de la supervision du dispositif. La décision finale quant à la rédaction exacte du BSV est celle de l'animateur inter-filière dans la mesure où la responsabilité sur le contenu du BSV est celle du président de la CRA.

Les personnes rencontrées lors des visites en région n'ont pas indiqué de problèmes de divergences d'opinion quant au message sur le risque à faire passer dans le BSV. En règle générale, il y a consensus entre les différentes personnes participants à la rédaction du BSV. De plus, les rédacteurs/relecteurs des BSV diffusent également des BT sous leur propre responsabilité. Ils peuvent utiliser ces canaux d'informations pour diffuser une information complémentaire, voire différente.

Le BSV est mis, *a minima*, à disposition de tous les lecteurs sur les sites internet de la DRAAF.

La même note de cadrage et le compte-rendu du CNE du juillet 2009 précisent le contenu du BSV.

Les principes fondateurs du BSV sont que le BSV :

- ne contient aucune préconisation c'est-à-dire aucune recommandation de traiter ;
- ne fait pas référence à des matières actives ni à des produits phytopharmaceutiques ;
- est rendu public ;
- est mis gratuitement à disposition de tous les acteurs sur le site internet de la DRAAF et sur d'autres supports.

Doivent figurer dans le BSV selon une fréquence adaptée :

- le nom « bulletin de santé du végétal », qui est obligatoire ;
- la description de l'état sanitaire par filière si besoin par bassin ;
- la synthèse des observations : comptage, notation foliaire, auxiliaires ;
- la dynamique des organismes nuisibles estimée par l'animateur et/ou prédite par les modèles épidémiologiques, illustrée par des graphiques et des cartes ;
- l'évaluation collégiale du risque avec référence aux seuils de nuisibilité et aux stades phénologiques ;
- les notes nationales et les messages réglementaires dans la version émise par l'administration centrale.

Peuvent figurer dans le BSV :

- les données météorologiques et agronomiques pouvant influencer la dynamique des ON ;
- Les éléments permettant aux praticiens d'adapter l'évaluation du risque à leur situation ;
- Les planches photos facilitant la reconnaissance des ON et de leurs dégâts ;
- L'information réglementaire (organisation des lutte) et phytosanitaire (situation épidémiologique) sur les ONR à condition qu'ils aient déjà fait l'objet d'une notification communautaire ou que leur présence soit observée de manière récurrente sur le territoire.

Le BSV est un outil destiné à tous (agriculteurs, conseillers et autres agents techniques dans le cas précis des BSV-ZNA) mais en pratique il est plutôt utile, à l'heure actuelle, aux conseillers dans la mesure où ce sont ces mêmes conseillers qui ont construit ce document en fonction de leurs besoins. Le manque de préconisations dans le BSV n'en fait pas, aux premiers abords, un outil attractif pour les producteurs.

Le BSV est donc le résumé des observations qui fournissent des données, interprétées par l'analyse du risque. La plupart des partenaires rencontrés lors des visites en région ont indiqué que la valeur ajoutée du BSV sans analyse de risque était nulle. Ils s'interrogent donc sur la disponibilité, la maintenance et sur l'utilisation des modèles (voir Volet 1).

Pour l'ensemble des acteurs, le BSV couvre de façon pertinente l'ensemble des filières agricoles et les zones non agricoles, à l'instar de la couverture des réseaux.

Les acteurs des comités de rédaction du BSV ont largement exprimé leur difficulté à rédiger les BSV dans la mesure où ils comprennent que les informations concernant le conseil et la préconisation ne sont pas autorisées dans le BSV.

Par exemple, ils se demandent pourquoi il n'est pas possible d'utiliser l'expression « ne pas traiter » en conclusion à l'analyse du risque. Cela permettrait particulièrement en culture pérennes de ne pas commencer à traiter trop tôt sur tavelures ou mildiou et oïdium en vigne et de ne plus continuer de traiter en fin de cycle. Ceux-ci demandent au maître d'ouvrage de reconsidérer leur position sur cette interdiction.

De plus, ils éprouvent des difficultés à bien comprendre ce qui peut être écrit dans les BSV concernant les bonnes pratiques et l'utilisation de solutions alternatives aux produits de synthèse. L'impression générale est qu'ils ne peuvent parler ni de mesures prophylactiques, ni de produits de bio-contrôles, ni de variétés résistantes. Une clarification s'impose.

Le développement d'outils de mise en page du bulletin est demandé par les rédacteurs des BSV. Les animateurs filière estiment que des outils informatiques plus adaptés leur permettraient de gagner un temps très précieux et d'accroître la qualité de l'analyse du risque. Le timing actuel entre la mutualisation des observations et la publication du BSV est très serré (quelques heures seulement). Le processus est retardé par la mise en page des BSV. De plus, de meilleurs outils de mise en page pourraient rendre le BSV plus attrayant, plus pédagogique (photos). Le développement de ce type d'outils doit être pensé au niveau national afin de s'assurer d'une harmonisation du format et du contenu.

Les participants à la SBT observent des manques au BSV, par comparaison soit aux bulletins techniques des conseillers, soit aux Avertissements Agricoles, ce qui explique la faible utilisation du BSV par les agriculteurs. Le BSV ne donne pas de préconisations et, donc, la plupart des agriculteurs ne savent pas à l'heure actuelle comment interpréter les informations du BSV, souvent par manque de connaissances techniques. Les personnes rencontrées lors de visites en région considèrent que pas plus de 10-15% des producteurs (toutes filières confondues) sont capables d'interpréter l'analyse du risque du BSV. Les producteurs souhaitent de toute façon être soutenus dans leur choix par un conseiller. L'absence de préconisation est le changement qui a le plus marqué les esprits par rapport aux AA.

4.2.1.2 ADÉQUATION DU CONTENU DU BSV

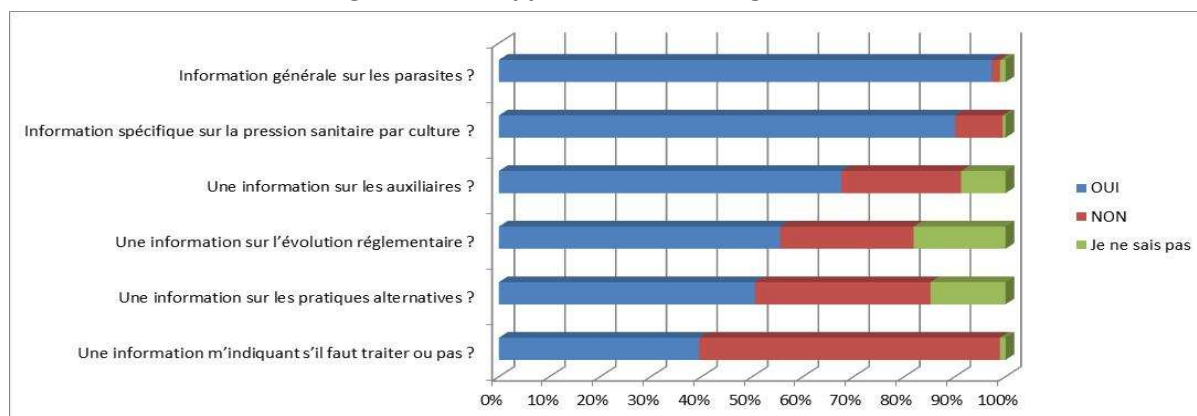
À l'analyse des résultats de l'enquête téléphonique, les agriculteurs indiquent que les BSV leur apportent toute une série d'informations utiles.

Près de 80% des agriculteurs interviewés reconnaissent connaître le BSV, et près de 70% disent s'appuyer sur le BSV pour raisonner leur protection phytosanitaire. Il est intéressant de noter qu'une majorité des partenaires du réseau rencontrés lors des visites en région indiquent que les agriculteurs connaissent peu le BSV. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les acteurs du RSBT ne suivent que très partiellement la diffusion du BSV dans la mesure où ils publient eux-mêmes des BT.

Les agriculteurs enquêtés et qui connaissent le BSV, indiquent que le BSV leur apporte une information générale de qualité sur les parasites et spécifique sur la pression sanitaire par culture, à défaut de leur apporter une information leur indiquant s'il faut traiter ou pas. Ils sont, paradoxalement, 40% à considérer que le BSV leur apporte une information s'il faut traiter ou pas. Cette statistique doit se comprendre à travers la description du risque. S'il est écrit « pas de risque » ; il est alors compris qu'il n'y a pas de raison de traiter.

Les agriculteurs regrettent aussi que le BSV ne leur apporte pas d'informations sur les pratiques alternatives.

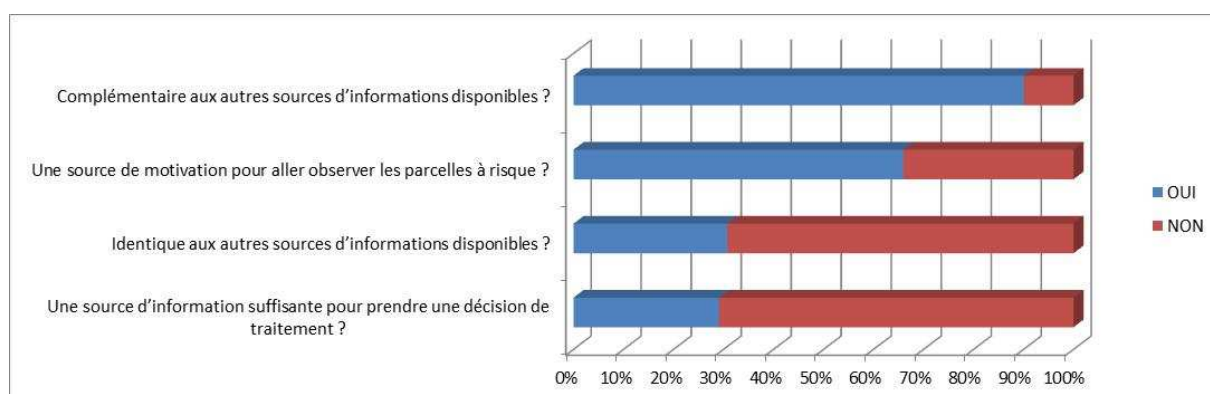
Figure 17: Qu'apporte le BSV aux agriculteurs?



Source : résultats enquête agriculteurs

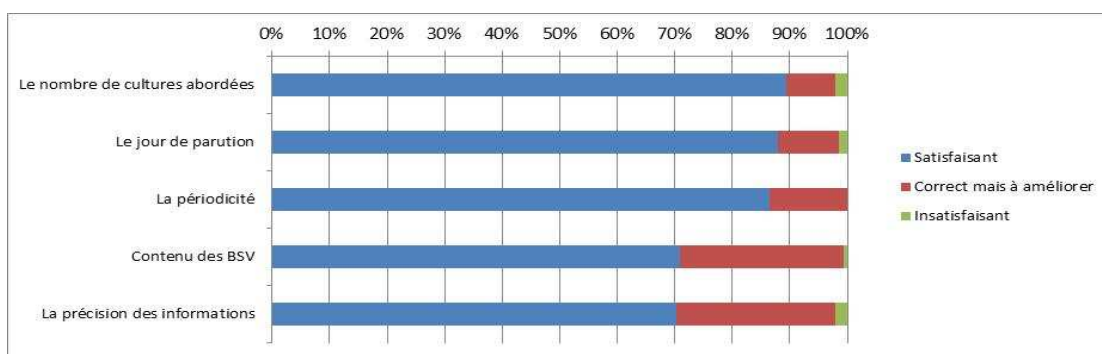
De plus, ceux-ci précisent que le BSV est une source d'information complémentaire aux autres sources d'informations déjà disponibles.

Figure 18: Positionnement du BSV par rapport aux autres sources d'information ?



Source : résultats enquête agriculteurs

Enfin, les agriculteurs sondés durant l'enquête considèrent que le BSV répond très largement à leurs attentes en termes de nombre de cultures abordées, à la périodicité, au contenu, et la date de parution.

Figure 19: le BSV : niveau de satisfaction des agriculteurs ?

Source : résultats enquête agriculteurs

Du point de vue de l'agriculteur, le BSV apporte un éclairage et une alerte. C'est une information supplémentaire qui vient confirmer les informations transmises par les conseillers.

Sur la base du jeu de BSV suivi (Région Centre 2011 – Céréales à paille), nous avons analysé d'un point de vue technique la nature des messages en termes de risques, non traitements, sensibilité variétale, utilisation de méthodes alternatives ; et ceci pour la maladie la plus souvent citée dans ce jeu de BSV qui est la septoriose.

Tableau 11: Analyse technique du contenu d'un jeu de BSV sur une année pour la septoriose sur céréales

		Contexte d'observation		Seuil de nuisibilité/ Rappel du seuil	Analyse du risque (modélisation)	Analyse de risque/Prévisions		description de résistance variétale	Proposition de méthodes alternatives
		résultats parcellaires	cartographie des résultats			Actuelle	Future		
05/04/2011	BSV12	O	N	N	N	N	N		
12/04/2011	BSV13	O	N	O	O	E	E		
19/04/2011	BSV14	O	N	O	O	E	E		
27/04/2011	BSV15	O	O	O	O	E	NP		
03/05/2011	BSV16	O	O	O	O	E	NP	O	
10/05/2011	BSV17	O	O	O	O	E	NP		
17/05/2011	BSV18	O	O	O	O	P	NP		
24/05/2011	BSV19	O	O	O	O	P	P		
31/05/2011	BSV20	O	O	O	N	P	NP		
07/06/2011	BSV21	O	N	N	N	N	N		

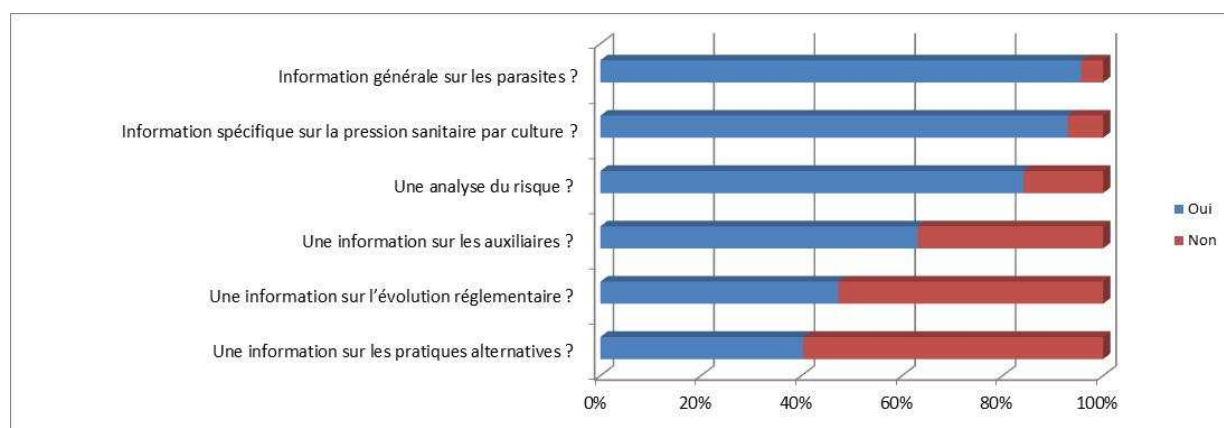
Source : Compilée par Arcadia International. Note : O=Oui, N=Non, E=Estimée, NP=Non précisée

Dans cet exemple précis, les résultats parcellaires sont systématiquement présentés ainsi que leur localisation. L'utilisation d'un modèle épidémiologique est quasi permanente et le seuil de nuisibilité est répété dans chacun des BSV quand la maladie est présente.

Le terme « traitement » n'est cité dans aucun de ces BSV dans la mesure où la large majorité des acteurs comprennent que ce terme ne peut pas être utilisé. Enfin, il n'y a aucune référence aux méthodes alternatives (la septoriose n'étant d'ailleurs pas une maladie qui s'y prête).

Selon les résultats de l'enquête téléphonique, tous les techniciens connaissent le BSV (99%). Les principales informations que leur apporte le BSV sont les mêmes que pour les agriculteurs.

Figure 20: Qu'apporte le BSV aux techniciens ?



Source : résultats enquête agriculteurs

Pour ceux-ci, le BSV restera également un outil complémentaire (85%) mais environ seulement 35% considèrent que l'on pourrait s'en passer.

Ils sont 40% à penser qu'il deviendra l'outil de référence en collecte d'observations.

Les résultats de l'enquête correspondent aux ressentis collectés lors des entretiens en face-à-face en matière de forte satisfaction concernant le nombre de cultures concernées, la précision des informations, et le jour de parution. Ils sont plus nombreux, environ 30%, à déplorer la trop faible dimension pédagogique des BSV, le manque de précisions des informations, et le contenu du BSV (impression qu'il est interdit de communiquer sur les méthodes alternatives).

Au regard des objectifs du plan Ecophyto 2018, le BSV n'est que très faiblement un outil intégrant les priorités nationales en matière d'usages et d'impacts des PPP dans la mesure où il est impossible de parler de produits dans les BSV. A ce stade de structuration des BSV, l'accent est mis sur la qualité de l'observation, la pédagogie sur la reconnaissance des bio-agresseurs et, partiellement, sur l'analyse du risque. Trop peu de BSV s'attachent à décrire en détail les méthodes alternatives, les tolérances variétales, la présence et l'intérêt des auxiliaires²².

D'ailleurs, les différentes notes de cadrage qui précise le contenu des BSV ne font pas écho aux impacts des PPP. Il n'est précisé nulle part que ce type d'information devrait être présent dans les BSV. Et, comme précisé, plus haut, l'interdiction de citer les matières actives et les produits, la perception des acteurs régionaux qu'on ne peut pas parler d'aucun type de lutte, l'interdiction d'utiliser l'expression « ne pas traiter » limitent fortement les possibilités de communiquer par l'intermédiaire des BSV sur les usages et les risques sur la santé humaine et sur l'environnement.

²² Voir le rapport du Député Antoine Herth sur le bio-contrôle (<http://agriculture.gouv.fr/le-bio-contrôle-pour-la-protection>)

4.2.2 Les autres productions du réseau

4.2.2.1 LE BILAN SANITAIRE RÉGIONAL

Les bilans sanitaires régionaux sont produits en fin de campagne BSV et généralement publiés avec le dernier BSV annuel. Ils sont largement distribués par courrier électronique, soit directement aux agriculteurs, soit via les conseillers. Ils servent de support aux réunions techniques hivernales.

Les résultats des observations servent à l'analyse sanitaire régionale en complément aux informations qualitatives complémentaires fournies par les experts. Seules, ni les données brutes, ni les BSV ne permettent de réaliser une analyse annuelle fine de la pression sanitaire.

Le bilan sanitaire régional est d'autant plus complet que les comités de rédaction du BSV sont actifs et qu'un échange d'informations entre ses membres existe tout au long de la saison. Dans ces cas bien précis, le bilan annuel n'en est que plus pertinent.

4.2.2.2 LE BILAN SANITAIRE NATIONAL ET LES DONNÉES BRUTES

Dans l'attente de la mise en place du système Epiphyt, une enquête régionale annuelle est menée par le SRAL avec pour objectif l'analyse de la pression parasitaire pour chaque organisme nuisible.

Le bilan sanitaire national répond à une obligation réglementaire (L 251-1 du code rural et de la pêche maritime) et doit permettre de cartographier la pression phytosanitaire en temps réel. Les données brutes du réseau SBT doivent pouvoir être mises à la disposition des chercheurs. Il doit être un support important dans la gestion des relations avec les pays avec lesquels le commerce de plantes est important. Par une connaissance forte de la situation sanitaire nationale, il est possible de renforcer la crédibilité des produits français en matière de qualité sanitaire vis-à-vis des partenaires commerciaux. Enfin, certains ON dits de qualité peuvent être des ON de quarantaine dans d'autres pays, et, donc, dans ce cas le bilan sanitaire national assoit la véracité de la qualité sanitaire telle que décrite dans le certificat phytosanitaire lors d'un export vers un pays tiers ou dans le passeport phytosanitaire lors d'un échange intra-communautaire de plantes.

Les enquêtes réalisées sur base de fichiers Excel en 2010 et 2011 ont été largement critiquées lors des visites en région. La demande n'était pas vraiment préparée et les délais de réponses trop courts. Ensuite, il était demandé de fournir des données qui n'étaient pas produites par les RSBT et, donc, les répondants ont considéré qu'il s'agissait d'une tâche supplémentaire hors de leur attribution dans le cadre de la SBT.

De manière générale, les partenaires régionaux reconnaissent la nécessité d'un bilan national mais considèrent que celui-ci ne peut pas être réalisé sur la seule base de l'analyse des données brutes. Il y a là un risque de mauvaise interprétation des données. Il s'agirait de construire une cellule d'analyse et d'interprétation des données. À défaut, le diagnostic pourrait se révéler faussé. Comme précisé plus haut, les synthèses régionales se font, d'abord sur l'échange et la communication entre experts (maintenant au travers du comité de rédaction du BSV) et, ensuite, sur l'analyse des données brutes d'observation. Les synthèses nationales sont à penser de la même façon.

De plus, le maillage de l'observation n'est pas suffisamment fin pour permettre une analyse fine de la situation.

Le processus d'élaboration de ces synthèses reste à définir sur la base du SI Epiphyt.

4.3 Volet 3 : Comment se fait la diffusion et la transmission de l'information contenue dans les Bulletins de Santé du Végétal et en quoi cela a un impact sur les comportements vis-à-vis de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ?

Après analyse de la mise en place des réseaux (Volet 1), du contenu des BSV et des bilans sanitaires (Volet 2), nous nous attachons à évaluer la diffusion et la transmission de l'information contenue dans les BSV ; ainsi qu'à analyser les impacts sur les comportements des acteurs.

Les questions de l'utilisation des BSV et de sa valorisation se sont rapidement posées. Ils font l'objet d'un suivi particulier par tous les acteurs. Dans chacune des régions, un dispositif d'évaluation de l'impact du BSV a été mis en œuvre et ceci dès 2010 dans certaines régions. Les initiatives régionales sont variées et les indicateurs de performance différents mais celles-ci s'articulent autour d'enquêtes de satisfaction et de sondages auprès de panels de lecteurs. Le nombre d'enquêtes a fortement augmenté en 2011 suite à la demande de la DGAL de réaliser ces enquêtes. Nous proposons un résumé des enquêtes régionales, qui nous ont été communiquées pendant l'étude, en annexe 6.

Notre analyse se base sur la collecte de données lors des visites en région et sur les résultats l'enquête téléphonique auprès de près de 400 lecteurs du BSV (agriculteurs et conseillers) (voir annexe 5).

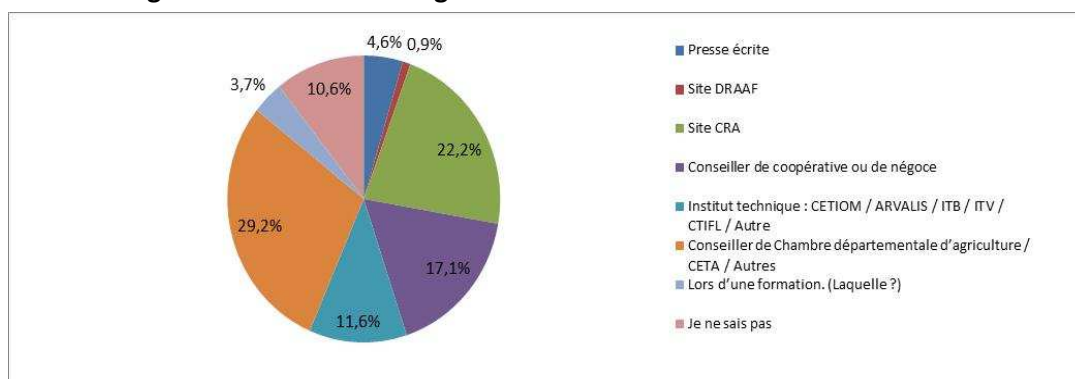
4.3.1 La diffusion et la consultation du BSV

La circulaire du 4 mars 2009 précise les modalités de diffusion des données collectées dans les réseaux par l'intermédiaire des BSV. Le BSV « [...] contiendra la description de la situation sanitaire, l'évaluation du risque, le résumé de la situation épidémiologique décrite par les modèles et les seuils de nuisibilités des bio-agresseurs des cultures ou des végétaux présents en zone non agricoles. [...] Le BSV sera mis gratuitement à disposition de tous les acteurs sur le site internet de la DRAAF afin d'en permettre un accès public à l'intention notamment des agriculteurs. Le cas échéant le comité régional pourra prévoir une diffusion spécifique dont le coût et les modalités de diffusion devront garantir à l'ensemble des professionnels un accès au bulletin.

Le BSV est un outil destiné à tous mais en pratique plutôt utile à l'heure actuelle aux techniciens. Le maillage de l'observation est insuffisant pour permettre de fournir une information « à la parcelle » à chacun des agriculteurs. D'autre part, le BSV est construit par les conseillers et, d'abord, pour les conseillers.

La grande majorité des personnes rencontrées lors des visites en région s'accorde à dire que la méthode de diffusion du BSV est la clef pour la réussite du projet. Dans une grande majorité des régions, les canaux de diffusion se sont multipliés afin de s'assurer d'une intense diffusion auprès des agriculteurs. Tous les agriculteurs ayant participé à la formation Certiphyto obligatoire au 1^{er} octobre 2014 (environ 140 000 participants à ce jour) ont été informés du rôle du BSV. Près de 60% des agriculteurs déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'existence des BSV par leurs conseillers.

Figure 21: Comment les agriculteurs ont-ils eu connaissance du BSV ?

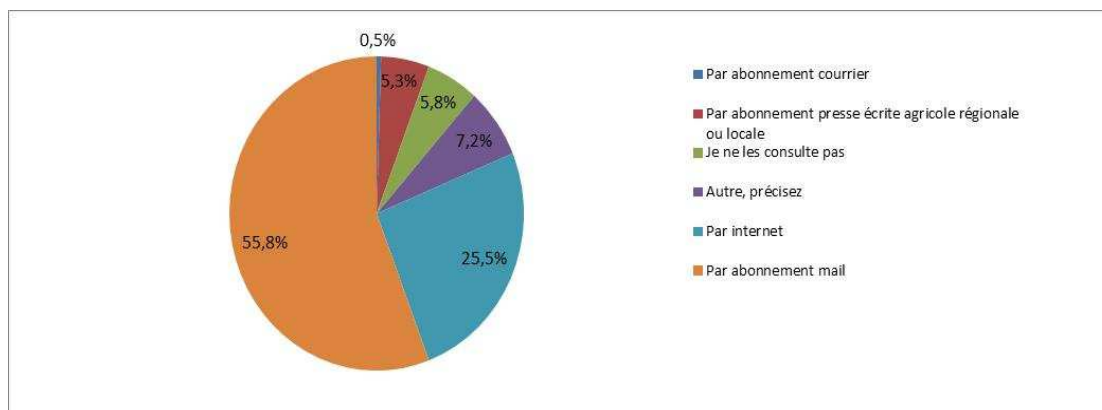


Source : Enquête téléphonique

Le BSV est diffusé par plusieurs canaux spécifiques aux régions. Aucune de celles-ci ne s'est limitée à publier le BSV sur le site de la DRAAF. Il est largement diffusé par abonnement email qui est la première source de diffusion (55%). Seuls 26% affirment se rendre sur les sites internet où le BSV est publié pour le consulter. Les acteurs en région constatent que ces lecteurs qui vont chercher l'information sont des producteurs qui ont généralement des compétences supérieures à la moyenne en matière de connaissance des organismes nuisibles et des méthodes de lutte ; et pour eux, cette population est celle qui était abonnée aux AA.

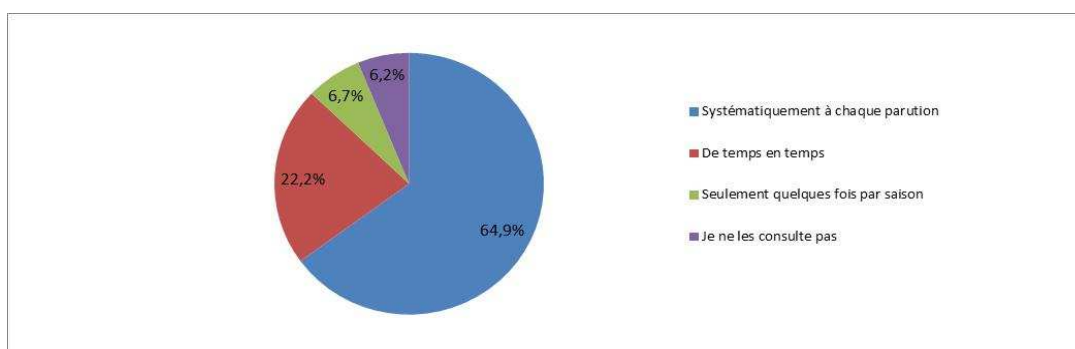
Environ 6% des agriculteurs qui connaissent le BSV reconnaissent ne pas le consulter dans la mesure où ils préfèrent s'appuyer sur les bulletins techniques des conseillers. Pour eux, le BSV ne leur apporte aucune information complémentaire.

Figure 22: Source de consultation du BSV par les agriculteurs?



Source : Enquête téléphonique

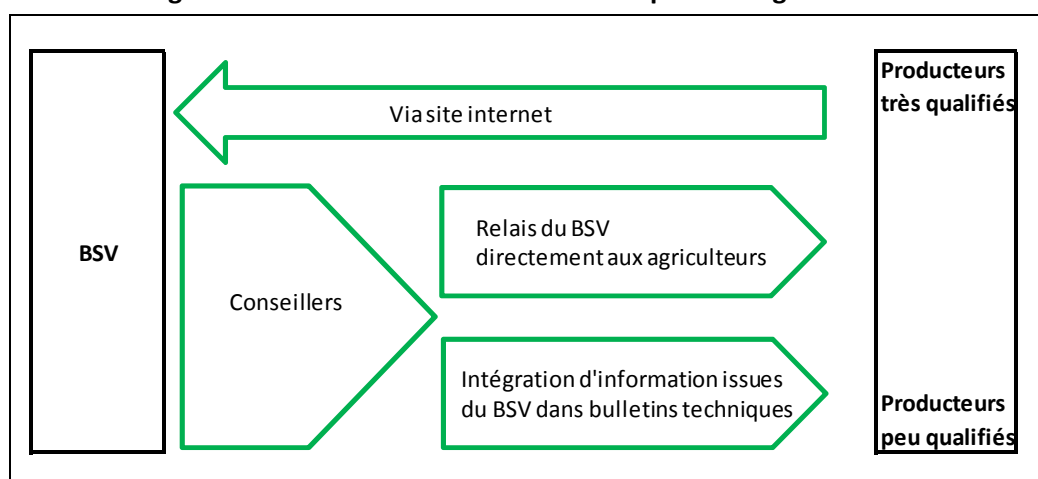
La fréquence de consultation est forte : plus de 65% des agriculteurs disent consulter les BSV de façon systématique à chacune de leur parution.

Figure 23: Fréquence de consultation du BSV par les agriculteurs?

Source : Enquête téléphonique

Ceux-ci s'accordent également à dire que l'information du BSV leur est indirectement relayée par les bulletins techniques des conseillers qu'ils soient prescripteurs ou pas. Il est cependant impossible de quantifier la diffusion de l'information par les bulletins techniques. Les acteurs de la gouvernance régionale affirment également qu'ils n'ont pas une vue suffisamment précise de la transmission des informations du BSV au travers de ces bulletins techniques.

L'équipe d'évaluation a pu observer que dans les guides de bonnes pratiques culturales qui sont de véritables cahier des charges de production; comme par exemple, les chartes de viticulture raisonnées Terra Vitis, VRC-VITEALYS ou Agri-Confiance, il n'est pas fait référence ni au BSV ni aux réseaux d'observation. Les observateurs des structures de transformation (pomme de terre, F&L transformés) rencontrés lors des visites en région précisent qu'ils n'ont pas encore intégré de référence aux réseaux ni au BSV dans leurs contrats de production avec les agriculteurs ; mais qu'ils vont le faire prochainement.

Figure 24: Schéma de diffusion du BSV auprès des agriculteurs?

4.3.2 Typologie, rôle et positionnement du conseiller

Étant donné le rôle central du conseiller dans la diffusion de l'information du BSV auprès de l'agriculteur, il convient de s'arrêter sur la définition de conseiller, sa typologie, de son évolution au regard de la future certification du conseil, et d'analyser si la mise en place des RSBT va impacter la dynamique des acteurs du conseil.

Le conseil agricole est défini comme l'ensemble « des échanges entre producteurs et techniciens qui portent sur la conduite de la production, la gestion informations nécessaires à cette production, l'organisation des activités et l'affectation des ressources permettant cette activité » (Laurent et al, 2002). Il contribue également à l'adaptation permanente de l'agriculture aux évolutions scientifiques, technologiques, économiques et sociales (Vargas et al, 2010).

L'acceptation de la notion du conseil agricole a fortement évolué depuis quelques décennies. Il dépasse les considérations purement techniques et agronomiques avec les producteurs pour jouer un rôle d'accompagnement dans toute la chaîne de valeur. Depuis les années 60, les problèmes auxquels sont confrontés les producteurs ont beaucoup évolué : il ne s'agit plus seulement d'accroître la productivité, mais de raisonner compétitivité et maîtrise des coûts, d'intégrer les questions de gestion de l'environnement et du territoire, et d'assurer la transparence sur les manières de produire au regard du consommateur et du citoyen. Le conseil a été plus réactif que prospectif durant les 30 dernières années, subissant plutôt qu'anticipant les évolutions (Rémy et al, 2006).

De nombreux auteurs s'accordent également à dire que la définition de ce qu'inclut le conseil agricole n'est ni claire dans la littérature dédiée au conseil agricole ni dans les pratiques des différents organismes en charge de son application (Filippi et al, 2009 ; Compagnone, 2006). De plus le contenu du conseil varie selon l'organisme conseiller.

La typologie traditionnelle est de segmenter entre le conseil public et le conseil privé et de limiter le conseil à un service technique rendu aux producteurs. La réalité actuelle est bien plus compliquée dans la mesure où le conseil agricole est également économique, réglementaire, voire social et stratégique.

La diffusion du BSV est à étudier dans le lien entre conseiller et agriculteurs sur l'ensemble de ces problématiques. La décision de traiter ou pas et la prescription est à considérer au vu de toutes ces dimensions et non simplement à celle de la protection des cultures seule. Par exemple, quand un agriculteur appelle son technicien c'est aussi pour savoir s'il n'y a pas de limites réglementaires à l'utilisation d'un produit. Il est plus facile de conseiller un traitement inutile que de prendre le risque de faire faire une impasse.

Ces préambules sont importants à prendre en compte dans l'étude de la relation qui unit le producteur à son (ses) conseiller(s).

Dans le cadre de notre évaluation, nous considérons deux types de conseillers. Les structures prescripteurs de PPP mais qui ne vendent pas d'intrants et celles qui sont à la fois prescripteurs et vendeurs de PPP.

Tableau 12: Typologie du conseil technique appliqué à la protection des cultures

Catégorie	Nombre d'agents*	Vente PPP	Fréquence relation aux producteurs
Instituts et centres techniques	1 300	Non	Faible
Chambres d'agriculture	6 100	Non	Faible
Organisation de producteurs	?	Rarement	Moyenne
Coopératives	7 500	Oui (60% PDM)	Forte
Négoce	2 600	Oui (40% PDM)	Forte

Source : Estimation 2004 d'après ANDA/ADAR, APCA, CFCA (Rémy et al, 2006). PDM=Part de marché.

* : en contact avec les agriculteurs

Le conseil par les instituts techniques est plutôt d'ordre générique car il ne descend pas au niveau de la parcelle. Il s'opère à différents niveaux (national et/ou régional) en fonction de la répartition des équipes techniques de chacun de ces instituts.

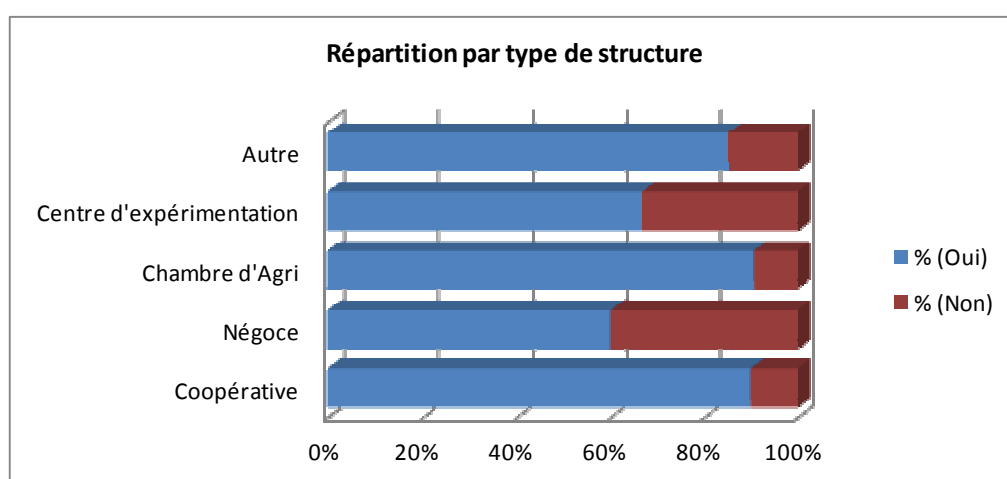
Il est à comparer au conseil de proximité: Chambre d'agriculture, CETA, coopératives et négoce, autres organismes privés (centres de gestion, réseau Magister en Champagne-Ardenne,...), (pas nécessairement) privés, qui généralement s'appuient sur les instituts.

De plus, les conseils en protection des cultures émanent de sources très diverses :

- Le conseil émanant des agents de développement agricole, dans le cadre d'une logique de service public mais qui devient de plus en plus souvent payante. Il est le fait des Chambres d'agriculture, des instituts techniques et des organismes d'appui aux groupes locaux de développement (GRCETA, CIVAM...); et
- Le conseil intervenant dans le cadre d'une relation commerciale: il est le fait notamment des salariés de coopératives et de sociétés privées. La plupart des agents du conseil privé ont une double fonction: celle de conseil et de vente.

Au travers des entretiens téléphoniques, une grande majorité des conseillers déclare publier des bulletins techniques.

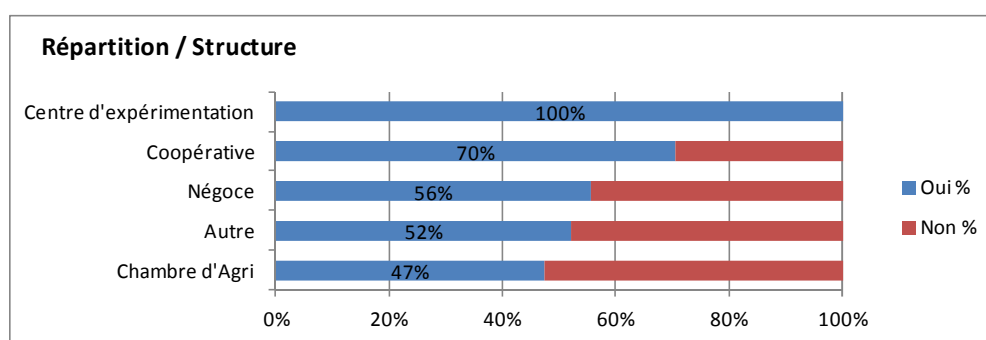
Figure 25: Publication de bulletins techniques par le conseil (en %)



Source : Entretiens téléphoniques

La figure précédente est représentative des impressions générales collectées durant les entretiens en face-à-face à savoir que les coopératives et les CA publient presque systématiquement des BT ; alors que 40% des négociants interrogés indiquent ne pas publier de BT.

Environ 60% des conseillers disent citer le BSV dans leurs bulletins. Il apparaît à la lecture des résultats de l'enquête téléphonique que cette proportion est plus forte chez les conseillers vendeurs (68%) que chez les conseillers prescripteurs (moins de 50% au niveau des CA).

Figure 26: Références au BSV dans les bulletins techniques (en %)

Source : Entretiens téléphoniques

Dans 99% des cas cités, les bulletins techniques comprennent une préconisation. Les informations publiées dans le BSV sont une source d'information importante pour la rédaction de ces BSV pour 80% des prescripteurs. Le BSV n'est pas le seul support de préconisation pour tous les acteurs ; il est à la base de certains bulletins, mais ce n'est pas systématique. Pour certaines DRAAF, il est clair que l'analyse de risque devrait être partagée et être le support de tout conseil. Celles-ci déplorent que les décrets d'application relatifs à la certification du conseil ne soient pas assez explicites quant à l'obligation de s'impliquer dans les réseaux pour pouvoir délivrer du conseil.

4.3.3 Disparité de l'accès au conseil

En théorie, un agriculteur peut avoir accès aux conseillers des Chambres d'agriculture et des instituts techniques, aux agents d'organisation de producteurs, aux distributeurs des produits phytosanitaires (coopératives, négoce...).

Tous les agriculteurs ne bénéficient pas également du même soutien technique. Celui-ci dépend de la structure du conseil et des relations existantes entre les différents acteurs dans un bassin de production donné. Le nombre de typologies de structure de conseil est relativement élevé. En général, cette structuration n'est pas spécifique à une culture donnée, sauf pour certaines cultures contractualisées (exemple: betteraves à sucre), et se positionne au niveau de la région et/ou des bassins de productions comme indiqué plus haut.

L'influence régionale de chaque institut technique est spécifique. Les instituts techniques «grandes cultures» ont un positionnement régional fort ce qui n'est pas le cas pour ceux s'intéressant aux F&L et aux plantes ornementales. Là où la distribution agricole a une forte dimension technique, la répartition des rôles est plus équilibrée.

Le système coopératif présente également une large variabilité en matière d'élaboration du conseil. Certaines coopératives ont un service technique très développé qui dans certains cas se substitue partiellement aux instituts techniques. D'autres systèmes coopératifs ne font que le conseil-vente par l'intermédiaire de technico-commerciaux.

Le système de négoce se situe plus en aval et principalement dans la relation commerciale avec les agriculteurs.

Enfin, le nombre d'acteurs par région est différent ce qui amène à des situations où un producteur donné n'a accès qu'à une seule source d'information, voire pas de source du tout, et d'autres où le nombre d'acteurs technico-commerciaux est relativement varié et conséquent. La fréquence de contacts des agriculteurs par les conseillers vendeurs par rapport aux conseillers prescripteurs, est

estimée, en moyenne, à 10 pour 1 dans les systèmes de production "grandes cultures", 25 pour 1 dans les systèmes élevage²³.

Les entretiens téléphoniques avec les agriculteurs confirment que la principale source de conseil des agriculteurs est la distribution agricole (38% pour le négoce et environ 30% pour les CA).

4.3.4 La relation entre agriculteurs et conseillers

Dans l'analyse de la relation de l'agriculteur au conseiller technique, le tableau 11 montre que le nombre de conseillers sans vente de PPP est équivalent au nombre de conseillers vendeurs mais que la fréquence de visites des conseillers prescripteurs aux agriculteurs est bien plus faible que celle des conseillers vendeurs. En conséquence, la distribution est la principale source d'information et de conseil pour les agriculteurs. Environ 15% des agriculteurs indiquent qu'ils sont indépendants de tout conseil.

Chaque producteur fait appel à plusieurs conseillers, mais celui-ci a souvent une relation privilégiée avec un de ses conseillers, et souvent il s'agit d'un conseiller vendeur et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le dernier acte est un acte d'achat d'un produit qui ne peut se faire qu'avec son conseiller vendeur. Ensuite dans sa démarche et son choix, le producteur doit s'assurer des limitations réglementaires à l'utilisation d'un produit. Puis-je mélanger ce produit ? Est-ce qu'il y a des restrictions d'usages à respecter ?

Les entretiens montrent que cet équilibre ne devrait pas beaucoup évoluer avec la certification du conseil. Par contre, les réseaux SBT favorisent le positionnement des conseillers prescripteurs. Les CA ont rapidement vu l'intérêt stratégique de coordonner les RSBT afin de conforter leurs compétences techniques et leur reconnaissance sur le sujet pouvant entraîner le développement de leurs offres de service payantes en conseil technique.

On peut, donc conclure que les RSBT devraient amener à lentement rééquilibrer le conseil entre conseil prescripteurs et conseil vendeurs (effet attendu). Les conseillers prescripteurs viendraient à s'immiscer dans les relations privilégiées entre producteurs et conseillers vendeurs. Étant donné que les conseillers prescripteurs ne vendent pas de PPP, on pourrait penser que ce nouvel équilibre entraînerait une meilleure maîtrise de l'utilisation des PPP.

4.3.5 De quel risque parle t'on ?

Le BSV, dans sa version la plus complète, présente une analyse de risque basée sur un seuil de nuisibilité. En effet, l'analyse de risque n'est pas présente dans tous les BSV du fait du manque de modèles opérationnels, voire de seuils de nuisibilité. En règles générales, les analyses de risques sont présentes en grandes cultures, en vigne, en betteraves, en pomme de terre, et en arboriculture; souvent absentes en légumes et autres cultures moyennes à mineures.

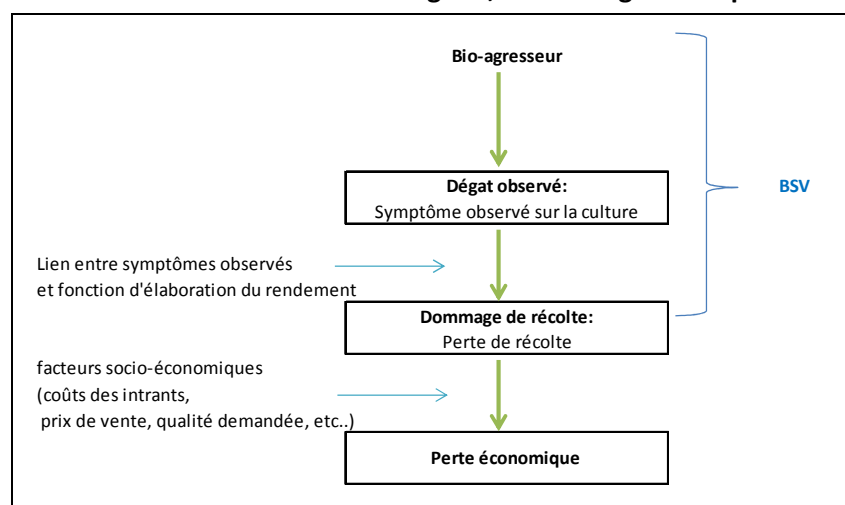
Ces notions de « risque » et de « seuils de nuisibilité » sont faussement claires car le BSV parle plutôt de pression sanitaire au sens le plus strict du terme, alors que le producteur doit prendre une décision d'ordre économique. Le risque devant être compris comme étant le croisement du danger et de l'exposition.

Le seuil de nuisibilité tel qu'il est défini actuellement est principalement technique, il ne renvoie que peu souvent aux notions de dommage ni de pertes économiques telles que définies dans le guide

²³ Source : Evrard et al, 2001

pratique pour la conception de systèmes de cultures plus économes en PPP développé dans le cadre du plan Ecophyto 2018 et qui s'appuie sur les résultats du projet ECOPHYTO R&D.

Figure 27: Relation entre les notions de « dégât », « dommage » et « perte économique »



Source : Élaboré à partir du guide pour la conception de systèmes de cultures plus économes en PPP

Au mieux, dans sa version la plus aboutie, le BSV se limite à présenter les dommages d'un point de vue purement qualitatif : quand le seuil de nuisibilité est atteint, il y a risque de perte de rendement. Cependant cette perte de rendement n'est ni estimée ni chiffrée en terme de perte économique.

Cette limite du BSV amène, tout naturellement, le producteur à contacter son conseiller pour compléter son analyse avec les éléments économiques manquants.

Du point de vue de l'agriculteur, le BSV apporte un éclairage et une alerte de pression sanitaire à l'échelle d'une région administrative. Sans descendre jusqu'à la précision à la parcelle, le BSV peut fournir une information par grands secteurs au sein d'une région administrative. Il doit permettre à chaque lecteur du BSV de se poser la question de la situation sanitaire sur sa parcelle et doit, donc, favoriser l'observation.

Les entretiens laissent penser que les agriculteurs, qui ont fait l'effort d'aller consulter le BSV sur un site internet, retourneront observer dans leur parcelle ; les autres auront plutôt tendance à se retourner vers leurs conseillers pour leur demander ce qu'ils doivent faire. De toute façon, ils les contacteront pour savoir quel produit utiliser et pour connaître les restrictions d'utilisation. La situation intermédiaire est de considérer l'alerte « BSV » comme un moyen supplémentaire de corroborer les informations transmises par les conseillers.

Le conseiller prescripteur, lecteur du BSV, aura, lui, tendance à intensifier ses visites de terrain pour mieux connaître l'état sanitaire sur son territoire. Le conseiller vendeur cherchera à s'aligner sur la position des conseillers prescripteurs afin de ne pas être marginalisé dans son conseil. Nous considérons qu'il y aura, donc, une harmonisation du diagnostic et du conseil vers un alignement à la situation sanitaire réelle à l'échelle d'un bassin de production, d'une microrégion. « L'alerte BSV » crée un lien entre les différents réseaux d'observation et entre les différents acteurs du conseil. Les aspects concurrentiels entre réseaux entraînent un alignement vers une meilleure maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires. Le BSV agit sur le comportement du conseiller : c'est un référentiel qui entraîne une harmonisation des pratiques et une neutralité.

On peut également penser que si les conseillers intensifient le nombre de visites sur le terrain, ils y associeront les agriculteurs et, donc, le nombre d'agriculteurs observateurs augmentera en proportion. A ce stade, il y a clairement un effet réseau qui permet un partage d'expériences mais qui ne permet pas encore un gain significatif en matière d'harmonisation ni de préconisation.

Il apparaît que pour les agriculteurs qui n'ont pas l'habitude d'observer, les BSV seuls ne constituent en rien un levier suffisant à l'observation. Comme dans toute dynamique d'acteurs, l'objectif est de motiver ceux qui observaient de temps en temps à observer plus, à savoir les agriculteurs motivés et les conseillers prescripteurs. Si ceux-ci développent le temps passé à l'observation, les non observateurs d'aujourd'hui suivront la dynamique et commenceront, également, à observer leurs parcelles (effet positif du réseau).

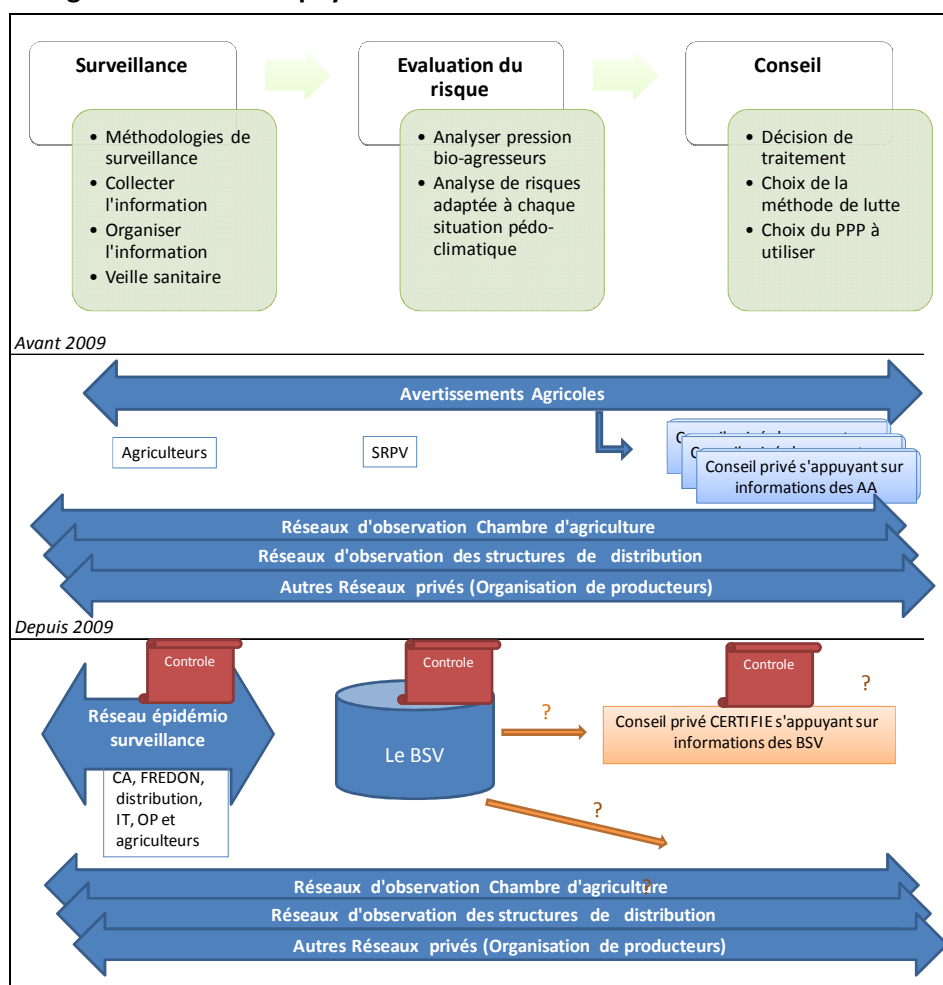
Globalement, les BSV sont considérés comme fiables par tous les conseillers (observateurs). Ils se font confiance entre eux sur la qualité des informations qu'ils remontent. Cet outil technique n'est pas du tout dans le champ de concurrence de conseiller. Au contraire c'est un outil d'échange et de progression de leur expertise technique. Du réseau d'observation, cette progression va s'étendre aux réseaux de conseil. Les conseillers sont en concurrence sur le conseil personnalisé « à la parcelle », donc sur leur aptitude à valoriser des informations techniques telles que les BSV pour répondre au besoin de l'agriculteur. C'est également pour cette raison que l'on peut penser que, comme précisé au Volet 1, les acteurs conseillers des RSBT ne souhaitent pas avoir un maillage plus fin de l'observation.

4.3.6 Impacts de la mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance et de la certification du conseil sur la structure de la « chaîne d'information » du conseil agricole en matière de protection des cultures

Cette « chaîne d'information » est perturbée par la suppression des avertissements agricoles, la mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance et probablement par la certification du conseil²⁴. La structure amendée va, progressivement, se mettre en place et il est trop tôt pour en définir les contours exacts et définitifs à ce stade.

²⁴ Textes de référence : Articles R. 254-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime - Arrêté du 21 octobre 2011 relatif aux conditions d'habilitation des organismes de formations prévues à l'article R. 254-14 du code rural et de la pêche maritime - Arrêté du 21 octobre 2011 portant création du certificat individuel pour l'activité professionnelle « utilisation des produits phytopharmaceutiques » catégories « décideur en travaux et services » et « opérateur en travaux et services » et fixant ses conditions de délivrance - Arrêté du 21 octobre 2011 portant création du certificat individuel pour l'activité professionnelle « utilisation des produits phytopharmaceutiques » catégories « décideur en exploitation agricole » et « opérateur en exploitation agricole » et fixant ses conditions de délivrance - Arrêté du 21 octobre 2011 portant création du certificat individuel pour l'activité professionnelle « conseil à l'utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques » et fixant ses conditions de délivrance - Arrêté du 21 octobre 2011 portant création du certificat individuel pour l'activité professionnelle « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » et fixant ses conditions de délivrance.

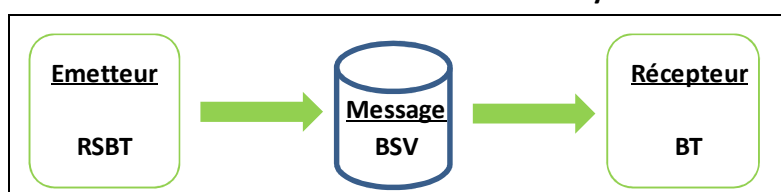
Figure 28: Le conseil phytosanitaire : une chaîne d'information à recréer



Source : Arcadia International

Nous sommes ici sur un système d'information (SI) qui se base sur un émetteur, un message et un récepteur.

Figure 29: La diffusion des informations du BSV : un système d'information



L'émetteur est le RSBT et le comité de rédaction qui produit le BSV. Il a été analysé au Volet 1 des réponses aux QE. Le message est le contenu du BSV qui est à comparer au contenu des AA. Le récepteur est, majoritairement, le BT.

À chaque région, à chaque filière son système d'information spécifique. A défaut de pouvoir réaliser une analyse exhaustive du message et du récepteur, nous nous attachons ci-dessous à illustrer l'évolution et l'articulation de ces deux composantes du SI sur la base d'exemples ponctuels.

A ce stade, il peut être précisé que sur la base d'un exercice de comparaison du contenu des BSV par rapport au contenu des AA, il apparaît que l'information est plus complète.

Nous avons comparé les AA « Grandes cultures » de la région centre du 3/10/2007 (n° 29 de 2007) au 18/06/2008 (n° 19 de 2008) et les BSV « Céréales à paille » de la campagne 2010 – 2011 du 5/10/2010 (n° 1) au 7/06/2011 (n° 21).

Si on compare les informations contenues dans les AA et les BSV (cf. tableau ci-dessous), il apparaît que le BSV donne une information plus importante en quantité, 51,2 lignes en moyenne contre 23,7 pour les AA, et plus illustrée, 8,2 figures en moyenne contre 0,6 pour les AA.

En gage de qualité, on observe que le format du document de communication est affiné, plus recherché. Dans cet exemple, l'animation filière est faite par un IT ce qui se traduit dans le BSV par l'ajout d'information technique régionale et nationale de l'IT.

Ce résultat d'analyse est extrapolable à la majorité des BSV « filière grande culture » avec une animation par les IT. Par contre il n'est pas extrapolable en maraichage, arboriculture et vigne.

Tableau 13: Comparaison du contenu des BSV et des AA pour la région Centre

Date de parution AA et BSV	2007-08 AA grandes cultures		2010-11 BSV céréales à paille	
	texte en équivalent "nombre de ligne"	Figures : photos - cartes - histogrammes - graphes	texte en équivalent "nombre de ligne"	Figures : photos - cartes - histogrammes - graphes
4 et 5/10	14	2	22	4
10 et 12/10	4	2	20	3
17 et 19/10	9	1	25	6
24 et 26/10	23	2	25	4
31/10 et 3/11	9	1	22	4
14/11 et 9/11	9	1	25	4
16/11	-	-	28	4
28 et 23/11	0	0	25	3
19/12 au 05/03	0	0	-	-
12 et 15 /03	20	1	38	4
19 et 22 /03	18	1	34	4
2/04 et 29/03	100	0	33	5
9 et 5/04	26	0	69	16
16 et 12/04	25	0	92	17
23 et 19/04	25	0	107	14
30 et 27/04	27	0	85	12
7 et 3/05	31	0	87	11
14 et 10/05	25	0	86	15
21 et 17/05	28	1	89	13
28 et 24/04	31	0	90	15
4/06 et 31/05	22	0	49	11
11/06 et 7/06	18	0	24	4
18/06	10	0	-	-
Total	474	12	1075	173

	2007-08 AA grandes cultures		2010-11 BSV céréales à paille	
Date de parution AA et BSV	texte en équivalent "nombre de ligne"	Figures : photos - cartes - histogrammes - graphes	texte en équivalent "nombre de ligne"	Figures : photos - cartes - histogrammes - graphes
Nombre de numéros avec céréales à paille	20	20	21	21
nombre moyen /numéro	23,7	0,6	51,2	8,2

Source : Arcadia International

Les conditions et fréquences de reprise des informations du BSV dans les BT n'est que peu connue au niveau régional. Si certains acteurs économiques disent publier les informations du BSV dans leurs BT, peu d'entre eux apportent des garanties. Si l'ensemble des régions s'interroge sur cette transmission de l'information BSV vers les BT et de l'impact du BSV sur les préconisations contenues dans les BT, peu d'entre elles ont engagé une réflexion visant à l'analyse de ce transfert. De plus certaines d'entre elles se sont heurtées au refus des structures de conseil et de prescription à leur fournir leurs BT.

L'approche réalisée en Midi-Pyrénées mérite d'être présentée ici dans la mesure où elle pourrait être très utilement répétée dans les autres régions. Le protocole d'analyse développé par MP est une base solide à l'élaboration d'un protocole d'analyse national qu'il conviendra de construire (voir recommandations).

Dès 2010, le comité régional SBT a souhaité analyser la perception et l'utilisation du BSV en Midi-Pyrénées. Deux objectifs ont été assignés à ce travail :

- 1- Quantifier et évaluer le recours à l'analyse de risque fournie par le BSV dans les bulletins techniques de préconisations
- 2- Mesurer les niveaux de connaissance et de satisfaction du BSV par les différents acteurs et utilisateurs.

Pour répondre au premier objectif, la CRA-MP, avec le mandat du comité régional SBT, a demandé à l'ensemble des acteurs du conseil en région de lui transmettre les bulletins de préconisations de produits phytosanitaires établis tout au long de la campagne culturale 2011, sur les différentes filières végétales. Par la suite une grille d'analyse, permettant la comparaison de chaque bulletin technique au BSV en vigueur, a été construite dans le cadre d'un groupe de travail mandaté par le CROS Ecophyto.

Près de 70 organismes sont impliqués dans l'élaboration de 18 éditions du BSV (soit environ 300 numéros en 2011) en Midi-Pyrénées. L'approche régionale est de faire en priorité du BSV un outil à destination des prescripteurs. Chacun de ces acteurs a été invité à fournir sur la base du volontariat une copie de chacun de ces BT.

Lors de la demande de fourniture des BT, le comité régional SBT avait tenu à préciser que l'objectif de l'étude était d'analyser le recours à l'analyse de risque du BSV pour élaborer la préconisation et non pas d'analyser la préconisation présente dans les BT. De plus, il était indiqué que le travail serait réalisé par une seule personne à savoir l'animateur Ecophyto CRA qui garantissait la confidentialité des sources dans la présentation des résultats.

La grille d'analyse des BT contenait les critères suivants :

- Mention du BSV, présence du logo, liens au site de téléchargement du BSV ;
- Respect chronologique de la « chaîne de production » : d'abord publication et ensuite publication des BT ;
- Représentativité du BSV à savoir nombre de cultures présentes dans le BSV vs. les BT ainsi que l'intégralité des bio-agresseurs abordés dans les BT ;
- Évaluation analyse de risque bu BT : présence d'information concernant les stades phénologiques, la situation sanitaire, la modélisation, le rappel des seuils de nuisibilité et l'analyse de risque.

La méthode consistait à comparer chaque BT au BSV en vigueur à sa date de parution pour l'ensemble de la campagne 2011.

Comme précisé plus haut, l'approche de fourniture des BT était sur la base du volontariat, et le taux de retour a été relativement faible (69 au total pour l'ensemble de la campagne de la part de seulement 7 organismes de conseil). Ceux qui ont communiqué leurs BT sont certainement ceux qui étaient les plus « alignés » au contenu du BSV. L'hétérogénéité du nombre de bulletins reçus par structure, ne permettaient pas de tirer de véritables conclusions de ces premiers résultats présentés ci-dessous, mais ont toutefois permis de valider la méthode.

Tableau 14: Critères d'analyse de transfert de l'information BSV vers les BT

Critère	Résultats
Mention faisant référence au BSV	Fréquence : 52% des cas
Mention des sites de téléchargement	Fréquence : 52% des cas
Renvoi vers extranet	2 organismes sur 7
Logo apposé	Fréquence : 38% des BT
Écart entre BSV et BT	Dans 60% des cas, le BT est publié le même jour ou le jour suivant la publication du BSV. Dans près de 10% des cas, le BT est publié AVANT le BSV
Représentativité des infos du BSV dans les BT	Bonne pour céréales et colza, moyenne pour les protéagineux, le tournesol et le sorgho.
Présence des stades phénologiques	Fréquence : 8 BT sur 10 (conforme au BSV)
Indication de la présence sanitaire	Fréquence : 7 BT sur 10 (conforme au BSV)
Analyse de la situation sanitaire	Dans une moyenne de 60% des cas, l'analyse du risque du BSV était complétée par des compléments d'observation et/ou des données du réseau propre. Dans plus de 70% des cas, l'analyse de risque est similaire entre BT et BSV (Plus défavorable dans 15% des cas et plus favorable dans également 15% des cas).
Restitution des résultats de modélisation	87% des BT ne font pas référence aux résultats de la modélisation du BSV pour les céréales, par contre l'ensemble des BT présentent les prévisions de pic de vol sésamies et pyrales en maïs.
Seuils de nuisibilité	38% des BT ne mentionnent pas les seuils avant la préconisation. Sur les 62% des BT qui mentionnent les seuils de nuisibilité avant préconisation, 93%

Critère	Résultats
	d'entre eux présentent des seuils conformes à ceux indiqués dans le BSV. Dans seulement 7% des cas, le seuil est inférieur à celui du BSV.
Conseil et analyse de risque du BSV	En céréales, 50% des bulletins ont préconisé une intervention et 67% d'entre eux se sont appuyés sur une analyse de risque conforme au BSV et 33% d'entre eux sur une analyse de risque plus défavorable. En colza, les statistiques sont respectivement de 70%, 90% et 10%.

Le comité régional SBT a donc souhaité la reconduction de ce travail en 2012, en l'élargissant aux filières viticole et arboricole et en demandant une meilleure adhésion des acteurs du conseil.

Pour répondre au deuxième objectif, une enquête a été effectuée auprès des acteurs et utilisateurs du BSV en Midi-Pyrénées, via un outil d'enquête en ligne. Les questions de cette enquête étaient articulées autour de 4 thèmes :

- Présentation et forme du BSV
- Diffusion du BSV
- Contenu du BSV
- Utilisation du BSV

Une présentation des résultats de cette enquête a été faite au comité régional SBT en février 2012 et sera également faite à l'ensemble des animateurs filières afin de partager les remarques des utilisateurs et d'identifier les solutions pouvant améliorer le dispositif. Ils rejoignent très largement les résultats de l'enquête menée lors de cette évaluation ; par conséquent nous ne les décrirons pas ici.

Comme précisé plus haut et repris dans les recommandations, cet exercice doit permettre la rédaction d'un protocole national concernant le transfert de l'information BSV dans les BT²⁵.

4.3.7 Impacts du BSV sur le comportement des agriculteurs

Au travers des entretiens téléphoniques, les agriculteurs déclarent analyser eux-mêmes le risque sur la base d'informations collectées au niveau régional et du bassin de production et sur la propre observation de leurs parcelles, et ceci pour 45% d'entre eux. Environ 20% des agriculteurs déclarent traiter quand les bulletins techniques qu'ils reçoivent le leur recommandent, et 21% quand leur conseiller les prévient d'un risque. À noter que l'échange d'information et la communication entre agriculteurs, en support à la prise de décision, est peu répandu : seulement 3% des agriculteurs soulignent l'importance de l'échange entre producteurs pour la prise de décision.

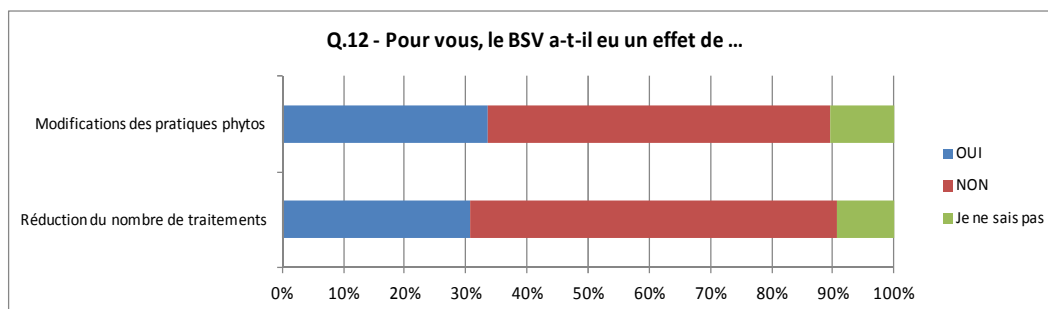
Près de 70% des agriculteurs qui connaissent le BSV disent s'appuyer sur le BSV pour prendre une décision pour un traitement phytosanitaire. Ce pourcentage pourrait être considéré comme élevé au regard des entretiens en face-à-face avec les observateurs qui ont largement précisé que les

²⁵ Voir également l'action menée en Aquitaine : http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_etude_ENITAB_cle07fc13.pdf

agriculteurs ne connaissaient pas le BSV. L'équipe d'évaluation considère que l'agriculteur connaissant le BSV, s'appuie sur ce BSV à 70%, mais que le BSV est une source d'information parmi d'autres. En aucun cas, le BSV n'est utilisé seul et est une source d'information suffisante pour prendre une décision de traiter ou pas. Il est une source d'information complémentaire aux bulletins techniques des différents conseillers prescripteurs et conseillers vendeurs.

Globalement, les mêmes agriculteurs considèrent majoritairement que le BSV est utile pour eux (à 91%) mais, qu'à ce stade, il ne leur permet ni de réduire le nombre de traitement phytosanitaires, ni de modifier leur pratiques en matière de protection des cultures.

Figure 30: Impact des BSV quant au comportement des agriculteurs



Source : Entretiens téléphoniques

Ils affirment également que les BSV ne contribuent en aucune manière à des questionnements de moyen et long terme (choix des variétés, de la rotation, infrastructure agro écologique, date de semis, densité de semis...) dans la mesure où les BSV n'abordent que trop rarement ces sujets (voir Volet 3).

Les entretiens montrent que dans certains cas le BSV peut entraîner une augmentation du nombre de traitements par une sensibilisation des agriculteurs aux bio-agresseurs. C'est les cas des filières extensives comme par exemple la culture du blé dur en LR. Pour cette raison, la Normandie a décidé de ne pas créer de SBT pour certaines filières extensives comme le cerisier ou le prunier.

Le BSV peut également entraîner des décisions hâtives de protection des cultures si l'analyse de risque ne précise pas si le seuil de nuisibilité est atteint.

4.4 Volet 4: Comment l'Axe 5 (réseau d'épidémiosurveillance) interagit-il ou pourrait-il contribuer aux autres actions d'ECOPHYTO 2018 (cohérence)?

L'analyse de la cohérence porte sur l'appréciation de l'articulation et des synergies des différents objectifs des actions de l'Axe 5 et des autres actions du plan (cohérence interne) et sur la correspondance entre les objectifs de la SBT et ceux des autres interventions publiques (plans et programmes d'actions européens et nationaux) qui interagissent avec lui (cohérence externe).

La cohérence interne questionne ainsi, d'abord, l'adéquation de l'action 48 avec les autres actions de l'Axe 5 et, ensuite, avec les autres actions des autres axes du plan. La cohérence externe interroge l'articulation entre les objectifs de la SBT et les objectifs opérationnels définis dans d'autres interventions, plans et programmes d'actions.

4.4.1 Cohérence interne

4.4.1.1 COHÉRENCE ENTRE LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE L'AXE 5

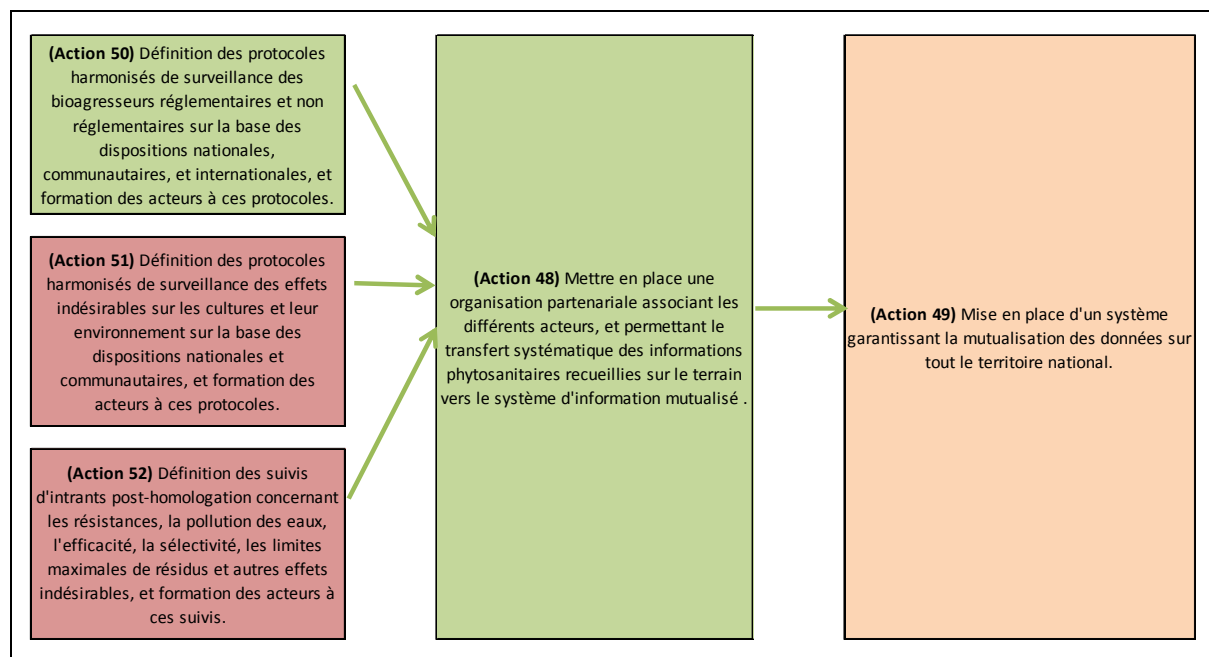
L'Axe 5 comporte plusieurs actions, à savoir :

- Action 48 : Organiser les partenariats entre les différents acteurs : Mettre en place une organisation partenariale associant les différents acteurs, et permettant le transfert systématique des informations phytosanitaires recueillies sur le terrain vers le système d'information mutualisé cité ci-dessous.
- Action 49 : Mettre en place un système d'information partagé entre les différents acteurs, public et mutualisé : Mise en place d'un système garantissant la mutualisation des données sur tout le territoire national.
- Action 50 : Définir des protocoles harmonisés de surveillance des bio-agresseurs réglementaires et non réglementaires sur la base des dispositions nationales, communautaires, et internationales, et formation des acteurs à ces protocoles.
- Action 51 : Définir des protocoles harmonisés de surveillance des effets indésirables sur les cultures et leur environnement sur la base des dispositions nationales et communautaires (Directive-Cadre 2009/128/CE), et formation des acteurs à ces protocoles.
- Action 52 : Définir les suivis d'intrants post-homologation concernant les résistances, la pollution des eaux, l'efficacité, la sélectivité, les limites maximales de résidus et autres effets indésirables, et formation des acteurs à ces suivis.

Ces actions sont complémentaires et participent à la mise en place d'un système d'information complet en support à la SBT (pression phytosanitaire et effets indésirables des PPP).

Il faut noter que les actions 51 et 52 concernant le réseau de surveillance des effets non-intentionnels ne sont pas mises en place à ce jour. De plus, la mise en place d'un système d'information garantissant la mutualisation des données sur tout le territoire national n'est que partiellement réalisée. Les outils sont développés mais pas encore utilisés par les acteurs régionaux.

Figure 31: Articulation des différentes actions de l'Axe 5 du plan Ecophyto 2018



L'action 50 (protocoles harmonisés) est considérée comme faisant partie du réseau d'épidémiosurveillance et a donc, dans un souci de consistance, été analysée au Volet 1 de ce même chapitre.

Les actions 51 et 52 participent à l'observation des effets non-intentionnels et sont donc analysées ensemble. Enfin, la cohérence entre les actions 48 et 49 est traitée.

Cette analyse est à considérer comme étant *ex ante* dans la mesure où aucune de ces trois actions (49, 51, 52) n'est véritablement implémentée à ce jour.

Le réseau d'épidémiosurveillance et l'observation des effets non-intentionnels (ENI)

Le document de travail pour le CNE du 29/09/11 propose l'élargissement des missions du réseau d'épidémiosurveillance afin de suivre les effets non-intentionnels (ENI) des pratiques agricoles sur les écosystèmes vivants.

Les articles L 251-1 et L 251-2 du Code rural et de la pêche maritime ainsi que la note de cadrage du 4 mars 2009 précisent que la SBT doit se comprendre comme étant l'intervention veillant à « s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux et suivre l'apparition éventuelle d'effets non-intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement.

Ce même document de travail souligne que « *il est proposé d'appuyer le réseau de suivi des effets non-intentionnels sur le réseau national d'épidémiosurveillance dans son organisation et son fonctionnement. Le réseau ainsi constitué deviendrait le réseau national de surveillance biologique du territoire* ».

De plus, ce document propose de mettre en place un réseau limité à deux volets : un volet sur le suivi des résistances aux PPP et un second concernant les effets non-intentionnels sur la biodiversité.

Le Comité de surveillance biologique du territoire (CSBT) propose dans son avis du 30 juin 2011 de se concentrer dans un premier temps sur le suivi des ENI des PPP sur la biodiversité.

Sur la base de cette réflexion, il a été décidé de lancer les premières observations en 2012 sur plusieurs indicateurs de biodiversité, dont particulièrement le suivi de la flore des bords de champs, coléoptères des bords de champs, vers de terre et oiseaux, ainsi que sur le suivi des résistances. Le programme 2012 prévoit un suivi sur un total de 500 parcelles concernant les cultures de maïs, blé, vigne, et laitue. Le budget prévisionnel supplémentaire est de 1,2 million €.

Les acteurs régionaux de mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance, que l'équipe d'évaluation a rencontré début 2012 lors de visites en région, ne se sentaient pas concernés par l'intégration du suivi des effets non-intentionnels dans les réseaux existants. Il apparaît que le résultat des réflexions menées au niveau national n'avait pas encore été communiqué aux régions et aux animateurs inter-filières. Peu d'entre-deux sont déjà au courant des décisions nationales, et ils attendent des clarifications quant aux attentes et à leur rôle.

Une faible majorité des animateurs inter-filières considèrent que l'intégration du suivi des ENI dans le réseau actuel ne pose pas de problème particulier pour le suivi des résistances. Par exemple sur le suivi des résistances, le SRAL Bourgogne est en lien direct avec les partenaires régionaux pour les réseaux vigne et colza. Les observateurs sont en charge de prélèvement d'échantillons qui sont acheminés aux laboratoires pour analyse. La grande majorité des personnes interrogées considèrent que le suivi des résistances peut être intégré dans le réseau sans surcoût et organisation supplémentaire. Pour le réseau blé, ce travail est fait par le réseau « performance », géré par Arvalis en lien avec les distributeurs au niveau national. Les autres considèrent que l'observation des résistances ne rentre pas dans le champ de leurs compétences.

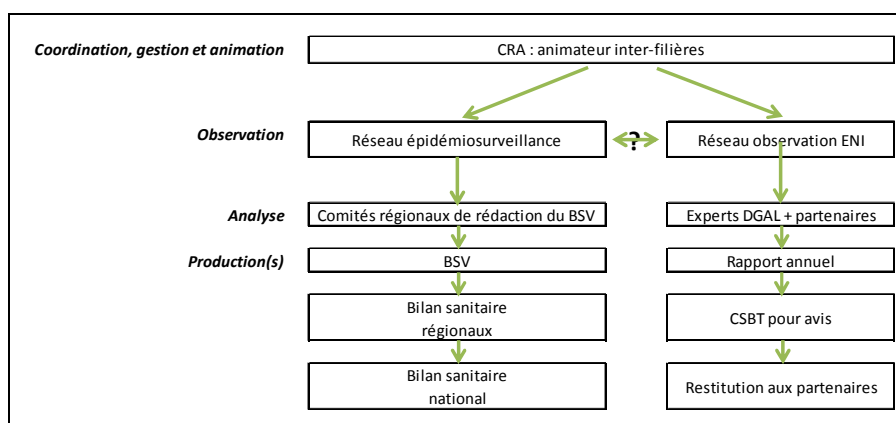
De plus, presque tous les observateurs et animateurs des filières étudiées considèrent également que leur rôle ne doit pas inclure l'observation des ENI ; non seulement parce que cela augmenterait énormément le temps de l'observation (question de financement), mais aussi parce qu'ils ne sont pas experts en matière de biodiversité. Mesurer l'impact sur la biodiversité est une activité qui n'entre pas dans le cadre de leurs compétences.

En outre, il est généralement perçu que l'impact des PPP sur la biodiversité doit plutôt se mesurer sur la base de protocoles très détaillé au travers d'expérimentations plutôt qu'au travers de parcelles de références. Il s'agit d'une action à mener par les chercheurs plutôt que par des acteurs économiques. Les réseaux estiment, donc, que c'est un métier différent et qu'il serait bon de prévoir un réseau spécifique suivi par des observateurs spécialisés. Cependant l'animation et la gestion peut très bien se faire au travers de l'animateur inter filière de la CRA.

Enfin, de nombreuses personnes rencontrées en région ont précisé qu'au niveau du CRE, il était acté que des associations environnementales puissent participer à un réseau spécifique et y être représentées mais pour l'instant il serait souhaitable qu'elles ne soient pas représentées au niveau du CRE.

Les réseaux régionaux ne comprennent pas comment l'information collectée sera utilisée. L'ensemble de ceux-ci considèrent que les résultats ne peuvent pas être publiés dans le BSV, étant donné que le BSV ne peut pas faire référence aux PPP. Le schéma de traitement et de publication de l'information n'est pas connu bien qu'il soit cependant décrit dans le document de travail du CNE du 29/11/2011 de façon précise. Il pourrait être articulé autour d'une gestion commune avec les réseaux d'épidémiosurveillance suivant le schéma présenté ci-dessous.

Figure 32: La gestion des données entre épidémiosurveillance et ENI



Une note de cadrage, actuellement en cours de finalisation, précise tous ces éléments et devrait permettre une clarification des objectifs et des modalités de mise en œuvre de ces réseaux.

L'organisation de cette activité complémentaire ne semble pas poser de vrais problèmes : l'animation et la gestion se ferait autour de l'animateur inter filières et sur la base de deux réseaux d'observation indépendants. Cette approche pose un véritable problème de vulgarisation des risques et des effets non-intentionnels auprès des utilisateurs professionnels des PPP. En effet, si les réseaux ENI sont complètement indépendants des réseaux d'épidémiosurveillance existants, ils pourraient être marginalisés et resteraient non connus des agriculteurs. La vulgarisation n'aurait pas lieu au travers des réseaux mais simplement par la synthèse annuelle *a posteriori*.

La mise en place d'un système d'information national

L'article 201-1 du Code rural et de la pêche maritime précise qu'au delà de la collecte de données d'ordre épidémiologique dans le domaine de la santé des végétaux, l'État doit s'assurer du traitement de cette information et de sa diffusion. L'information sanitaire est une information publique, recueillie selon des protocoles harmonisés, et mutualisée au sein d'un système d'information (SI) national.

Le projet de développement d'une base de données nationale a été initié rapidement après la mise en place des premiers réseaux. Après quelques problèmes de mise en place en 2009, la première version de ce SI, dénommé Epiphyt, est disponible depuis le 10 juin 2011 sur le site Ecophyto 2018 mais n'est pas encore utilisée au niveau régional.

Sa mise en œuvre répond, d'abord, à l'objectif de mutualisation dans une base de données centralisée de toutes les données d'observations réalisées dans le cadre de l'épidémiosurveillance. C'est également un outil de saisie des observations qui est mis à la disposition des observateurs au niveau régional. Cependant, étant donné l'existence de nombreux outils de saisie au niveau de chacune des régions (voir analyse des outils de saisie au chapitre 4), l'objectif d'Epiphyt est la compilation et l'agrégation de l'ensemble des données brutes au sein d'une même base centralisée par son interfaçage avec les outils de saisie actuels ou par la saisie en direct, au choix de l'utilisateur. L'outil de saisie Epiphyt n'a pas vocation à remplacer les outils actuels utilisés par les réseaux.

Les données brutes et agrégées sont la propriété de l'État, sans préjudice du droit de ceux qui les ont inscrites pour les traiter et les utiliser. La mise à disposition des autres partenaires régionaux des données brutes et/ou agrégées et/ou traitées se fait en fonction d'accords garantissant l'équilibre des contributions.

Les données sont traitées à deux niveaux d'agrégation :

- Niveau régional et par filière afin de faciliter la préparation du BSV et du bilan sanitaire régional annuel, et de permettre le transfert des données au niveau national ;
- Niveau national visant à connaître l'état sanitaire du territoire à un temps T, à faciliter la rédaction du bilan sanitaire national annuel et du rapport annuel de surveillance biologique du territoire²⁶ ; à contrôler la pression sanitaire lors d'une demande de dérogation dans le cas d'usage orphelin, et à aider à contrôler l'état sanitaire en cas d'export (certificat sanitaire).

Le système d'information complet (de la saisie de l'observation à la synthèse annuelle) n'a pas pu prouver son efficacité à ce jour étant donné qu'il n'est pas encore complètement en place. Par contre, les acteurs des réseaux se sont prononcés sur sa cohérence (hors outils de saisie) avec les réseaux d'épidémiosurveillance. On peut retenir les points suivants :

- La base de données Epiphyt est considérée par un grand nombre des interviewés comme une initiative nationale en support à des obligations nationales.
- Chacune des régions a déjà organisé la collecte et le traitement des données en support à la rédaction des BSV. Ces systèmes répondent, au cas par cas, au besoin de chacune des régions et de leurs filières.
- Les bilans sanitaires régionaux se font sur la base des données brutes collectées dans les réseaux, des données fournies par l'analyse du risque, et aussi sur la connaissance complémentaire de chacun des acteurs participant de près ou de loin à la rédaction des BSV. Les données issues du réseau ne se suffisent pas à elles-mêmes pour rédiger ces bilans régionaux. Les connaissances cognitives (les connaissances individuelles) participent fortement à la qualité des bilans sanitaires.
- La rédaction des bilans sanitaires nationaux sur la seule base des données brutes issues du BSV peuvent entraîner des erreurs de jugement de l'état et de la pression sanitaire dans la mesure où :
 - o Les données cognitives ne sont pas considérées dans l'analyse. Seules les données brutes participent à l'analyse ;
 - o Les données agrégées sont brutes et l'analyse du risque n'est pas présente ;
 - o Souvent, le maillage des réseaux actuels n'est pas suffisant pour permettre une analyse pertinente.

Une grande partie des acteurs considèrent que dans le cadre du bilan sanitaire national (réseau d'épidémiosurveillance), chaque région devrait participer à l'analyse sur la base d'un projet proposé par l'administration et avant sa validation.

²⁶ Obligation légale (Code rural et de la pêche maritime L 251-1 I.

4.4.1.2 COHÉRENCE ENTRE AXE 5 ET AUTRES ACTIONS DES AUTRES AXES DU PLAN ECOPHYTO 2018

Les objectifs spécifiques du plan Ecophyto 2018 (les 9 axes du plan) peuvent être résumés de la façon suivante :

- Généraliser les meilleures pratiques agricoles économes en produits phytosanitaires (Axe 2) et mesurer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides (Axe 1);
- Construire via la recherche, l'innovation de nouveaux systèmes de production viables et diffusables permettant d'aller plus loin dans la réduction (Axe 3);
- Mettre en œuvre une gouvernance ouverte et communiquer (Axe 8);
- Former les utilisateurs de PPP à la réduction d'utilisation, et encadrer les activités de distribution, application, conseil (Axe 4);
- Renforcer les réseaux de surveillance des bio-agresseurs pour adapter au mieux les traitements (Axe 5);
- Renforcer la connaissance sur les effets indésirables de l'utilisation des phytosanitaires sur les cultures de l'environnement (Axe 5).
- Prendre en considération les spécificités des DOM (Axe 6) et des zones non agricoles (ZNA) (Axe 7)
- Renforcer la protection de la santé des utilisateurs (Axe 9).

Certaines actions de l'Axe 5 peuvent contribuer à la réalisation d'autres actions du plan et vice et versa.

Nous listons et décrivons ici les relations entre les actions du réseau d'épidémiosurveillance et certaines actions des autres axes du plan qui ont été sélectionnées parmi la liste des 105 actions du plan sur la base des résultats des entretiens.

Nous nous limitons aux seules actions qui ont un lien avec le réseau d'épidémiosurveillance qui « surveille » la pression phytosanitaire et non pas les effets non intentionnels. La liste complète des actions du plan Ecophyto 2018 est présentée en annexe 9. La cohérence est analysée au cas par cas.

Action 48, 49 et Axe 1 : Évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides

La collecte d'information de la pression des bio-agresseurs et la publication de bilans nationaux permettent d'interpréter les résultats et statistiques de consommation des PPP et participe donc à la réalisation des objectifs de l'Axe 1 et plus particulièrement des actions 2, 4, 5, 6, 7, 8.

Les animateurs des réseaux considèrent que les résultats des observations doivent permettre de mieux interpréter les évolutions des IFT aux niveaux de l'exploitation individuelle, de la région et au niveau national mais qu'il est important de prendre en considération les limites suivantes :

- Le maillage de l'observation peut ne pas être suffisant pour prendre en considération les conditions agro-climatiques de microrégion. Dans ce cas, il peut y avoir contradiction entre les résultats de l'observation et l'évolution de l'IFT.
- Le mode de collecte des données nécessaires au calcul du ne permet pas de connaître avec précision les volumes de PPP réellement distribués à l'échelle de la région. Étant donné que la déclaration des volumes vendus se fait par le distributeur et est imputé à la localité où ce même distributeur à son siège social par la saisie du code postal, le lien de déclaration ne correspond pas au lieu d'utilisation avec possible chevauchement entre régions.

- Les volumes vendus ne correspondent pas aux volumes réellement utilisés par les utilisateurs professionnels.
- L'analyse de l'évolution des indicateurs de l'Axe 1 (NODU, IFT) doit se faire en fonction de la pression sanitaire (année à forte pression vs. année à faible pression). Cette analyse doit être réalisée, d'abord au niveau régional, puis au niveau national. Une seule analyse nationale pourrait entraîner des biais d'analyse dus à l'agrégation nationale des données. Celle-ci pourrait cacher des situations régionales particulières.

Axe 5 et Chapitre 2.2 : Mettre en place une plateforme d'expérimentation, de démonstration et de références sur les systèmes de culture « économes en pesticides » dédiée à l'accompagnement de leur adoption.

La mise en place de fermes de démonstration et de référence au travers du réseau DEPHY Ecophyto, qui a été lancé en février 2011 est une source potentielle d'observation de la pression de bio-agresseurs. Ce réseau mobilise, début 2012, 1208 exploitations agricoles regroupées en dizaines de fermes pour former 114 groupes dont 64 d'entre eux sont animés par les Chambres d'agriculture²⁷. Il vise la diffusion des bonnes pratiques et systèmes de culture innovants, ainsi que la mutualisation et la valorisation des références acquises. L'élargissement de ce réseau, à une centaine de groupes supplémentaires couvrant les différents types de production, est en cours. La cellule d'animation nationale est hébergée par l'APCA et une base de données est en cours de constitution par l'INRA. Le réseau EXPE d'expérimentation de systèmes de culture est également en cours de structuration.

Tout ce réseau a potentiellement la possibilité de constituer des parcelles d'observations complémentaires au réseau d'épidémiosurveillance actuel. La majorité des personnes interviewées pendant les études de cas considèrent que les réseaux de ferme constituent un réservoir potentiel important en matière d'observation. Cependant peu d'animateurs inter filières ont jusqu'à présent essayé d'exploiter ce potentiel. La majorité de ceux-ci s'accordent à dire que 2011 était encore trop tôt pour engager une réflexion dans ce sens et que celle-ci se matérialisera en 2012. Ce rapprochement sera d'autant plus facile que les réseaux de fermes DEPHY sont animés par des « ingénieur réseau » des Chambres d'agriculture. Se posera alors la question de l'expertise en matière d'observation des partenaires de chaque réseau qu'il faudra certainement former à la reconnaissance des bio-agresseurs et au respect des protocoles harmonisés. Dans un premier temps, les agriculteurs membres des réseaux pourraient réaliser des observations sur parcelles dites flottantes.

Le réseau DEPHY Ecophyto est un réseau de démonstration de pratiques de réduction de l'utilisation des pesticides : la bonne appropriation du BSV au sein de ce réseau est un facteur non négligeable de diffusion de cet outil.

Action 48, 49 et Actions 21 et 62 : Conduire des actions de développement territorialisées avec les organisations du développement agricole (Chambres d'agriculture, Instituts techniques)

La production, la synthèse et l'analyse de données épidémiologiques au niveau régional fournissent une base de données fortement adaptée à l'action et à l'organisation régionale du développement et du conseil agricole. Les principaux acteurs de la SBT et de ces actions sont les mêmes. L'approche, régionale pour chacune de ces actions, doit permettre une efficacité optimale. La recherche de synergies reste à réaliser.

²⁷ Source : MAAPRAT – Groupe de fermes du réseau DEPHY au 9 juin 2011.

Action 48 et Actions 22, 69, 70, 71, 72 et 74 : Renforcer le partenariat entre la recherche, le développement et les professionnels.

La mise en place de réseaux d'observation et de collecte de données permet aux acteurs techniques de se rencontrer et de mieux échanger. Ces réseaux facilitent, donc, toute action collaborative entre acteurs techniques au niveau régional voire national. L'adéquation des modèles épidémiologiques au support de l'analyse du risque incluse dans le BSV pose la question du positionnement de la sphère de la recherche et plus particulièrement celui de l'INRA.

En effet, les modèles de la PV ont été transférés aux instituts techniques qui ont la charge de les mettre gratuitement à la disposition des réseaux d'épidémiosurveillance en 2012. Actuellement les instituts techniques travaillent sur l'adaptation des modèles d'un point de vue informatique. Les algorithmes des modèles ne sont pas modifiés. La question de l'expertise pour faire évoluer ces modèles se pose. Les IT possèdent-ils cette expertise ? Sont-ils prêts à s'engager dans cette démarche d'adaptation continue de ces modèles ? Quels liens doivent-êtré créés avec l'INRA ? Au delà du transfert des modèles, une réflexion globale doit être menée pour s'assurer de leur évolution et de leur pérennité.

Action 48, 49 et Action 46 et 47 : Mise en place d'un système garantissant la disponibilité d'un conseil fiabilisé sur l'ensemble du territoire et mise en place d'un signe de qualité pour l'édition de bulletins de préconisation.

La collecte de données, premièrement au niveau régional par filière, puis au niveau national, participe à la mise en place de l'Action 46. Le conseil passe par la connaissance de la pression des bio-agresseurs. Toute action visant à harmoniser cette connaissance participe à l'harmonisation du conseil. La directive 2009/128/CE prévoit (art. 5) que les États membres veillent à ce que tous les utilisateurs professionnels, les distributeurs et les conseillers de produits phytopharmaceutiques aient accès à une formation appropriée, dispensée par des organismes désignés (...), mettent en place au plus tard le 14 décembre 2013, des systèmes de certification (...). Le Grenelle II de l'Environnement vise (art. 36 à 38) à renforcer le dispositif de professionnalisation de la distribution, de l'application et du conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, qui constitue un des moyens de réduction et de bonne utilisation des pesticides. Ce texte introduit une certification spécifique pour les services de conseil rendus indépendamment de la vente ou de l'application, avec un renforcement du système de sanctions administratives et pénales pour intégrer les nouvelles exigences en matière d'agrément et de certification.

D'ici au 1er octobre 2013, toute société impliquée dans une activité de mise en vente, de vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil à l'utilisation de PPP devra être agréée. L'obtention de l'agrément passe obligatoirement par une certification d'entreprise, d'une part, et une certification individuelle pour l'ensemble des salariés concernés par la vente ou le conseil.

Six arrêtés d'application, parus au JO du 2 décembre 2011, fixent les modalités d'obtention de la certification d'entreprise. Ainsi, la société candidate à cette certification doit se conformer aux exigences prévues par un référentiel d'organisation générale et par un ou des référentiels d'activité. Ces derniers se déclinent en quatre activités : la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels ; à des utilisateurs non professionnels ; l'application en prestation de service ; le conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application. Chaque référentiel définit les exigences à respecter par l'entreprise, ainsi que les points de contrôle que l'organisme certificateur devra vérifier en vue de l'octroi de la certification.

De plus, sont parus, au JO du 22 octobre 2011, quatre arrêtés d'application portant création et fixant les modalités d'obtention des certificats individuels pour les vendeurs, les conseillers, les exploitants

agricoles, les salariés, et les applicateurs en prestation de service. Ces certificats, acquis à la suite d'une formation ou d'une évaluation, sont délivrés pour une durée de cinq ans renouvelable, portée à dix ans pour les décideurs et opérateurs en exploitations agricoles. Ils sont au nombre de sept, définis selon l'activité du professionnel. Ainsi, pour les utilisateurs professionnels, les certificats sont adaptés selon la fonction exercée quant à l'utilisation des produits (décideur ou opérateur), et selon le lieu d'activité (hors exploitation agricole ou en exploitation agricole). Pour les distributeurs, une différenciation est opérée entre les produits destinés aux professionnels et au grand public. Enfin, pour les personnes exerçant une activité de conseil, est créé un certificat « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».

Dès le début de la mise en place du plan Ecophyto 2018, le législateur a souhaité lier le conseil certifié au BSV et a proposé que le conseil, qui devient écrit à partir de 2014, soit uniquement basé sur les informations du BSV ou sur une autre information dans la mesure où celle-ci est équivalente en qualité aux informations du BSV (Arrêté du 25 novembre 2011 : Référentiel sur la certification du conseil. Le BSV devient réglementairement un élément support pour la préconisation). Cette condition est contestée par de nombreux acteurs économiques et a été sujette à de nombreux échanges et discussions entre les parties prenantes et le législateur lors de la rédaction des textes.

Action 48 et Chapitre 6.7 (Axe 6) : Développer les réseaux de surveillance du territoire en zone DOM et Mayotte

La mise en place des réseaux en zone DOM et Mayotte n'a été que partiellement évaluée et les études de cas n'ont concerné que les régions métropolitaines. Dans ce cas, il est difficile d'analyser la pertinence de ces réseaux qui se sont mis en place plus tardivement qu'en métropole.

Action 50, 51 et 52 et Action 90 (Axe 6) : Développer et diffuser des outils de surveillance et de diagnostic en ZNA.

L'Axe 8 étant un axe horizontal affectant tous les axes, un lien existe avec chaque action de l'Axe 5. Cependant, il n'est pas nécessaire, à ce stade d'en décrire les relations précises et détaillées. De plus les ZNA ne faisaient pas parties des études de cas.

Axe 3 : Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides (Recherche)

L'Axe 3 est dédié à la recherche, dans une perspective d'innovation permettant de dépasser les limites des solutions actuellement disponibles pour réduire l'usage des pesticides.

Un Groupe d'Experts Recherche (GER) a été créé à l'automne 2010 pour venir en appui au comité de pilotage de l'Axe 3 avec pour mission principale d'identifier les besoins de recherche liés au plan Ecophyto 2018, puis de déterminer les canaux par lesquels ces besoins peuvent être satisfaits au travers d'appels d'offres existants ou, à défaut, d'actions spécifiques. Le GER a publié en Juin 2011 un rapport qui fait ressortir pour chaque axe quelques priorités et voies de progrès.

Au niveau de l'Axe 5, le rapport précise que :

- « Les réseaux d'observation sont organisés et calibrés en fonction de modèles sous-jacents de connaissances épidémiologiques et de modalités de gestion. On a besoin d'évaluer en quoi différents objectifs, par exemple une gestion reposant sur des seuils d'intervention, lorsque cela est pertinent, l'intégration d'autres méthodes de lutte (notamment le biocontrôle) nécessitant d'anticiper sur l'atteinte des seuils, ou encore la prise en compte d'autres critères comme dans le cas des adventices influent sur l'organisation de ces réseaux et sur les méthodes d'observation à mettre en œuvre.

- *Les observations sont interprétées à l'aide de modèles épidémiologiques et de nuisibilité. On a besoin d'évaluer l'impact des critères de sensibilité et de fiabilité de ces modèles, leur capacité à intégrer des variables agronomiques du système de culture ou à renseigner des situations extrêmes, l'utilité de modéliser les effets de bio-agresseurs multiples.*
- *La valorisation à court terme du dispositif pour la prise de décision suppose une démarche d'interpolation pour prendre en compte la variabilité spatio-temporelle du développement des bio-agresseurs. Il serait intéressant de déterminer les situations où un conseil global est insuffisant et où l'interpolation nécessite une observation par les agriculteurs, au niveau de leurs parcelles, ou encore les situations qui pourraient conduire à mettre en place un dispositif d'alerte à maille fine autour d'un foyer pour déterminer le démarrage ou non d'une épidémie.*
- *On doit considérer aussi la valorisation pluriannuelle des observations pour enrichir les connaissances épidémiologiques et les implications de cet objectif sur les caractéristiques des observations et des bases de données où elles sont consignées.*
- *De manière plus prospective, on devrait évaluer en quoi des méthodologies totalement nouvelles introduisant une rupture dans le mode d'acquisition des données pourraient amener à remettre en cause le dispositif.*
- *Au-delà du Bulletin de Santé du Végétal, la Surveillance Biologique du Territoire inclut d'autres aspects de surveillance, concernant les effets non intentionnels notamment sur la biodiversité fonctionnelle (incluant les pollinisateurs et les auxiliaires de lutte biologique) et sur l'émergence de bio-agresseurs résistants aux pesticides ou contournant des résistances variétales. Il paraît nécessaire de s'interroger sur les caractéristiques (organisation et modes d'acquisition de données) de réseaux d'observation adaptés au suivi de cette biodiversité fonctionnelle. Dans quelle mesure peuvent-ils être couplés au réseau d'épidémiosurveillance? Comment ces réseaux peuvent-ils être pérennisés? Comment les données acquises peuvent-elles être valorisées dans les décisions tactiques et stratégiques des opérateurs ? »*

Il est à noter que les différents points de cette analyse correspondent aux conclusions de cette évaluation. Ce GER pourrait utilement être consulté à une fréquence à déterminer pour donner son avis sur les voies d'améliorations du réseau SBT considérées par les décideurs étant donné qu'il n'existe pas au niveau de la gouvernance de l'Axe 5 une cellule de réflexion institutionnalisée. La cohérence avec les travaux de coordination par l'APCA existe déjà dans la mesure où l'APCA participe aux GER et est à l'initiative de la rédaction de la fiche « épidémiosurveillance » du rapport GER. Ce lien permet de faire le point sur l'avancée des projets de recherche et de l'utilisation des résultats au service du RSBT.

Axe 4 : Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides (Certiphyto)

À partir de 2014, dans les domaines professionnels agricoles et non agricoles, la préconisation, la vente, l'achat et l'application de produits phytopharmaceutiques ne pourront se faire sans un certificat : le certificat individuel produits phytopharmaceutiques (dénommé le Certiphyto).

Cette exigence d'obtention d'un certificat individuel s'inscrit en cohérence avec la Directive-Cadre 2009/128/CE pour une utilisation durable des pesticides qui fixe comme échéance le 14 décembre 2013 pour la mise en place de formations et de certifications des utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers.

Une première expérimentation a permis à plus de 140 000 professionnels de bénéficier d'une formation adaptée et d'obtenir ce certificat entre 2009 et 2010.

Cette formation était l'occasion de présenter le réseau d'épidémiosurveillance et le BSV aux participants qu'ils soient agriculteurs ou pas. Les entretiens face-à-face réalisés lors des visites en région ont permis de confirmer que le BSV était présenté très largement durant ces formations. Cependant il convient de noter que certains services du SRAL ne se sont pas assurés de façon systématique qu'un volet BSV/épidémiosurveillance existait dans chaque formation prestée. Il serait opportun de définir un message harmonisé en support à la vulgarisation des réseaux et du BSV à l'échelle nationale en support à ces formations.

4.4.1.3 LES OBJECTIFS DE L'AXE 5 (RÉSEAU D'ÉPIDÉMIO SURVEILLANCE) SONT 'ILS COHÉRENTS AVEC LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PLAN ECOPHYTO 2018

Les objectifs du réseau d'épidémiosurveillance sont, d'abord, définis dans la note de cadrage du 4 mars 2009.

De plus, étant donné son positionnement à l'intérieur du plan ECOPHYTO, le RSBT contribue, au même titre que les autres actions du plan, aux objectifs généraux de ce même plan.

Ce chapitre veille à analyser la cohérence entre ces deux objectifs.

La mise en place des réseaux est décrite de façon détaillée au chapitre 4. Cette description montre très clairement que les réseaux se sont construits sur la base de la circulaire du 4 mars 2009. Toutes les cultures traditionnellement régionalement importantes (en surface et en valeur) ont été considérées et un réseau a été mis en place dès que le nombre de volontaires était assez important pour animer le réseau d'observation. Les principes généraux de la SBT qui « *se conçoit sur un territoire, dans ses différentes dimensions géographiques, économique et sociale. Il en résulte notamment qu'elle concerne les zones agricoles et les zones non agricoles (ZNA) et que ses priorités sont définies en fonction d'enjeux spécifiques, nationaux, régionaux et le cas échéant infrarégionaux²⁸* » sont purement respectés par les acteurs régionaux. Dans peu de cas, les acteurs régionaux se sont posés la question de savoir si le choix des cultures à couvrir par un réseau devait se faire en fonction des possibilités de réduction de volumes de PPP ou pas.

Par exemple, le maïs ensilage fait l'objet d'un réseau dans l'ensemble des régions du nord de la France où cette culture est importante. Cependant, cette culture n'est pas consommatrice de PPP hors herbicides et donc, un réseau d'observation sur cette culture ne peut apporter que de très faibles gains en réduction de volumes de PPP. Malgré tout, les réseaux existent et sont considérés indispensables par les acteurs régionaux car le maïs ensilage est une culture « traditionnellement importante » et que le réseau d'observation doit permettre de surveiller efficacement les ON émergents et/ou réglementés.

Il s'agit d'un exemple parmi d'autres. La même analyse s'applique aux ZNA : en 2011, 19 régions avaient mis en place un réseau d'observation alors que la consoulation de PPP en ZNA, hors herbicides, était très faible (environ 100 tonnes de matières actives).

En théorie, Il n'y a pas de contradiction entre la mise en place de réseaux aboutissant à une observation fine sur l'ensemble des filières et cultures à enjeux importants et la réduction des volumes dans la mesure où un réseau d'observation s'est également mis en place pour les cultures fortes consommatrices de PPP.

²⁸ Note de cadrage du 4 mars 2009

Cependant, l'analyse des réseaux (voir chapitre 4 – Volet 1) montre que le maillage de l'observation a été calé principalement par la motivation des acteurs et par rapport au budget disponible entraînant la conclusion que le maillage est souvent considéré comme insuffisant.

Cette limite budgétaire pose une question de cohérence en liens aux objectifs :

Quelle doit être la stratégie des CRE ?

- 1) soit mettre en place un réseau étendu à toutes les filières économiquement significatives régionalement (alignement à la note de cadrage du 4 mars 2009) en sachant que le maillage par filière pourrait être insuffisant ;
- 2) soit restreindre le nombre de filières suivies pour avoir une observation fine des filières cultures fortes consommatrices de PPP (alignement à l'objectif général ECOPHYTO) mais en prenant le risque de ne pas suivre correctement l'apparition d'ON émergents.

Cette problématique a été largement discutée pendant les visites en région, et il en ressort que la majorité des acteurs régionaux demandent un éclaircissement sur ce point.

L'analyse de l'avis du CSBT sur la mise en place d'un réseau de biovigilance relatif aux ENI montre que le choix des filières à suivre et des critères à observer est argumenté. Il est donc facile de suivre le raisonnement du maître d'ouvrage de l'action.

Dans le cas de l'épidémiosurveillance, cette réflexion n'a pas eu lieu. Les réseaux régionaux demandent un éclaircissement sur ce point.

En conclusion, il y a une légère incohérence entre la volonté de couvrir l'ensemble des filières et l'objectif général du plan Ecophyto 2018 si on considère que l'objectif global du plan est la réduction des volumes de 50% au sens le plus strict du terme. L'incohérence disparaît quand l'objectif du plan est la maîtrise des PPP (réduction des volumes de PPP de 50%, « si possible »).

Enfin, il serait bon de mener une réflexion globale sur l'utilité de la mise en place de réseaux sur certaines cultures quand la pression sanitaire est faible (exemple : maïs ensilage) et quand le maillage d'observation n'est pas suffisamment fin par manque de volontaires et/ou d'experts :

- En quoi un réseau d'observation sur maïs ensilage participe-t-il aux objectifs de la note de cadrage de mars 2009 ?
- À quoi sert un réseau si le maillage d'observation est trop faible et qu'il ne peut pas être renforcé faute de volontaires et/ou d'experts ?

4.4.2 Cohérence externe : les objectifs de l'Axe 5 (réseau d'épidémiosurveillance sont-ils cohérents avec les programmes d'actions visant à réduire l'impact de l'utilisation des pesticides au niveau national ?

Depuis plus de 20 ans, différentes initiatives ont été prises pour réduire les impacts environnementaux et sur la santé humaine (contamination des milieux, dégradation des écosystèmes, impacts sur la santé de l'utilisateur des consommateurs, etc...) de substances dangereuses (dont les pesticides). Les dommages induits par leur usage sont mieux connus et différentes réglementations ont été prises pour en réduire l'utilisation et leurs impacts.

En ce qui concerne les PPP, il s'agit principalement de la Directive-Cadre 2009/128/CE, mais pas seulement. D'autres textes européens contiennent des obligations visant à réduire les impacts des pesticides dans l'environnement et au niveau de la santé humaine, et plus particulièrement la Directive-Cadre sur l'eau 2000/60/CE.

Depuis les années 1970, la politique publique de l'eau s'inscrit dans un cadre européen. La législation Communautaire s'est d'abord intéressée aux usages de l'eau (eau potable, baignade, pisciculture, conchyliculture), puis à la réduction des pollutions (eaux usées, nitrates d'origine agricole).

Des objectifs de résultats précis sont définis dans cette réglementation, et particulièrement en matière de concentration de polluants dans les nappes phréatiques. Certains pesticides sont considérés dans la liste des polluants dont la concentration doit baisser pour 2015. Une majeure partie des substances concernées sont des herbicides. Les exemples les plus souvent cités sont ceux du glyphosate (AMPA) et de l'atrazine.

Certaines critiques ont été formulées pendant les entretiens exploratoires au titre que le réseau d'épidémiosurveillance ne sert en rien cet objectif d'amélioration de la qualité de l'eau par la diminution des volumes d'herbicides épandus (qui représentent près de 40% des volumes de PPP utilisés chaque année) car il n'y a pas de réseaux d'observation d'adventices qui se sont mis en place au niveau régional. Pour certains acteurs, il y a là un manque de cohérence entre le réseau d'épidémiosurveillance et l'objectif global du plan Ecophyto 2018 dans la mesure où les réseaux ne surveillent pas les adventices, et donc n'entraînent ni une maîtrise de l'utilisation, ni la réduction des volumes de PPP.

L'équipe d'évaluation constate que le nombre de réseaux d'observation d'adventices herbicides est quasi inexistant (un exemple fût cité lors des études de cas : le blé dur en région Languedoc-Roussillon). L'effort des régions s'est porté sur les maladies et insectes en cours de végétation. Ni les adventices, ni les bio-agresseurs telluriques et de conservation n'ont été considérés dans les réseaux (voir analyse complète au chapitre 4). Il est cependant important de préciser les points suivants :

- une grande majorité des personnes interrogées considère que la mise en place de réseaux d'observation sur les mauvaises herbes est d'autant plus difficile que la gestion de la flore doit se faire au niveau de la parcelle et de la rotation. Il n'y a pas une dissémination aussi rapide ni prononcée que pour les insectes et maladies de végétation. Le maillage qu'il serait nécessaire de mettre en place pour aboutir à une observation fine est beaucoup plus important que pour les insectes et maladies ;
- Ces mêmes personnes s'accordent également à dire que la reconnaissance des mauvaises herbes au stade cotylédonaire est difficile et que l'expertise n'est pas suffisante.

Il ne nous apparaît pas clairement si les questions liées à la gestion de la qualité de l'eau sont un véritable objectif direct du plan Ecophyto 2018. La note de cadrage du 4 mars 2009 précise dans son préambule que la SBT doit permettre « *la mise en évidence des effets non intentionnels pouvant avoir un impact sur l'environnement et sur la sécurité sanitaire générés par l'emploi des PPP* » quand l'avis du CSBT de juin 2011 restreint le périmètre et précise que son objectif « *est de détecter et documenter tout changement au niveau de la flore et de la faune* ».

Sur cette base, nous considérons que la non-observation de la flore adventice dans les réseaux ne peut pas être considérée comme une incohérence, mais plutôt que l'Axe 5 (réseau d'épidémiosurveillance) n'est que très partiellement un outil au service du respect d'obligations concernant la gestion de la qualité de l'eau.

4.5 Conclusions générales aux questions évaluatives

Au terme de cette évaluation *in itinere*, conduite dans le cadre d'une consultation très ouverte, il est possible de dresser un premier bilan de la mise en œuvre du réseau d'épidémiosurveillance dans le cadre de la surveillance biologique du territoire (SBT) dont nous présentons ici les principales conclusions.

La logique d'intervention réconcilie la santé des végétaux et la protection des cultures. Une approche unique.

La note cadre du 4 mars 2009 est le document fondateur des réseaux d'épidémiosurveillance. Elle précise que l'observation doit s'appliquer à l'ensemble des organismes nuisibles (ON) qu'ils soient émergents, réglementés ou de qualité, en veillant à ne pas porter préjudice aux actions de lutte obligatoires.

Cette approche constitue une véritable évolution dans l'approche de surveillance biologique du territoire dans le domaine du végétal dans la mesure où les conditions de surveillance générale d'ON réglementés et de qualités se trouvent rapprochées au sein du même dispositif, même si toutes les actions de surveillance ne se trouvent pas actuellement réunies dans le RSBT (plans de surveillance obligatoire spécifique suivis par l'État).

La mise en place des réseaux

Une montée en charge rapide et efficace des réseaux qui se basent sur l'existant et qui sont largement représentatifs de la diversité des cultures.

Les réseaux se sont rapidement mis en place dans chacune des régions administratives métropolitaines. Un décalage est observé en DOM où ceux-ci se sont mis en place plus tardivement.

En 2011, le nombre de cultures couvertes par un réseau d'épidémiosurveillance est largement représentatif de la variabilité des espèces cultivées. Les réseaux en ZNA sont maintenant également en place. Le modèle RSBT ne convient pas aux productions en serre et abris-froids car ce sont des cultures confinées où chaque serre peut être considérée comme un environnement spécifique.

Les réseaux RSBT les plus avancés sont les réseaux AA qui étaient toujours actifs. Une partie significative du budget est allouée à la mise en place de nouveaux réseaux.

Les observations sont principalement réalisées sur les bio-agresseurs de végétation. Les adventices et les ON telluriques sont peu observés dans la mesure où le coût de l'observation est plus élevé. De plus, l'évolution de ces ON doit se raisonner à la parcelle et au rythme de la rotation. Les résultats d'observation sur ces ON seraient difficiles à valoriser dans les BSV.

La gouvernance à deux niveaux apporte la flexibilité et la réactivité nécessaires au dispositif mais un meilleur pilotage national s'impose.

La gouvernance nationale à deux niveaux (national et régional) est considérée comme un facteur clé de la mise en place des réseaux. Elle est largement appréciée par l'ensemble des acteurs.

La gouvernance nationale est lourde mais indispensable. Elle permet de séparer efficacement les considérations politiques (du niveau national) des considérations techniques (du niveau régional). Le pragmatisme de la maîtrise d'ouvrage est souligné en région.

Le niveau décisionnel apporte une flexibilité au dispositif qui peut s'adapter aux caractéristiques agronomiques régionales, ainsi qu'à la dynamique de ses acteurs.

Cependant, la coordination nationale doit être renforcée afin de pallier quelques problèmes actuels comme le déficit de communication entre gouvernance nationale et gouvernance régionale. A ce stade, le reporting financier n'est pas satisfaisant. Il n'est pas possible de connaître avec précision qui sont les observateurs. Les acteurs régionaux ne connaissent pas suffisamment tôt les décisions prises au niveau national. Les agents des DRAAF/SRAL s'étonnent que de nombreuses informations leurs sont communiquées par les CRA et non pas par leur hiérarchie.

Le réseau entraîne une forte mutualisation

La mise en place des réseaux entraîne une forte mutualisation de l'information et renforce les réseaux des acteurs qui, très largement, apprécient ce nouveau mode de fonctionnement.

Le travail en commun d'une grande majorité des parties prenantes dans toutes les régions et sur la plupart des cultures entraîne une fierté des acteurs.

La mutualisation de l'observation au travers d'un réseau supplémentaire permet l'harmonisation et une meilleure observation pour l'ensemble des réseaux (SBT et autres).

L'ensemble des personnes rencontrées a tenu à préciser que l'un des points le plus positif de la mise en place du RSBT est l'harmonisation de l'observation. Tous les acteurs et tous les réseaux (RSBT et privés) ont largement profité de l'utilisation des protocoles harmonisés. L'observation est affinée et harmonisée, donc de meilleure qualité.

Les protocoles permettent une harmonisation de l'observation au sein des réseaux ; mais également, plus largement, au sein des réseaux privés qui ont largement décidé d'appliquer les nouvelles méthodes d'observation à leurs réseaux privés.

Une mobilisation importante des acteurs basée sur une forte motivation dans chacune des régions. Quelques manquements sont observés.

La grande majorité des acteurs se sont mobilisés et se sont montrés volontaires pour intégrer les réseaux. Ils se sont construits de façon très satisfaisante sur la base des compétences des acteurs, mais, également, sur la relation privilégiée entre acteurs au niveau régional. Les principaux acteurs sont représentés dans les réseaux. Certaines corrections ont été apportées depuis 2009 (inclusion des sociétés phytosanitaires en tant qu'observateur dans les réseaux).

Les agriculteurs ne sont que très faiblement représentés dans les réseaux d'observation. C'est une véritable rupture avec les réseaux AA qui s'appuyaient très largement sur eux.

A ce stade, on n'observe pas de désistements majeurs.

L'observation est la variable d'ajustement budgétaire du système. Des risques d'usure existent.

Les réseaux se sont mis en place par une approche par le haut où la réparation des budgets a commencé par l'animation inter filières, pour se poursuivre au niveau de l'animation et des outils nécessaires à la mise en place des réseaux. Les budgets restants ont alors été alloués au financement des surcoûts de l'observation.

Lors des entretiens, une partie significative des observateurs a tenu à préciser que des risques d'usure qui pourraient réduire leur motivation existent. Ces risques se fondent sur l'absence ou la trop faible rétribution des observateurs et des actions annexes non rémunérées comme les réunions de filière.

Certaines inquiétudes existent également quant au temps nécessaire à la saisie des données quand les bases données seront implémentées. Si cette saisie est trop contraignante, le nombre d'observateurs pourrait diminuer.

Le maillage de l'observation reste souvent insuffisant. Il doit être affiné.

Les réseaux se sont largement bâtis sur l'existant (réseaux d'Avertissements Agricoles) et sur la base des priorités économiques régionales. Leur taille est fonction des budgets disponibles. Souvent, le maillage des parcelles d'observation n'est pas satisfaisant pour une observation fine. Cette notion est peu claire. Le nombre de parcelles à mettre en place pour réaliser une observation fine est du dire d'experts. Il n'existe pas de mécanismes pour déterminer le maillage nécessaire pour atteindre cet objectif.

La majorité des animateurs filière prévoit une révision du maillage par filière pour une optimisation mais dans la limite des budgets et des compétences disponibles.

L'équipe d'évaluation considère que le maillage d'observation ne sera jamais aussi précis que celui des réseaux privés (CA, distribution) dans la mesure où certains observateurs voient un risque potentiel pour leur activité s'ils transmettent toutes les informations dont ils disposent dans le cadre d'un BSV qui devient public. Ils ne disposeraient plus de valeur ajoutée à « vendre » à leurs producteurs.

Le risque et les possibles conséquences de la perte de compétences techniques des SRAL

De nombreux acteurs régionaux déplorent la rupture trop marquée entre AA et RSBT et le non accompagnement du transfert d'expertise entre SRAL et RSBT. Cette rupture a entraîné soit une forte démotivation des experts SRAL/SRPV soit une critique systématique du nouveau système. De plus, il est à craindre une perte significative de compétences techniques des SRAL et une baisse en qualité du contrôle technique de second niveau, voire l'incapacité de mener à bien cette mission.

L'ambiguïté de la notion de volontariat.

La participation aux réseaux se fait sur la base du volontariat. N'entrent dans la SBT que les acteurs qui le souhaitent. Toutefois, une partie significative des acteurs, sans pouvoir être quantifiée, a intégré les réseaux pour d'autres raisons que l'objectif propre du dispositif.

Tout d'abord, certains observateurs sont présents pour faire partie du club régional. Dans de nombreuses régions, il suffit d'observer une parcelle pour être accepté dans les RSBT. Le ratio coût/bénéfice est faible et a entraîné un ralliement pour, d'abord, observer ce qui se passait dans ce club. Le prix du ticket d'entrée est faible.

Ensuite, deux sentiments de crainte ont favorisé l'adhésion aux réseaux. Certains considéraient que leur non-participation à la RSBT pouvait entraîner des difficultés pour leur agrément à la certification du conseil. En cultures spécialisées (F&L), certains observateurs ont préféré intégrer les réseaux pour ne pas prendre le risque de se voir refuser une dérogation nationale dans le cas d'usage orphelin.

Enfin, le jeu de concurrence entre acteurs économiques a eu des effets indéniables d'entraînement et de ralliements aux réseaux. Au niveau d'un bassin de production, un acteur économique ne pouvait pas rester en dehors du RSBT si la majorité de ses concurrents l'avait intégré.

En conclusion, une efficacité à confirmer, des acteurs fortement motivés et fiers des résultats obtenus. Le dispositif reste fragile, une efficacité difficile à évaluer à ce stade.

La construction et le contenu des BSV et des bilans sanitaires

Le comité de rédaction et/ou de relecture du BSV au cœur du système.

La pierre angulaire du processus de préparation du BSV est le comité de rédaction et/ou de relecture. C'est à ce niveau que l'analyse de la pression sanitaire est réalisée. Son fonctionnement est jugé très satisfaisant par la majorité des acteurs. Il permet également à chaque participant de mutualiser ses connaissances cognitives acquises hors du réseau. Plus la dynamique d'échange est importante, plus l'analyse s'affine.

Par la présence de plus d'acteurs en son sein, la cellule d'analyse du risque est renforcée par rapport au schéma AA.

Le BSV reste à compléter.

La construction du BSV n'est pas finalisée. Dans de nombreuses filières il reste à le compléter avec une analyse de risque aboutie. Si de nombreux efforts ont été réalisés pour rajouter des informations sur la reconnaissance des bio-agresseurs, les BSV font encore trop peu mention aux auxiliaires.

Les outils de modélisation doivent permettre de compléter l'analyse de risque. Ils restent à mettre en place dans toutes les régions. Le flou au niveau de la gestion des données météorologiques.

La mise en place des modèles SRAL/SRPV par les IT reste à finaliser. À ce jour, trop de SRAL font encore fonctionner les modèles pour les réseaux. Certains de ces SRAL ont indiqué que 2012 serait la dernière année où ils apporteront ce support.

Les questions de maintenance à moyen et long terme des modèles transférés et du développement de nouveaux modèles se posent. Il conviendrait de se pencher sur les recommandations 2010 du CGAAER (rapport P.Blanchet & G.Bedes, 2010) pour s'assurer du transfert et de la continuité du service en préservant les compétences.

La gestion des données météorologiques et des stations météorologiques pose également un problème important aux régions. Les coûts sont importants. Les faire supporter par le budget RSBT grèveraient les budgets actuels alloués à l'observation. Les entretiens montrent qu'une réflexion nationale, au-delà de l'action actuelle des IT, s'impose. Faut-il entretenir les stations météorologiques actuelles, faut-il acheter les données nécessaires à Météo France ? Existe-t-il des alternatives ?

De nombreuses confusions sur ce que l'on peut écrire dans le BSV existent. Des précisions s'imposent.

Pour une grande partie des animateurs les contours du BSV ne sont pas suffisamment définis. Les rédacteurs ne savent pas vraiment où est la limite de l'analyse du risque. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas parler de mesures prophylactiques, de solutions alternatives à la chimie. Pourquoi n'est-il pas possible d'écrire « ne pas traiter » ? La conclusion indiquant que « la situation actuelle ne présente pas de risque » est également une invitation à ne pas traiter ; on pourrait se limiter à ce genre d'expression, cependant un agriculteur lecteur du BSV se sentirait rassuré dans sa décision si le terme « ne pas traiter » était présent.

Il est important de rapidement clarifier la situation quant à ce qui est autorisé et ce qui est interdit d'écrire dans les BSV.

Le BSV devrait pouvoir être plus contraignant pour la préconisation pour un meilleur alignement des bulletins privés.

Les BSV et les bilans sanitaires régionaux se construisent sur la connaissance de tous les acteurs présents dans les réseaux et pas seulement sur les données du RSBT.

Les BSV se construisent sur les données d'observation complétées par la connaissance individuelle de chaque participant au comité de rédaction. La construction des bilans régionaux suit la même logique.

Attention à ne pas se limiter à l'analyse des données brutes dans Epiphyt pour conclure à une pression sanitaire (nationale et/ou régionale)

L'analyse de la pression sanitaire au niveau national doit s'apprécier à l'analyse des données brutes extraite de la base Epiphyt, mais il convient de confronter cette première analyse à une validation par les experts nationaux et régionaux. Les données brutes ne donnent qu'une image partielle de la situation sanitaire étant donné le maillage insuffisant.

La diffusion et la transmission de l'information contenue dans le BSV

Les BSV sont destinés à tous (agriculteurs et conseillers) mais en pratique ils sont plutôt utiles aux techniciens.

Le BSV est destiné à tous les acteurs, qu'ils soient agriculteurs ou conseillers, mais en pratique il est plutôt utilisé à l'heure actuelle par les techniciens.

Le BSV n'inclut pas de préconisations et, donc, son intérêt pour les agriculteurs est plus faible que les AA et que les bulletins techniques des conseillers et des prescripteurs.

De plus, le maillage de l'observation ne permet que trop peu souvent de présenter une analyse de risque à la parcelle. Elle se limite trop souvent à la région. Idéalement, le bon niveau se situerait entre le niveau régional et la parcelle : la « petite région agricole », ce qui est le cas dans certains bassins.

Enfin, le BSV est un outil avec une influence des conseillers et ils l'ont formaté pour leurs propres besoins.

Les agriculteurs disent connaître le BSV. Le taux d'une réelle utilisation reste inconnu.

Les entretiens téléphoniques laissent apparaître que les agriculteurs connaissent majoritairement le BSV. Ce résultat est conforme aux résultats des nombreuses enquêtes menées au niveau régional depuis près de deux ans.

Cependant, l'utilisation réelle du BSV par le producteur reste inconnue. Ils reconnaissent que le BSV est une source d'information supplémentaire sur laquelle ils disent s'appuyer. Aucune garantie n'existe sur ce point.

Les conseillers disent utiliser les informations du BSV.

Les conseillers disent également utiliser le BSV pour la rédaction de leur bulletin technique. Par contre le taux de pénétration du BSV dans ces mêmes bulletins techniques n'est pas connu.

Certaines régions qui ont bien compris l'importance de l'appropriation des résultats du BSV par les conseillers et leur restitution au travers des bulletins techniques ont initié des études afin d'analyser les taux d'utilisation de l'information BSV dans les BT. Ce type d'approche (voir Midi-Pyrénées) est à répéter dans chacune des régions administratives

L'impact des BSV sur les comportements vis-à-vis de l'utilisation des PPP

Les conclusions de cette évaluation ne permettent pas de juger de l'impact du BSV sur les comportements vis à vis de l'utilisation des PPP. Le RSBT fait bouger les lignes au niveau du conseil dans la mesure où les acteurs du conseil sont aussi les acteurs du RSBT. La mutualisation de l'action, l'harmonisation de l'observation sur la base de protocoles plus précis amènent à une vision partagée de la pression sanitaire à l'échelle d'une région. Par effet d'entraînement, on peut émettre l'hypothèse que les BT vont également avoir tendance à s'uniformiser. Ceci sera d'autant plus vrai que les informations du BSV seront reprises dans les BT. Toutefois, cette hypothèse reste à démontrer.

Le BSV ne contribue pas à des questionnements de moyen et long terme sur le choix des variétés, de la rotation, de la date et de la densité de semis dans la mesure où le BSV n'en parle que trop rarement.

Une bonne cohérence interne et externe.

La SBT = réseau d'épidémiosurveillance + effets non intentionnels (ENI). Les acteurs souhaitent des réseaux d'observation indépendants.

La surveillance biologique du territoire a pour objet de « *s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux, et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement* ». Elle englobe l'épidémiosurveillance et les effets non intentionnels.

Les acteurs régionaux ont tenu à souligner que l'observation des effets non intentionnels pouvait être coordonnée par l'animateur inter filières, mais l'observation devait être réalisée dans un réseau spécifique par des observateurs autres que ceux qui sont actuellement présent dans la RSBT.

Le RSBT contribue très fortement à la réalisation des objectifs fixés de l'Axe 5 (réseau d'épidémiosurveillance).

L'évaluation montre que le RSBT répond pleinement aux objectifs du réseau d'épidémiosurveillance tels que définis dans la note de cadrage du 4 mars 2009. Il n'y a que très peu d'écart par rapport aux objectifs. Cependant, nous tenons à préciser que l'observation doit continuer à couvrir l'ensemble des ON, incluant les émergents, les ONR et les organismes de qualité. Il convient de rester vigilant aux possibles écarts à ces objectifs.

La recherche de cohérence entre les actions de l'Axe 5 et les autres axes du plan Ecophyto 2018 reste à réaliser. Il n'y a pas d'obstacle majeur à ces rapprochements.

L'évaluation montre qu'il n'y a pas d'obstacle, ni de contradiction entre les objectifs des différents axes, à la recherche de synergies et à la complémentarité entre les actions des autres axes du plan. Par exemple, le réseau DEPHY doit permettre d'augmenter le nombre de parcelles observées. Il convient maintenant d'identifier ces complémentarités et de les mettre en œuvre. Une réflexion nationale doit amener à la mise en place d'un plan d'action au niveau régional.

Le RSBT contribue, d'abord, à la maîtrise de l'utilisation des PPP.

Le RSBT est un outil visant à la maîtrise de l'utilisation de PPP. Il n'entraîne pas systématiquement de réduction de volumes. Le suivi des émergents et des ONR entraîne forcément une augmentation (très faible) des volumes utilisés à court terme, mais participe très largement à une économie de volumes importants sur le moyen et long terme (prévention des traitements futurs). La mise en place d'un RSBT permet un meilleur suivi sur les cultures extensives, mais peut également aboutir à une augmentation de volumes (exemple du blé dur en LR et PACA).

La réduction des volumes passe, d'abord, par la maîtrise des volumes. Le RSBT est donc déjà un fort contributeur à l'atteinte des objectifs du plan.

Le RSBT anticipe intelligemment les évolutions réglementaires européennes en matière de santé des plantes et de protection des cultures.

Enfin, le RSBT est un dispositif intelligent qui prend en considération les (possibles) évolutions réglementaires européennes en matière de santé des végétaux. Par exemple, la Commission européenne souhaite porter ses efforts sur la surveillance générale des ONR par une approche de co-financement de l'observation. Cette possible modification de la réglementation s'intégrerait parfaitement dans le RSBT.

5 Les recommandations

À l'issue de cet exercice d'évaluation *in itinere* du réseau d'épidémiosurveillance, l'équipe d'évaluation formule une série de recommandations visant à ajuster l'organisation du réseau de surveillance biologique du territoire afin de corriger les problèmes et les points faibles identifiés lors de l'analyse de l'existant. Le système actuel est récent et fragile, les recommandations présentées ci-dessous visent à le consolider. Les actions dont l'état d'avancement est conforme aux attentes sont à poursuivre.

La mise en œuvre de ces recommandations exige que soit menée une réflexion et prise une décision quant au niveau des moyens humains et logistiques nécessaires à leur mise en œuvre, tant au plan national que régional.

À chaque recommandation nous associons trois critères indiquant la priorité à donner à chacune d'entre elles, leur faisabilité et le support des acteurs, ainsi qu'une première estimation des coûts de mise en place.

En fin de chapitre, nous présentons une série limitée d'indicateurs et de mode suivi spécifique à l'Axe 5 pouvant notamment être mobilisés dans le cadre de la poursuite du programme d'évaluation du plan Ecophyto 2018.

AXE 1: Optimiser la gouvernance de l'Axe 5

Recommandation 1: Optimiser la gouvernance nationale en installant une plateforme technique visant à optimiser les flux d'information et la coordination entre acteurs nationaux.

Priorité: Haute

Faisabilité: Moyenne

Coût: Marginal

La gouvernance à deux niveaux est appréciée et est considérée comme un facteur clé du succès de la mise en place opérationnelle des réseaux. Elle apporte une flexibilité qui a permis aux CRA de s'appuyer sur l'existant et les spécificités régionales.

Toutefois certains fonctionnements sont à améliorer par l'installation d'une coordination nationale à vocation plutôt technique. Cet outil de pilotage de l'action aura pour principaux objectifs de:

- S'assurer que les décisions nationales soient bien communiquées aux acteurs régionaux ;
- S'assurer du bon transfert d'information (dans des délais courts) du niveau national au niveau régional par l'intermédiaire des SRAL puis des CRA (information descendante comme les CR des CNE et du CSBT, les rapports ministériels dans le domaine de la RSBT, les notes de services et autres documents officiels, les analyses d'évolution des réseaux, etc.);
- S'assurer du bon transfert d'information du niveau régional au niveau national (information montante comme les reportings annuels techniques et financiers) ;
- Mettre en place un processus de collecte standardisé des données financières et s'assurer de son respect ;
- Coordonner les actions visant à créer un référentiel national de reconnaissance des bio-agresseurs entre différents acteurs nationaux et acteurs régionaux afin d'éviter la multiplication des initiatives et afin de valoriser certains travaux comme ceux du groupe de biovigilance de l'AFPP;

- Coordonner le développement et la mise en place d'une stratégie nationale en matière de données météorologiques ;
- Coordonner les actions d'améliorations techniques (transfert des modèles, contenu des BSV, proposition de plateforme intégrée sur la protection raisonnée de l'ACTA) ;
- S'assurer de la présence effective des acteurs nationaux (et de leur relai) indispensable au dispositif (« service minimum ») ;
- Développer des offres de formation.

Il conviendra de veiller à ne pas créer une nouvelle structure alourdissant le système.

Idéalement cette structure pourrait impliquer les principales composantes techniques nationales, à savoir, l'ACTA, l'APCA, l'INRA, la FNLR et les experts nationaux SDQPV.

Une alternative ou un complément à cette approche pourrait être un renforcement du rôle de la maîtrise d'ouvrage (DGAL).

Recommandation 2 : S'assurer de la présence suffisante de tous les acteurs clés dans les réseaux. Veiller à utiliser toutes les compétences disponibles.

Priorité: Haute

Faisabilité: Facile

Coût: Marginal

Après cette première phase de près de trois ans de mise en place, les différents « blocs » de compétences indispensables et nécessaires pour optimiser le dispositif sont mieux connus. Il convient de s'assurer que chacune de ces expertises soit suffisamment représentée afin d'éviter des ruptures dans la gestion des réseaux, dans la production de l'information et dans sa diffusion. Au principe de base du volontariat, doit s'ajouter celui du « service minimum ». Il s'agirait ici de demander à une structure experte de participer au RSBT s'il s'avère que son absence nuirait au dispositif.

Recommandation 3: Veiller à préserver la cohérence de l'ensemble des actions engagées (cohérence interne et externe) et développer les synergies entre les actions du plan.

Priorité: Moyenne

Faisabilité: Moyenne

Coût: Faible

La cohésion interne est bonne, il convient de la maintenir pendant la montée en charge d'autres actions du plan. Les synergies sont à rechercher entre actions sur la base d'une analyse annuelle pendant toute la période d'apprentissage. La plateforme de coordination technique (recommandation 1) pourrait utilement réaliser cette analyse.

AXE 2: Améliorer l'efficacité des réseaux d'observation

Recommandation 4: Développer l'observation par les agriculteurs en les associant aux actions de piégeages et d'observation sur parcelles flottantes.

Priorité: Haute

Faisabilité: Difficile

Coût: Important

Le RSBT est actuellement un club dans lequel les agriculteurs ont peu de place. Il conviendrait de les intégrer davantage en tant qu'observateurs de parcelles flottantes et de suivi des piégeages afin d'affiner le maillage de l'observation et de les responsabiliser à l'action. Cette approche permettrait une meilleure diffusion de l'information du BSV à leur niveau.

Dès 2013, une partie du financement pourrait être conditionnée à la présence d'agriculteurs observateurs dans les réseaux. Cette approche doit être progressive. La difficulté de cette approche serait la vérification de qui observe réellement (qualité de l'observation).

Recommandation 5: Développer un guide permettant de définir les priorités concernant les filières à installer et à optimiser en lien aux attentes des objectifs de l'Axe 5 et du plan Ecophyto 2018, dans le respect de l'existant.

Priorité: Moyenne

Faisabilité: Moyenne

Coût: Faible

L'objectif de ce guide sera d'aider les acteurs régionaux à réfléchir aux choix d'optimisation des réseaux. Quelles cultures couvrir ? Sur quels critères sélectionner les réseaux ? Mieux couvrir certaines filières en réduisant le nombre de cultures suivies ?

Recommandation 6: Revoir le maillage de l'observation afin de s'assurer de l'utilisation optimale des ressources disponibles.

Priorité: Haute

Faisabilité: Moyenne

Coût: Moyen

Il est du rôle de l'animateur filière d'analyser annuellement la pertinence et la finesse du maillage et de proposer à l'animateur inter-filières des actions de corrections. Ces travaux ont démarré dans certaines régions, il convient de les généraliser. Les critères d'analyse restent à définir au niveau du CRE, mais il convient de s'inspirer des travaux en cours au niveau de l'AFPP.

Recommandation 7 : Réfléchir à la mise en place d'outils de saisie au champ.

Priorité: Haute

Faisabilité: Moyenne

Coût: Moyen à important

Des outils informatisés permettraient une saisie simple et rapide. Une réflexion à mener au niveau national (définition des besoins, budgets nécessaires, faisabilité, timing d'implémentation).

Recommandation 8: Réfléchir à la mise en place d'une observation sur adventices.

Priorité: Haute

Faisabilité: Moyenne

Coût: A estimer

Nous avons souligné dans la réponse aux questions évaluatives que les mauvaises herbes sont peu suivies dans les réseaux. De ce fait, le RSBT ne contribue pas à la maîtrise de l'utilisation des herbicides qui représente près de 40% des volumes utilisés. Les principales raisons invoquées pour ne pas observer les adventices dans les réseaux sont principalement la difficulté de la reconnaissance, son coût, et la perception que l'analyse du risque répond à d'autres exigences que celles communément utilisées pour les maladies et ravageurs (gestion à la parcelle au niveau de la rotation). Enfin, il est difficilement perçu comment des comptages d'adventices pourraient être efficacement revalorisés dans les BSV.

Il convient donc de réfléchir à un type de protocole spécifique pour les adventices qui s'adapterait avantageusement aux RSBT actuels. Bâtir la réflexion sur la base existante (exemple du blé dur en LR et PACA) et tester les protocoles dans les régions volontaires avant toute implémentation globale.

Recommandation 9: Veiller à la diffusion entre observateurs des informations brutes saisies.

Priorité: Haute

Faisabilité: Facile

Coût: Marginal

L'outil centralisé de saisie doit permettre aux observateurs d'avoir accès aux données brutes saisies par les autres observateurs régionaux ou nationaux pour motiver les observateurs dans leurs saisies (exemple de Vigiculture).

Recommandation 10: Intégrer systématiquement un volet d'animation des observateurs par un lancement et un bilan de campagne et des journées de formation.

Priorité: Haute

Faisabilité: Facile

Coût: Marginal

AXE 3 : Améliorer le contenu du BSV

Recommandation 11: Préciser les limites de rédaction du BSV.

Priorité: Haute

Faisabilité: Moyenne

Coût: Marginal

Supprimer les confusions actuelles concernant les limites rédactionnelles du BSV : quelle information est autorisée, quelle information est interdite, en veillant à la promotion des solutions alternatives à la chimie au travers du BSV en développant une note précise sur le contenu du BSV.

Recommandation 12: Veiller à la bonne mise en place de l'analyse de risque sur le plus grand nombre de cultures possible.

Priorité: Haute

Faisabilité: Difficile

Coût: Important

Accompagner la mise en place des processus et outils d'analyse du risque en veillant à :

- Planifier la mise en œuvre des modèles ;
- Inventorier les manques en matière de modèles
- Associer la R&D à la maintenance et à l'évolution des modèles ;
- Développer les outils complémentaires aux modèles (kits de diagnostic, protocoles de piégeage, etc...) ;
- Travailler sur la notion de risque et de seuils de nuisibilité ;
- Nommer un expert modèle (comme proposé dans CR CNE novembre 2010) ;
- S'assurer de la bonne gouvernance et coordination entre les actions du plan sur les questions de R&D par le GER (Groupe Experts Recherche).

AXE 4 : S'assurer d'une valorisation optimale du BSV

Recommandation 13: Développer l'envoi systématique des BSV par un abonnement de type newsletter sur les sites internet qui hébergent les BSV.

Priorité: Haute

Faisabilité: Facile

Coût: Marginal

Recommandation 14: Rédiger une note nationale présentant les principaux résultats des enquêtes de satisfaction régionales réalisées à ce jour.

Priorité: Moyenne

Faisabilité: Facile

Coût: Moyen

Recommandation 15: Veiller à la valorisation du BSV dans les BT du conseil

Priorité: Haute

Faisabilité: Difficile

Coût: Important

Tout d'abord, la rédaction d'une note précisant les limites de rédaction du BSV (recommandation 8) devrait permettre de rendre plus contraignante l'élaboration des bulletins techniques.

Ensuite, il conviendrait de s'inspirer des initiatives régionales de quelques régions comme Midi-Pyrénées (voir les détails au Volet 3 des réponses aux QE) et la Normandie et de mettre en place un processus d'analyse du transfert d'information du BSV dans les BT. Annuellement et en fin de campagne, chaque région aurait la charge de collecter les BT des conseillers et d'analyser comment les BT reprennent l'information du BSV. Il publierait annuellement un tableau de bord sur la base d'indicateurs précis. Aucune démarche corrective ni aucune sanction ne serait demandée.

Recommandation 16: Utiliser les réseaux DEPHY comme outils d'apprentissage à la meilleure utilisation des BSV.

Priorité: Haute

Faisabilité: Moyenne

Coût: Moyen

Recommandation 17: Développer la communication BSV entre agriculteurs.

Priorité: Moyenne

Faisabilité: Difficile

Coût: A estimer

Solliciter les agriculteurs observateurs à la diffusion de l'information BSV directement entre agriculteurs sur un bassin de production donné. Les réseaux DEPHY pourraient également être utilement mis à contribution.

Le tableau suivant présente une liste des indicateurs clés à mettre en place et à suivre tout au long du programme d'évaluation du plan Ecophyto 2018. Il conviendra de choisir dans cette liste en fonction des questions posées.

Tableau 15: Proposition d'indicateurs à considérer tout au long du programme d'évaluation du plan Ecophyto 2018

	Critères d'évaluation			
	Efficacité	Efficience	Pertinence	Cohérence
Mise en place des réseaux	- Évolution du nb de cultures suivies - Évolution du nb d'agriculteurs observateurs	- Évolution ratio ETP/nb acteurs - Évolution ratio ETP animateurs /ETP observateurs	Nb d'analyses annuelles régionales sur optimisation des réseaux et du maillage	% d'agriculteurs DEPHY observateurs des réseaux
Jeu des acteurs	Distribution du rôle d'observateur par type d'acteurs	- Évolution du nb d'agriculteurs observateurs - Répartition budgétaire de l'animation		Nb d'acteurs identiques entre réseau DEPHY et RSBT
Contenu des BSV	- Évolution du nombre de modèles utilisés - Respect de l'adéquation nb de BSV/nb de cultures suivies		- Nb de références aux mesures alternatives - Taux de répétition dans les BSV (risque de diminution de l'intérêt si forte fréquence de répétition)	
Diffusion des BSV	- Analyse de la multiplicité des canaux de diffusion - Nb de lecteurs - Taux de diffusion par mailing direct			Utilisation des BSV dans les réseaux de ferme DEPHY
Analyse de l'impact du BSV	Nb d'analyses annuelles régionales sur le transfert d'info BSV dans les BT			Observation du changement de comportement (approche qualitative)

LES ANNEXES

Annexe 1: Typologie des acteurs

Nous présentons, ici, la typologie des principaux acteurs agissant à la mise en place et à la gestion des réseaux d'épidémiosurveillance.

Les Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture sont des institutions agricoles ayant un statut d'établissements publics à caractère professionnel, c'est-à-dire soumises par la loi, quant à leurs conditions de constitution et de fonctionnement, à la tutelle de l'État (préfet – ministre de l'agriculture – cour des comptes), dont tous les membres sont élus, au scrutin secret, auquel participent individuellement tous électeurs et électrices agricoles et collectivement tous membres des groupements privés d'agriculteurs (organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles, coopératives et fédérations agricoles, associations professionnelles agricoles).

Les Chambres régionales sont structurées en niveau à savoir :

- la coordination nationale par l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) ;
- la coordination régionale (CRA) ; et
- les Chambres départementales d'agriculture.

Rémy et al. estime en 2006 qu'il y a environ 6 100 agents de conseil et de recherche et développement sur le territoire national, répartis à hauteur de 4 500 agents sur financement public ou professionnel mutualisé, et 1 600 sur prestations payantes ou intégrées ou service/produit.

Les Chambres régionales d'agriculture jouent un rôle privilégié dans la mesure où elles ont été choisies pour la gestion et la coordination de l'Axe 5 en région. Elles président le comité régional d'épidémiosurveillance (CRE) qui associe les partenaires du réseau à savoir principalement les Chambres départementales, instituts techniques, la distribution agricole – coopérative et négoce, le(s) groupements de défense contre les organismes nuisibles (ex. FREDON,...).

Le CRE élabore le schéma régional, anime les réseaux, établit les conventions tripartites avec les partenaires. Un libre choix a été laissé à chaque CRE pour désigner les différents animateurs (inter-filière, filières). De plus et dans chacune des régions, les comités ont réparti les tâches des intervenants, désigné les administrateurs des bases de données et organisé la production du BSV.

L'engagement des parties prenantes dans le dispositif est formalisé par des conventions précisant l'organisation du dispositif et les obligations des partenaires (respect de protocoles d'observation harmonisés, implémentation de la base de données). Chaque partenaire dans chaque région s'engage par convention.

Les missions des CA ont fortement évolué depuis près de 30 ans. Dans les années 1950-1980, les CA avaient une fonction de vulgarisation agricole et la majorité de leurs activités se concentraient sur le conseil technique gratuit aux producteurs. Depuis les années 1980, celles-ci se sont orientées vers des activités complémentaires comme l'accompagnement des agriculteurs pour la mise en conformité de leurs exploitations au regard des diverses et multiples réglementations, l'implication dans la gestion du territoire dont les espaces ruraux dans son ensemble, réponses aux demandes croissantes des agriculteurs en matière de conseil stratégique.

Cette évolution s'opère dans un contexte difficile de financement des structures et la facturation aux agriculteurs de certaines prestations (comme le conseil agronomique et technique) se généralise.

Il est difficile de préciser le pourcentage d'agriculteurs en lien régulier avec les CDA. L'APCA indique que ces statistiques ne sont pas disponibles. D'autres acteurs, rencontrés lors des études de cas, précisent que les CDA touchent entre 20 et 60% des agriculteurs en fonction des régions et des productions concernées.

La FNLON et les FREDON

Les Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) sont des syndicats professionnels agricoles de loi 1884, agréés par le Ministère en charge de l'agriculture. Elles fédèrent les fédérations départementales (au nombre d'une par département, agréée par le ministère), fédérant elles-mêmes les groupements de défense contre les organismes nuisibles (auxquels adhèrent des exploitants agricoles)²⁹.

Elles réalisent les missions de service public qui lui sont déléguées au titre des articles L 252.1 à L 252.5 du Code rural.

La FNLON fédère les actions des 22 FREDON de métropole, 4 fédérations présentes dans les DOM et de 78 FDGDON (Fédérations Départementales) composées de groupements de base (communaux ou cantonaux)³⁰.

La FNLON décrit ses principales missions et celles des FREDON comme étant les suivantes :

- Coordonner les diverses actions régionales dans les domaines de la surveillance et le signalement de tout organisme nuisible, portant atteinte aux végétaux, supports de culture et produits végétaux, à l'environnement et à la santé publique ;
- Jouer le rôle d'observatoire national dans le domaine du sanitaire végétal pour son réseau, en s'appuyant sur les outils développés par son réseau et assurer la liaison avec les pouvoirs publics et les services administratifs concernés par la protection des végétaux ;
- Assurer la liaison et la participation à des projets et des actions, avec les organismes et structures de recherche ayant des missions similaires et son réseau de surveillance biologique du territoire ;
- Assurer l'organisation de la vulgarisation des méthodes de lutte dans le respect des réglementations en vigueur, par voie de publications, conférences, colloques, journées techniques, voyages d'études ou missions, etc... ;

Les Instituts Techniques

Les instituts techniques agricoles, spécialisés dans la recherche agricole appliquée sont fédérés au sein de l'ACTA. Ils interviennent dans la création et la diffusion des innovations en agriculture. Sur les 21 instituts membres³¹, seuls quelques-uns sont impliqués dans les réseaux d'épidémiosurveillance et chacun à des degrés divers.

Tout d'abord le CETIOM, ARVALIS, l'ITL, l'ITB ont chacun une présence régionale forte et, donc, tout naturellement jouent un rôle régional important en matière de conseil, pour les cultures et espèces cultivées concernées. Le rôle de ces instituts n'est pas seulement régional mais ils interviennent également au niveau national dans la coordination de la mise en place des modèles épidémiologique

²⁹ Contribution au développement d'une organisation vigilante – Thèse soutenue par Aïnhua Paré-Chamontin Mars 2010

³⁰ <http://www.fnlon.org/cgi-bin/fr/historique.asp>

³¹ Voir liste sur www.acta.asso.fr

et des systèmes d'informations de collecte et synthèse de données, contribuent à l'élaboration des protocoles harmonisés sous pilotage de la DGAL (ex groupe grandes cultures), contribuent aussi aux travaux d'interopérabilité des bases de données (groupe AgroEdi Europe et groupe AgroObs et Epiphyt). Cette action nationale n'est pas financée par le budget de l'Axe 5. Certains de ces instituts techniques comme l'ITB avaient déjà établi un réseau d'épidémiosurveillance appliqué aux principaux bio-agresseurs des cultures concernées (RESOBET en betteraves).

L'ITV est moins présent dans les régions et souhaite se concentrer à la mise en place d'outils d'analyse du risque sans une implication forte au niveau de l'animation des filières.

Le CTIFL et ASTREDHOR sont des instituts à vocation, plutôt, nationale et s'appuient sur des acteurs et structures régionales (stations de recherche professionnelles et régionales voire locales) et se trouvent, donc, en retrait dans leur participation aux réseaux régionaux. Pour ASTREDHOR, en charge des cultures ornementales, la mise en place des réseaux a été plus lente, les protocoles d'observations sont en cours de finalisation seulement, ce qui explique en partie leur positionnement actuel. À noter que l'ASTREDHOR s'appuie sur 12 stations expérimentales dont 6 d'entre elles ne font pas partie des réseaux actuels d'observation.

Enfin, il convient de noter la non-présence de l'ITEIPMAI, qui a en charge les cultures aromatiques, dans les réseaux d'observation.

Rémy et *al* estiment en 2006 qu'il y environ 1300 agents techniques et experts au sein de tous les instituts et centres techniques, la large majorité d'entre eux étant financé soit par un financement public ou professionnel mutualisé.

La distribution agricole: les coopératives et le négoce agricole

La distribution d'intrants agricoles est réalisée par deux types d'acteurs à savoir les coopératives agricoles, d'une part, et les organismes relevant du négoce agricole, d'autre part. Historiquement et de façon générale, il est compris que les coopératives jouent un double rôle d'accompagnement technique par leur service technique et de prescription alors que les acteurs du négoce se concentrent sur la prescription. Sur la base des visites en région, nous précisons cette segmentation au chapitre 4 dans la mesure où dans certaines régions le négoce est aussi fortement reconnu pour son expertise technique (Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne).

La distribution des PPP est réalisée à 65-75% par le système coopératif et 35-45% par le négoce. Ces chiffres nationaux cachent de fortes différences entre cultures et région. Les représentants du négoce (FNA) indiquent que 60 à 80% des volumes de PPP utilisés en arboriculture fruitière et en vigne est commercialisé par le négoce.

Importance économique et sociale des acteurs de la distribution agricole

	CA annuel	Nombre de structures	Nombre des conseillers	
Système coopératif	80 € milliards	3 000 coopératives et plus de 1 700 filiales et 12 000 CUMA	7 500	75% des exploitations agricoles adhèrent à au moins une coopérative agricole.
Négoce agricole	6 € milliards	400 PME	2 600	

Source: Coop de France et FNA

La distribution agricole est, de par sa présence territoriale et son impact auprès des producteurs, une des principales sources d'informations et de conseil agronomiques et techniques auprès des agriculteurs. À ce titre, il est à souligner que les coopératives sont des acteurs du développement agricole (article 820-1 du code rural), mission qui fait partie intégrante de leur objet encadré par un statut juridique, leur conférant une mission d'intérêt général. Du fait que la distribution agricole a une fonction commerciale, en tant que prescripteurs et fournisseurs d'intrants, la question de compatibilité avec leur mission d'intérêt général est soulignée comme un problème éthique³².

Les moyens de diffusion du conseil diffèrent selon les coopératives. Elle s'effectue principalement par les conseillers « terrain » qui sont en lien étroit avec les producteurs. Ils réalisent régulièrement des visites aux agriculteurs. Ces visites sont le principal moyen de diffusion d'informations et permettent une proximité. Pour les petites structures, les conseillers « terrain » sont principalement des technico-commerciaux qui sont en charge de la diffusion d'information technique et également de la prescription de PPP. Dans les structures plus importantes, il existe des services agronomiques et techniques qui sont en charge de tester les innovations en matière d'intrants et de faire des recommandations d'utilisation de solutions adaptées au besoin des producteurs. Les techniciens des services agronomiques communiquent plutôt par écrit et ne sont pas, largement, en relation avec les producteurs. Ils ne font pas de préconisation : celle-ci est de la responsabilité de responsables de silos, de dépôts qui ont principalement une vocation commerciale. Le service de conseil a été séparé du service de l'agrofourmiture.

Les organisations de producteurs (OP)

Une organisation de producteurs (OP) est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs assurant une même production et qui s'associent au sein d'une structure d'accueil. Elle a pour principaux objectifs la mise en commun de moyens techniques et logistiques, voire la délégation de la politique commerciale et de l'acte de vente.

Le nouvel article L. 551-1 du Code rural résultant des dispositions de ces lois assigne ainsi aux OP des missions liées à la valorisation des productions, au renforcement de l'organisation commerciale et à l'organisation pérenne de la production sur le territoire national.

Les OP sont principalement présentes dans le secteur des F&L (fondement dans la Politique agricole commune). Pour ces secteurs, la réglementation de l'Union Européenne prévoit des régimes d'une précision variable, allant de la simple définition de la notion d'OP à la liste exhaustive des actions pouvant ou devant être menées par elles. Les organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes bénéficient, par ailleurs, d'un régime spécifique d'aides financé par l'Union Européenne.

Les OP (comme ceux des CETA) ont une expertise technique forte. Leurs techniciens ne font que très rarement de la prescription.

L'industrie phytosanitaire

L'industrie phytopharmaceutique s'est fortement concentrée durant les deux dernières décennies. Aujourd'hui, nous observons deux types d'acteurs à savoir:

Les 5 multinationales à forte activité de R&D qui disposent d'un réseau fourni de techniciens d'expérimentation spécialisés en protection des végétaux;

³² Vargas et al, Organisation du conseil coopératif en France, colloque SFER, octobre 2010

Les sociétés dites « génériques » à rayonnement régional (ex: Europe) voire national qui ont pour vocation la valorisation de matières actives du domaine public. Elles s'appuient également sur un réseau d'experts techniques pour leurs actions de recherche et de développement mais largement moins fourni que pour les sociétés à forte R&D.

L'ensemble de ces techniciens d'expérimentation sont de véritables professionnels dans la reconnaissance des bio-agresseurs. Ils sont en relation avec les conseillers agricoles mais ne sont pas en lien direct avec les agriculteurs.

En complément de nombreux techniciens de laboratoires peuvent également apporter leur expérience aux observations.

L'UIPP estime qu'il y a environ 440 techniciens d'expérimentation et de laboratoire au sein de ses 20 membres et qui souhaitent apporter leur expertise aux réseaux d'observation. Le réseau RFSV (Réseau français de Santé des Végétaux) crée récemment, et dont le secrétariat est confié au quatuor ANSES/ACTA/INRA/UIPP, a pour objectif la construction d'une base de données recensant l'ensemble des laboratoires privés et publics ainsi que leurs offres de service. L'estimation de leur capacité à soutenir les réseaux d'information pourrait être incluse dans cette analyse.

Les structures de formation agricole

En 2009, l'enseignement technique agricole en France (y compris DOM) est dispensé dans 819 établissements qui accueillent plus de 170 000 élèves et étudiants dans les classes du second degré et du supérieur court. Les établissements privés sous contrat sont plus nombreux que ceux du public (604 écoles privées et 215 établissements publics). Les élèves issus de familles d'agriculteurs exploitants ou de salariés agricoles sont de moins en moins représentés: 14 % des effectifs en 2009, contre 42 % en 1985. Les enfants d'employés et d'ouvriers non agricoles sont les plus nombreux, avec près de la moitié des effectifs.

Une partie de ces structures de formation possède une ferme expérimentale où généralement des productions végétales et animales se mêlent. Le rôle de ces fermes expérimentales est varié. Une majorité d'entre elles se concentre sur une activité de formation pratique et complémentaire à la formation théorique quand un nombre limité à une véritable vocation de R&D. Les formateurs de ces structures sont potentiellement des observateurs du réseau d'épidémiosurveillance mais l'analyse des statistiques nationales montrent qu'ils ne sont pas actuellement impliqués.

Les DRAAF/SRAL³³

Le Service régional de l'alimentation (SRAL), créé par la Circulaire du 25 novembre 2008, est, sous l'autorité de la DRAAF, responsable des politiques et des moyens financiers du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » dans la région.

Concrètement, on peut résumer les fonctions du SRAL de la façon suivante:

- Pôle coordination :
 - o Élaboration et coordination du plan cadre régional de contrôle.
 - o Animation de la surveillance épidémiologique, des plans d'urgence, du réseau de laboratoires, de l'expérimentation végétale, des relations avec le FREDON, et animation des bulletins de santé végétale.

³³ X.Delomez, réforme de l'administration territoriale de l'État et missions de protection sanitaire, DGAL, 2010

- Pôle mutualisation :
 - o Inspections spécialisée. Par exemple : expérimentation animale, alimentation animale, pharmacie vétérinaires, une partie de la PV. Ce pôle regroupe les inspections que la DRAAF a décidé de mutualiser en accord avec les directions départementales interministérielles.
 - o La mutualisation se fera sur plusieurs critères : compétence humaine rare, nombre d'établissements à inspecter peu important, gestion d'un problème plus cohérent au plan régional.
- Pôle qualité de l'offre alimentaire : Coordination de la nouvelle politique de l'offre alimentaire.

Les DRAAF-SRAL supervisent les dispositifs régionaux par des missions de contrôle de second niveau. Dans son rôle de Commissaire du gouvernement et afin de garantir que les dispositions mises en place concourent effectivement à l'atteinte des objectifs du plan Ecophyto 2018, et par présence dans les CRE, chaque DRAAF-SRAL veille à:

- L'adéquation du dispositif aux objectifs des politiques publiques ;
- La cohérence des décisions avec celles prises par le comité régional de suivi (CROS) du plan Ecophyto 2018 ;
- Au respect des conventions et de la charte de l'observation biologique, au processus d'élaboration du Bulletin de santé du végétal, à la qualité des observations recueillies et des messages délivrés.

Les agriculteurs

Plus de 50 % des chefs d'exploitations ont une formation agricole, soit deux fois plus que la moyenne européenne. En 2007, 16 % des chefs d'exploitations et coexploitants ont une formation initiale supérieure, qu'elle soit générale, technique ou agricole. Les plus jeunes sont de mieux en mieux formés : 31 % des moins de 40 ans ont un niveau supérieur au baccalauréat en 2007 ; ils étaient 19 % dans ce cas en 2000.

Les formations agricoles ont une forte composante économique et peu d'entre elles comprennent une dimension agronomique en reconnaissance des bio-agresseurs. La formation des agriculteurs se fait principalement au contact des acteurs de conseil privé et/ou public et aux acteurs traditionnels de l'observation (FREDON, agents techniques des SRPV).

Il est donc difficile d'analyser le niveau exact de la connaissance des agriculteurs en matière de reconnaissance des bio-agresseurs. On peut toutefois les catégoriser entre:

- Les agriculteurs qui ne cultivent qu'un nombre limité d'espèces végétales sur des surfaces relativement grandes et qui se sont attachés à développer leur connaissance en protection des végétaux étant donné qu'ils avaient un accès à un conseil proche et de haute qualité technique. Ils se situent, plus particulièrement, en zone de grandes cultures;
- Les agriculteurs à orientation polyculture-élevage qui sont en général plutôt des généralistes et qui s'appuient sur un conseil de proximité plutôt que de s'investir dans l'apprentissage détaillé de la reconnaissance des bio-agresseurs et des méthodes de lutte;
- Les producteurs en cultures spécialisés qui cultivent plusieurs espèces et souvent suivant plusieurs modes de production (les producteurs de F&L) qui ont une connaissance générique.

- Les agriculteurs qui n'ont pas accès au conseil de proximité soit par choix personnel car ils se considèrent autonome, soit car il n'existe pas de conseil adapté aux conditions spécifiques de l'exploitation (micro région, cultures très spécialisées, etc.).
- Les agriculteurs qui n'ont qu'une très faible compétence technique en la matière.

L'importance relative de chacune de ces catégories n'est pas chiffrée à ce jour, les statistiques étant inexistantes.

De plus, les installations hors du cadre familial progressent régulièrement³⁴. Elles concernent des personnes extérieures au monde agricole ou des enfants d'agriculteurs s'installant hors de l'exploitation familiale. Elles représentent près de 30% des exploitations aidées en 2003 contre 10% dix ans auparavant. Avec elles, le lien au monde agricole se relâche puisque moins de la moitié de ces personnes sont des enfants d'agriculteurs, même s'ils restent d'origine rurale (moins de 10% des installations en 2003 étaient réalisées par des citoyens). Cette orientation renforce la rupture dans la transmission de connaissances techniques inter générationnelles.

³⁴ Source: CNASEA, avril 2004

6 Annexe 2: Le contexte technico-économique

Les bio-agresseurs

Les principaux bio-agresseurs appartiennent à quatre grandes catégories: les plantes adventices, les micro-organismes pathogènes, les arthropodes et les mollusques. L'objectif de ce chapitre est de les présenter de façon globale et par type de culture afin de mettre en évidence la large variabilité et les principales différences entre cultures. Il synthétise l'analyse complète réalisée par l'INRA et le Cemagref en décembre 2005³⁵.

Les grandes cultures

De manière générale, on peut considérer que ce sont les adventices, puis les champignons pathogènes qui constituent les principaux ennemis des cultures des grandes cultures. Cependant de profondes différences entre cultures existent.

Dans le cas du blé, les bio-agresseurs les plus importants en termes de perte de rendement potentiel sont les adventices et les maladies cryptogamiques. Les céréales à paille consomment, à elles seules, près de 40% du total des PPP, dont 60% de fongicides et 35% d'insecticides³⁶. En moyenne nationale, le blé tendre a reçu 5 traitements en 2010, dont un tiers environ pour le désherbage. Ce nombre moyen cache en fait une forte variabilité régionale puisque que l'on a observé en moyenne 7 traitements phytosanitaires en Picardie, seulement 3 traitements phytosanitaires ont été appliqués en Alsace. La protection chimique joue un rôle très important dans le contrôle des maladies cryptogamiques pour un nombre limité de maladies. Les pratiques culturales contribuent à la protection des cultures contre les maladies cryptogamiques, notamment (mais non exclusivement) pour les maladies d'origine tellurique.

Les principaux traitements phytosanitaires du maïs concernent la maîtrise des mauvaises herbes (près de 75% des quantités de pesticides épandues sur maïs), puis dans une moindre mesure, la maîtrise des insectes (insectes du sol, pyrale et sésamie). Le maïs grain consomme environ 10% du total des PPP³⁷ sur une SAU de 1,5 millions ha. Le maïs ensilage, qui est cultivé sur environ la même surface que le maïs grain, ne consomme que peu de PPP et pratiquement pas d'insecticides du fait de la très faible pression de parasites animaux. Le contrôle des insectes passe d'abord par une lutte chimique. Avec la disparition de nombreux insecticides du sol, la pression exercée par les ravageurs telluriques (taupins, scutigérelles, nématodes) va certainement augmenter dans les prochaines années. Il faut remarquer que le maïs est la seule grande culture pour laquelle une méthode de lutte biologique contre un ravageur est développée à assez grande échelle (85 103 ha de maïs ont été protégés par des trichogrammes en 2004³⁸). Enfin, les trois dernières années ont été marquées par la dissémination de la chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera*), organisme nuisible réglementé au niveau européen, en provenance des pays de l'ex-Yougoslavie.

En colza d'hiver, les bio-agresseurs les plus importants sont également les adventices, les insectes et, ensuite, certaines maladies cryptogamiques (ces dernières moins diverses et moins nombreuses que

³⁵ Expertise scientifique collective. Décembre 2005. INRA et CEMAGREF. « Pesticides, agriculture et environnement – Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux ».

³⁶ Source SCEES et UIPP, 2000.

³⁷ Source SCEES et UIPP, 2000.

³⁸ Source: UIPP, 2008.

celles du blé). La moyenne nationale du nombre de traitements phytosanitaires (hors anti-limaces) est élevée, avec 7 traitements en 2003, ce qui entraîne la part des pesticides utilisés en agriculture pour le colza à 9% alors que cette culture ne représente que 4% de la SAU française. Les applications d'insecticides sont fréquentes à l'automne et au printemps. Le colza, à lui seul, consomme plus de 50% des insecticides utilisés en grandes cultures.

Dans le cas du tournesol, ce sont les maladies cryptogamiques et les mauvaises herbes qui constituent le facteur potentiel le plus fort de perte de récolte. En 2010, le désherbage a concerné la quasi-totalité des surfaces, avec en moyenne près de 2 traitements. Moins de 10% des cultures ont reçu un insecticide ou un fongicide, mais au moins un traitement anti-limace a été appliqué sur près de 60% des surfaces. La protection contre le phomopsis, le mildiou, et dans une moindre mesure contre le sclérotinia, repose essentiellement sur l'utilisation de variétés tolérantes.

La vigne

La liste complète des maladies cryptogamiques, bactériennes ou virales et celle des ravageurs (arthropodes, nématodes) est particulièrement longue.

La protection phytosanitaire concerne majoritairement l'application de fongicides visant essentiellement à protéger les cultures contre deux maladies, l'oïdium et le mildiou qui à elles seules génèrent 70% des dépenses phytosanitaires de cette culture. Les insecticides et les herbicides sont moins utilisés. La vigne utilise environ 20% des intrants pesticides nationaux dont 30% des fongicides et principalement contre l'oïdium, le mildiou et la pourriture grise (*Botrytis*). Il en résulte pour les exploitations viticoles des coûts qui peuvent représenter la moitié de leurs charges d'approvisionnement mais de larges variabilités existent entre vignobles.

À noter la toujours forte utilisation de PPP à base de cuivre et de soufre sur vigne.

Les cultures légumières

Ces productions sont très diverses, tant du point de vue des modes de production que de la multiplicité des espèces végétales concernées (grâce à la diversité des conditions pédoclimatiques françaises, plus de 50 espèces légumières sont produites). Leurs nombreuses spécificités ont bien entendu des incidences en matière de gestion de bio-agresseurs.

Il n'est pas satisfaisant de traiter globalement l'ensemble de productions aussi diverses, et nous avons donc regroupé celles-ci en 3 classes:

- Les cultures légumières de plein champ (productions de plein champ et maraîchage de plein air), autour des principales productions que sont la carotte, les choux, les haricots verts et les alliacées (oignon, poireau...);
- Les cultures hors-sol, avec comme cultures principales la tomate, le concombre, le melon et l'endive;
- Les cultures en sol sous abris (froids ou serres chauffées). On y retrouve principalement la tomate, les salades, la courgette, le melon et le concombre.

Sur de multiples modes de productions, ainsi que de nombreuses familles, espèces botaniques et variétés, il est clair que l'on peut observer une très grande diversité de bio-agresseurs potentiels. De plus, face aux évolutions parfois très rapides, ainsi qu'aux échanges commerciaux très importants entre pays, le risque d'émergence de nouveaux problèmes est permanent.

Les légumes sont des productions à haute valeur ajoutée, conduites de façon intensive et nécessitant généralement une main d'œuvre importante. Souvent le coût des pesticides ne représente qu'un faible poids par rapport à l'ensemble des charges où la lutte chimique apparaît, donc, pour la plupart des producteurs en cultures maraîchères comme le moyen de gestion des bio-agresseurs le plus simple, le plus efficace et le moins coûteux ce qui amène à estimer les valeurs IFT élevées³⁹. Les cultures protégées (abris et serres chauffées) bénéficient de quelques solutions de protection intégrées et de l'utilisation de bio-pesticides.

L'arboriculture fruitière

De façon encore plus prononcée que pour les productions légumières, l'arboriculture fruitière est caractéristique pour l'intensité de sa protection phytosanitaire. Par exemple et en valeurs moyennes, le verger de pommiers recevait en moyenne, en 2003, 17,6 traitements fongicides et 10,5 traitements insecticides/acaricides. Les poiriers recevaient quant à eux, 10 fongicides et 10,9 insecticides/acaricides, et le verger de pêcheurs, 7,5 fongicides et 6,6 insecticides/acaricides. Le nombre de bio-agresseurs et de maladies cryptogamiques est relativement élevé et en complément des maladies en production, il convient de rajouter les maladies de conservation.

Comme pour certains légumes et pour certaines régions viticoles, l'arboriculture est une activité intensive et économiquement risquée. Une mauvaise maîtrise de la protection phytosanitaire ou l'apparition de bio-agresseurs résistants sont lourdes de conséquences sur le revenu, et entraînent une sécurisation de la protection phytosanitaire par des applications préventives (de couverture).

Les pommes de terre

La pomme de terre est une culture cible de nombreux pathogènes, d'autant plus que la multiplication par voie végétative (bouturage ou tubercule replanté) favorise la transmission des maladies cryptogamiques, bactériennes et virales. Le tubercule est, également, une base favorable au parasitisme par sa richesse en eau et en amidon et sa sensibilité aux blessures. Par conséquent, le nombre annuel de traitements est élevé (IFT total de 18 en 2010).

De plus, la culture intensive tend à favoriser la pression des organismes nuisibles et des maladies dans les bassins de production.

Le nombre de pathogènes est relativement élevé. On dénombre plus de 10 virus et 10 maladies cryptogamiques sur la culture de pomme de terre. Les principaux insectes sont le doryphore et les taupins.

Étant donné le risque important de transmission et de dissémination, certains pathogènes sont réglementés au niveau européen avec des obligations de contrôle et d'éradication pour les producteurs.

La betterave sucrière

La lutte contre les ennemis et les maladies de la betterave et contre les mauvaises herbes joue un rôle primordial sur l'élaboration du rendement de cette culture. Contrairement au maïs et au tournesol, dont le parasitisme est varié et changeant selon les conditions climatiques et les régions, la protection de la betterave est bien ciblée.

³⁹ Les statistiques détaillées sont inexistantes

La maladie qui a pris le plus d'importance au cours des 15 dernières années est la rhizomanie, étant donné qu'il n'existe pas de lutte chimique actuellement, que ses dégâts sont très importants, et qu'elle se conserve longtemps dans le sol. Seul l'emploi de variétés tolérantes permet de limiter les dégâts.

Les insectes sont également très nombreux et peuvent pour certains d'entre eux provoquer de très lourds dégâts.

L'IFT moyen national sur betterave et relativement faible (environ 5 traitements par an) dans la mesure où la protection phytosanitaire n'est pas limitée aux seules substances chimiques. Les techniques de travail du sol (enfouissement des résidus), la fréquence et le retour de la culture sur une même parcelle, les binages mécaniques, sont également des moyens de prévention efficaces contre certaines maladies et dans le contrôle des adventices.

De l'apparition à la dissémination des bio-agresseurs

La protection des végétaux, qui se comprend par la protection des cultures (zones cultivées) mais également de l'environnement (zones non-cultivées), est une activité en constante évolution.

En effet, la libéralisation de la circulation des végétaux et des produits végétaux au sein de l'Union Européenne en 1993 et le changement climatique entraînent une augmentation du risque vis-à-vis de nouveaux parasites et un comportement modifié de ceux déjà présents sur le territoire français. Ces nouveaux risques doivent donc entraîner une surveillance accrue.

Selon Morin en 2005, les chercheurs estiment que 41 espèces d'insectes non européens dites « d'intérêt économique » ont été introduites en France dans la période 2000-2005. Une étude INRA 2007 montre que 40% des insecticides utilisés sur pêchers servent à la protection contre des insectes non présents sur le territoire au début du XX^{ième} siècle.

Il est, donc, important de souligner que le cadre général de cette étude est mouvant et que les prédictions d'introduction et de dissémination de nouveaux ON doivent, également, être anticipés dans le cadre de cette évaluation. Les parasites émergents d'aujourd'hui sont les consommateurs de PPP de demain. La réduction des volumes de PPP commence par la maîtrise de l'introduction de ceux-ci.

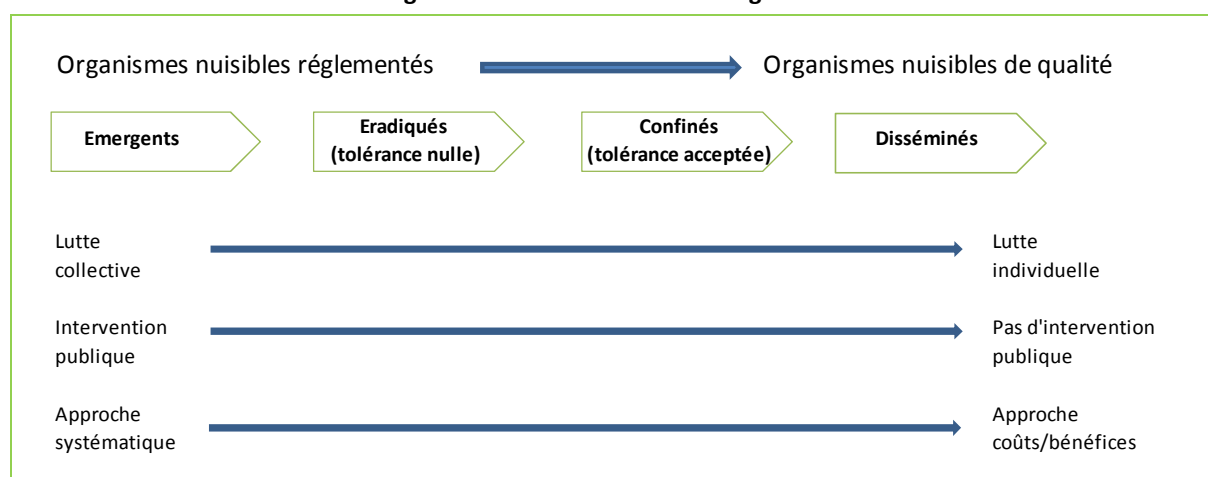
L'approche globale en matière de protection des végétaux se décompose en plusieurs niveaux en fonction du niveau de dissémination des bio-agresseurs :

- Afin de protéger les végétaux, qu'ils soient cultivés ou non, la première démarche est d'éviter l'introduction de nouveaux parasites par une inspection aux frontières de tous les lots de végétaux et produits végétaux réglementés en provenance de pays tiers. Cette obligation est gérée au niveau Communautaire par la Réglementation sur la santé des végétaux dans laquelle des obligations de contrôle à l'import sont imposées ;
- Cependant, la plupart des organismes nuisibles ont la possibilité de se disséminer par voie naturelle. Il est à prévoir que de nombreux insectes vont « migrer » du nord de l'Afrique au continent européen du fait du changement climatique. Les seuls contrôles aux imports ne sont pas suffisants pour se garantir de la non-intrusion de nouveaux prédateurs et la surveillance biologique du territoire est indispensable ;
- Ces programmes de lutte collective peuvent permettre de limiter la dissémination d'organismes nuisibles, mais rarement l'éradication peut être considérée comme définitive ;

- Certains organismes nuisibles peuvent se contrôler par des mesures collectives (maladies des pommes de terre) gérées par une réglementation au cas par cas⁴⁰ ;
- Viens, ensuite la période où le niveau de dissémination est tel que la lutte collective veillant à contenir la progression d'un bio-agresseur ne suffit plus. Il faut alors « déréglementer » un organisme nuisible qui devient un organisme de qualité dont la seule lutte est de la décision des acteurs économiques locaux: le monde agricole en zone agricole et les acteurs institutionnels locaux en ZNA. Les deux se confondant dans le cas d'un bio-agresseur d'une plante cultivée et de plantes-hôtes non cultivées.

La protection des végétaux est tout d'abord une lutte collective afin d'éviter l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles sur le territoire; et l'utilisation de méthodes de lutte individualisées quand la lutte collective n'est plus efficace. La surveillance biologique du territoire concerne l'ensemble de ces situations et de tous les bio-agresseurs: des émergents aux organismes de qualité.

De l'émergence à l'établissement d'un organisme nuisible



Source : Arcadia international

Considérations générales sur la consommation de PPP en France

En support aux réponses aux questions d'évaluation, nous présentons ici quelques chiffres clés de la consommation de produits pharmaceutiques en France.

La France est le 1^{er} consommateur européen de produits phytosanitaires et le 3^e consommateur mondial derrière les États-Unis et le Japon avec environ 76 000 tonnes⁴¹ (48 000 t de matières actives de synthèse et 13 700 t de substances minérales – cuivre et soufre) utilisées en France en 2010⁴². Lorsque l'on ramène cette consommation à l'hectare cultivé, la France reste dans les quatre premiers consommateurs européens avec une consommation de l'ordre de 5,1 à 5,4 kg de matières actives/ha de terre arable.

⁴⁰ Toute mesure collective est nécessairement réglementée.

⁴¹ Soit 10% de la consommation des pays de l'OCDE (rapport OCDE juin 2008).

⁴² Source : rapport annuel UIPP- 2010.

Les principaux pays consommateurs de PPP au niveau mondial

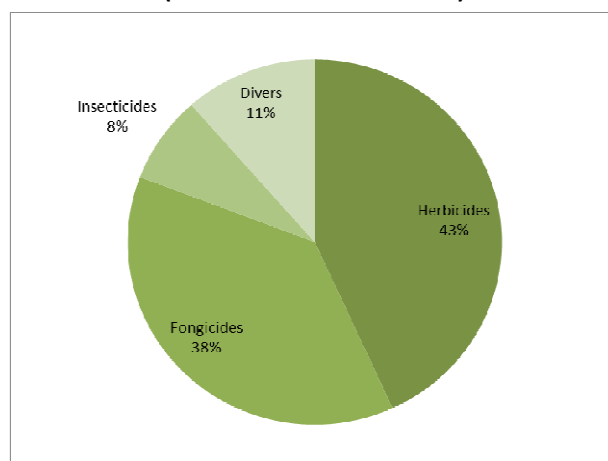
	Tonnage de matière active		Superficie agricole	Quantité de m.a./ha cultivé
	Moyenne 2001-2003	Évolution décennale		
	(en tonnes)		(en mio ha-2002)	(en kg/ha moy. 2001-03)
OCDE	820 826	-5,0%	400,9	1,8
États-Unis	313 281	-4,0%	4,8	15,7
Japon	65 211	-27,0%	1,9	13,8
Corée	25 821	-8,0%	138,8	3,9
France	85 531	-4,0%	29,7	4,4
Allemagne	29 982	17,0%	17,0	2,4
Espagne	40 783	11,0%	29,4	2,3
Italie	85 920	8,0%	15,3	7,9
Pays-Bas	8 461	-52,0%	1,9	9,0
Royaume-Uni	32 064	-6,0%	15,8	7,1

Source: OCDE

L'évolution des ventes de produits phytopharmaceutiques mis en marché en 2010 indique une réduction des ventes de près de 11% pour se situer à 1,823 milliard d'Euros par campagne agricole. Cette réduction fait suite à deux années d'augmentation de la valeur du marché. Depuis début 2000, le marché des PPP est stable en valeur (1,744 milliard d'Euros par campagne agricole en 2002). Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) a estimé les dépenses totales en pesticides pour les exploitations professionnelles à 2,3 milliard d'Euros en France en 2006, soit une statistique plus élevée de plus de 10% par rapport aux données communiquées par l'industrie phytopharmaceutique.

Les herbicides représentent plus de 40% du total des ventes en valeur. Les fongicides environ 38% et les insecticides représentent moins de 10% des ventes.

**Répartition de la consommation de PPP par famille de produits
(en valeur – Données 2010)**



Source: UIPP

L'utilisation des PPP par type de production ou par filière agricole et l'importance économique de la protection chimique des cultures est très variable d'une filière à l'autre comme le démontre le tableau suivant.

Utilisation de PPP par orientation technico-économique des exploitations (2010)

Orientation technico économique des exploitations	Nombre d'exploitations	SAU	Dépenses pesticides		Part des dépenses de PPP dans le produit brut d'exploitation
	(en milliers)	(en milliers ha)	(euros/ha de SAU)	(en %)	(en %)
Grandes cultures	77,8	8 805	128	48,0%	9,00%
Maraîchage & horticulture	11,1	72	671	2,0%	1,90%
Vins (AOC)	33,5	650	364	10,0%	3,30%
Autre viticulture	12,6	407	259	4,0%	7,70%
Fruits	10,1	282	382	5,0%	5,30%
Ensemble orientations élevage	142,3	10 770	26	12,0%	1,40%
Ensemble orientations mixtes	58,9	5 535	82	19,0%	4,50%

Source: Ecophyto R&D

Dans le cadre du plan Ecophyto 2018, et afin de mesurer les progrès en lien avec l'objectif de réduction des volumes de PPP, un indicateur national de référence, le nombre de doses unités (NODU), a été retenu. Cet indicateur, calculé annuellement, est la somme des quantités de substances actives vendues par an en France, chacune rapportée à la dose unitaire spécifique de la substance active. Le NODU est complété par la quantité de substance active (QSA) vendues en France annuellement. Ces deux indicateurs sont calculés annuellement mais leur évolution sera interprétée en moyenne triennale glissante afin de lisser les variations interannuelles.

Les résultats sur le NODU sont publiés chaque année dans une note de suivi du plan Ecophyto 2018. Ils seront accompagnés par des indicateurs d'interprétation du niveau d'utilisation des produits, notamment agronomiques et socio-économiques. Des indicateurs de risque et d'impact des PPP sur la santé et sur le respect de l'environnement sont également en cours de mise en place.

La première note de suivi présentant les premières évolutions 2008-2009 du NODU a été publiée en octobre 2010. Elle conclue que le NODU ne connaît pas d'évolution discriminante pour les usages agricoles, hors traitement de semences stricts et appâts. De plus, il est précisé que la baisse conjoncturelle des tonnages de PPP vendus en 2009 s'accompagne de l'amélioration du profil toxicologique (santé) des PPP vendus mais pas du profil éco-toxicologique (environnement). En conclusion, il est clairement précisé qu'il est difficile d'interpréter l'évolution sur la base de données limité à deux premières années de calcul, mais que les données actuelles constituent la ligne de base.

En complément du suivi global national de l'évolution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, l'intensité du recours aux pesticides est représentée par l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) qui comptabilise le nombre de doses homologuées utilisées en moyenne sur un hectare au cours d'une campagne. L'IFT peut être calculé pour une culture sur une parcelle, puis agrégé sur un ensemble de parcelles, sur une exploitation ou sur un territoire, pour une culture ou un ensemble de cultures. L'IFT est, donc, la principale variable considérée pour caractériser le niveau de dépendance aux produits phytopharmaceutiques. Sur la base des données statistiques disponibles, il a été possible de définir un IFT moyen de référence par région pour les grandes cultures, la viticulture. Par contre, aucune enquête menée à l'échelle nationale n'est encore disponible pour fournir des données pour un calcul d'IFT de référence pour les fruits et légumes et par région. Le tableau suivant donne la valeur de référence des IFT.

Valeur IFT de référence pour les grandes cultures et la vigne (2006)

Espèce	Betterave		Blé dur		Blé tendre		Colza		Maïs	Orge		Pois		PDT		Tourn.	TOTAL		VIGNE	
	HH	H	HH	H	HH	H	HH	H	H	HH	H	HH	H	HH	H	H	Grandes cultures	Polyculture élevage		
Alsace					2,05	1,29			1,83								4,10	1,00	1,17	11,82
Aquitaine					1,58	1,43			1,78							1,83	4,00	3,60	1,46	16,53
Auvergne					1,84	1,74			1,88								4,10	3,20		
Basse-Normandie					3,51	1,47			1,81								5,20	5,00		
Bourgogne					3,84	1,66	5,70	2,12	1,73	2,80	1,70						5,90	5,70	1,67	16,75
Bretagne					2,91	1,49			1,66	2,36	1,51						4,60	4,10		
Centre			3,29	1,66	3,42	1,70	4,74	1,84	1,92	2,48	1,59	4,07	1,37			1,74	5,30	5,20	1,08	10,89
Champagne-Ardenne	3,10	1,93			4,35	1,71	4,87	2,10	1,60	2,58	1,47	4,35	1,20				5,70	5,60	1,75	22,05
Franche-Comté					3,24	1,79	4,68	1,74	1,75	2,68	1,69						5,20	4,60		
Haute-Normandie					4,05	1,78	4,95	1,50	1,50	2,88	1,53	4,14	1,37				5,70	5,70		
Ile de France	2,88	2,48			4,52	1,75	5,13	1,69	1,62	2,62	1,43	3,45	1,57				6,00	5,90		
Languedoc-Roussillon			1,65	1,25												1,80	3,30	2,90	1,09	11,82
Lorraine					2,83	1,83	4,93	2,23	1,78	2,09	1,71						5,20	5,10		
Midi-Pyrénées			2,58	1,53	1,95	1,33			1,65	1,06	1,06					1,70	3,80	3,30		
Nord-Pas-de-Calais	2,63	2,24			4,82	1,82			1,63	3,43	1,48	3,95	2,00	15,29	2,45		6,20	6,10		
PACA			0,40	1,33													2,20	2,00	0,82	7,97
Pays de la Loire					2,74	1,36			1,88							1,83	4,70	4,10	1,73	12,69
Picardie	2,92	2,38			4,52	1,88	4,87	1,70	1,60	3,19	1,71	3,93	1,44	16,29	2,52		6,10	6,00		
Poitou-Charentes					2,91	1,44	4,94	2,07	1,98	2,25	1,45					1,86	5,00	4,80	1,41	16,70
Rhône-Alpes					2,33	1,31			1,81								4,40	3,10	1,93	15,85
France entière	2,91	2,25	2,21	1,47	3,49	1,64	4,98	1,94	1,75	2,51	1,55	3,88	1,37	15,79	2,48	1,75	4,84	4,35		

Note : HH : Hors herbicides, H : Herbicides

Source : AGRESTRE 2006. Données préliminaires qui restent à finaliser par lissage pluriannuel. Ces données sont présentées à titre informatif et ne doivent pas être considérées comme les références « point zéro »

Selon l'enquête menée par le SCEES en 2006 sur 9 cultures⁴³, l'IFT moyen de la sole occupée par les principales grandes cultures est de 3,9 ; ce qui représente une pression totale en phytosanitaires, développée sur les surfaces concernées, d'environ 43,8 million de doses homologuées⁴⁴. Cette « pression totale développée », encore appelée équivalent dose pleine (EDP), permet d'appréhender « l'empreinte » globale des grandes cultures en termes de recours aux pesticides.

La contribution des différentes cultures à l'utilisation de PPP dépend de leur IFT moyen et des surfaces arables cultivées. Le tableau suivant souligne la contribution moyenne des grandes cultures à la pression d'utilisation des pesticides.

Contribution moyenne des grandes cultures à la pression d'utilisation des pesticides (2005-2010)

Espèce	Surface cultivée (K ha)	IFT Moyen	EDP* charge phyto totale (milliers)	% de SAU en grandes cultures	Part de l'EDP (en %)				
					total	H	F	I	Autres
Blé tendre	4 794	4,0	19 288	43,0	44,0	40,6	52,1	20,8	64,1
Colza	1 405	6,1	8 522	12,0	19,0	15,1	10,4	52,8	11,8
Orge	1 669	3,2	5 313	15,0	12,0	13,3	14,0	3,8	14,9
Maïs grain	1 502	1,9	2 839	13,0	6,0	13,1	0,0	8,3	1,6
PDT	158	16,6	2 624	1,0	6,0	2,0	13,7	1,7	2,8
Betterave	379	4,2	1 587	3,0	4,0	4,8	3,6	3,5	0,2
Tournesol	644	2,1	1 327	6,0	3,0	6,2	0,3	1,5	3,3
Blé dur	452	2,6	1 197	4,0	3,0	3,1	3,8	1,0	1,3
Pois	239	4,6	1 098	2,0	3,0	1,8	2,1	6,7	0,0

* : l'EDP est l'IFT exprimée sur la surface cultivée

Source : ECOPHYTO R&D (2009)

Ainsi, 80% des traitements sont réalisés sur 4 cultures : céréales (40%), vigne (20%), maïs (10%) et colza (9%). Ces cultures représentent 40 % de la SAU mais concentrent 80% des pesticides consommés chaque année (en volume). De plus, selon le profil "type" de bio-agresseurs propre à chaque culture, le type de produit utilisé majoritairement sera très différent, fongicides pour les céréales à paille et la vigne, herbicides pour le maïs et insecticides pour le colza.

Les ZNA et le marché amateur consomment 1 100 t et 2 000 t de matières actives respectivement et principalement des herbicides.

Consommation de PPP en ZNA et marché amateur (en tonnes de matière active - 2010)

	Total	Herbicides	Fongicides	Insecticides
ZNA	1 100	1 000	30	70
Marché amateur	2 000	900	600	500

Source : UPI

La production de plantes ornementales est fortement consommatrice de PPP par unité de production. Cependant les surfaces sont limitées à 22 000 ha et donc les volumes de PPP utilisés restent modestes. Les deux principaux types de production sont les productions sous couverts (environ 11 000 ha) consommatrices principalement de fongicides et insecticides et les productions en pleine terre où les herbicides et les nématicides sont les PPP les plus utilisés.

⁴³ Betteraves, blé dur, blé tendre, colza, maïs, orge, pois, pomme de terre et tournesol

⁴⁴ ECOPHYTO R&D

Annexe 3: Sélection argumentée des régions à visiter et des filières à étudier

Les études de cas et les visites en région constituent une étape clé de cette évaluation. Elles ont, d'abord, pour objectif de collecter les points de vue des acteurs quant à la mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance (efficacité, efficience). Elles doivent, ensuite, permettre d'évaluer l'audience et l'impact des BSV. Comment sont-ils diffusés ? Qui sont les utilisateurs des BSV ? Comment sont-ils utilisés ? Sont-ils pris en compte dans l'élaboration des préconisations par les acteurs du conseil ? Etc.

La sélection des régions à visiter et des filières à étudier doit permettre de couvrir au mieux l'ensemble du territoire en considérant les spécificités des filières de production primaire et des régions. La variabilité du monde agricole et des filières doivent être représentées le plus largement possible dans ce choix. Toutefois, ni toutes les régions, ni toutes les filières ne peuvent être observées et, donc, un choix s'impose.

Avant de s'arrêter sur le choix des régions à visiter, nous allons nous pencher sur celui des filières à étudier. Tout d'abord, la mise en place des réseaux dans les régions s'est faite de façon échelonnée. Toutes les filières n'ont pas été considérées dès la mise en place du dispositif en 2009/2010 mais seulement en 2011. Par exemple, les réseaux de biovigilance concernant les filières zones non agricoles (ZNA) et plantes ornementales se sont mis en place après les grandes cultures et les F&L. Il est, donc, difficile de sélectionner ces filières car le recul n'est pas suffisant pour analyser l'efficacité de la démarche.

La structuration des cultures en filière n'est pas homogène. Notre analyse de l'évolution des filières et des réseaux entre 2010 à 2011 montre une réorganisation de la structure des filières dans certaines régions. Par exemple, la région Champagne-Ardenne a réduit le nombre de filières étudiées de 6 à 3 entre 2010 et 2011, non pas car trois cultures ont été abandonnées mais, simplement, du fait de la réorganisation des filières au niveau régional. Nous considérons, donc, qu'il est préférable de sélectionner des cultures précises plutôt que filières.

En ce qui concerne les grandes cultures, nous avons le choix entre le blé et autres céréales d'hiver, le maïs, le colza d'hiver, le tournesol et le pois protéagineux.

Sur la base de l'analyse suivante, nous proposons de sélectionner le blé et le colza.

Principales caractéristiques des « grandes cultures »

	Blé d'hiver	Maïs	Colza	Tournesol	Pois protéagineux
Surface de production	Production répartie sur toute la France	Ensilage au nord, maïs grain au sud	Plutôt nord Loire	Plutôt sud, surfaces limitées	Surfaces très limitées
Culture	Hiver	Printemps	Hiver	Printemps	Printemps
Type de production	Uniformisé	Uniformisé	Différences variétales (hyb. vs. lignées)	Uniformisé	Uniformisé
Pression bio-agresseurs	Maladies	Insectes	Maladies et insectes	Maladies	limité
Volume d'utilisation PPP (estimation Arcadia)	+++	+	+++	+	+

Pour les légumes, notre première sélection s'est portée vers des cultures largement cultivées au niveau national. Nous avons éliminés les choux et autres crucifères, les salades hors laitue et les alliacées du fait du trop large nombre d'espèces et sous-espèces à traiter. Aucune de celles-là ne présente un caractère suffisamment national et uniforme pour être considérée dans l'étude. Nous proposons la sélection des trois cultures de plein champ suivantes: la carotte, le melon et la laitue. Ce choix sera affiné en fonction des régions visitées (voir ci-dessous).

Pour les plantes arboricoles, le choix tend à sélectionner, soit la pomme, soit la poire. Une alternative serait d'étudier une espèce de fruits à noyaux et dans ce cas notre choix se porterait sur le pêcher.

La vigne est évidemment incontournable et le choix des régions se portera sur une zone atlantique (Pays de Loire ou Aquitaine), une zone septentrionale (le Languedoc-Roussillon) et enfin la Champagne ou la Bourgogne.

Il nous semble également important de sélectionner une culture à filière dite intégrée. Le choix peut se porter sur soit les pommes de terre, la betterave sucrière ou les légumes transformés (pris dans leur ensemble). Notre préférence irait vers la pomme de terre de consommation dans la mesure où la pression phytosanitaire est très forte.

Enfin, nous écartons les prairies car le nombre de réseaux est très limité. Fin 2010, cinq régions avaient étudié la mise en place d'un réseau d'épidémiosurveillance interrégional qui concernait principalement le suivi épidémiologique du campagnol. L'utilisation de PPP hors herbicides est également limitée.

De plus, il n'existe pas de protocoles harmonisés pour toutes les filières et toutes les cultures. D'après la DGAL, il y a actuellement 45 protocoles harmonisés. Ceux-ci sont finalisés pour les cultures de grandes cultures et pour la vigne. Ils sont en révision pour les F&L et n'existent pas encore pour les plantes horticoles et ornementales.

Enfin, certaines cultures sont cultivées de façon très différentes et plusieurs types de production existent pour, par exemple, la tomate : tomate de plein air, tomate sous abris froid, tomate en serre, tomate hors sol). Cette variabilité est également difficile à appréhender dans le cadre de notre étude. Pour les F&L à nombreux types de production, nous souhaitons également nous limiter aux cultures de plein champ.

Étant donné ces points majeurs, nous proposons de NE PAS considérer les filières suivantes dans la sélection de celles à visiter :

- Les zones non agricoles,
- Les cultures ornementales et horticoles,
- Les cultures légumières et autres cultures produites en abris froid ou en serre ; et
- Les cultures spécialisées qui, individuellement, ne sont observées que dans une seule région.

Le choix des cultures se résume de la façon suivante:

Sélection des cultures à étudier lors des études de cas

Filières	Cultures possibles	Cultures préférées
Grandes cultures	Blé et autres céréales, maïs, colza, tournesol, et pois protéagineux	Blé et colza
Cultures industrielles	Légumes transformés, betterave sucrière, et pomme de terre	Pomme de terre
Légumes	Melon, laitue, et carottes	À choisir en fonction des régions sélectionnées dans la liste des cultures de plein champ.
Fruits	Poire, pomme, et pêche	Pomme
Viticulture	Vigne	Vigne

Le cahier des charges de l'étude nous impose le choix de cinq filières différentes à étudier, nous proposons, ici, d'en étudier six.

Sur le choix des régions, L'INSEE distingue 411 régions agricoles en France métropolitaine formant des zones d'agriculture homogènes ce qui rend difficile le choix restreint à 5 régions et 6 cultures.

Le choix est, donc, forcément arbitraire mais suffisamment équilibré pour considérer la plus grande variabilité possible.

En conclusion des discussions du COPIL du 29 novembre 2011, le choix suivant a été arrêté.

Matrice (régions/filières) étudiée

Régions	Blé tendre d'hiver	Colza d'hiver	Pomme de terre de conservation	Légumes de plein champ	Pomme	Vigne
Champagne Ardenne	X	X	X			X
Normandie	X	X		X	X	
Midi Pyrénées	X	X			X	
Nord-Pas de Calais (NPDC)	X	X	X	X	X (Principalement tavelure)	
Pays de Loire	X	X		X	X	X
Bourgogne	X	X		X (en cours de mise en place)	X	X
Languedoc-Roussillon	X	X		X (maraîchage)	X	X
Provence-ACA	X (blé dur)	X		X (maraîchage)+ Tomate industrie	X	X

Annexe 4: Guides d'entretiens pour les rencontres régionales et questionnaire pour l'enquête téléphonique

Guide d'entretiens pour les rencontres régionales

Les entretiens prévus avec les acteurs régionaux lors des études de cas se sont conduites suivant le format semi-structuré, format qui permet à la fois de couvrir l'ensemble des thèmes de l'évaluation et laisse de la flexibilité aux participants quant aux sujets discutés.

La liste des thèmes que nous listons ci-dessous doit être comprise comme une liste exhaustive des thèmes à couvrir et en aucun cas la liste des thèmes/questions qui a été traitée lors de chaque entretien. Lors de chaque entretien collectif et en fonction de l'audience et des premières réactions des participants, l'évaluateur a été amené à approfondir certains thèmes au détriment des autres thématiques. Pour une région donnée, l'ensemble des entretiens physiques a été réalisé par le même évaluateur qui veillera à un équilibre des thèmes abordés.

Les thèmes traités pendant les entretiens sont les suivants:

- **Mise en place et organisation des réseaux:**
 - o Validation de l'état des lieux par région, collecte des données manquantes ;
 - o Évolution du nombre de lecteurs des BSV ;
 - o Évolutions prévues pour la saison 2012 (nombre de filières suivies, entrée/sortie d'acteurs, changements d'animateurs, changements d'outils, autres améliorations prévues, budget).
 - o Évolutions souhaitées pour les saisons 2013 (nombre de filières suivies, entrée/sortie d'acteurs, changements d'animateurs, changements d'outils, autres améliorations prévues, budget).
- **Outils d'analyse de l'impact des réseaux et des BSV:**
 - o Avez-vous développé des outils d'analyse d'impacts des réseaux ? Comment sont-ils structurés ? par qui ? Ont-ils été appliqués ? Quels sont les résultats ?
 - o Avez-vous lancé une enquête de satisfaction concernant les BSV ? Comment analysez-vous les résultats ? Quelles conclusions en retirez-vous ?
 - o En quoi ces résultats vous aident-ils à adapter la gouvernance régionale ?
 - o Quels avantages et les désavantages de la nouvelle organisation régionale ?
 - o En quoi le réseau d'épidémiosurveillance et l'édition de BSV contribuent-ils à la mutualisation et à la dynamique de la protection phytosanitaire :
 - Au niveau de l'observation ?
 - Au niveau de l'analyse du risque ?
 - Au niveau du conseil ?
 - Au niveau des compétences globales des acteurs ? (avec les formations, l'augmentation des échanges...)

- Objectifs du réseau :
 - o Quel est l'objectif du BSV : soit un outil « technicien » en support aux acteurs du conseil ou un outil de raisonnement de l'intervention phytosanitaire pour les « agriculteurs » ?
 - o Le maillage de l'observation et le taux actuel de couverture sont-ils suffisants ? Faut-il étendre les réseaux actuels ?
 - o À terme, doit-il devenir le seul et unique outil d'observation et d'information sur la pression parasitaire au niveau régional ou doit-il être complémentaire aux réseaux existants ? A-t-il déjà trouvé sa place ? que reste-t-il à consolider ?
- Le partenariat régional :
 - o Comment s'est mis en place le partenariat ?
 - o Existe-il des acteurs clés (distribution, instituts techniques, autres) qui n'ont pas souhaités participer aux réseaux ? Pourquoi ne se sont-ils pas investis ?
 - o Y a-t-il des acteurs clés (distribution, instituts techniques, autres) qui n'ont pas été acceptés dans les réseaux ? si oui lesquels ? pourquoi ?
 - o Est-il représentatif de la diversité des productions et des acteurs ?
Ets ce qu'il y a un effet réseau produit par le dispositif d'épidémiosurveillance ? Si oui que permet-il ?
- Comment les réseaux d'épidémiosurveillance et les BSV intègrent-ils les priorités relatives aux impacts d'usage des PPP (impacts sur santé humaine – respect des conditions d'utilisation, respect de l'environnement, substitution, sélection des PPP en fonction des risques ?
- Synthèse régionales (dont bilans sanitaires ?)
 - o Quelles sont les synthèses régionales qui ont été publiées depuis 2009 ?
Comment sont-elles diffusées ? Dans quel objectif ?
- Positionnement du BSV
 - o Comment s'intègre le BSV dans les réseaux de conseil privés :
 - Au niveau du conseil écrit (public=CA ou privé=distribution agricole)
 - Au niveau du conseil oral
 - o Comment les agriculteurs utilisent-ils les BSV ? Combien sont-ils (en%) à les utiliser ?
En quoi influencent-ils leur action et leur prise de décision d'intervention ?
 - o Dans quelle mesure les BSV facilitent-ils la gestion du risque pour les agriculteurs ?
pour les conseillers ?
 - o Y a-t-il des manques ? des informations inutiles ?
 - o Le BSV permet-il aux conseillers et aux agriculteurs de s'interroger sur le choix de la méthode de lutte ? Comment ?
 - o Le BSV permet-il aux agriculteurs de mieux observer leurs parcelles ?
- Quelle est la cohérence du dispositif d'épidémiosurveillance avec :
 - o Les actions des autres axes de l'ensemble du plan (exemple: réseau DEPHY) ?
 - o D'autres actions et interventions publiques (PAC, programme FEADER, etc...) ?
 - o Que reste-t-il à construire pour optimiser et valoriser le réseau d'observation et l'édition du BSV ?

Questionnaire pour les entretiens téléphoniques

Les entretiens téléphoniques doivent permettre de cibler les utilisateurs des BSV à savoir les acteurs du conseil (privé et public) et les agriculteurs utilisateurs. Les attentes sont spécifiques à chacun de ces deux groupes d'acteurs, nous avons, donc, proposés deux séries de question.

Celles-ci sont principalement de type fermé (Questionnaire à Choix multiple –QCM). Cependant chacun des entretiens a été réalisé par un évaluateur, et non pas un sondeur, afin de collecter les commentaires des personnes interviewés au par cas et en fonction de la volonté de ceux-ci de commenter leurs réponses.

Le questionnaire est unique pour l'ensemble des régions et l'ensemble des questions listées ci-dessous a été posée à chaque personne interviewée.

Questionnaire Agriculteur

1) Connaissez-vous le Bulletin de Santé du Végétal ?

☐ Oui / ☐ Non (si non, allez à question 5)

2) Comment avez-vous connaissance du BSV (posez la question sans présenter les choix possible - un seul choix possible) ?

- ☐ Par la presse écrite régionale
- ☐ Par le site internet de la DRAAF
- ☐ Par le site internet de CRA
- ☐ Par un conseiller de coopérative ou de négoce
- ☐ Par un expert d'institut technique : CETIOM / ARVALIS / ITB / ITV / CTIFL / Autres: Précisez :
- ☐ Par un conseiller de Chambre départementale d'agriculture / CETA / Autres: Précisez :
- ☐ Lors d'une formation. (Laquelle ?)
- ☐ Je ne sais pas

3) Comment consultez-vous les BSV ? (posez la question sans présenter les choix possibles - plusieurs choix possibles) Par quel moyen consultez vous les BSV ?

- ☐ Je ne les consulte pas
- ☐ Par abonnement mail
- ☐ Par abonnement presse écrite agricole régionale ou locale
- ☐ Par internet
- ☐ Autre(s) : Précisez :

4) À quelle fréquence lisez-vous les BSV (une seule réponse possible):

- ☐ Systématiquement à chaque parution / ☐ De temps en temps / ☐ Seulement quelques fois par saison / ☐ Je ne les consulte pas.

5) Quelles sont vos sources de conseil ? (Demander une hiérarchisation des sources citées)

☐ Coopératives / ☐ Négoce / ☐ Chambre d'agriculture / ☐ Autres: Précisez :

6) Comment prenez-vous une décision pour un traitement phytosanitaire : (posez la question sans présenter les choix possibles - plusieurs choix possibles) ?

- ☐ J'analyse moi-même le risque sur la base des informations collectées au niveau régional et sur l'observation de mes parcelles.
- ☐ Je traite quand les bulletins de ma coopérative/négoce me le recommandent.
- ☐ Je traite quand mon conseiller de coopérative me prévient d'un risque.
- ☐ Je traite en préventif.

☐ Je m'appuie sur l'expérience et échange avec d'autres agriculteurs.

☐ Je traite sur les recommandations d'un conseiller indépendant.

Je m'appuie sur le BSV ? ☐ Oui / ☐ Parfois ☐ Non (Si non, pourquoi ne l'utilisez-vous pas?)

7) Quelles informations vous apporte le BSV ? (ne poser la question que si réponse à question 4 est « systématiquement » ou de « temps en temps »)

- Information générale sur les parasites ? ☐ Oui / ☐ Non
- Information spécifique sur la pression sanitaire par culture ? ☐ Oui / ☐ Non
- Une information indiquant s'il faut traiter ou pas ? ☐ Oui / ☐ Non
- Une information sur les auxiliaires comme les coccinelles ? ☐ Oui / ☐ Non
- Une information sur l'évolution réglementaire ? ☐ Oui / ☐ Non
- Une information sur les pratiques alternatives ? ☐ Oui / ☐ Non

8) Quelles AUTRES informations souhaiteriez-vous voir apparaître dans le BSV ?

9) Si vous connaissez le BSV, est-il ?

- Une source d'information suffisante pour prendre une décision de traitement ? ☐ Oui / ☐ Non
- Complémentaire aux autres sources d'informations disponibles ? ☐ Oui / ☐ Non
- Une source de motivation pour aller observer les parcelles à risque ? ☐ Oui / ☐ Non
- Identique aux autres sources d'informations disponibles ? ☐ Oui / ☐ Non

10) Si vous connaissez le BSV, quel est votre niveau de satisfaction pour chacun des critères suivants ?

- Contenu des BSV: ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/ ☐ Insatisfaisant
- Le nombre de cultures abordées: ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/ ☐ Insatisfaisant/
- Le jour de parution: ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/ ☐ Insatisfaisant
- La périodicité: ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/ ☐ Insatisfaisant
- La précision des informations: ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/
☐ Insatisfaisant

- Globalement, diriez-vous que le BSV est utile pour vous ?

☐ Oui / ☐ Non / ☐ Moyen

11) Quantitative - Pouvez-vous affirmer que le BSV vous permet de réduire le nombre de traitement phytosanitaire?

(Réduction du nombre de traitements) ? ☐ Oui / ☐ Non

12) Qualitativement (de quelle manière) Pouvez vous affirmer que le BSV vous permet de modifier vos pratiques phytos: sujets environnementaux, auxiliaires, méthodes alternatives, autres... ?

☐ Oui / ☐ Non / ☐ Je ne sais pas

si oui lesquelles :

13) Autres remarques et commentaires ?

14) Identification du répondant :

- Taille de votre exploitation (en ha) :
- Orientation de votre exploitation :
 - ☐ Grandes cultures / ☐ Polyculture élevage / ☐ Viticulture / ☐ Légumes / ☐ Arboriculture fruitière / Autre(s) :
- Étiez-vous abonné aux Avertissements Agricoles ? ☐ Oui / ☐ Non

Questionnaire Prescripteur

1. Identification du répondant:

- Quel type de structure représentez-vous ?
- Décrivez votre périmètre d'activités :
 - Type de cultures dont vous avez la charge
 - Nombre d'exploitations dont vous avez la charge
- Publiez-vous des bulletins techniques ? ☐ Oui / ☐ Non
 - Si oui :
 - À quelle fréquence ?
 - Pour quelles cultures ?
 - Faites-vous des préconisations ? ☐ Oui / ☐ Non
 - Sur la base d'observations propres ? ☐ Oui / ☐ Non
 - Sur la base des informations publiées dans le BSV ? ☐ Oui / ☐ Non
 - Sur la base de toutes les sources d'informations disponibles (dont le BSV) ? ☐ Oui / ☐ Non
 - Citez-vous le BSV dans vos bulletins ? ☐ Oui / ☐ Non.
 - Publiez-vous le BSV sur votre site internet ? ☐ Oui / ☐ Non
- Étiez-vous abonnés aux Avertissements Agricoles ? ☐ Oui / ☐ Non

2. Participez-vous aux réseaux d'observation ? ☐ Oui / ☐ Non

- Si oui :
 - Les protocoles harmonisés sont-ils :
☐ Compréhensible / ☐ moyennement / ☐ difficilement compréhensible
☐ Applicable / ☐ moyennement / ☐ difficilement applicable
☐ Indispensable / ☐ moyennement / ☐ pas indispensable
 - Qu'apportent-ils ?
 - La subvention liée au surcoût de l'observation : ☐ Suffisante /
☐ Insuffisante / ☐ Largement insuffisante pour couvrir vos dépenses.

3. Quelles informations vous apporte le BSV ?

- Je ne le consulte pas ☐ Oui / ☐ Non
- Information générale sur les parasites ? ☐ Oui / ☐ Non
- Information spécifique sur la pression sanitaire par culture ? ☐ Oui / ☐ Non
- Une analyse du risque ? ☐ Oui / ☐ Non
- Une information sur les auxiliaires comme les coccinelles ? ☐ Oui / ☐ Non

- Une information sur l'évolution réglementaire ? ☐ Oui / ☐ Non
- Une information sur les pratiques alternatives ? ☐ Oui / ☐ Non

4. Si vous consultez le BSV, vous aide t'il :

- À mieux observer vos propres parcelles ? ☐ Oui / ☐ Non
- À mieux appréhender le risque phytosanitaire ? ☐ Oui / ☐ Non
- À affiner les évaluations de risque ? ☐ Oui / ☐ Non
- À valider mes intentions de conseil ? ☐ Oui / ☐ Non
- À mutualiser l'information technique avec les conseillers d'autres structures privées et/ou publiques ? ☐ Oui / ☐ Non
- o À crédibiliser mon bulletin de conseil en y insérant des références et des informations venant du BSV ? ☐ Oui / ☐ Non
- o A rédiger vos bulletins ? ☐ Oui / ☐ Non

5. Si vous consultez le BSV, avez-vous adapté votre conseil depuis la mise en place de celui-ci ? ☐ Oui / ☐ Non

- o Si oui, comment ?
- o Relayez-vous le BSV à vos adhérents ? ☐ Oui / ☐ Non

6. Comment voyez-vous l'évolution du BSV?

- o Il va s'imposer comme l'outil de référence en collecte d'observation dans les 5 prochaines années ? ☐ Oui / ☐ Non
- o Restera-t-il une source d'information complémentaire ? ☐ Oui / ☐ Non
- o Pourrait-on se passer des BSV ? ☐ Oui / ☐ Non

7. Si vous connaissez le BSV, quel est votre niveau de satisfaction pour chacun des critères suivants :

- Contenu des BSV: ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/ ☐ Insatisfaisant
- Le nombre de cultures abordées: ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/ ☐ Insatisfaisant
- Le jour de parution: ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/ ☐ Insatisfaisant
- La périodicité: ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/ ☐ Insatisfaisant
- La dimension pédagogique des BSV: ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/ ☐ Insatisfaisant
- La précision des informations : ☐ Satisfaisant/ ☐ Correct mais à améliorer/ ☐ Insatisfaisant
- Globalement, diriez-vous que le BSV est utile pour vous ? ☐ Oui / ☐ Non

8. Quelles AUTRES informations souhaiteriez-vous voir apparaître dans le BSV ? (notez les deux premiers souhaits uniquement)

9. Autres remarques et commentaires

Annexe 5: Résultats de l'enquête téléphoniques auprès des agriculteurs et des prescripteurs

Introduction

L'enquête téléphonique a été segmentée en 2 questionnaires afin de permettre une analyse fine des 2 cibles ; les agriculteurs et les prescripteurs. Les enquêtes par téléphone ont la capacité à collecter des informations précises et détaillées et cela a permis d'effectuer des questionnaires assez détaillés.

Méthodologie

L'enquête a été réalisée entre le 5 janvier et le 17 février 2012. Le questionnaire agriculteur a été construit afin de récolter leur avis sur leur ressenti vis-à-vis du BSV. Pour les prescripteurs le but était de recueillir leur perception générale du dispositif en tant qu'observateur et sur le mode de diffusion du BSV.

Les 2 questionnaires distincts ont eu aussi comme but d'évaluer le BSV en termes de forme et de contenu, d'estimer la diffusion du bulletin par les structures de conseil et de récolter des commentaires libres.

Les 2 questionnaires proposés aux enquêtés ont été validés par l'ensemble du COPIL. Ces deux documents se trouvent dans leur intégralité dans l'annexe précédente.

Les résultats

Tous les résultats bruts de cette enquête sont disponibles dans le fichier Excel « BaseDonnees_EnquetesTelephoniques », ce fichier comporte les données brutes collectées lors des entretiens téléphoniques avec les agriculteurs et les prescripteurs et les 2 suivants regroupent l'analyse de ces données (à chacune des questions correspond tableaux et graphes).

Nous avons contacté 1032 agriculteurs à partir de 7 listes distinctes correspondant aux 7 régions visitées, toutes ces listes nous ont été adressées par l'intermédiaire des contacts que nous avons rencontrés en région. Pour la région Languedoc-Roussillon, nous n'avons pas reçu de liste et pour la région Nord-Pas-Calais aucun contact prescripteur ne nous a été fourni.

Les résultats de l'enquête agriculteurs

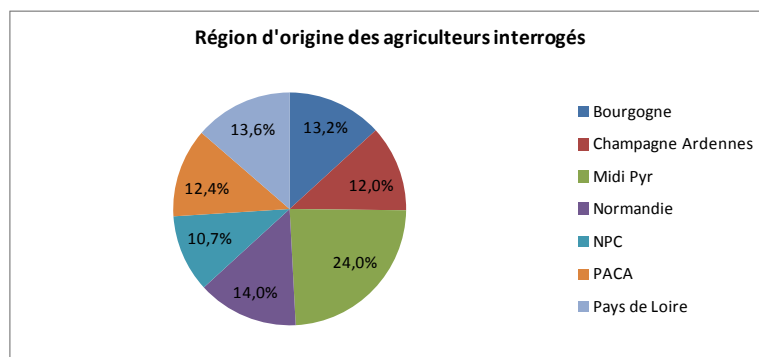
Nous avons contacté téléphoniquement 738 agriculteurs et 242 d'entre eux ont répondu favorablement à notre questionnaire. Les 738 agriculteurs ont été sélectionnés sur la base d'un échantillon plus large. Ceux qui nous semblaient être trop proche des acteurs du RSBT ont été logiquement écartés.

La durée d'un entretien s'est située entre 10 à 20 minutes, cette durée était fonction du temps disponible et de la motivation de l'interlocuteur.

Le questionnaire comporte 15 questions.

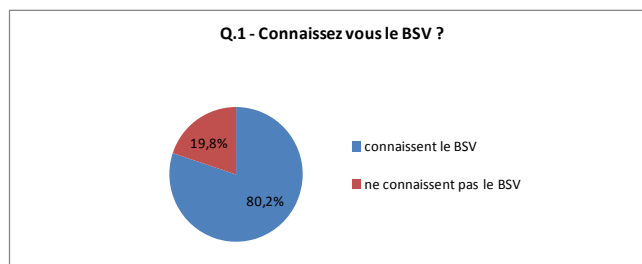
Répartition des réponses agriculteurs par région:

Région	Réponses	%
Bourgogne	32	13,2%
Champagne Ardennes	29	12,0%
Midi Pyr	58	24,0%
Normandie	34	14,0%
NPC	26	10,7%
PACA	30	12,4%
Pays de Loire	33	13,6%
Total	242	100,0%



Question 1 : Connaissez-vous le Bulletin de santé du végétal ?

Choix possible	Réponses	%
connaissent le BSV	194	80,2%
ne connaissent pas le BSV	48	19,8%
Total	242	100,0%



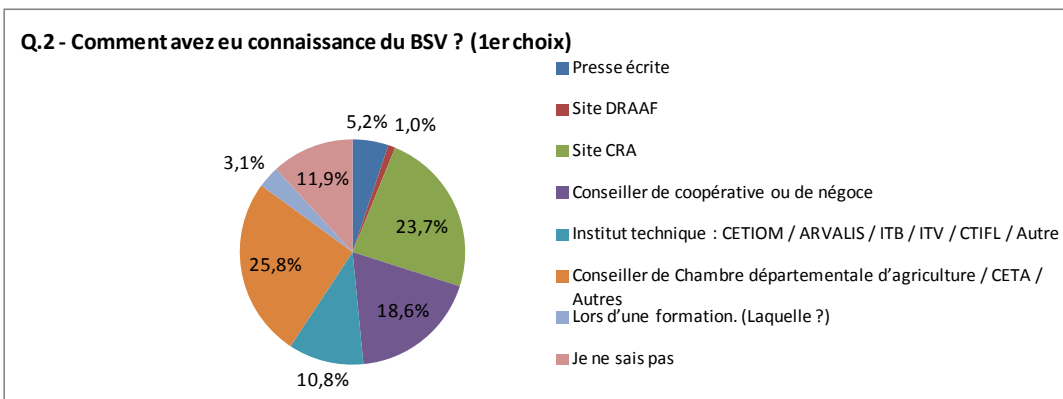
Question 2 : Comment avez-vous eu connaissance du BSV ?

8 choix sont proposés ne sont retenus que les 2 premiers.

- Premier choix sélectionné

Réponses des 194 agriculteurs qui connaissent le BSV

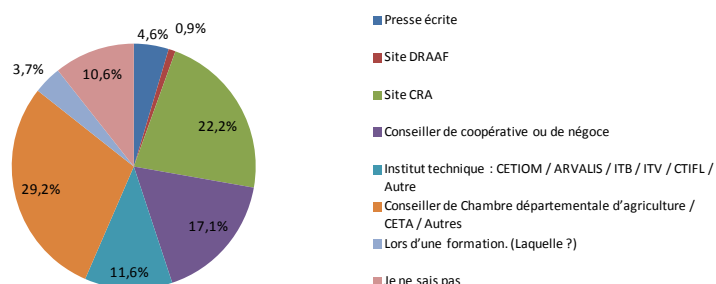
Choix possible	Réponses	%
Presse écrite	10	5,2%
Site DRAAF	2	1,0%
Site CRA	46	23,7%
Conseiller de coopérative ou de négoce	36	18,6%
Institut technique : CETIOM / ARVALIS / ITB / ITV / CTIFL / Autre	21	10,8%
Conseiller de Chambre départementale d'agriculture / CETA / Autres	50	25,8%
Lors d'une formation. (Laquelle ?)	6	3,1%
Je ne sais pas	23	11,9%
Total	194	100,0%



- Réponses obtenues en premier et second choix

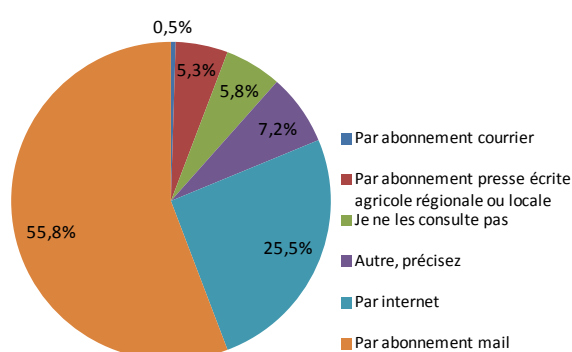
Choix possible	Réponses	%
Presse écrite	10	4,6%
Site DRAAF	2	0,9%
Site CRA	48	22,2%
Conseiller de coopérative ou de négoce	37	17,1%
Institut technique : CETIOM / ARVALIS / ITB / ITV / CTIFL / Autre	25	11,6%
Conseiller de Chambre départementale d'agriculture / CETA / Autres	63	29,2%
Lors d'une formation. (Laquelle ?)	8	3,7%
Je ne sais pas	23	10,6%
Total	216	100,0%

Q.2 - Comment avez eu connaissance du BSV ? (1er et 2ème choix)

**Question 3 : Comment consultez-vous les BSV ? (possibilité de sélectionner 2 choix)**

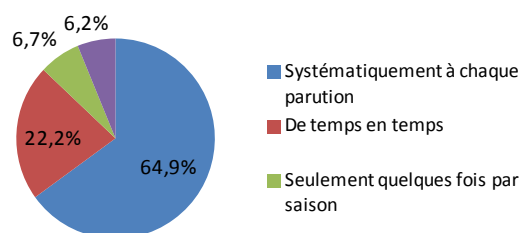
Choix possible	Réponses	%
Par abonnement courrier	1	0,5%
Par abonnement presse écrite agricole régionale ou locale	11	5,3%
Je ne les consulte pas	12	5,8%
Autre, précisez	15	7,2%
Par internet	53	25,5%
Par abonnement mail	116	55,8%
Total	208	100,0%

Q.3 - Comment consultez vous le BSV ?

**Question 4 : A quelle fréquence lisez-vous les BSV ?**

Choix possible	Réponses	%
Systématiquement à chaque parution	126	64,9%
De temps en temps	43	22,2%
Seulement quelques fois par saison	13	6,7%
Je ne les consulte pas	12	6,2%
Total	194	100,0%

Q.4 - Fréquence de consultation

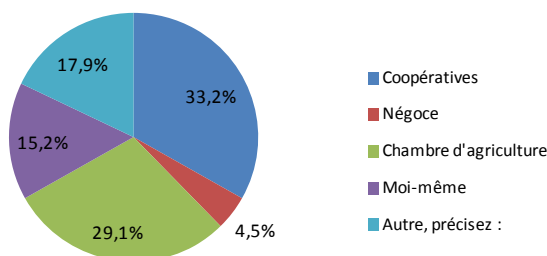


Question 5 : Quelles sont vos sources de conseil (4 choix possibles) ?

Réponses sur le premier choix

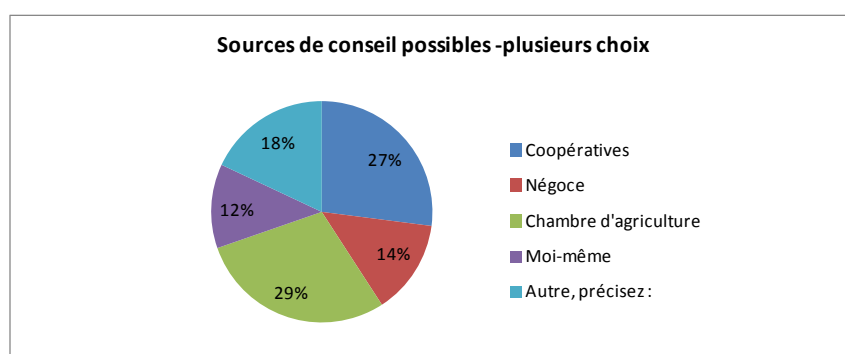
Choix possible	Réponses	%
Coopératives	74	33,2%
Négoce	10	4,5%
Chambre d'agriculture	65	29,1%
Moi-même	34	15,2%
Autre	40	17,9%
Total	223	100,0%

Q.5 - Sources de conseil - un seul choix



Réponses sur plusieurs choix (4 maximum)

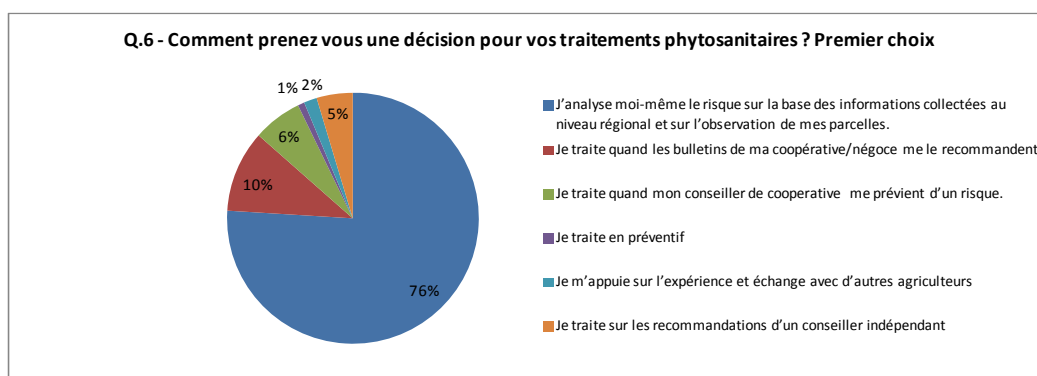
Choix possible	Réponses	%
Coopératives	108	27,1%
Négoce	55	13,8%
Chambre d'agriculture	115	28,8%
Moi-même	49	12,3%
Autre	72	18,0%
Total	399	100,0%



Question 6 : Comment prenez-vous une décision pour un traitement phytosanitaire ? (3 choix)

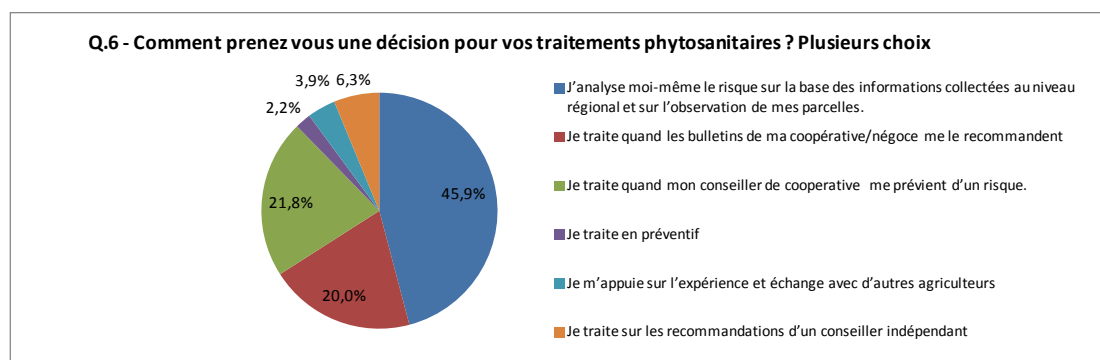
Premier choix

Choix possible	Réponses	%
J'analyse moi-même le risque sur la base des informations collectées au niveau régional et sur l'observation de mes parcelles.	180	38,8%
Je traite quand les bulletins de ma coopérative/négocce me le recommandent	25	5,4%
Je traite quand mon conseiller de cooperative me prévient d'un risque.	15	3,2%
Je traite en préventif	2	0,4%
Je m'appuie sur l'expérience et échange avec d'autres agriculteurs	4	0,9%
Je traite sur les recommandations d'un conseiller indépendant	11	2,4%
Total	237	51,1%



Plusieurs choix (3 maximum)

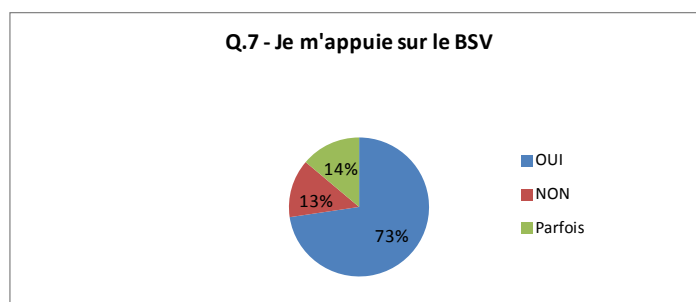
Choix possible	Réponses	%
J'analyse moi-même le risque sur la base des informations collectées au niveau régional et sur l'observation de mes parcelles.	213	45,9%
Je traite quand les bulletins de ma coopérative/négocce me le recommandent	93	20,0%
Je traite quand mon conseiller de cooperative me prévient d'un risque.	101	21,8%
Je traite en préventif	10	2,2%
Je m'appuie sur l'expérience et échange avec d'autres agriculteurs	18	3,9%
Je traite sur les recommandations d'un conseiller indépendant	29	6,3%
Total	464	100,0%



Question 7: Est ce que vous vous appuyez sur le BSV pour prendre une décision pour un traitement phytosanitaire ?

Un seul choix possible

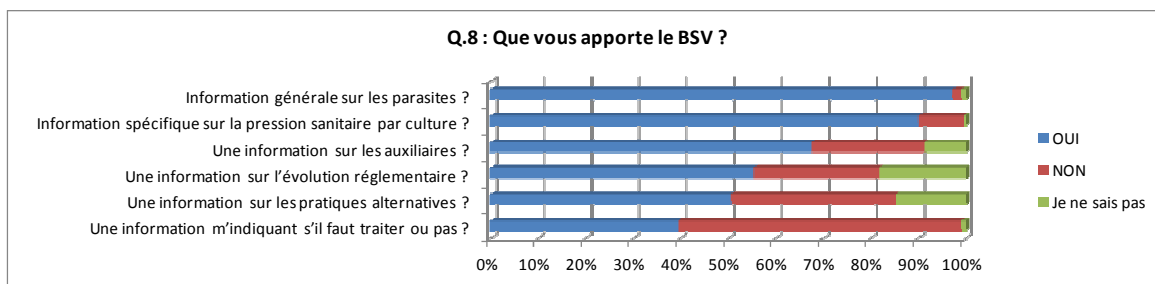
Choix possible	Réponses	%
OUI	141	72,7%
NON	26	13,4%
Parfois	27	13,9%
Total	194	100,0%



Question 8 : Quelles informations vous apporte le BSV ? (question posée si la réponse à la réponse à la question 4 est « systématiquement » ou « de temps en temps »)

Question posée aux 182 agriculteurs qui connaissent et qui consultent le BSV.

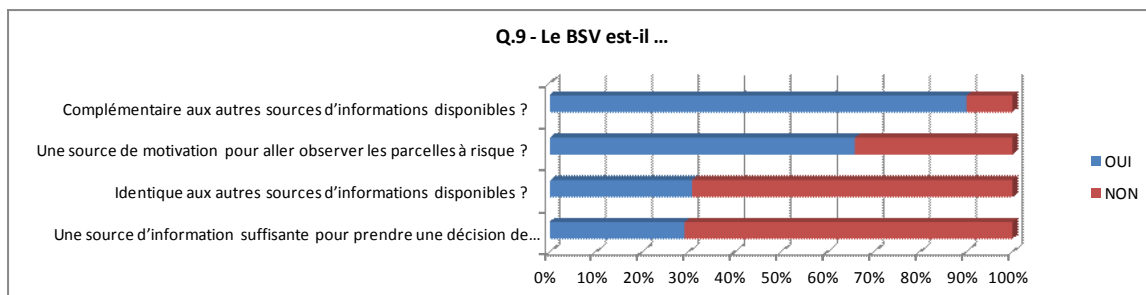
Type d'informations	OUI	NON	Je ne sais pas	Total
Une information m'indiquant s'il faut traiter ou pas ?	72	108	2	182
Une information sur les pratiques alternatives ?	92	63	27	182
Une information sur l'évolution réglementaire ?	101	48	33	182
Une information sur les auxiliaires ?	123	43	16	182
Information spécifique sur la pression sanitaire par culture ?	164	17	1	182
Information générale sur les parasites ?	177	3	2	182



Question n°9 : si vous connaissez le BSV que représente-il pour vous ?

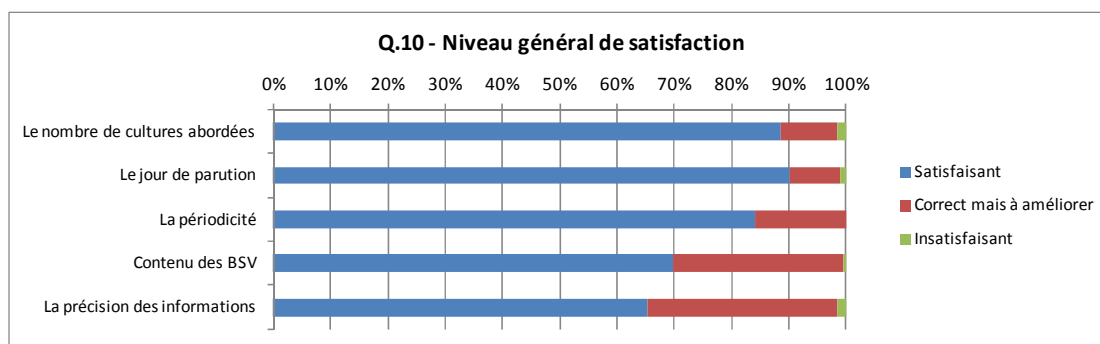
Question posée aux 182 agriculteurs qui connaissent le BSV

Proposition	OUI	NON
Une source d'information suffisante pour prendre une décision de traitement ?	53	129
Identique aux autres sources d'informations disponibles ?	56	126
Une source de motivation pour aller observer les parcelles à	120	62
Complémentaire aux autres sources d'informations	164	18



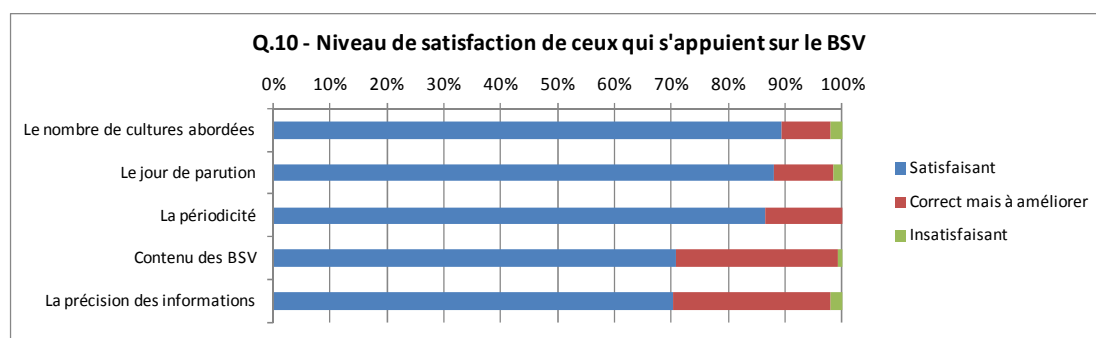
Question 10 : Si vous connaissez le BSV, quel est votre niveau de satisfaction pour chacun des critères suivants? (3 choix proposés)

Critères	Satisfaisant	Correct mais à améliorer	Insatisfaisant	Total
Le nombre de cultures abordées	161	18	3	182
Le jour de parution	164	16	2	182
La périodicité	153	29	0	182
Contenu des BSV	127	54	1	182
La précision des informations	119	60	3	182



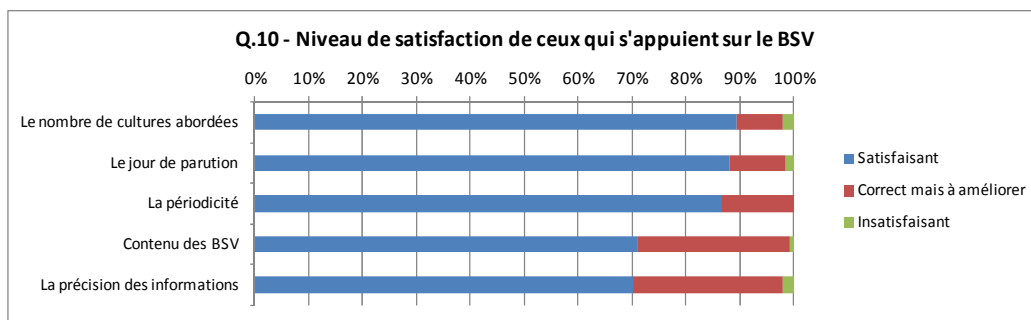
Réponses obtenues pour ceux s'appuyant sur le BSV, réponse à la question 7 (Est ce que vous vous appuyez sur le BSV pour prendre une décision pour un traitement phytosanitaire ?) « Oui » uniquement.

Critères	Satisfaisant	Correct mais à	Insatisfaisant	Total
Le nombre de cultures abordées	126	12	3	141
Le jour de parution	124	15	2	141
La périodicité	122	19	0	141
Contenu des BSV	100	40	1	141
La précision des informations	99	39	3	141



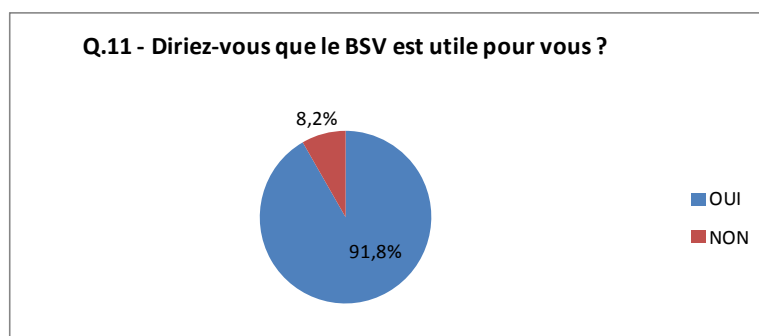
Si vous connaissez le BSV, quel votre niveau de satisfaction pour chacun des critères suivants? Niveau de satisfaction pour ceux qui s'appuient sur le BSV – Réponses obtenues à partir de ceux qui ont répondu « Oui » ou « Parfois » à la question n°7

Critères	Satisfaisant	Correct mais à améliorer	Insatisfaisant	Total
Le nombre de cultures abordées	117	50	1	168
Le jour de parution	150	16	2	168
La périodicité	150	16	2	168
Contenu des BSV	142	26	0	168
La précision des informations	112	53	3	168



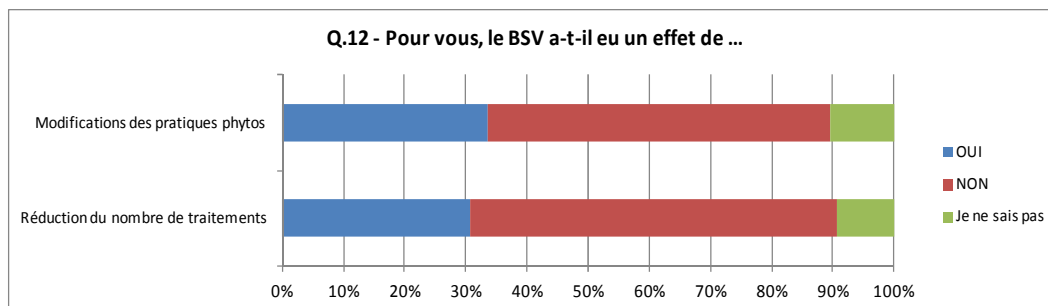
Question 11 : Globalement diriez-vous que le BSV est utile pour vous ?

Choix possible	Réponses	%
OUI	167	91,8%
NON	15	8,2%
Total	182	100,0%



Question 12 : Quantitativement pouvez-vous affirmer que le BSV vous permet de réduire le nombre de traitements phytos? Et qualitativement pouvez-vous affirmer que le BSV vous permet de modifier vos pratiques phytos?

Critères	OUI	NON	Je ne sais pas	Total
Réduction du nombre de traitements	56	109	17	182
Modifications des pratiques phytos	61	102	19	182



Les résultats de l'enquête prescripteurs

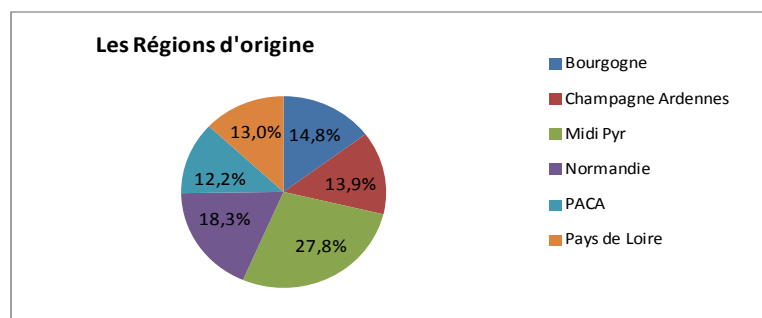
Nous avons contacté téléphoniquement 294 prescripteurs répartis sur 6 régions dont les noms et les coordonnées nous ont été fournis par les contacts régionaux et 115 d'entre eux ont répondu favorablement à notre questionnaire.

La durée d'un entretien s'est situé entre 15 à 40 minutes, cette durée était fonction du temps disponible et de la motivation de l'interlocuteur.

Le questionnaire comporte 9 catégories de questions.

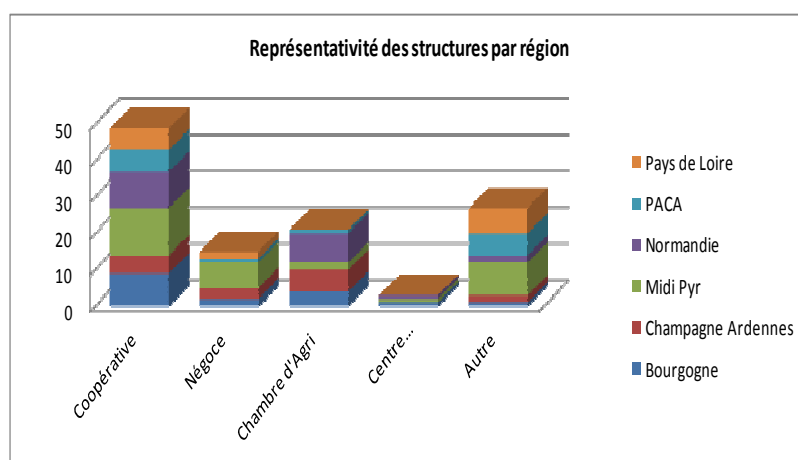
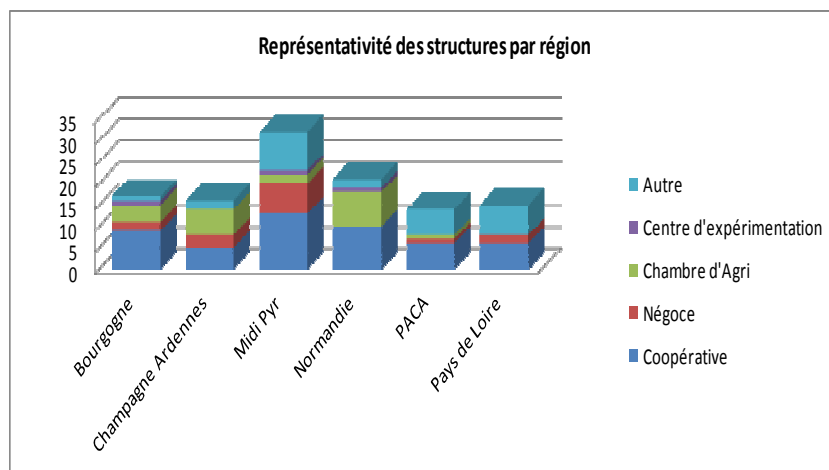
Répartition par région des prescripteurs:

Région	Réponses	%
Bourgogne	17	14,8%
Champagne Ardennes	16	13,9%
Midi Pyr	32	27,8%
Normandie	21	18,3%
PACA	14	12,2%
Pays de Loire	15	13,0%



Question 1 : Identification du répondant – Quel type de structure représentez-vous ?

Région	Coopérative	Négoce	Chambre d'Agri	Centre d'expérimentation	Autres	Total
Bourgogne	9	2	4	1	0	16
Champagne Ardennes	5	3	6	0	0	14
Midi Pyr	13	7	2	1	0	23
Normandie	10	0	8	1	0	19
PACA	6	1	1	0	0	8
Pays de Loire	6	2	0	0	0	8
Total	49	15	21	3	0	88

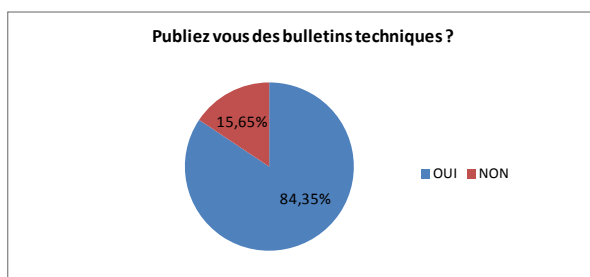


Question 2 : Périmètre d'activités - Nombre d'exploitations dont vous avez la charge ?

	Nbre
Total	38333
Moyenne	333
Médiane	100

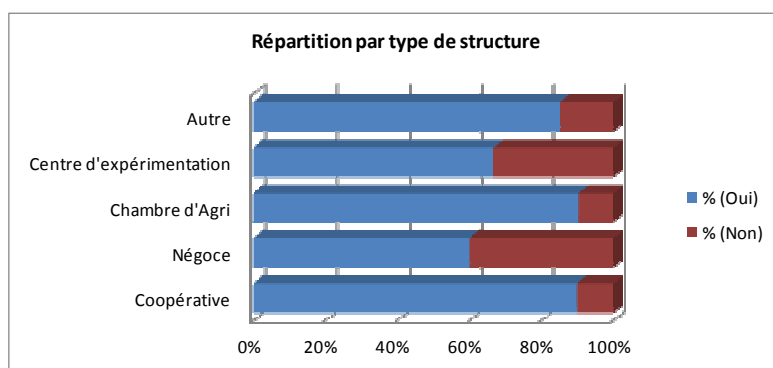
Question 3 : Publiez-vous des bulletins techniques ?

Choix	Nbre	%
OUI	97	84,35%
NON	18	15,65%
Total	115	100%



- Publication ou non d'un bulletin technique – répartition par type de structure

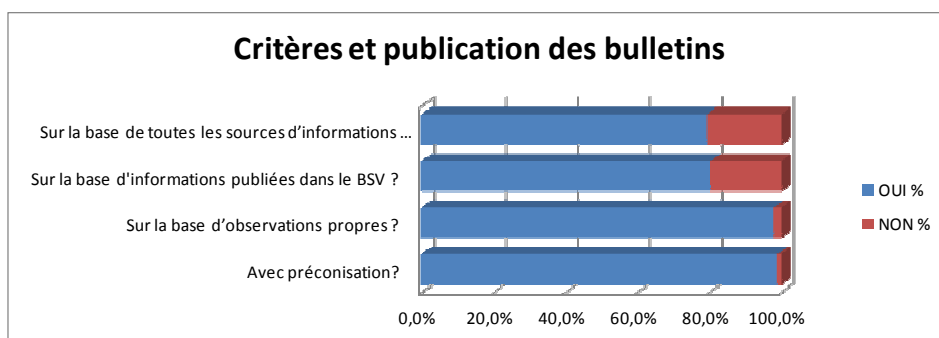
Choix	OUI	NON	Total	% (Oui)	% (Non)
Coopérative	44	5	49	90%	10%
Négoce	9	6	15	60%	40%
Chambre d'Agri	19	2	21	90%	10%
Centre d'expérimentation	2	1	3	67%	33%
Autre	23	4	27	85%	15%
Total	97	18	115		



Question 4 : Critères sur lesquels repose la publication des bulletins techniques – 4 critères proposés

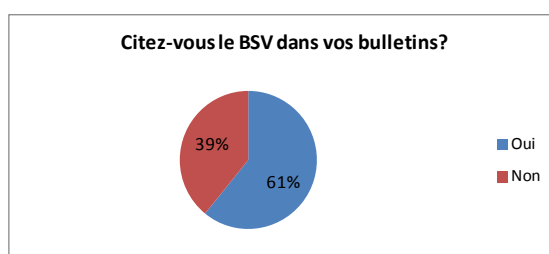
Total 97 réponses obtenues correspondant à ceux qui publient un bulletin.

Critères	Réponses			
	OUI	NON	OUI %	NON %
Avec préconisation?	96	1	99,0%	1,0%
Sur la base d'observations propres ?	95	2	97,9%	2,1%
Sur la base d'informations publiées dans le	78	19	80,4%	19,6%
Sur la base de toutes les sources d'informations disponibles ?	77	20	79,4%	20,6%



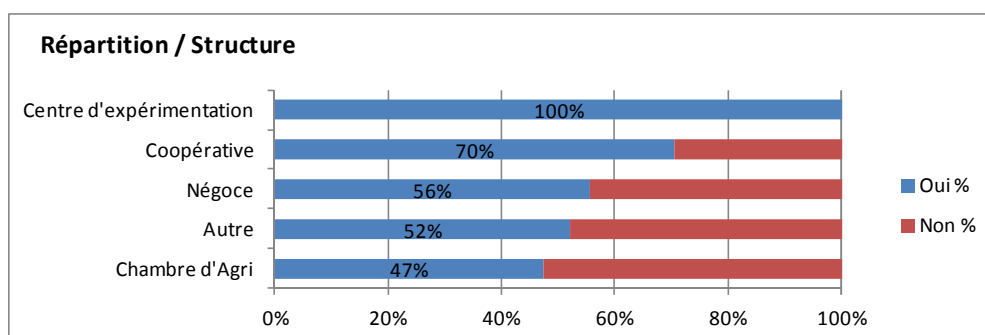
Question 5 : Citez-vous le BSV dans vos bulletins ?

Choix	Citez le BSV	%
Oui	59	61%
Non	38	39%
Total	97	100%



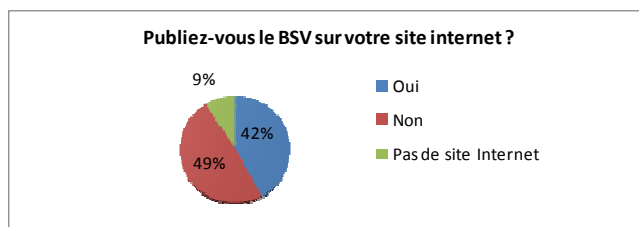
- Répartition par structure de ceux qui citent le BSV dans leur bulletin

Structure	OUI	NON	Total	Oui %	Non %
Coopérative	31	13	44	70%	30%
Négoce	5	4	9	56%	44%
Chambre d'Agri	9	10	19	47%	53%
Centre d'expérimentation	2	0	2	100%	0%
Autre	12	11	23	52%	48%
Total	59	38	97		



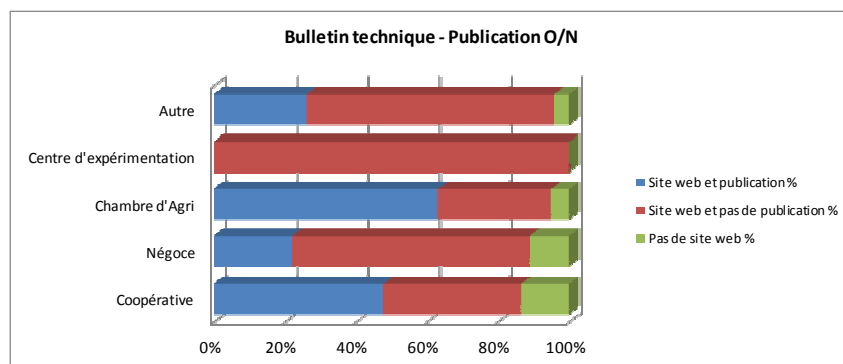
Question 6 : Publiez-vous le BSV sur votre site internet ?

Choix	Publication	%
Oui	41	42%
Non	47	48%
Pas de site Internet	9	9%
Total	97	100%



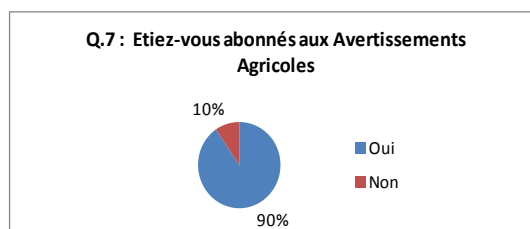
- Répartition par structure ; publication du BSV sur un site internet

Structure	OUI	NON	Pas de site Internet	Total	Site web et publication %	Site web et pas de publication %	Pas de site web %
Coopérative	21	17	6	44	48%	39%	14%
Négoce	2	6	1	9	22%	67%	11%
Chambre d'Agri	12	6	1	19	63%	32%	5%
Centre d'expérimentation	0	2	0	2	0%	100%	0%
Autre	6	16	1	23	26%	70%	4%
Total	41	47	9	97			



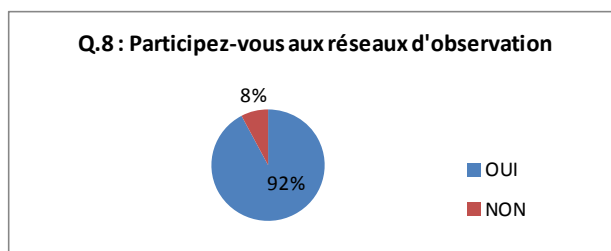
Question 7 : Etiez-vous abonnés aux Avertissements Agricoles ?

Choix	Réponses	%
Oui	104	90%
Non	11	10%
Total	115	100%

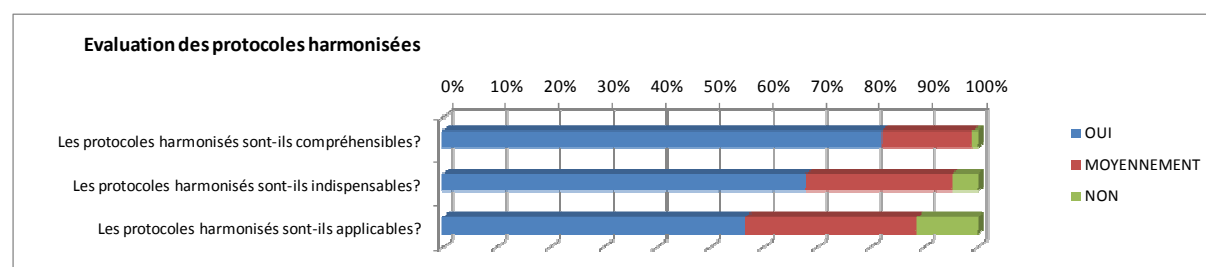


Question 8 : Participez-vous aux réseaux d'observation ?

Choix	Réponses	%
OUI	106	92%
NON	9	8%
Total	115	100%

**Question 9 : Evaluation des protocoles harmonisés – 3 critères sont proposés**

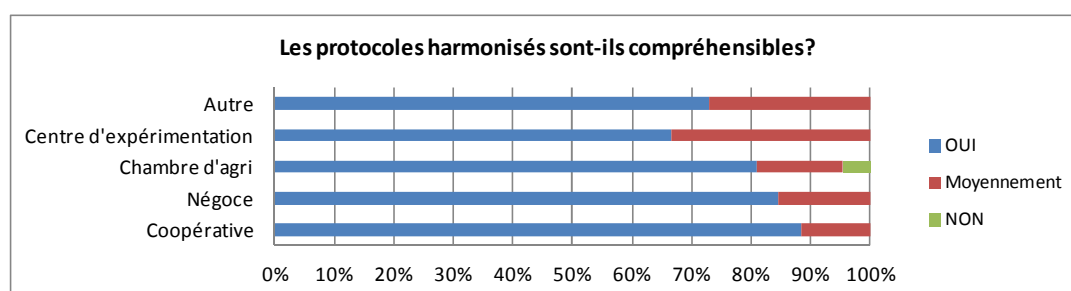
Critères	OUI	MOYENNEMENT	NON	Total
Les protocoles harmonisés sont-ils compréhensibles?	87	18	1	106
Les protocoles harmonisés sont-ils indispensables?	72	29	5	106
Les protocoles harmonisés sont-ils applicables?	60	34	12	106



- Répartition par structure : évaluation des protocoles harmonisés selon les 3 critères retenus

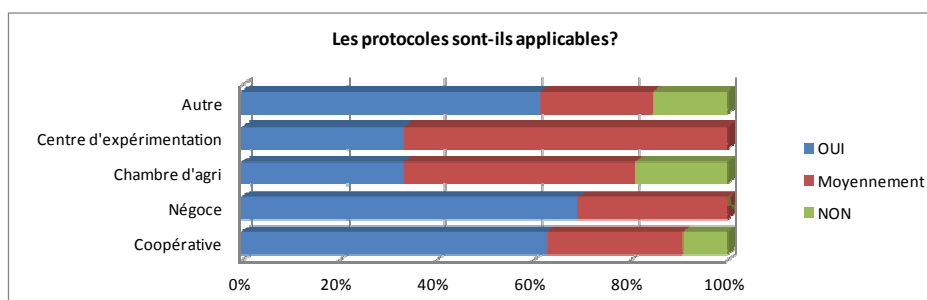
1) Les protocoles sont-ils compréhensibles ?

Structure	OUI	Moyennement	NON
Coopérative	88%	12%	0%
Négoce	85%	15%	0%
Chambre d'agri	81%	14%	5%
Centre d'expérimentation	67%	33%	0%
Autre	73%	27%	0%



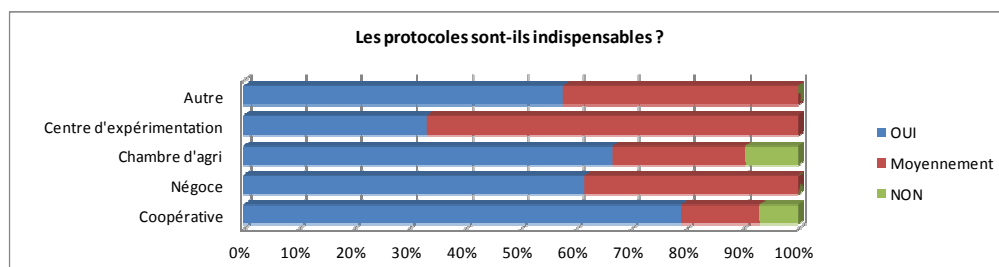
2) Les protocoles sont-ils applicables?

Structure	OUI	Moyennement	NON
Coopérative	63%	28%	9%
Négoce	69%	31%	0%
Chambre d'agri	33%	48%	19%
Centre d'expérimentation	33%	67%	0%
Autre	62%	23%	15%



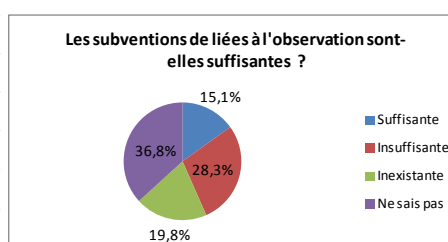
3) les protocoles sont-ils indispensables ?

Structure	OUI	Moyennement	NON
Coopérative	79%	14%	7%
Négoce	62%	38%	0%
Chambre d'agri	67%	24%	10%
Centre d'expérimentation	33%	67%	0%
Autre	58%	42%	0%



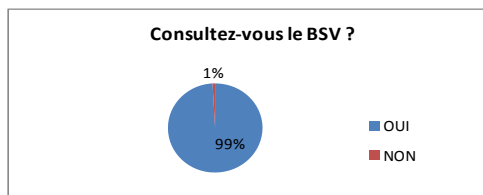
Question 10 : La subvention liée au surcoût de l'observation est-elle suffisante ? (4 choix possibles)

Choix	Réponses	%
Suffisante	16	15,1%
Insuffisante	30	28,3%
Inexistante	21	19,8%
Ne sais pas	39	36,8%
Total	106	



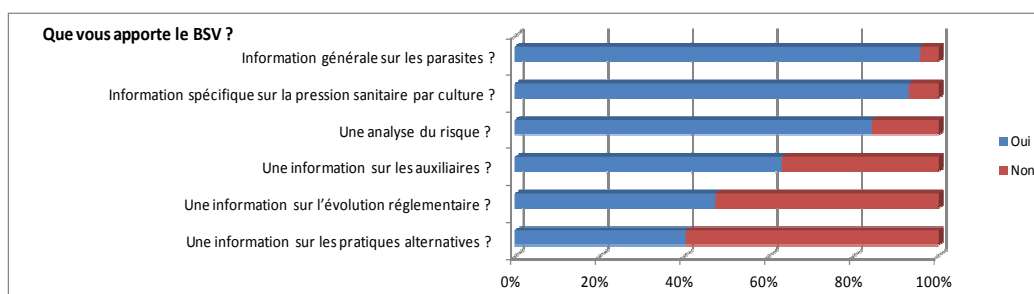
Question 11 : Consultez-vous le BSV ?

Choix	Réponses	%
OUI	114	99%
NON	1	1%
Total	115	100%



Question 12 : Quelles informations vous apporte le BSV ?

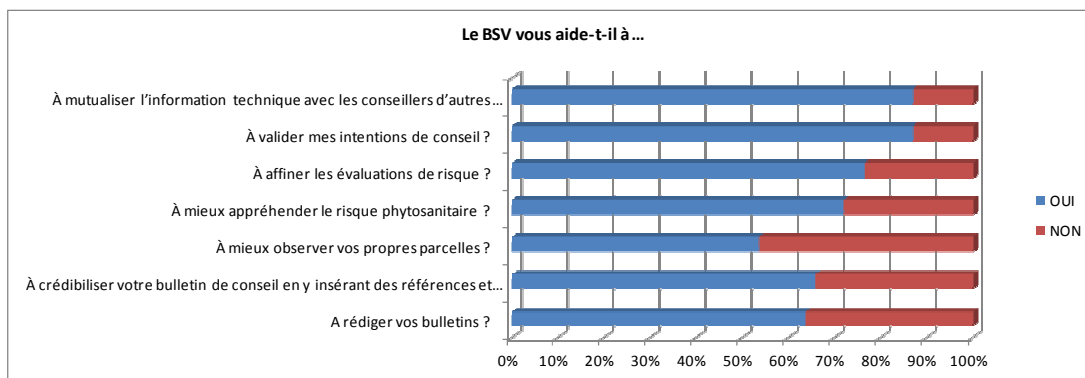
Choix	OUI	NON	Total
Une information sur les pratiques alternatives ?	46	68	114
Une information sur l'évolution réglementaire ?	54	60	114
Une information sur les auxiliaires ?	72	42	114
Une analyse du risque ?	96	18	114
Information spécifique sur la pression sanitaire par culture ?	106	8	114
Information générale sur les parasites ?	109	5	114



Question 13 : Si vous consultez le BSV, que vous apporte-il ? 7 propositions

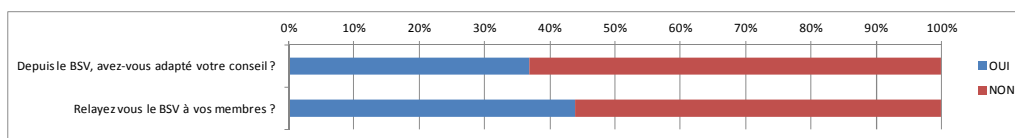
Critères	Réponses		
	OUI	NON	Total
A rédiger vos bulletins ?	61	35	96
À crédibiliser votre bulletin de conseil en y insérant des références et des informations venant du BSV ?	63	33	96
À mieux observer vos propres parcelles ?	61	53	114
À mieux appréhender le risque phytosanitaire ?	82	32	114
À affiner les évaluations de risque ?	87	27	114
À valider mes intentions de conseil ?	99	15	114
À mutualiser l'information technique avec les conseillers d'autres structures privées et/ou publiques ?	99	15	114

Sur 115 qui consultent le BSV seul un ne le consulte pas



Question 14 : Si vous consultez le BSV, avez-vous adapté votre conseil depuis sa mise en place ?

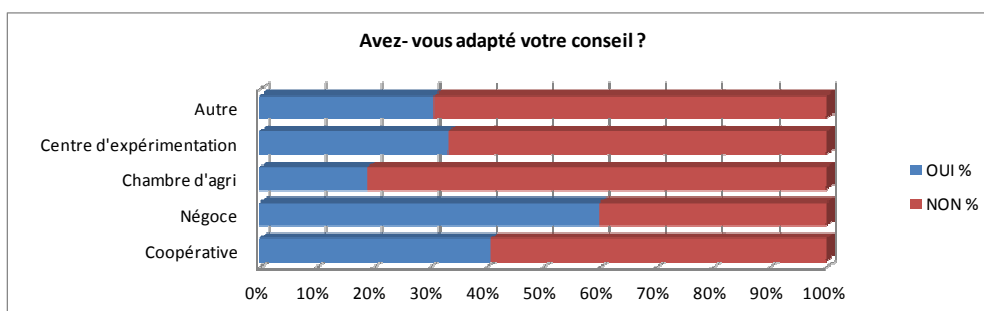
Propositions	Nbre de réponses		
	OUI	NON	Total
Depuis le BSV, avez-vous adapté votre conseil ?	42	72	114
Relayez vous le BSV à vos membres ?	50	64	114



- Pour les prescripteurs qui consultent le BSV

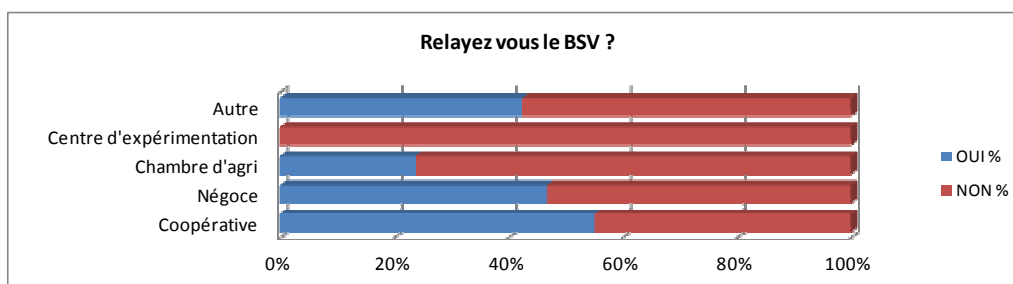
1) Avez-vous adapté votre conseil ?

Structure	Avez-vous adapté votre conseil ?				
	OUI	NON	Total	OUI %	NON %
Coopérative	20	29	49	41%	59%
Négoce	9	6	15	60%	40%
Chambre d'agri	4	17	21	19%	81%
Centre d'expérimentation	1	2	3	33%	67%
Autre	8	18	26	31%	69%
Total	42	72	114		



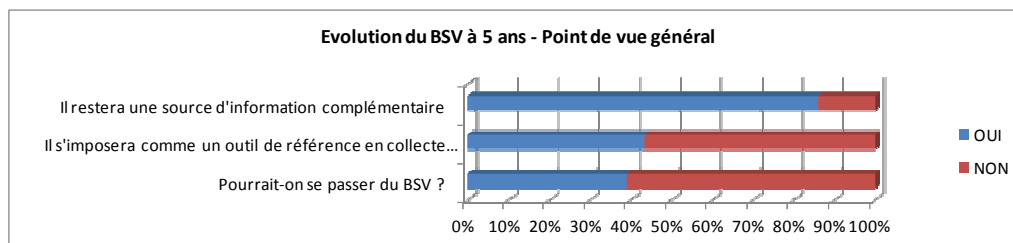
2) Relayez-vous le BSV à vos membres ?

Structure	Relayez vous le BSV ?				
	OUI	NON	Total	OUI %	NON %
Coopérative	27	22	49	55%	45%
Négoce	7	8	15	47%	53%
Chambre d'agri	5	16	21	24%	76%
Centre d'expérimentation	0	3	3	0%	100%
Autre	11	15	26	42%	58%
Total	50	64	114		



Question 15 : Comment voyez-vous l'évolution du BSV dans les 5 ans ? 3 propositions

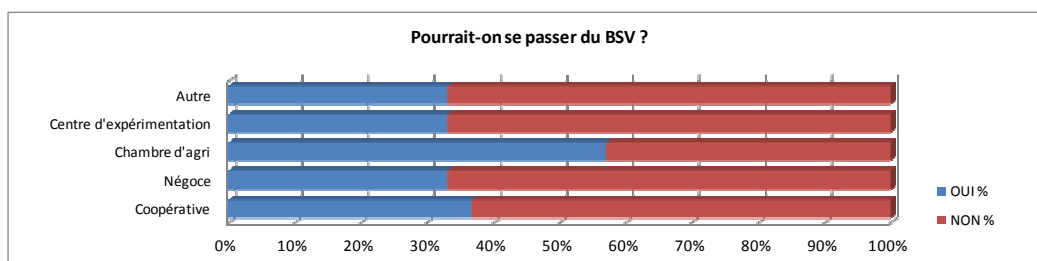
Propositions	Réponses		
	OUI	NON	Total
Pourrait-on se passer du BSV ?	45	70	115
Il s'imposera comme un outil de référence en collecte d'observations	50	65	115
Il restera une source d'information complémentaire	99	16	115



- Choix des prescripteurs pour chacune 3 propositions en fonction de la structure à laquelle ils appartiennent

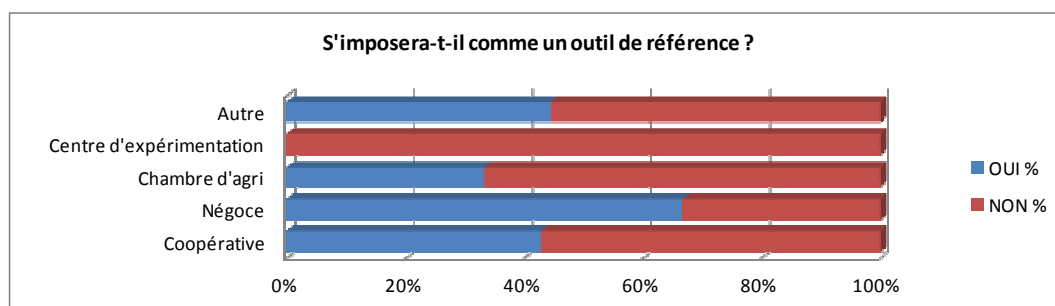
1) Pourrait-on se passer du BSV ?

Structure	Pourrait-on se passer du BSV ?				
	OUI	NON	Total	OUI %	NON %
Coopérative	18	31	49	37%	63%
Négoce	5	10	15	33%	67%
Chambre d'agri	12	9	21	57%	43%
Centre d'expérimentation	1	2	3	33%	67%
Autre	9	18	27	33%	67%
Total	45	70	115		



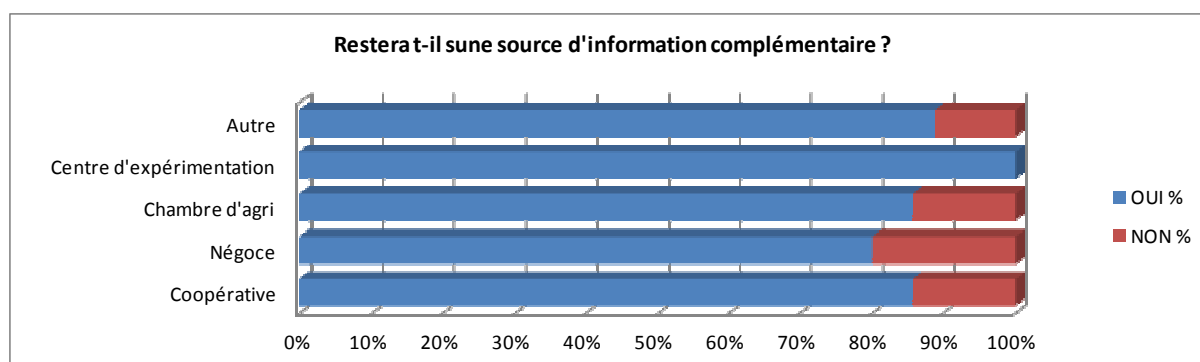
2) S'imposera-t-il comme un outil de référence ?

Structure	S'imposera-t-il comme un outil de référence ?				
	OUI	NON	Total	OUI %	NON %
Coopérative	21	28	49	43%	57%
Négoces	10	5	15	67%	33%
Chambre d'agri	7	14	21	33%	67%
Centre d'expérimentation	0	3	3	0%	100%
Autre	12	15	27	44%	56%
Total	50	65	115		



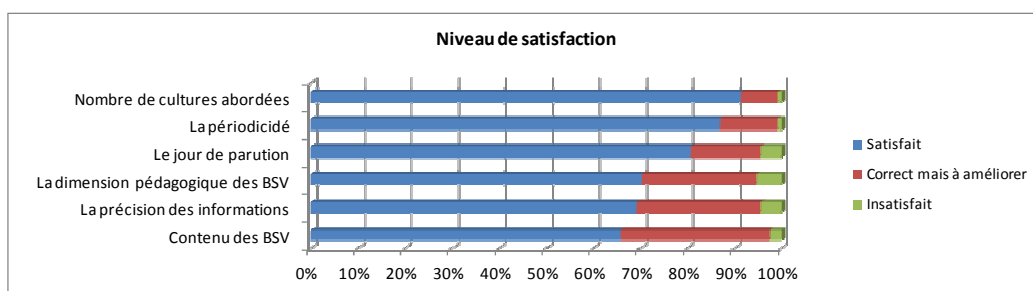
3) Restera-t-il une source d'information complémentaire

Structure	Source d'information complémentaire				
	OUI	NON	Total	OUI %	NON %
Coopérative	42	7	49	86%	14%
Négoces	12	3	15	80%	20%
Chambre d'agri	18	3	21	86%	14%
Centre d'expérimentation	3	0	3	100%	0%
Autre	24	3	27	89%	11%
Total	99	16	115		



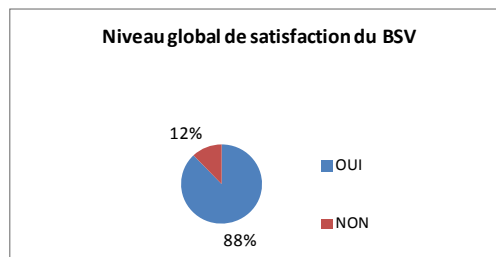
Question 16 : Pour ceux qui connaissent le BSV, niveau de satisfaction pour 7 critères différents

Critères	Niveau de satisfaction du BSV		
	Satisfait	Correct mais à améliorer	Insatisfait
Contenu des BSV	75	36	3
La précision des informations	79	30	5
La dimension pédagogique des BSV	80	28	6
Le jour de parution	92	17	5
La périodicité	99	14	1
Nombre de cultures abordées	104	9	1



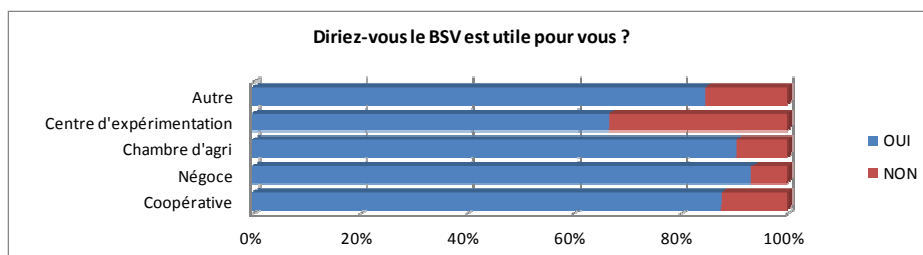
Question 17 : Globalement, diriez-vous que le BSV est utile pour vous ?

Choix	Niveau global de satisfaction du BSV	
	Nbre	%
OUI	100	87,7%
NON	14	12,3%
Total	114	100%



Réponse en fonction de la structure au quelle appartiennent les prescripteurs

Structure	Source d'information complémentaire				
	OUI	NON	Total	OUI	NON
Coopérative	43	6	49	88%	12%
Négoce	14	1	15	93%	7%
Chambre d'agri	19	2	21	90%	10%
Centre d'expérimentation	2	1	3	67%	33%
Autre	22	4	26	85%	15%
Total	100	14	114		



Annexe 6: Analyse des enquêtes réalisées par les régions

Introduction

Plusieurs régions (en tout 8 régions plus une enquête au niveau national) ont procédé à des enquêtes destinées aux agriculteurs, aux techniciens, et aux observateurs et portant sur la connaissance du BSV, son impact et sa diffusion. Nous présentons ici un résumé des résultats de ces enquêtes réalisées entre 2009 et 2011.

Enquête réalisées par les régions de 2009 à 2011 :

Région	Période	Mode d'enquête	Structure	Réponses total	Agriculteurs	Techniciens ou Conseillers	Observateurs	Autres
France (4 régions)	2011	enquête téléphonique	Agrodistribution	512	512			
Aquitaine	2010	Envoi par mail	DRAAF	359	217	142		
Bourgogne	2009	Envoi par mail		34		6	28	
Bretagne	2011	en ligne sur les sites web	DRAAF+CRA	175	94	54	27	
Champagne-Ardenne	2011	Via internet	CRA	189	102	57		30
Lorraine	2011	Via internet	CRAL		52			
Normandie	2011	Via internet	CETIOM+ARVALIS	43		4	9	
Picardie	2010	Via internet	CRAL	120	17	85		18
Rhône-Alpes	2011	Via internet	CRAL	323	221	67		35

Résultats des enquêtes

- **Enquête sur 4 régions**

Objectifs : Enquête téléphonique portant sur l'utilité du BSV. Enquête qui a été réalisée auprès des chefs d'exploitations agricole ayant au moins 50 ha SAU sur 4 régions de France, Ouest, Nord-est, Centre et Sud.

Conclusions : Les réponses ont été collectées en fonction de l'orientation principale des exploitations. Ainsi, pour les exploitations orientées « grandes cultures » 70% trouvent que le BSV est très utile à assez utile, pour les exploitations « polyculture-élevage » 58% trouvent qu'il est très utile à utile et pour les exploitations « élevage » 51% trouvent qu'il est très utile à utile.

Réponses en fonction des régions ; dans l'ouest 55 % trouvent que le BSV est très utile à assez utile, dans le Nord-est 70% trouvent que le BSV est très utile à assez utile, dans le Centre 61% trouvent que le BSV est très utile à assez utile et dans le Sud 58 % trouvent que le BSV est très utile à assez utile.

- **Aquitaine**

Objectifs : Récolter l'avis des agriculteurs et des techniciens sur leur perception générale du dispositif en tant qu'observateur et le mode de diffusion du BSV. Le questionnaire a eu pour but d'évaluer le BSV en termes de forme et de contenu, d'estimer la diffusion du bulletin, et de récolter des commentaires libres.

Conclusions : L'enquête un bon niveau de satisfaction mais il est noté le manque d'appropriation et de compréhension du dispositif par les agriculteurs. Le regret n°1 des agriculteurs est l'absence de préconisation alors qu'il s'agit de la définition même du BSV.

Il est à souligner la bonne dynamique qui se met en place avec la participation au dispositif de nombreux techniciens qui jouent un rôle indéniable dans la diffusion des BSV et leur explication. Le BSV est un outil qui a vocation à être adapté au fil du temps pour tenir compte des attentes des professionnels pour qu'il leur soit utile tout en respectant les règles établies par le Ministère.

- **Bourgogne**

Objectifs : Récolter l'avis des observateurs et des structures de conseils afin d'évaluer la compréhension du dispositif mis en place pour les observateurs, compréhension et faisabilité des protocoles, temps passé et outil de saisie.

Conclusions : L'unanimité sur l'intérêt et le bénéfice d'utiliser les mêmes procédures et mêmes protocoles d'observations. L'utilisation des mêmes protocoles apporte de la rigueur. Cela permet une vue globale de l'état sanitaire des cultures, permet des économies d'échelle, et un gain en couverture terrain. Les techniciens reconnaissent que c'est un support à la rédaction de leurs bulletins techniques et permet les échanges.

- **Bretagne**

Objectifs : Réalisation du niveau de satisfaction du BSV des agriculteurs, des techniciens et conseillers agricoles.

Conclusions : Majoritairement 40% des lecteurs lisent le BSV via le site des chambres d'agriculture. Globalement le BSV est lu de façon régulière, les lecteurs sont satisfaits de la fréquence des bulletins et de leur forme. En ce qui concerne le fond du BSV la majorité est satisfaite, cependant ils aimeraient qu'il y ai plus de précisions et une attention à la diversité des informations. Le BSV est apprécié pour sa synthèse de la situation sanitaire mais il

manque des informations sur les auxiliaires. En termes de cultures suivies, les observateurs sont assez satisfaits et considèrent que la plupart des cultures sont représentées. Les manques du BSV sont des conseils techniques (Bio, itinéraire techniques,..) des informations sur la météo et une précision des seuils.

- **Champagne-Ardenne**

Objectifs : Enquête portant sur la qualité, la diffusion et l'utilisation des BSV. Le questionnaire a eu pour but d'évaluer le BSV en termes de forme et de contenu, d'estimer la diffusion du bulletin, et de récolter des commentaires libres.

Conclusions : 38% des enquêtés lisent l'ensemble du BSV et 85 % des lecteurs se disent intéressés par les bilans de fin de campagne. Parmi les agriculteurs/viticulteurs ayant répondu à l'enquête, 63% d'entre eux estiment qu'ils ont modifié leurs stratégie de traitement depuis la parution du BSV en allant plus souvent observer leurs parcelles, en installant des cuvettes ou autres pièges dans leurs parcelles, en intervenant en fonction du contenu du BSV, pour 20% d'entre eux et en échangeant avec leur technicien sur le contenu du BSV, pour 21% d'entre eux. Ainsi, les agriculteurs/viticulteurs lisant le BSV Champagne-Ardenne ont la sensation d'avoir réduit le nombre de traitements par rapport à avant.

Parmi les techniciens travaillant dans une structure de conseil et ayant répondu à l'enquête, 20% diffusent le BSV Champagne-Ardenne à leurs adhérents agriculteurs et/ou viticulteurs. Cependant, 94% d'entre eux l'utilisent pour leurs conseils (totalement ou partiellement), confirmant que le BSV Champagne-Ardenne est une publication plutôt à destination des techniciens, qui ensuite l'utilise dans l'élaboration de leur propre bulletin de préconisations. Enfin, 96% estiment que la surveillance biologique des cultures est un outil permettant de mieux appréhender la pression parasitaire du moment.

82% des enquêtés pensent, qu'à terme, la surveillance biologique des cultures (mise en œuvre au-travers des réseaux de surveillance biologique du territoire dans l'ensemble des régions françaises) va contribuer à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et ceci, notamment par l'implication de l'ensemble des acteurs.

Remarques particulières concernant l'amélioration du dispositif et du livrable ; une analyse de risque jugée parfois insuffisamment claire sur la nécessité ou non d'intervenir chimiquement, le manque de préconisations en fin de bulletin et avoir un BSV plus ciblé vis-à-vis des « petites régions » et plus ciblé par rapport aux cultures pratiquées par l'agriculteur.

- **Lorraine**

Objectifs : une enquête sur la perception du BSV a été menée par la CRAL au printemps 2011 auprès d'agriculteurs lecteurs du BSV Grandes Cultures et polyculture élevage.

Conclusions : Le réseau de diffusion et de lecture du BSV se fait par l'intermédiaire d'internet et particulièrement le site de la CRAL. Le BSV est jugé comme un outil pertinent par 80% des enquêtés mais qu'il ne va suffisamment loin pour savoir ce qu'il faut faire comme traitement. 38 % des personnes interrogés disent qu'ils ont changés de stratégies de traitements, en allant plus souvent voir leurs parcelles, en traitant en fonction des messages du BSV. Tous les enquêtés répondent qu'ils recommanderaient la lecture du BSV à leur voisin.

La perception du BSV est bonne et certains commentaires permettent de donner quelques pistes d'amélioration : on relève notamment la demande d'être plus précis sur les secteurs concernés par tel ou tel nuisible. Les agriculteurs enquêtés ont tout de même le sentiment de mieux ajuster leurs interventions grâce à cet outil.

- **Normandie**

Objectifs : Enquête en ligne réalisée auprès des observateurs des filières céréales-maïs, protéagineux et oléagineux afin de recueillir l'avis des observateurs sur ; le fonctionnement du réseau, l'intérêt des BSV pour les agriculteurs et les techniciens, le contenu et la présentation des BSV et définir des pistes d'amélioration.

Conclusions : Le volume de notations par semaine est jugé à 52% important mais nécessaire. Une majorité d'observateurs jugent qu'ils n'ont pas besoin d'outils supplémentaires pour les aider à réaliser les observations.

Ils jugent à 90% que le BSV est très utile à assez utile pour les agriculteurs et qu'il les aide à mieux positionner les traitements. 84% des conseillers jugent que le BSV a un grand intérêt dans l'exercice de leur métier car, donne une vision d'ensemble de l'état sanitaire, alerte sur l'arrivée des bio-agresseurs et permet d'anticiper, incite à l'observation, crédibilise, conforte, permet d'affiner le conseil et dernièrement permet une formation régulière.

Les points forts du BSV sont : réactivité, vision globale confortée par le nombre d'observations, accès rapide, bulletins clairs, concis, illustrés, rappel des seuils, formateurs.

Les points faibles du BSV sont : imprécision géographique des observations et la lourdeur des observations pour les observateurs.

- **Picardie**

Objectifs : Enquête réalisée via Internet et qui porte sur la qualité, la diffusion, l'utilisation des BSV.

Conclusions : 90% des personnes interrogés sont très satisfaits de la forme du BSV (grandes cultures pomme de terre et légumes). 90% sont satisfaits du contenu des BSV. 87 % des enquêtés pensent qu'à terme, les réseaux de surveillance vont contribuer à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

- **Rhône-Alpes**

Objectifs : Enquête portant sur la qualité, la diffusion et l'utilisation des BSV. Le questionnaire a eu pour but d'évaluer le BSV en termes de forme et de contenu, d'estimer la diffusion du bulletin, et de récolter des commentaires libres.

Conclusions : 35% des personnes prennent connaissance du BSV via internet. La présentation du BSV pour 52% est claire. 47,5% lisent l'ensemble du BSV et 32% regardent la situation parasitaire. Le BSV bilan de campagne viticulture pour 52% des sondés apporte des informations utiles. Pour 84% le BSV est un outil permettant de mieux appréhender la pression parasitaire du moment. Pour 71% c'est un outil qui permet de décider des interventions grâce à l'analyse du risque. D'un point de vue général pour 47% le BSV est un levier/outil qui permet de réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Annexe 7: Liste des actions du plan Ecophyto 2018.

AXE 1 : EVALUER LES PROGRES EN MATIERE DE DIMINUTION DE L'USAGE DES PESTICIDES

Chapitre 1.1 Renforcer la collecte des données pour un meilleur suivi de l'utilisation des pesticides.

- (1) Mettre en place au sein de l'observatoire des résidus de pesticides un système d'information permettant le calcul des indicateurs
- (2) Étendre d'ici 2013 la collecte de données de l'enquête « pratiques culturales » du SCEES aux filières arboricoles, aux fruits et légumes, et aux cultures spécifiques aux DOM
- (3) Collecter les données d'utilisation plus fréquemment

Chapitre 1.2 Suivre annuellement l'usage des pesticides sur l'ensemble des surfaces cultivées

- (4) Décliner les indicateurs de suivi de l'utilisation des pesticides
- (5) Interpréter les résultats

Chapitre 1.3 Affiner le suivi par type de cultures

- (6) Accompagner les agriculteurs dans une démarche de réduction du recours aux pesticides et évaluer les références nouvellement acquises
- (7) Examiner la possibilité de le (IFT) mobiliser pour les fruits et légumes
- (8) Territorialiser cet indicateur par grandes zones pédoclimatiques

Chapitre 1.4 Développer des indicateurs de risque

- (9) Développer des indicateurs de risque permettant d'évaluer quantitativement la réduction de l'impact des produits phytopharmaceutiques
- (10) Missionner l'Observatoire des Résidus de Pesticides pour coordonner la définition et le renseignement des premiers indicateurs de risques

Chapitre 1.5 Développer des indicateurs socio-économique

- (11) Développer une batterie d'indicateurs socio-économiques cohérents

AXE 2: RECENSER ET GENERALISER LES SYSTEMES AGRICOLES ET LES MOYENS CONNUS PERMETTANT DE REDUIRE L'UTILISATION DES PESTICIDES EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DE LA RECHERCHE, DU DEVELOPPEMENT ET DU CONSEIL

Chapitre 2.1 Identifier et diffuser les méthodes de production et de protection intégrées

- (12) Identifier les stratégies de protection des cultures économes en pesticides existantes et mobilisables ?
- (13) Diffuser les résultats concernant ces stratégies de protection des cultures économes en produits phytopharmaceutiques

Chapitre 2.2 Mettre en place une plateforme d'expérimentation, de démonstration et de références sur les systèmes de culture « économes en pesticides » dédiée à l'accompagnement de leur adoption

- (14) Mutualiser les données de références sur les systèmes de culture « économes en produits phytopharmaceutiques »
- (15) Mettre en place un dispositif de reconnaissance de démarches exemplaires
- (16) Engager les exploitations de l'enseignement et du développement agricoles à jouer systématiquement un rôle moteur dans la généralisation des itinéraires technique

Chapitre 2.3 Mobiliser les outils réglementaires et incitatifs pour la diffusion de la protection intégrée et de techniques plus économes en PPP

- (17) Mettre à disposition des intrants favorables à la diminution de l'utilisation des PPP
- (18) Mettre en cohérence les différents outils incitatifs à l'adoption de systèmes de culture et d'itinéraires techniques économes en pesticides
- (19) Améliorer le parc de matériel agricole
- (20) Développer les solutions alternatives au traitement aérien

Chapitre 2.4 Conduire des actions de développement territorialisées avec les organisations du développement agricole (Chambres d'Agriculture, Instituts techniques)

- (21) Cibler l'action sur les territoires ou les parcelles sur lesquels peut être porté en priorité l'effort de réduction de l'utilisation des pesticides

AXE 3 : INNOVER DANS LA CONCEPTION ET LA MISE AU POINT DE SYSTEMES DE CULTURE ÉCONOMES EN PESTICIDES

Chapitre 3.1 Mobiliser les outils d'orientation de la recherche

- (22) Renforcer les partenariats entre la recherche, le développement et les professionnels

Chapitre 3.2 Orienter la recherche agronomique vers une production intégrée

- (23) Redonner une priorité aux approches agro-écologiques
- (24) Concevoir et évaluer des systèmes agricoles économes en intrants
- (25) Mobiliser la recherche fondamentale
- (26) Réorienter la sélection variétale vers des variétés plus résistantes
- (27) Développer la recherche pour rendre disponibles des substances efficaces à moindre impact.

Chapitre 3.3 Identifier les leviers et les freins à la généralisation de la production intégrée

- (28) Elaborer des scénarii nationaux de réduction du recours aux pesticides
- (29) Renforcer les recherches socio-économiques sur les leviers ou les freins à la production intégrée
- (30) Évaluer l'opportunité de développer un dispositif assurantiel pour favoriser l'adoption de systèmes de cultures économes en pesticides,

Chapitre 3.4 Développer la recherche sur le matériel agricole et les techniques d'application permettant une réduction de l'usage des pesticides et une amélioration de la sécurité du travailleur.

- (31) Améliorer le matériel de traitement en le rendant plus économe en pesticides
- (32) Chercher de nouvelles solutions techniques mécaniques
- (33) Mobiliser la recherche afin de développer des Équipements de Protection Individuelle

ONEMA: Évaluation in itinere du volet épidémiosurveillance du plan ECOPHYTO 2018

Annexes

AXE 4 : FORMER A LA REDUCTION ET SECURISER L'UTILISATION DES PESTICIDES

Chapitre 4.1 Renforcer la qualification des professionnels utilisant des PPP

- (34) Développer un dispositif de formation continue
- (35) Instaurer, à échéance du 1er janvier 2010, un dispositif d'évaluation des connaissances pour l'ensemble des utilisateurs, applicateurs et conseillers.
- (36) Favoriser la réduction et la sécurisation de l'utilisation des pesticides dans les exploitations par les acteurs chargés du développements

Chapitre 4.2 Adapter les diplômes et formations de la profession agricole

- (37) Accompagner d'une façon ciblée la mise en oeuvre des diplômes rénovés
- (38) Intégrer dans la rénovation des diplômes concernés, les objectifs de formation visant à réduire et à sécuriser l'utilisation des pesticides
- (39) Mettre en place des formations spécifiques pour les enseignants et des responsables d'établissements d'enseignement agricole

Chapitre 4.3 Renforcer la participation des Établissements d'enseignement supérieur et du système national d'appui aux actions de formation des professionnels et des formateurs

- (40) Mettre en oeuvre une veille et une communication des informations réglementaires et techniques concernant les productions végétales et la protection des cultures
- (41) Organiser une plate-forme d'information et d'échange à destination des formateurs, à partir des sites existants (Galatée pro, Chlorofil, etc.)
- (42) Organiser un réseau de veille (Établissements d'enseignement technique et supérieur) sur l'évolution des pratiques en formations
- (43) Favoriser l'intégration d'enseignements sur la réduction et la sécurisation de l'utilisation des pesticides.

Chapitre 4.4 Professionnaliser les métiers de la distribution et du conseil phytosanitaire

- (44) Réviser l'agrément des distributeurs et des applicateurs en prestation de service
- (45) Engager l'ensemble des structures de conseil dans une démarche qualité

Chapitre 4.5 Mise en place d'un système garantissant la disponibilité d'un conseil fiable sur l'ensemble du territoire

- (46) Mise à disposition des données de surveillance du territoire
- (47) Mise en place d'un signe de qualité pour l'édition de bulletins de préconisation

AXE 5 : RENFORCER LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE DES BIOAGRESSEURS ET DES EFFETS INDESIRABLES DE L'UTILISATION DES PESTICIDES

Chapitre 5.1 Organiser les partenariats entre les différents acteurs

- (48) Mettre en place une organisation partenariale associant les différents acteurs

Chapitre 5.2 Mettre en place un système d'information partagé entre les différents acteurs, public et mutualisé

- (49) Mise en place d'un système garantissant la mutualisation des données sur tout le territoire national.

Chapitre 5.3 Définir des protocoles d'observation adapté

- (50) Définition des protocoles harmonisés de surveillance des bioagresseurs
- (51) Définition des protocoles harmonisés de surveillance des effets indésirables
- (52) Définition des suivis d'intrants post-homologation concernant les résistances, la pollution des eaux, l'efficacité, la sélectivité, les limites maximales de résidus et autres effets indésirables, et formation des acteurs à c

AXE 6 : PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DES DOM

Chapitre 6.1 Disposer d'indicateurs adaptés aux spécificités des DO

- (53) Décliner les indicateurs nationaux pour les DOM et Mayotte

Chapitre 6.2 Mise à disposition de solutions de traitement

- (54) Engager un programme d'expérimentation sur les usages vides
- (55) Mobiliser des outils permettant d'utiliser les données d'expérimentation réalisées dans les pays tiers.
- (56) Définir des protocoles d'essai type CEB pour les substances d'origine biologique
- (57) Clarifier les conditions juridiques d'importation des macro-organismes auxiliaires de la lutte
- (58) Adapter ou définir les contenus de dossiers d'homologation et les taxes (notamment phéromones, micro-organismes)
- (59) Définir des partenariats sur le développement de produits pour des marchés réduits

Chapitre 6.3 Systèmes de culture moins consommateurs en intrant

- (60) Lever les freins au développement des méthodes alternatives
- (61) Engager un travail d'évaluation globale sur ces méthodes (bilan carbone, eau...).
- (62) Développer les moyens d'expérimentation et de démonstration
- (63) Accélérer les transferts vers les acteurs.
- (64) Développer les partenariats internationaux.
- (65) Mettre en place un plan d'appui aux équipements spécifiques.
- (66) Développer des pratiques de maîtrise de l'enherbement afin de réduire les herbicides.

Chapitre 6.4 Sécuriser les pratiques

- (67) Mettre en place un système pérenne de collecte des PPNU
- (68) Etudier les alternatives durables au traitement aérien

Chapitre 6.5 Orienter le programme de recherche vers la réduction de l'utilisation des PPP

- (69) Etendre le volet prospectif de l'étude Ecophyto R&D aux DOM et à Mayotte
- (70) Développer les pistes de lutte biologique.
- (71) Réorienter la sélection variétale vers des variétés conciliant qualité végétale, durabilité des modes de production et productivité.
- (72) Développer les connaissances et l'expérimentation sur les itinéraires techniques peu consommateurs en PPP

Chapitre 6.6 Professionnaliser les acteurs et favoriser le transfert de compétences

- (73) Structurer les acteurs via une plate-forme technique DO
- (74) Mobiliser les acteurs du développement agricole pour transférer les connaissances
- (75) Mettre en place un programme de formation des agriculteurs

Chapitre 6.7 Développer des réseaux de surveillance du territoire

- (76) Organiser des comités de pilotage surveillance dans le cadre des comités Ecophyto DOM déjà existant.
- (77) Appuyer les comités techniques sur l'existant et les FREDON.
- (78) Organiser la mutualisation et le partage des données.
- (79) Mettre en place un système d'avertissement sur l'ensemble des filières.
- (80) Développer une coopération avec les territoires voisins sur les alertes phytosanitaires

AXE 7 REDUIRE ET SECURISER L'USAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN ZONE NON AGRICOLE

Chapitre 7.1 Améliorer la qualification des applicateurs professionnels en ZNA

- (81) Mettre en place une certification des applicateurs en prestation de service en ZNA
- (82) Former spécifiquement les acteurs professionnels en ZNA

Chapitre 7.2 Sécuriser l'utilisation des pesticides par les amateur

- (83) Restreindre la cession à titre onéreux ou gratuit des produits phytopharmaceutiques ne portant pas la mention « emploi autorisé dans les jardins »
- (84) Revoir les conditions d'attribution de la mention « emploi autorisé en jardin »
- (85) Réviser l'agrément des distributeurs et des applicateurs en prestation de service de PPP

Chapitre 7.3 Encadrer strictement l'utilisation des produits phytosanitaires dans les lieux destinés au public

- (86) Interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant des substances classées comme extrêmement préoccupantes

Chapitre 7.4 Développer et diffuser des outils spécifiques pour la diminution de l'usage des pesticides en ZNA

- (87) Construire un indicateur spécifiquement destiné à suivre l'évolution des usages de produits phytosanitaires dans les zones non agricoles
- (88) Développer la recherche et l'expérimentation sur les méthodes alternatives en ZNA
- (89) Développer la recherche sur les impacts des solutions alternatives disponibles
- (90) Développer et diffuser des outils de surveillance et de diagnostic.
- (91) Former et structurer des plates-formes techniques d'échange de bonnes pratiques en ZNA

Chapitre 7.5 Développer de stratégies globales d'aménagement du territoire

- (92) Sensibiliser et former les gestionnaires d'espaces verts en zone non agricole
- (93) Développer la recherche sur la conception d'espaces verts et d'espaces urbains limitant le recours aux pesticides
- (94) Communiquer auprès du grand public sur la nécessité d'une diminution de l'usage des pesticides en ville

AXE 8: ORGANISER LE SUIVI NATIONAL DU PLAN ET SA DECLINAISON TERRITORIALE, ET COMMUNIQUER SUR LA REDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Chapitre 8.1 Organiser la gouvernance nationale du plan Ecophyto 2018

- (95) Rassembler au sein d'un comité de suivi, piloté par le ministre chargé de l'Agriculture, les acteurs administratifs, professionnels et non professionnels ayant participé au Comité d'orientation Ecophyto 2018.
- (96) Mettre en place un comité interministériel
- (97) Mettre en place ou pérenniser un comité d'experts, qui rapportera au comité de suivi,

Chapitre 8.2 Organiser la mobilisation des acteurs locaux autour du plan Ecophyto 2018

- (98) Suivre la déclinaison territoriale du plan Ecophyto 2018 en mobilisant les indicateurs appropriés à l'échelle des régions ou des bassins versants
- (99) Mettre en place sous la présidence du Préfet de région (DRAAF) un comité de suivi régional du plan Ecophyto 2018

Chapitre 8.3 Mettre en place un plan de communication sur le plan Ecophyto 2018

- (100) Communiquer sur la mise en œuvre du plan en temps réel
- (101) Réaliser une enquête d'opinion auprès des agriculteurs à l'automne 2008 afin de déterminer les modalités de communication les plus pertinentes
- (102) Lancer au début 2009 une campagne de communication auprès des professionnels
- (103) Communiquer en 2009 et 2010 auprès des gestionnaires d'espaces publics et des jardiniers amateurs
- (104) Communiquer auprès du grand public en 2010
- (105) Entretenir cette communication les années suivantes en fonction des résultats

Annexe 8: Liste détaillée des réseaux

Classement des cultures	Filières	Alsace			Aquitaine			Auvergne			Bourgogne			Bretagne			Centre		
		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
	Grandes cultures	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
	Viticulture/vigne	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x				x	x	x
	Arboriculture	x	x	x		x	x								x	x	x	x	x
	Légumes	x	x	x											x	x	x	x	x
	Horticulture (pépinière, ornementale)		x	x		x	x		x	x		x	x						
	ZNA						x		x	x		x	x		x	x			x
	Autres																		
Arboriculture	Agrumes																		
Arboriculture	Amandes																		
Arboriculture	Arboriculture - Oléiculture - Châtaignier																		
Arboriculture	Cassis											x	x						
Arboriculture	Châtaigne																		
Arboriculture	Fraise-Framboise						x												
Arboriculture	Fruits transformés (Bretagne, Normandie, Pays de Loire)																		
Arboriculture	Noisette																		
Arboriculture	Noix																		
Arboriculture	Oléiculture																		
Arboriculture	Petits fruits								x	x									
Arboriculture	Pommes Poires																		
Divers	Cultures spécialisées (Chou, Luzerne)																		
Divers	Grandes cultures, pomme de terre et légumes industriels																		
Divers	Houblon	x	x	x															
Divers	Lin et plantes à fibres																		
Divers	Plantes à parfum aromatiques																		
Divers	Riz																		
Divers	Tabac					x	x												
Grandes cultures	Betteraves sucrières																	x	x
Grandes cultures	Céréales																x	x	x
Grandes cultures	Maïs																x	x	x
Grandes cultures	Oléagineux																x	x	x
Grandes cultures	Protéagineux																x	x	x
Légumes	Légumes de plein champ					x	x												
Légumes	Légumes Manche																		
Légumes	Légumes Normandie (Calvados-Haute-Normandie)																		
Légumes	Lentilles								x	x									
Légumes	Maraîchage - Pommes de terre					x	x												
Légumes	Melons																		
Légumes	Tomate d'industrie																		
Pomme de terre	Pomme de terre																x	x	x
Prairie	Prairie								x	x									
Viticulture/vigne	Vigne - Limousin																		
Viticulture/vigne	Vigne-Aveyron																		
Viticulture/vigne	Vigne-Cahors Lot																		
Viticulture/vigne	Vigne-Fronton																		
Viticulture/vigne	Vigne-Gaillac																		
Viticulture/vigne	Vigne-Raisin de table																		
Viticulture/vigne	Vigne-Tarn et Garonne																		
Viticulture/vigne	Viticulture Charentes																		
Viticulture/vigne	Viticulture Haut Poitou																		
Au total 47 différentes filières		5	6	6	0	7	9	2	6	7	2	5	5	1	4	4	8	9	10
Variation			1	0			+1			+2		+3	0		+3	0		+1	+1

ONEMA: Évaluation in itinere du volet épidémiosurveillance du plan ECOPHYTO 2018

Annexes

Classement des cultures	Filières	Champagne-Ardenne			Corse			Franche-Comté			Ile de France			Languedoc-Roussillon			Limousin		
		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
	Grandes cultures			x				x	x	x					x	x		x	x
	Viticulture/vigne		x	x		x	x	x	x	x					x	x		x	x
	Arboriculture					x	x					x	x						
	Légumes					x	x					x	x						
	Horticulture (pépinière, ornementale)											x	x					x	x
	ZNA			x						x		x	x		x	x			x
	Autres																		
Arboriculture	Agrumes					x	x												
Arboriculture	Amandes						x												
Arboriculture	Arboriculture - Oléiculture - Châtaignier														x				
Arboriculture	Cassis																		
Arboriculture	Châtaigne																	x	x
Arboriculture	Fraise-Framboise																		x
Arboriculture	Fruits transformés (Bretagne, Normandie, Pays de Loire)																		
Arboriculture	Noisette																		
Arboriculture	Noix																	x	x
Arboriculture	Oléiculture					x	x												
Arboriculture	Petits fruits																		
Arboriculture	Pommes Poires																	x	x
Divers	Cultures spécialisées (Chou, Luzerne)		x																
Divers	Grandes cultures, pomme de terre et légumes industriels											x	x						
Divers	Houblon																		
Divers	Lin et plantes à fibres																		
Divers	Plantes à parfum aromatiques																		
Divers	Riz																		
Divers	Tabac																		x
Grandes cultures	Betteraves sucrières		x																
Grandes cultures	Céréales																		
Grandes cultures	Maïs																		
Grandes cultures	Oléagineux	x	x																
Grandes cultures	Protéagineux		x																
Légumes	Légumes de plein champ																		
Légumes	Légumes Manche																		
Légumes	Légumes Normandie (Calvados-Haute-Normandie)																		
Légumes	Lentilles																		
Légumes	Maraîchage - Pommes de terre														x			x	x
Légumes	Melon																		
Légumes	Tomate d'industrie																		
Pomme de terre	Pomme de terre		x																
Prairie	Prairie								x	x								x	x
Viticulture/vigne	Vigne - Limousin																		
Viticulture/vigne	Vigne-Aveyron																		
Viticulture/vigne	Vigne-Cahors Lot																		
Viticulture/vigne	Vigne-Fronton																		
Viticulture/vigne	Vigne-Gaillac																		
Viticulture/vigne	Vigne-Raisin de table																		
Viticulture/vigne	Vigne-Tarn et Garonne																		
Viticulture/vigne	Viticulture Charentes																		
Viticulture/vigne	Viticulture Haut Poitou																		
	Au total 47 différentes filières	1	6	3	0	5	6	2	3	4	0	5	5	0	3	5	0	8	11
	Variation			-4		5	1		1	+1					+1				+5

ONEMA: Évaluation in itinere du volet épidémiosurveillance du plan ECOPHYTO 2018

Annexes

Classement des cultures	Filières	Lorraine			Midi-Pyrénées			Nord-Pas de Calais			Basse Normandie			Haute-Normandie		
		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
	Grandes cultures	x	x	x	x	x		x	x	x						
	Viticulture/vigne	x														
	Arboriculture		x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x
	Légumes							x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Horticulture (pépinière, ornementale)		x	x		x	x				x	x	x	x	x	
	ZNA		x	x			x			x	x	x	x	x	x	
	<u>Autres</u>															
Arboriculture	Agrumes															
Arboriculture	Amandes															
Arboriculture	Arboriculture - Oléiculture - Châtaignier															
Arboriculture	Cassis															
Arboriculture	Châtaigne						x									
Arboriculture	Fraise-Framboise															
Arboriculture	Fruits transformés (Bretagne, Normandie, Pays de Loire)															
Arboriculture	Noisette						x									
Arboriculture	Noix					x	x									
Arboriculture	Oléiculture															
Arboriculture	Petits fruits													x	x	x
Arboriculture	Pommes Poires															
Divers	Cultures spécialisées (Chou, Luzerne)															
Divers	Grandes cultures, pomme de terre et légumes industriels															
Divers	Houblon															
Divers	Lin et plantes à fibres										x	x		x	x	
Divers	Plantes à parfum aromatiques															
Divers	Riz															
Divers	Tabac															
Grandes cultures	Betteraves sucrières											x	x		x	
Grandes cultures	Céréales										x	x	x	x	x	x
Grandes cultures	Maïs															
Grandes cultures	Oléagineux										x	x	x	x	x	x
Grandes cultures	Protéagineux											x	x		x	
Légumes	Légumes de plein champ															
Légumes	Légumes Manche										x	x	x			
Légumes	Légumes Normandie (Calvados-Haute-Normandie)										x	x	x			
Légumes	Lentilles															
Légumes	Maraiçage - Pommes de terre						x									
Légumes	Melon					x	x									
Légumes	Tomate d'industrie															
Pomme de terre	Pomme de terre							x	x	x	x	x	x	x	x	
Prairie	Prairie					x	x									
Viticulture/vigne	Vigne - Limousin					x	x									
Viticulture/vigne	Vigne-Aveyron					x	x									
Viticulture/vigne	Vigne-Cahors Lot					x	x									
Viticulture/vigne	Vigne-Fronton					x	x									
Viticulture/vigne	Vigne-Gaillac					x	x									
Viticulture/vigne	Vigne-Raisin de table					x	x									
Viticulture/vigne	Vigne-Tarn et Garonne					x	x									
Viticulture/vigne	Viticulture Charentes															
Viticulture/vigne	Viticulture Haut Poitou															
	Au total 47 différentes filières	2	4	5	1	13	16	3	3	5	10	11	11	9	11	5
	Variation			+2			3		0	+2		+2	-1		0	-6

ONEMA: Évaluation in itinere du volet épidémiosurveillance du plan ECOPHYTO 2018

Annexes

Classement des cultures	Filières	Pays de Loire			Picardie			Poitou-Charentes			Provence Alpes Côte d'Azur			Rhône-Alpes		
		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
	Grandes cultures	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x		x	x
	Viticulture/vigne											x	x		x	x
	Arboriculture		x	x			x			x		x	x		x	x
	Légumes		x	x	x	x	x		x	x						
	Horticulture (pépinière, ornementale)		x	x								x	x			x
	ZNA		x	x			x		x	x		x	x			x
	Autres															
Arboriculture	Agrumes															
Arboriculture	Amandes															
Arboriculture	Arboriculture - Oléiculture - Châtaignier															
Arboriculture	Cassis															
Arboriculture	Châtaigne								x	x						
Arboriculture	Fraise-Framboise															
Arboriculture	Fruits transformés (Bretagne, Normandie, Pays de Loire)		x	x												
Arboriculture	Noisette															
Arboriculture	Noix									x						
Arboriculture	Oléiculture											x	x			
Arboriculture	Petits fruits						x									
Arboriculture	Pommes Poires															
Divers	Cultures spécialisées (Chou, Luzerne)															
Divers	Grandes cultures, pomme de terre et légumes industriels															
Divers	Houblon															
Divers	Lin et plantes à fibres															
Divers	Plantes à parfum aromatiques											x	x			
Divers	Riz											x	x			
Divers	Tabac									x						x
Grandes cultures	Betteraves sucrières															
Grandes cultures	Céréales															
Grandes cultures	Maïs															
Grandes cultures	Oléagineux															
Grandes cultures	Protéagineux															
Légumes	Légumes de plein champ															
Légumes	Légumes Manche															
Légumes	Légumes Normandie (Calvados-Haute-Normandie)															
Légumes	Lentilles															
Légumes	Maraîchage - Pommes de terre														x	x
Légumes	Melon															
Légumes	Tomate d'industrie											x	x			
Pomme de terre	Pomme de terre				x	x	x									
Prairie	Prairie															x
Viticulture/vigne	Vigne - Limousin															
Viticulture/vigne	Vigne-Aveyron															
Viticulture/vigne	Vigne-Cahors Lot															
Viticulture/vigne	Vigne-Fronton															
Viticulture/vigne	Vigne-Gaillac															
Viticulture/vigne	Vigne-Raisin de table															
Viticulture/vigne	Vigne-Tarn et Garonne															
Viticulture/vigne	Viticulture Charentes								x	x						
Viticulture/vigne	Viticulture Haut Poitou								x	x						
	Au total 47 différentes filières	1	6	6	3	3	6	1	6	9	0	9	9	0	4	8
	Variation		+5	0		0	+3		+5	+3		+1				+4

Annexe 9 : Liste des personnes rencontrées (niveau national)

Alain Vernède, CTIFL
Bertrand Huguet, DRAAF Ile de France
Bjorn Desmet, MEDDTL (par téléphone)
Bruno Canus, ONEMA
Christophe Roubal, DRAAF-SRAL, référent modèles
Claire Vingut, APCA
Claudine Joly, FNE
Danièle Simonneau, ARVALIS
Didier Marteau, APCA
Dominique Poujeaux, MEDDTL (par téléphone)
Fabien Lagarde, CETIOM (par téléphone)
Fabien Vallaud, FNA
Frédéric Vey, DGAL
Gilbert Grivault, CGAAER
Hervé Escriou (par téléphone)
Jacques My, UPJ
Jérôme Jullien, DGAL - Expert national SBT
Laurent Jacob, ASTREDHOR
Marc Reynal, IFV (par téléphone)
Marie Luccioni, DGAL
Marie-Christine de Guenin, DRAAF Ile de France
Michel Brochard, ITL
Olivier Pechamat, FNLON
Pascale Robbe Durand, Coop de France
Philippe Michel, UIPP
Pierre Guy, FNE
Sébastien Picardat, FNA
Thierry Coulon, IFV (par téléphone)
Vincent Magdelaine, Coop de France